

**JEAN RODOLPHE SINNER DE BALLAIGUES**  
**ESSAY SUR L'EDUCATION PUBLIQUE (1765)**

Miroir de l'horizon intellectuel d'un patricien bernois éclairé



*J. R. Sinner  
de Ballaigues*

*Portrait de Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues  
(huile sur toile)*

Mémoire de licence

Sous la direction de M. Norbert FURRER

Présenté par Sandrine Wenger

## TABLE DES MATIERES

<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>1. ETAT DE LA QUESTION ET PROBLÉMATIQUE</b>	<b>8</b>
1.1. ETAT DE LA QUESTION	8
1.2. PROBLÉMATIQUE	13
1.3. EDITION CRITIQUE DE L'ESSAY SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE	15
<b>2. LES LUMIÈRES ET L'EDUCATION : INFLUENCE SUR L'ÉLITE PROGRESSISTE BERNOISE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII<sup>ÈME</sup> SIECLE</b>	<b>17</b>
2.1. L'AGE D'OR DE LA RÉPUBLIQUE BERNOISE : TENSIONS INTERNES ENTRE INERTIE ET CHANGEMENTS	18
2.1.1. Le développement des Lumières à Berne, source de tensions au sein du patriciat	18
2.1.2. Portrait de la jeune garde éclairée	22
2.1.3. Le rôle et l'influence des diverses sociétés dans la diffusion des idées pédagogiques et philanthropiques des Lumières à Berne	25
2.1.4. <i>La censure à Berne</i>	32
2.1.5. <i>L'incidence de ces tensions "politiques" sur le climat régnant à Berne</i>	35
2.2. L'ENGOUEMENT DU XVIII <sup>ÈME</sup> SIÈCLE POUR LES THÉORIES ÉDUCATIVES	37
2.2.1 L'éducation préconisée par les Lumières	37
2.2.2. Locke, Wolff et Rousseau	39
2.2.3. Une nouvelle vision des objectifs de l'éducation et de la manière d'enseigner	40
2.2.4. Des réformes réservées aux seules élites sociales	41
2.2.5. Les philosophes préconisent une éducation privée	42
2.3. L'ÉDUCATION À BERNE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII <sup>ÈME</sup> SIÈCLE	43
2.3.1. Le droit à la formation se restreint au XVIII <sup>ÈME</sup> siècle	43
2.3.2. L'Académie et l'école latine : problèmes structurels	44
2.3.3. La succession de projets de réforme	49

2.3.4. Le rôle de l'Essay de Sinner dans la succession des propositions de réformes émises à Berne dans la seconde moitié du XVIII <sup>ème</sup> siècle	51
2.3.5. La nomination de Sinner à la Commission scolaire et au Conseil académique	53
<b>3. L'HORIZON INTELLECTUEL DE JEAN RODOLPHE SINNER DE BALLAIGUES, PATRICIEN BERNOIS DU XVIII<sup>ème</sup> SIÈCLE</b>	<b>56</b>
3.1. ORIGINES ET CARRIÈRE	56
3.1.1. Origines et contexte familial	56
3.1.2. En attendant d'entrer au Grand Conseil	59
3.1.3. Carrière politique	62
3.2. UNE JEUNESSE INSOUCIANTE ET STUDIEUSE	64
3.2.1. Les études de Sinner	65
3.2.2. Une jeunesse passée entre insouciances festives et érudition littéraire	70
3.2.3. Sinner en voyage	74
3.2.4. Les capacités linguistiques de Sinner	76
3.3. UN BIBLIOTHÉCAIRE ET BIBLIOGRAPHE RÉPUTÉ DANS LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES	82
3.3.1. Le Bibliotecarius Bibliotheca Bernensis	82
3.3.2. Un bibliographe aux méthodes de classement "révolutionnaires"	84
<b>3.4. UN HOMME DE LETTRES AUX MULTIPLES RESSOURCES</b>	<b>88</b>
3.4.1. L'éditeur de textes anciens	88
3.4.2. L'auteur littéraire	90
3.4.3. Le traducteur littéraire	91
3.5. UN INTELLECTUEL D'AVANT-GARDE	93
<b>4. L'ESSAY SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE</b>	<b>95</b>
4.1. SINNER DE BALLAIGUES, UN RÉFORMATEUR SCOLAIRE ENTHOUSIASTE ET VIRULENT	96
4.1.1. De la bibliothèque au Conseil académique	96
4.1.2. L'attribution de l'œuvre à Sinner	98
4.1.3. Discours pédagogique ultérieur de Sinner	101
4.2. Le rôle de l'Etat dans l'éducation	104
4.3. LA NOTION D'UTILITÉ DE L'ÉDUCATION	106
4.3.1.2. Les absents de son plan: le français, l'anglais et l'exercice physique	111

4.3.2. Reconnaissance sociale de la valeur de l'éducation	112
4.4. LES MANUELS SCOLAIRES PRÉCONISÉS PAR SINNER	113
4.4. CONCLUSION	116
<b>5. CONCLUSIONS GENERALES</b>	<b>118</b>
<b><u>II. EDITION DU TEXTE</u></b>	<b>120</b>
<b>1. L'ÉDITION DE 1765</b>	<b>120</b>
<b>2. POUR LA PRÉSENTE ÉDITION</b>	<b>123</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>129</b>
1. DES VERTUS ROMAINES À LA DÉCADENCE BERNOISE	129
2. TABLEAU DE NÔTRE ÉDUCATION PUBLIQUE ET PRIVÉE	132
3. BUTS DE L'ÉCOLE ET RÔLE DE L'ÉTAT	135
<b>II. DES TROIS ÉTAPES DE FORMATION DE LA JEUNESSE ET DE "LEURS PROGRAMMES SCOLAIRES RESPECTIFS"</b>	<b>137</b>
1. INFANTIA	138
2. PUERITIA	141
2.1. Des inconvénients du système en place quant à la relation maître -élèves	141
2.2. <i>Le programme alors en vigueur pour les trois premières années de l'école latine</i>	142
2.2.1. Programme de la IIe, IIIe et IVe classes en usage	142
2.2.2. Critique de la méthode et des manuels de catéchisme alors utilisés	145
2.2.3. Observations sur l'enseignement de la langue latine et critique de l'usage trop précoce de la grammaire	147
2.3. <i>Changements proposés par Sinner pour les trois premières années</i>	152
2.3.1. Proposition de Sinner pour les trois premières classes	152
2.3.2. Sinner exclut les grammaires de ces trois premières années	153
2.3.3. Premiers éléments de géométrie et d'arithmétique	156
2.4.1. Programme de la 5 <sup>ème</sup> et de la 6 <sup>ème</sup> classes	156
2.5. <i>Programme et propositions de Sinner concernant la 5ème classe</i>	157

2.5.1. De l'importance des dispositions et des besoins propres à chaque enfants	157
2.5.2. Programme de Sinner pour la 5 <sup>ème</sup> classe	158
2.5.3. Eléments de géographie	158
2.5.4. De l'importance du dessin	159
2.5.5. Premiers bilans des changements proposés	160
2.6. Programme de Sinner pour la 6 <sup>ème</sup> classe	161
2.6.1. Programme des cours pour la 6 <sup>ème</sup> année	161
2.6.2. Application pratique des éléments de mathématiques à la géographie	162
2.7. Programme de la VIIe et de la VIIIe classe en usage ou Tableau de la septieme et de la huitieme classe, selon le cours établi.	16
2.8. Proposition de Sinner pour la 7 <sup>e</sup> classe	165
2.8.1. Plan pour la 7 <sup>ème</sup> classe	165
2.8.2. Introduction à l'étude de la langue maternelle	167
2.9. Plan proposé par Sinner pour la 8 <sup>e</sup> classe	168
2.10. Bilan des connaissances avant la promotion aux leçons publiques	169
2.10.1. De l'arbitraire de cette promotion	169
2.10.2. Reculer la promotion d'une année et améliorer l'examen d'entrée aux leçons publiques	170
2.10.3. Améliorations des connaissances des jeunes gens grâce au nouveau plan	171
2.10.4. Pourquoi nôtre Académie est-elle inutile aux trois quarts et demi de nos citoyens ?	172
2.10.5. Des récompenses doivent encourager les écoliers	172
2.11. De deux omissions de mon plan : la langue hébraïque et les leçons de musique	174
2.11.1. De l'abandon de l'hébreu à l'école latine	174
2.11.2. De l'abandon de l'enseignement de la musique à l'école latine	175
2.12. Bilan des changements proposés par Sinner	178
2.12.1. Du système des classes	178
2.12.2. De l'utilité des pédagogues et des spectacles publiques	179
2.12.3. De l'esprit d'égalité	181
3. ADOLESCENTIA	181
3.1. Passage au cours académique	181

3.2. Séparation des études séculières et ecclésiastiques et augmentation du nombre de professeurs	182
3.3. Tableaux actuels	183
3.3.1. Eloquence	183
3.3.2. Philosophie	184
3.3.3. Théologie inférieure	185
3.3.4. Théologie supérieure	185
3.4. Proposition de Sinner visant à séparer les études séculières des études ecclésiastiques	185
3.5. Etudes des séculiers fondées sur la morale (4 années)	186
3.5.1. Eloquence (1 <sup>ère</sup> année)	186
3.5.2. Eloquence et philosophie (2 <sup>e</sup> année)	190
3.5.3. Philosophie (3 <sup>e</sup> année)	190
3.5.4. Droit (4 <sup>e</sup> année)	192
3.5.5. Des bienfaits de la pratique de l'agriculture et des récompenses distribuées par l'Etat	193
3.5.6. Encouragements et récompenses	194
3.6. De l'avis de Sinner au sujet de l'organisation actuelle des études de théologie	194
<b>III. CONCLUSIONS</b>	<b>194</b>
2. INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DES TITRES D'OUVRAGES CITES DANS L'ESSAY SUR L'EDUCATION PUBLIQUE DE SINNER DE BALLAIGUES (1765)	196

#### IV. BIBLIOGRAPHIE

1. OEUVRES DE SINNER DE BALLAIGUES	198
2. FONDS D'ARCHIVES	201
3. SOURCES IMPRIMEES ET TRAVAUX	203

Enfin une page vierge pour

**adresser mes sincères remerciements à :**

<i>M. Norbert Furrer,</i>	<i>sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour. Merci pour vos conseils et votre contact chaleureux</i>
<i>M. Silvio Corsini</i>	<i>du Département des livres précieux (BCU-Lausanne), pour vos précieux conseils.</i>
<i>Mme Barbara Braun,</i>	<i>Responsable de la Burgerbibliothek de Berne,</i>
<i>Le personnel de la Burgerbibliothek, pour ses</i>	<i>précieux conseils et son sympathique accueil</i>
<i>Mme Clorinda Donato et M. Alain Cernusci,</i>	<i>deux passionnés de l'Encyclopédie d'Yverdon qui m'ont fourni de précieuses indications à son sujet.</i>
<i>Aux deux fées de la Bibliothèque, Mmes Öz et Simon,</i>	<i>soyez remerciées de votre chaleur humaine et votre soutien, moral et chocolaté!</i>
<i>Emmanuelle et Séverine,</i>	<i>mes sagaces et courageuses correctrices: j'espère que vous ne resterez pas en froid avec les adverbes...</i>
<i>Marco et Olivier,</i>	<i>mes traducteurs avertis</i>
<i>ma maman</i>	<i>sans qui ce mémoire n'aurait pas vu le jour non plus! Merci...</i>
<i>à la mémoire de mon père...</i>	

*et mille bisous prix minimum de ma dette pour ta patience, compréhension, encouragements, aide, et bien plus encore à Bastian...*

« The use of history... is to rescue from oblivion the lost causes of the past. History is especially important when those causes haunt us in the present as unfinished business. »

Goodman, *Growing up absurd*<sup>1</sup>

« Il n'y a du début à la fin qu'un seul point capital, c'est une formation sérieuse et une éducation réglée, et c'est là ce qui pousse et aide, je l'affirme, à trouver la vertu et le bonheur. Les autres biens, eux, sont humains, insignifiants, indignes d'être recherchés. »

Plutarque, *De l'éducation des enfants*<sup>2</sup>

## I. Introduction

### 1. ETAT DE LA QUESTION ET PROBLEMATIQUE

#### 1.1. ETAT DE LA QUESTION

« Bildung ist ein sehr weiter Begriff. Er umfasst die Domäne der Pädagogik ganz allgemein, die Schulen im besonderen – ist aber auch Teil der Mentalitätsgeschichte mit ihren politischen, sozialen und ökonomischen Implikationen. »<sup>3</sup>

Cette description donnée par Ulrich Im Hof dévoile de manière judicieuse la complexité et l'étendue du concept historique d'éducation<sup>4</sup>. Sans obliger à toucher à l'histoire globale d'une époque, l'étude d'un ouvrage sur l'éducation n'en conduit pas moins à une découverte approfondie de l'environnement social, politique et économique de la période dont celui-ci est issu. Afin de pouvoir saisir à leur juste valeur les enjeux d'un tel texte, il convient de prendre en compte plusieurs dimensions historiques, qui convergent en définitive sur le vaste courant de l'histoire des idées et des mentalités. L'introduction à la présente édition critique de *l'Essay sur l'éducation publique* de Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues se conçoit ainsi comme un guide à la lecture de cet ouvrage et vise, sans prétention d'exhaustivité, à en faciliter l'accès au lecteur contemporain.

---

<sup>1</sup> Ouvrage cité in URBEN (1980) 7.

<sup>2</sup> PLUTARQUE, *De l'éducation des enfants* VIII, Paris, Belles Lettres, 1987, p. 43.

<sup>3</sup> IM HOF (1992) 214.

<sup>4</sup> Je ne fais qu'évoquer l'importance des sciences de l'éducation, puisque je ne possède pas les outils nécessaires pour m'aventurer sur leur terrain.

Curieux petit livre publié en 1765 par un auteur bernois non moins intrigant, l'*Essay sur l'éducation publique* de Sinner de Ballaigues mérite en effet une lecture attentive et guidée par la curiosité. L'esprit vif et parfois satirique de l'auteur réclame tout comme son œuvre une (re-)mise en valeur, puisque son destin est aujourd'hui largement méconnu. Les fréquentes apparitions de son patronyme dans les ouvrages historiques et littéraires consacrés à sa patrie ne débouchent en effet que rarement sur une description de cet esprit pourtant universel. S'il est vrai que les moments forts de son existence ne peuvent être comparés à ceux du "monument" Albert de Haller<sup>5</sup>, sa vie bien remplie mérite pourtant d'être remémorée.

Quant à l'*Essay*, son importance dans le contexte scolaire bernois de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle vaut la peine d'être soulignée. Cette période se résume, d'un point de vue scolaire, en une succession de projets de réformes et de publications proposant de nouveaux plans d'éducation. Or ce texte, l'un des premiers publiés sur le sujet, avait réellement abouti à l'introduction d'une réforme scolaire en 1767, qui avait malheureusement vite dû être abandonnée. La raison : les régents lui opposaient une résistance acharnée, de même que les pères de famille. Puisque l'Histoire finit toujours par rejoindre le présent, je ne peux m'empêcher de tirer un parallèle avec les résistances actuelles à la nouvelle réforme scolaire (EVM), imposée par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud : l'actualité ne donne ainsi que plus de relief et de poids à ce texte, vieux de plus de deux cents ans. Force est pourtant de constater que certaines des propositions qu'il contient ont gardé leur pertinence malgré les siècles, et méritent d'autant plus d'être reconsidérées. Certaines propositions s'avèrent par contre être assez farfelues, telle cette volonté de supprimer l'enseignement de la musique, de nature trop exquise pour être accessible au commun des mortels. Le caractère élitiste de ce plan d'éducation, réservé aux seuls bourgeois et patriciens bernois, ne doit enfin pas être oublié : nous verrons qu'il s'insère parfaitement dans le contexte de son époque.

Pour révéler la valeur et le caractère caustique de cette œuvre au lecteur contemporain, j'ai consacré la partie introductive de cette édition à la description du très riche terreau dans lequel ce texte a pu germer et porter ses fruits. S'inscrivant dans le cadre de la diffusion des Lumières dans

---

<sup>5</sup> Sur Albert de Haller (1708-1777), études de médecine à Tübingen (1723) puis à Leyde (1725) et Bâle, auteur du célèbre poème *Les Alpes* (1729) qui contribuèrent à la reconnaissance de la valeur de la littérature allemande, bibliothécaire à Berne (1735-1736), Prof. d'anatomie, médecine (surtout connu pour ses travaux sur la sensibilité), chirurgie et botanique à Göttingen 1736-1753. A Berne, notamment GC et membre conseil académique 1754, puis directeur des Salines de Roche 1758. On lui doit la réouverture de l'orphelinat et la création d'un séminaire [pédagogique]. Défenseur de la religion contre le rationalisme et le matérialisme des Lumières, surtout françaises, il est largement reconnu comme l'esprit le plus universel de son temps. Voir *DHBS*, III, 752-753 et FELLER (1974) III, 584-598. Le *DHBS* mentionne une imposante liste d'ouvrages qui lui sont consacrés.

la République des Lettres<sup>6</sup>, la période concernée s'est révélée d'une extrême richesse, et donc impossible à cerner dans son entier. Devant l'imposante masse de sources et de littérature secondaire, j'ai été amenée à restreindre mon champ de recherche, puis à fixer un cadre temporel pertinent pour mon étude. J'ai ainsi décidé de porter mon attention sur les années 1756 à 1770 environ, qui permettent de définir le contexte précédant la publication de l'*Essay* et de voir ensuite son influence. Nous verrons que ces quatorze années s'avèrent particulièrement intéressantes dans une perspective scolaire, puisque pas moins de cinq commissions scolaires se sont alors succédées pour élaborer un projet de réforme de l'académie de Berne et de son école latine.

Quant à mon champ de recherche, il s'est organisé selon trois axes thématiques, différents mais complémentaires :

- 1° l'histoire des idées entre 1750 et 1780 environ,
- 2° le contexte scolaire bernois encadrant la parution de l'*Essay*, et
- 3° la biographie de Sinner.

Cette dernière m'a servi de fil d'Ariane et m'a permis de relier ces perspectives, entre lesquelles j'ai toujours cherché à tisser des liens. L'importance de Sinner par rapport à la vie sociale et intellectuelle bernoise de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle n'en ressortira que plus clairement.

La période fixée s'est révélée être un moment charnière de l'histoire de l'Ancien Régime, au niveau de la Confédération des XIII Cantons comme de la République bernoise : moment de la confrontation entre deux mentalités, l'une dite *progressiste* l'autre *immobiliste*<sup>7</sup>, reflet d'un ordre social proche de la rupture, mais qui n'avait pas encore atteint le point de non-retour. Les deux études de Rudolf Braun (*Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, 1988) et de François de Capitani (cinquième partie de la *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* (1983), dont le titre est très significatif : *Vie et mort de l'Ancien Régime*) se sont montrées d'un précieux secours pour éclairer ce contexte. Leur approche à la fois économique et sociale de la période étudiée révèle en effet l'importance des idées développées dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle par rapport aux profondes transformations qui éclosent au siècle suivant, notamment en ce qui concerne les idées pédagogiques. La seconde partie du volume III de l'*Histoire de Berne* de Richard Feller (1974, 3<sup>e</sup> éd.) m'a également été particulièrement utile, du fait qu'elle présente l'influence de la philosophie des Lumières sur les changements sociaux-économiques qui interviennent sur le territoire de la République bernoise dans le courant du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Très détaillée, cette description met particulièrement l'accent sur la vie culturelle et sociale de Berne, alors surnommée la « petite

---

<sup>6</sup> Sur l'explication de cette notion, voir p. 16.

<sup>7</sup> IM HOF (1993) 144.

Paris »<sup>8</sup>. D'autres études plus anciennes, mais qui présentent l'indéniable avantage de citer de nombreuses sources d'époque, m'ont également permis de compléter le tableau de cette période<sup>9</sup>.

Un moment-clé de l'histoire des idées du milieu urbain est sans aucun doute constitué par l'apparition des sociétés savantes et mondaines : la cité de l'Aar n'échappe pas à ce phénomène, qui s'y répand dès 1758<sup>10</sup>. Je montrerai que la foi en l'amélioration du genre humain, réalisable sur la base d'une éducation fondée sur la morale, constituait l'une des préoccupations majeures de ces sociétés. La jeunesse patricienne qui tendait dangereusement à l'oisiveté et les paysans sont, à des niveaux très distincts, les principales cibles de cette nouvelle éducation. Je me suis principalement basée sur les études très détaillées de Ulrich Im Hof et François de Capitani (*Die Helvetische Gesellschaft*, 2 vol., 1983) et d'Emil Erne (*Die schweizerischen Sozietäten*, 1988) pour découvrir ce captivant milieu, au sein duquel se développent des nouveaux modèles de sociabilité, essentiels à la construction du futur Etat National.

En ce qui concerne la recherche sur l'histoire de l'éducation, j'ai tenté de me baser sur des ouvrages récents traitant de la période bernoise concernée. L'histoire de l'Académie en particulier a été récemment étudiée par U. Im Hof (*Hochschulgeschichte Berns*, 1984) et celle des écoles bernoises en général par P. Schibler (*Schulalltag im alten Bern*, 1982), brève synthèse qui m'a ainsi été fort utile pour clarifier l'histoire de l'école allemande par rapport à l'école latine, ainsi que les rapports liant les diverses institutions scolaires bernoises à la répartition sociale de sa population. Les études les plus complètes restent cependant celles de F. Haag (vol. II de ses *Beiträge zur Bernischen Schul- und Kulturgeschichte*, 1900 et *Die Hohen Schulen zu Bern in ihrer geschichtlichen Entwicklung von 1528-1834*, 1903), particulièrement en ce qui concerne l'école inférieure, au sujet de laquelle une analyse récente et complète manque cependant<sup>11</sup>. Ces deux ouvrages de Haag représentent généralement la base incontournable sur laquelle se réfèrent les études postérieures consacrées à l'histoire de l'éducation bernoise. Le chapitre consacré à l'*Essay* dans la biographie très complète de Sinner rédigée par A. Burri, se base également sur Haag. Burri a cependant vérifié les sources de première main (*Rats- et Schulrats-Manuale*), si bien que j'ai

<sup>8</sup> La ville est qualifiée de «kleines Paris», non sans un certain mépris il est vrai, par ses rivaux zurichois. In IM HOF / DE CAPITANI (1983) I, 172.

<sup>9</sup> Avant tout GEISER (1890 b).

<sup>10</sup> Année de la fondation par Vincent Bernard de Tscherner et Fortunato Bartolomeo de Felice de la *Société Typographique* de Berne. Quatre des sociétés parmi les plus importantes de l'époque seront décrites au Chap. 2.1.3., p. 25 ci-dessous.

<sup>11</sup> Les deux études précitées de Haag parlent certes de l'école latine, mais elles ne présentent pas son développement de manière linéaire, ce qui complique la compréhension. Je me réfère dans mon texte à la seconde de ces études (HAAG,

pu m'appuyer sur le minutieux travail qu'il a effectué. Le chapitre consacré par Feller à l'éducation (*Wissenschaft und Unterricht*, Chap. X) m'a quant à lui permis de distinguer l'influence de l'*Aufklärung* allemande par rapport à celle des Lumières françaises, sur le contenu de l'*Essay*. Enfin, le catalogue rédigé par François de Capitani et Franz Bächtiger (*Lire, écrire, calculer : l'école publique bernoise et son histoire*, 1983) m'a notamment permis de suivre la concrétisation des transformations du concept d'éducation au XIX<sup>ème</sup> siècle, d'après les bases élaborées dans la seconde partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle. La plupart des études consacrées à l'histoire de l'enseignement citées ici mentionnent au moins le titre de l'*Essay* ou le nom de Sinner dans leur présentation des réformes scolaires élaborées entre 1758 et 1770. D'autres se contentent de brosser un très rapide portrait de l'enchaînement de propositions de réformes scolaires, et ne mentionnent ni l'un ni l'autre<sup>12</sup>.

Il s'avère que l'histoire de l'éducation a été particulièrement traitée par les historiens à deux moments distincts : lors de la période se situant à cheval entre la fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècles, et dans les années quatre-vingts du XX<sup>ème</sup> siècle. De nouvelles recherches, issues du domaine plus spécifique des sciences de l'éducation, sont actuellement en cours : elles se situent malheureusement hors du cadre de mes recherches, du fait qu'elles se concentrent principalement sur une étude différenciée des systèmes scolaires au sein de l'Etat fédéral<sup>13</sup>.

Les sources que j'ai utilisées en complément à l'*Essay* de Sinner, sont cinq ouvrages parus dans la période que j'ai préalablement déterminée comme cadre de recherche. Ils invoquent tous la nécessité de réformes scolaires et quatre d'entre eux sont consacrés au contexte bernois : il s'agit des *Unpartheyische Gedanken* (1765) publiés par un auteur anonyme (et resté tel !); du résumé de la proposition officielle de réforme scolaire de 1766, basée sur l'*Essay sur l'éducation publique*, et qui est intitulée *Verkürzter Inhalt des Vorschlags zu einer besseren Einrichtung unserer Schulen, in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend* (1766); d'un pamphlet de Sinner, intitulé *Ist es denn auch möglich, bei gegenwärtigen Umständen, unter uns eine gute Unterweisung in den öffentlichen Schulen zu erhalten?* (1768); finalement du *Projet de souscription en faveur d'un Séminaire pour l'Éducation de la Jeunesse de Johann Bernhard von Muralt* (1770). La cinquième source, qui est aussi la plus ancienne, est à mettre en rapport avec les conceptions patriotiques de

1903), plus synthétique et dans laquelle Haag a corrigé quelques unes de ses assertions, notamment en ce qui concerne l'attribution de l'*Essay* à Sinner (HAAG, 1903, p. 255).

<sup>12</sup> La renommée d'Albert de Haller a souvent tendance à éclipser les noms de ses quatre autres collaborateurs, artisans de la réforme de 1767 (D. Fellenberg, J. R. Sinner, A. L. v. Wattenwyl et S. A. Wilhelmi). Voir notamment GEISER (1890b) 23; KUMMER (1874) 15 et SCHIBLER (1982) 13.

<sup>13</sup> J'ai cependant utilisé les introductions respectives à deux ouvrages très récents issus de ce groupe de chercheurs. Ils sont cités en bibliographie : voir HOFSTETTER (1998) et (1999).

l'éducation débattues au sein de la *Société Helvétique de Schinznach* et son idée d'un institut d'éducation commun pour la jeunesse confédérée. L'origine de ce projet se trouve dans le texte de Franz Urs Balthasar, intitulé *Patriotische Träume eines Eydgnossen, von einem Mittel, die veraltete Eydgnosschafft wieder zu verjüngerem* (1758). Si ce texte ne concerne pas directement mon sujet, il est cependant incontournable pour une bonne compréhension du contexte pédagogique mis en place dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans la Confédération des XIII Cantons.

## 1.2. PROBLEMATIQUE

L'histoire de l'éducation à Berne a déjà été largement étudiée, et je n'ai pas découvert de nouveaux éléments à ce sujet lors de mes recherches<sup>14</sup>. J'ai par conséquent pu me consacrer de manière plus approfondie au contexte culturel et intellectuel de l'époque, qui a particulièrement éveillé mon intérêt. J'ai choisi d'axer les résultats de mes recherches sur les changements qui apparaissent alors dans les mentalités, et sur les nouveaux phénomènes de sociabilité qui éclosent, afin de voir comment et dans quelle mesure ils ont pu influencer sur le contenu de *l'Essay sur l'éducation publique*.

La même perspective se retrouve dans la biographie de Sinner, que j'ai reconstituée en insistant particulièrement sur les informations contenues dans sa correspondance, conservée à la *Burgerbibliothek* de Berne (BBB.) Si le nom de Sinner est aujourd'hui encore très fréquemment cité dans les ouvrages généraux ou spécialisés consacrés à l'histoire de sa patrie<sup>15</sup>, dans les biographies consacrées à quelques-uns de ses célèbres contemporains<sup>16</sup>, ainsi que dans les études portant sur l'histoire de la littérature suisse romande du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>17</sup>, aucune recherche détaillée ne lui a été consacrée depuis celle d'Adolf Burri (*Johann Rudolf Sinner von Ballaigues*, 1912). Si celle-ci a été composée de manière détaillée et minutieuse, de nouvelles découvertes sont depuis venues enrichir notre connaissance de l'érudit bernois. J'ai donc souhaité élargir les pistes proposées par Burri et ai cherché à débusquer quelques informations peu, voire encore

<sup>14</sup> Ceci d'autant plus que ce travail s'inscrit dans une démarche historique et non pas socio-pédagogique et que je ne dispose en outre pas des instruments propres à la sociologie ou aux sciences de l'éducation.

<sup>15</sup> DE CAPITANI (1983) ; CORSINI (1993) ; DIERAUER (1913) IV ; FELLER (1974) III ; IM HOF / DE CAPITANI (1983) I-II.

<sup>16</sup> CORSINI (1984) ; HAEBERLI (1952) ; MACCABEZ (1903) ; PULVER (1937) ; ROULET (1950) ; STOYE (1954).

<sup>17</sup> FRANCILLON (1996) I ; GODET (1895), PERROCHON (1939) et (1946/47) ; REICHLER/RUFFIEUX (1998) ; ROSSEL (1903). L'insertion des écrivains bernois d'expression française du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans l'histoire littéraire de la Suisse romande reflète les nombreux paradoxes auxquels se trouvent confrontés cette catégorie d'écrivains, de même que ceux sur lesquels se fondent les critères de répartition des écrivains au sein de l'histoire littéraire. Voir GSTEIGER (1989).

inconnues. Le travail a porté ses fruits, puisque j'ai effectivement pu découvrir quelques pistes encore inexplorées<sup>18</sup>. La riche correspondance de Sinner a constitué le point de départ de mes recherches. Parmi les dix-neuf lettres conservées de sa main, six m'ont fourni des informations particulièrement précieuses : j'en citerai du reste de nombreux extraits dans cette introduction<sup>19</sup>. Ces lettres de sa main ont d'autant plus de valeur qu'elles sont restées inédites à ce jour : Burri n'en parle étonnement pas, alors qu'il cite de très nombreux extraits de la correspondance reçue par Sinner<sup>20</sup>. Le fonds Sinner se compose également de nombreux documents et copies d'actes historiques, qui démontrent la passion de Sinner pour les études historiques. Ces études lui étaient, il est vrai, facilitées par sa profession de bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de la ville de Berne, qui lui donnait accès à de nombreux documents. Toutefois, je n'ai accordé que peu d'attention à ce matériel et ai préféré me concentrer sur sa dense correspondance (233 lettres reçues et 19 écrites de sa main), échangée avec de nombreux érudits provenant de divers pays de la République des Lettres<sup>21</sup>. Ses plus anciens et réguliers correspondants sont cependant de jeunes patriciens bernois, aux patronymes aussi prestigieux que le sien, tels Vincent Bernard Tschärner, Sigismund-Louis Lerber, Karl Christoph Steiger et Beat Fidel Zurlauben. Les trois premiers appartiennent du reste à l'élite intellectuelle qui domine la vie culturelle bernoise dans la seconde partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Je me suis trouvée confrontée au même problème de l'extrême richesse intellectuelle de cette période, lors de la constitution de la biographie de Sinner. J'ai dû effectuer des choix dans ce domaine aussi : je ne développerai pas toutes les facettes de cette figure marquante des Lumières helvétiques. Une présentation de ses publications de caractère plus technique ou scientifique (numismatique et géologie), des diverses charges de caractère officiel et privé (gouvernement et sociétés savantes) n'ont pas pu trouver leur place ici. J'ai cependant mentionné toutes les

<sup>18</sup> Sa traduction d'un ouvrage de Twiss, ou son voyage en Italie. Sa participation à l'Encyclopédie d'Yverdon s'est par contre révélée être erronée, du moins jusqu'à nouvel avis (voir Chap. 3.4.2., p. 89).

<sup>19</sup> J'ai retranscrit et reproduit en annexes (en vis-à-vis) les deux lettres conservées à la BBB qu'il m'a été possible de photocopier. Je remercie tout particulièrement Mme Barbara Braun, qui m'a procuré ces précieuses photocopies, ainsi que la biographie informatisée de Sinner, sur laquelle je me baserai à de nombreuses reprises.

<sup>20</sup> J'ignore comment le fonds Sinner était organisé au début du XX<sup>ème</sup> siècle, lors des recherches de Burri. Toujours est-il que l'arrangement et la numérotation de certaines données peut avoir changé (telle l'organisation du fonds A. de Haller par exemple). Quoi qu'il en soit, Burri ne se réfère à aucune de ces 19 lettres conservées à Berne.

Des corrections ont été apportées au fonds Sinner, dans l'inventaire donné dans le *KHSB* (vol. II) de 1989 (par rapport au *KHSB* de 1895). Cependant, le fonds n'est toujours pas exempt d'erreurs ou de lacunes. La répartition des lettres dans les divers volumes n'est par ailleurs pas très heureuse, puisque les lettres d'un même auteur sont dispersées à travers divers volumes du fonds. Elles ne se suivent de plus pas à l'intérieur d'un même volume, ce qui ne facilite ni la consultation, ni l'aperçu du développement des idées échangées.

<sup>21</sup> Pour l'explication de ce terme, voir p. 16.

informations trouvées à ce sujet dans le paragraphe consacré à sa carrière officielle et dans celui présentant quelques-unes des sociétés savantes auxquelles il avait adhéré<sup>22</sup>. Des recherches mériteraient d'être menées à ce sujet, d'autant plus qu'elles permettraient de mieux cerner la personnalité de Sinner, tantôt présenté par certains de ses biographes comme un « ours mal léché » incapable de se mêler à la société<sup>23</sup>, et tantôt décrit comme un bon vivant à l'esprit subtil, qui amusait de ses bons mots la société mondaine bernoise<sup>24</sup>.

### 1.3. ÉDITION CRITIQUE DE L'ESSAY SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE

En ce qui concerne l'édition du texte de l'*Essay*, je présente de manière détaillée ma façon de retranscrire le texte original dans la seconde partie de ce travail. J'aurai auparavant donné un historique de la publication et de l'attribution de cette œuvre à Sinner de Ballaigues. L'analyse de son contenu est « intégrée » au fur-et-à-mesure de la présentation du contexte de parution. Le lecteur aura ainsi obtenu bon nombre d'informations sur le texte dans le chapitre concernant le contexte historique comme dans la biographie de Sinner. Le paragraphe 4.2 me servira finalement à présenter quelques points non encore mentionnés, notamment concernant certains manuels scolaires cités par Sinner, ou sa conception de la musique.

Pour l'annotation du texte, j'ai pu retrouver la trace de bon nombre de livres, manuels scolaires ou personnalités évoqués au fil du plan proposé par Sinner. Ces ouvrages et ces personnes se sont la plupart du temps révélés comme des éléments marquant de l'histoire des idées de l'époque. Quelques mystères demeurent tout de même, concernant notamment l'institut d'agriculture de Vienne<sup>25</sup> ou le livre de catéchisme intitulé *Catéchisme raisonné, traduit de l'anglais*. Des recherches plus complètes pourraient sans doute éclaircir ces indications.

Il me reste un dernier point à éclaircir, concernant la signification de deux termes centraux à ce travail. Il s'agit des notions d'« éducation »<sup>26</sup> et d'« instruction »<sup>27</sup>. Le titre de l'ouvrage de Sinner m'a

<sup>22</sup> Je renvoie chaque fois que possible le lecteur aux résultats de Burri ou de la recherche plus récente.

<sup>23</sup> Bovet in SINNER (1853), LUTZ (1812) et MACCABEZ (1903). Voir également p. 92 ci-dessous.

<sup>24</sup> FELLER (1974) III, IM HOF / DE CAPITANI (1983) I, 48, MEINERS (1785), PERROCHON (1939 et 1946/47) et ROULET (1950).

<sup>25</sup> Voir *Essay*, p. 193 ci-dessous.

<sup>26</sup> Education « 1.- Mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain ; ces moyens eux-mêmes. « On façonne les plantes par la culture et les hommes par l'éducation » Rousseau, *Faire l'éducation d'un enfant*. » PR 2000, 807

longtemps laissée songeuse, du fait de la conjonction des deux mots d'« éducation » et de « publique ». Pour les pédagogues et auteurs de traités sur l'éducation du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le terme d'*éducation* recouvre un concept qui ne correspond pas à la signification première qui lui est donnée aujourd'hui. Les pédagogues liaient alors de manière indissociable l'*éducation* (éducation morale) et l'*instruction* (acquisition de connaissances intellectuelles), ce qui n'est plus autant le cas aujourd'hui. La manière dont la formation des enfants était alors envisagée leur permettait cette association : réservée aux membres de l'élite sociale, la formation intellectuelle (*instruction*) était confiée à un précepteur privé. Celui-ci pouvait aisément se charger autant de l'éducation morale que de l'instruction intellectuelle d'un ou deux enfants, dont il avait la responsabilité dans les heures de classes comme dans celles de loisir. Le contexte scolaire public développé depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle ne le permet plus. L'éducation morale est ainsi censée relever du domaine familial et privé, l'instruction intellectuelle du domaine scolaire, public ou privé. Mais la frontière n'est jamais clairement définie et la responsabilité des parents et des régents se trouve, aujourd'hui comme au XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>28</sup>, simultanément ou alternativement remise en cause, selon l'état de santé de la société étudiée. J'ai utilisé de préférence le terme d'*instruction* lorsque je parle précisément de la formation intellectuelle, qu'elle soit dispensée par une institution scolaire (publique) ou par un précepteur (privé).

Je précise finalement que j'ai préféré utilisé le terme de « République des Lettres », plutôt que celui d'« Europe », chaque fois que je fais référence au mouvement à l'origine de la profonde transformation des mentalités des pays constituant ce que l'on appelle aujourd'hui l'« Europe occidentale ». La correspondance échangée entre savants a alors joué un rôle capital dans la diffusion du savoir et elle construit la base culturelle commune à l'actuelle Europe, dans laquelle la Confédération des XIII Cantons se trouve intégrée. Cette description des collaborateurs de l'Encyclopédie de Paris, donnée par Proust, montre clairement leurs points communs :

« Aucun des Français ou des étrangers que j'ai nommés n'avait conscience d'être un « Européen ». (...) Tous, en revanche, sont bien des citoyens de la République des Lettres : aptes à supporter tous les dépaysements, ouverts à toutes les curiosités, faisant leur miel de toutes connaissances, n'hésitant jamais à faire part de leur savoir

<sup>27</sup> Instruction : « 1. Action d'apprendre ce qui est utile ou indispensable au savoir, 2. Action d'enrichir et de former l'esprit (de la jeunesse). « L'instruction des enfants est un métier où il faut savoir perdre du temps pour en gagner » Rousseau. *L'instruction n'est qu'une part de l'éducation*. » PR 2000, 1332.

<sup>28</sup> Les parents de cette époque ne sont en effet pas réputés avoir mieux rempli leur rôle que ceux d'aujourd'hui : « Dans l'époque dont je vais parler, tous les patriciens distingués étaient occupés au service de l'Etat, je ne voyais mon père qu'aux heures des repas. Les dames patriciennes, à peu près sans instruction et sans talents acquis, étaient le matin occupées de leur ménage, des dîners à donner, de l'arrangement des soirées ; le reste du jour était employé aux plaisirs et aux devoirs de la société. » In BONSTETTEN (1831) 21.

ou de leur compétence aux autres, capables de passer selon les moments et les lieux de la pratique à l'écriture, de la traduction à l'enseignement, de la prédication au journalisme ; qu'ils soient protestants libéraux, catholiques éclairés, déistes ou athées, ce sont en fait et avant tout les fils des humanistes de la Renaissance. »<sup>29</sup>

## 2. LES LUMIERES ET L'EDUCATION : INFLUENCE SUR L'ELITE PROGRESSISTE BERNOISE DANS LA SECONDE MOITIE DU XVIII<sup>ème</sup> SIECLE

L'*Essay sur l'éducation publique* paraît en 1765. Son auteur, Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues<sup>30</sup>, est issu du très « select » patriciat bernois ; lors de la publication de ce texte, il a 35 ans et débute tout juste sa carrière politique. L'origine de l'auteur et la période particulière à laquelle ce texte paraît déterminent un contexte spécifique, dont il est nécessaire de dégager les contours pour mieux saisir les enjeux du texte, dans un XVIII<sup>ème</sup> siècle particulièrement riche au niveau intellectuel, social, politique et économique. Je consacrerai cette introduction à l'histoire intellectuelle, politique et scolaire de Berne de 1756 à 1786. J'aborderai également quelques points importants concernant le développement de la pédagogie pendant les Lumières, ainsi que quelques faits saillants de l'histoire des idées européennes, que reflète l'*Essay sur l'éducation publique* de Sinner.

Concernant l'histoire socio-politique de Berne, je présenterai d'abord les transformations intervenant dans la vie intellectuelle des élites, pendant la période dite de l'*Age d'or* de Berne. Je donnerai ensuite quelques indications concernant le climat politique qui régnait alors à Berne. Elles me permettront de cerner les tensions existant à Berne dans la seconde moitié du siècle. En effet, l'influence des Lumières a eu pour conséquence de diviser le clan des patriciens en deux groupes : celui que j'appellerai le groupe des « éclairés » ou progressistes, en opposition à celui des conservateurs, ou membres de la « vieille garde ». Les tensions générées par les avis divergeant de ces deux groupes, par rapport aux changements politiques, sociaux et culturels, ont exercé une influence majeure sur le thème de l'éducation.

<sup>29</sup> PROUST in EY (1993) 114.

<sup>30</sup> Il est né Sinner et ne devient "de Ballaigues" qu'à partir de 1759. J'utilise cependant tout de suite son nom entier, afin de bien le distinguer de ses très nombreux homonymes (voir Chap. 3.1. et Généalogie, Annexe 20, p. 295. Je n'ai dans ce but traduit que le prénom de Sinner de Ballaigues en français (Jean Rodolphe V), et conservé la version allemande (Johann Rudolf) pour tous les autres homonymes de sa famille. Dans la suite, je désignerai généralement Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues par son seul patronyme.

Le contexte politique détermine en effet le rôle et la place attribués à l'enseignement dispensé ou non à sa population. Comme l'a dit J.-J. Kummer, directeur de l'Education du canton de Berne à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans son *Introduction à l'Histoire de l'instruction publique dans le Canton de Berne* : « l'histoire de l'instruction publique d'un pays ne s'explique que par son histoire politique. »<sup>31</sup> Cette étroite interdépendance apparaîtra de manière flagrante tout au long de cette introduction. Elle nous permettra de mieux comprendre pourquoi la réforme proposée par Sinner a finalement été rejetée.

### 2.1. L'AGE D'OR DE LA REPUBLIQUE BERNOISE : TENSIONS INTERNES ENTRE INERTIE ET CHANGEMENTS

#### 2.1.1. Le développement des Lumières à Berne, source de tensions au sein du patriciat

Longtemps les étrangers ont considéré les Suisses « comme un peuple de paysans uniquement occupés de leurs troupeaux et de leurs champs »<sup>32</sup>. Qu'en est-il de cette image de la Confédération des XIII Cantons à la fin de l'Ancien Régime : réalité ou pur mythologie ? Sinner répond lui-même à cette interrogation dans la suite de l'introduction à son *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale* : « Les étrangers les mieux instruits savent qu'on trouve aujourd'hui dans quelques villes de Suisse une société agréable (qui mérite le nom de bonne compagnie), les arts cultivés, l'industrie et le commerce florissants, l'opulence entièrement à sa suite, les gous des plaisirs, et le luxe avec ses inconvénients et ses avantages. » Il précise encore qu'il s'agit d'un « préjugé général qui n'est point encore dissipé » en 1781, année où il publie cet ouvrage. D'après Sinner, la Confédération ne serait donc pas insensible, malgré ce que pensent les étrangers « moins instruits », aux courants de sociabilités nouvelles qui traversent la République des Lettres, ainsi qu'à son développement culturel et intellectuel initié par quelques esprits éclairés et parfois frondeurs, qui s'enthousiasmaient pour les nouvelles découvertes scientifiques, philosophiques et pédagogiques. Je vais montrer dans la suite pourquoi les voyageurs moins instruits pouvaient cependant ressentir le contraire et pourquoi ce préjugé général se maintient encore à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>31</sup> KUMMER (1874) 3. Il s'agit à ma connaissance de la première vue d'ensemble de l'histoire de l'éducation à Berne depuis sa fondation. L'ouvrage est assez médiocre, l'auteur ne mentionne pas ses sources et se trompe à plusieurs reprises.

<sup>32</sup> SINNER, Préface de la version manuscrite du *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, BBB, Mss. H. X. 100. La préface de l'édition publiée de 1781 diffère légèrement par rapport à celle retranscrite ici.

Il est vrai qu'à Berne, l'esprit austère et rigide qui a religieusement régné tout au long du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>33</sup> s'est attardé davantage au pied de l'imposante *Münsterkirche*, et s'y est un peu plus attardé que dans d'autres lieux. Mais les débordements de certaines fort joyeuses assemblées, l'attire pour les modes vestimentaires françaises<sup>34</sup> – notamment pour les « robes à crinoline dernier cri »<sup>35</sup>, ainsi que les bouffées de tabac<sup>36</sup> finissent par s'imposer jusque dans la Cité de l'Aar. L'une des premières responsables de cette intrusion serait une Madame Stürler<sup>37</sup>, d'origine française bien évidemment, qui, dès les années 1720, se rend coupable de plusieurs méfaits aux yeux du pasteur de la *Münsterkirche* : il l'accuse non seulement d'avoir introduit une nouvelle mode dans le style de mobilier (!), mais aussi de nouveaux modes de sociabilité parmi la bonne société bernoise, par l'imitation des salons littéraires et mondains à la mode parisienne, dont la vogue ne tarde plus à être lancée. Ces salons donnaient de plus un rôle de choix et une place nouvelle à la femme. Le plus réputé de ces salons sera celui tenu par Julie Bondeli<sup>38</sup>.

Les tenants de la vieille garde ont beau se battre à coup de décrets interdisant le jeu (1661, 1757 et 1764<sup>39</sup>), restreignant l'usage de bijoux et de vêtements luxueux (1661<sup>40</sup>, puis 1757 et 1767) ou

---

<sup>33</sup> La réputation de « siècle gris » et austère dont souffre, aujourd'hui encore, le XVII<sup>ème</sup> siècle mériteraient d'être remise en cause et réétudiée par de nouveaux concepts historiques. Jusqu'à présent, les historiens ne l'ont entendu retentir que « [d]es bruits des discussions théologiques, du heurt des opinions tranchées et violentes », mais François de CAPITANI (1983, 170, point IV) pense que « cette léthargie a été exagérée et que de nouvelles recherches permettraient de mettre en lumière, pour cette période également, des richesses intellectuelles inattendues. » Voir DONATO (1987) 132.

<sup>34</sup> « Vers le commencement du siècle on adopta à Berne les grandes perruques; les jeunes gens se piquèrent de les porter excessivement longues : cette mode avait été imitée des Français. (...) Il est étonnant que la plupart des nations aient servilement copié les modes des Français qu'ils imitent la plupart du temps sans les aimer; et c'est d'autant plus étrange, que l'habit français, celui des hommes surtout, n'est ni commode ni avantageux à la figure. (...) Les républiques suisses, où l'on est continuellement occupé de réglemens contre le luxe et les lois somptuaires, devraient bien songer à régler l'habillement des deux sexes, et remédier par là à un des luxes les plus ruineux: le changement des modes. » (SINNER, 1853, pp. 35-36).

<sup>35</sup> Cité in BRAUN (1988) 154. Les hommes quant à eux « portaient de longs becs à leurs souliers » (SINNER, 1853, p.15).

<sup>36</sup> Les autorités luttèrent depuis 1661 au moins contre l'introduction du tabac à Berne. SINNER (1853) 25.

<sup>37</sup> Epouse d'un officier bernois ayant servi en Hollande, elle arrive à Berne avec son mari vers 1720. Voir FELLER (1974) 714-715, 722.

<sup>38</sup> Susanne-Julie Bondeli (1731-1778), l'une des femmes les plus connues et les plus instruites de l'Europe au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Elle était « le centre de la vie littéraire bernoise » et correspondait avec les écrivains, les philosophes, les artistes et les hommes d'Etat les plus en vue de l'Europe. Samuel Henzi fut notamment son précepteur. Son cercle d'intimes était notamment constitué par Niklaus Anton Kirchberger, Vincent Bernard Tschärner, Tschiffeli, Daniel Fellenberg, le Professeur Stapfer et le Professeur Wilhelmi. Sinner aurait également fréquenté son salon. Elle était en tout cas venue lui rendre visite à Buchsee, avec S. Lerber, en 1747 (Mss. H. H. X. 105. 51, pp. 227-230). *DHBS* II, 232, BURRI (1912) 22 et 145 et FELLER (1974) III, 619-622.

<sup>39</sup> SINNER (1853) 14-16.

<sup>40</sup> SINNER (1853) 25.

empêchant de rouler en carrosse dans la ville après neuf heures le soir<sup>41</sup>, rien n'y fait : les esprits ne tardent pas à être accaparés par les nouveaux centres d'intérêt définis par les Lumières, et les mœurs évoluent en conséquence. Une partie des patriciens s'"éclaircit" et accordent désormais leur attention et leur crédit aux réunions de sociétés savantes et patriotiques nouvellement constituées, où sont débattues des questions d'ordre agronomique et économique, mais aussi juridique, patriotique et social. Ils participent également aux rencontres de clubs plus littéraires ou plus mondains, où le tabac, l'alcool et le jeu prennent un essor toujours plus grand, malgré les interdictions. On leur reproche en conséquence de remettre en cause l'ordre établi et de porter trop d'attention aux divertissements et aux plaisirs de la vie terrestre (*Diesseits*). Ce qui est interprété par les autorités comme une grave négligence à la retenue et à la distinction recommandées au patriciat, afin de garantir sa suprématie politique.

On réalise que le mythe littéraire évoqué par Sinner, et répandu dans les milieux lettrés européens, du peuple de bergers suisses, – isolés du progrès et donc de la décadence dans l'air forcément vertueux des blanches montagnes –, ne révèle qu'avec plus d'acuité l'envers de ce décor, pourtant présenté comme idyllique dans les *Alpes* (1728) du jeune Albert de Haller<sup>42</sup>. La République de Leurs Excellences finit elle aussi par céder à l'emprise des Lumières sur le siècle, mais bien plus sous le couvert que de manière ostensible, raison pour laquelle les voyageurs ne perçoivent pas ce changement. Officiellement, l'orthodoxie est sauve, d'autant plus que la Confédération Helvétique, et Berne tout particulièrement, demeurera toujours fidèle au dogme religieux introduit par la Réforme.

C'est donc au grand dam du noyau fortement conservateur de l'élite politique, nommé le Petit Conseil, que l'influence des nouvelles modes passe la barrière des Alpes. Celui-ci est constitué de patriciens dont la moyenne d'âge est plus élevée que celle du Grand Conseil<sup>43</sup>, et formera globalement le parti des opposants aux transformations initiées par les Lumières<sup>44</sup>. Enfants d'une autre époque, profondément attachés aux traditions, surtout religieuses, ces magistrats-là ne se sont qu'à de rares exceptions convertis aux idées nouvelles. Ils voient donc d'un mauvais œil l'influence toujours plus grande que la nouvelle philosophie exerce sur ses adhérents, généralement issus de la jeunesse patricienne, puisqu'elle ne peut les mener qu'à la décadence et à

---

<sup>41</sup> SINNER (1853) 15.

<sup>42</sup> HALLER (1728).

<sup>43</sup> Les effectifs du Grand Conseil sont renouvelés tous les dix ans, lors des élections complémentaires (*Burgerbesatzung*), par de jeunes patriciens d'une trentaine d'années. L'accès au Petit Conseil ne se faisait qu'après une première carrière au Grand Conseil, ce qui explique l'âge plus élevé de ses membres.

<sup>44</sup> L'âge n'est pas déterminant dans tous les cas, des exceptions existent (A. de Haller et A. L. von Wattenwyl, notamment), qui viennent cependant confirmer la règle générale.

la débauche, et l'Etat à sa perte. La perte des valeurs morales et traditionnelles inquiète par-dessus tout les membres du Petit Conseil, qui cherche dès lors à sauvegarder le modèle du parfait patricien, synonyme de retenue, de distinction et de gravité. Or, ce modèle sert en quelque sorte à "légitimer" par les apparences le pouvoir du patriciat bernois, qui s'est érigé sans justification en une aristocratie oligarchique au fil des siècles<sup>45</sup>. Cette distanciation de la jeunesse patricienne "éclairée" par rapport au modèle traditionnel menace donc la pérennité de la République. Le danger est d'autant plus grand que cette jeunesse est destinée à reprendre le flambeau des affaires d'Etat.

Le pouvoir en place tente donc de résister par une attitude ferme et obstinément opposée à toute pénétration au sein de la "citadelle de l'Aar" des nouvelles idées, modes et modèles de sociabilité. Il essaie de freiner les changements, par le biais des édits déjà mentionnés contre le jeu et le luxe, en refusant plusieurs des réformes scolaires proposées (1758, 1766 et 1768<sup>46</sup>, 1778<sup>47</sup>), en interdisant à la *Société économique de Berne* et à ses filiales de s'occuper de questions d'ordre statistique (1766)<sup>48</sup>, en s'opposant à la fréquentation des réunions de la *Société Helvétique* (1766), en renforçant l'appareil de la censure (1767) et en critiquant et tentant de s'opposer à la construction de l'Hôtel de Musique (1767)<sup>49</sup>.

De ce fait, les premiers changements au niveau scolaire n'interviendront pas avant la fin des années septante. Si la résistance de ces magistrats plus âgés à tout changement trop radical du contenu et de la forme des études doit être comprise dans ce contexte de tensions entre conservatisme et adaptation à un nouveau type d'existence, force est de constater qu'une ambiguïté demeure. Ces magistrats ne sont en effet pas complètement opposés à une évolution de l'instruction, puisqu'ils vont jusqu'à demander eux-mêmes au Conseil académique de proposer des réformes de la structure scolaire existante. Je reviendrai ultérieurement sur ce point. Je conclus

<sup>45</sup> Seules 77 familles règnent effectivement à Berne en 1745, sur 330 aptes à gouverner en 1736. Elles étaient en comparaison 120 familles régnautes sur 540 aptes à gouverner en 1650-1651. La bourgeoisie, régnaute et non régnaute, représente 32,9% de la population de la ville de Berne en 1764. Ces chiffres sont tirés de BRAUN (1988) 131-132.

<sup>46</sup> Abolitions des éléments de la Réforme de 1766, concernant l'école latine, qui avaient été acceptés en 1766. Voir Chap. 2.3.4., p. 54.

<sup>47</sup> Une partie seulement de la réforme défendue par Niklaus Emanuel Tschärner est acceptée. FELLER (1974) III, 652.

<sup>48</sup> Par rapport à l'étude sur la population du Pays de Vaud du pasteur veveysan Jean-Louis Muret (1715-1796), considérée comme une « ingérence dans les affaires politiques et militaires » de Berne. Désormais, les Sociétés économiques n'avaient le droit de s'occuper que de questions d'agriculture. Voir ERNE (1988) 196 et IM HOF (1993) 143-144. Une lettre du pasteur vaudois Jean-Louis Muret au sujet du dénombrement de la population, s'insérant dans le cadre des activités de la Société Economique, est conservée dans le fonds Sinner à la BBB (Mss. H. H. X. 106. 59, p. 227).

<sup>49</sup> Voir pour plus de détails sur l'Hôtel de Musique, Chap. 4.2., p. 108 ci-dessous. Dois-je préciser que cette énumération n'a aucune volonté d'exhaustivité ?

pour l'instant en constatant que malgré cette relative ouverture, la jeune garde partisane de nouvelles valeurs<sup>50</sup>, n'est pas parvenue à contrebalancer la force d'inertie que représente les esprits conservateurs, ni à briser la résistance qu'ils lui opposent avant la chute définitive de l'Ancien Régime.

Je vais maintenant présenter quelques-unes des figures de proue du clan de la "nouvelle garde", qui est non seulement éclairée mais aussi érudite. Elle ne se contente en effet pas de s'orner la tête des préceptes proposés par les philosophes des Lumières, mais elle s'investit de manière réellement active et dynamique, en prenant des initiatives concrètes et originales. Son but est toujours de transformer le quotidien de manière positive, suivant en cela l'optimisme caractéristique aux Lumières, générant une foi en la perfectibilité de l'homme et de ses actions à toute épreuve.

### 2.1.2. Portrait de la jeune garde éclairée

Les années comprises entre 1750 et 1780 environ représentent un moment à part, une sorte de parenthèse enchantée, dans l'histoire de Berne. Elles sont le berceau d'une véritable floraison intellectuelle, culturelle et sociale, qui tranche nettement par rapport aux années précédentes. Les historiens ont dénommé cette période l'*Age d'Or*, reprenant l'expression figurant dans le titre de l'ouvrage de l'historien bernois Sigm. von Wagner<sup>51</sup>. Si les vingt premières années de cette période constituent une sorte d'étape initiale, pendant laquelle les transformations ne vont pas de soi, mais où les choses se mettent peu à peu en place, les dix suivantes voient le couronnement de quelques uns des efforts et de la persévérance de l'avant-garde patricienne, notamment au niveau scolaire. *L'Essay sur l'éducation publique* est d'autant plus intéressant qu'il s'insère juste entre ces deux moments et qu'il permet de révéler quels sont les changements qui interviennent à ce moment précis. Comme nous le verrons encore, une partie des modifications de la structure et du contenu des études inférieures qu'il suggère sont en effet acceptées, mais seulement pendant une brève année<sup>52</sup>.

L'initiative de cette éclosion revient à l'élite intellectuelle qui va dominer la vie culturelle tout au long de cet *Age d'Or*. Elle est principalement constituée par les patriciens Bernois approximativement âgés de dix-huit à trente-cinq ans en 1750, à l'exception du précurseur Albert

<sup>50</sup> Si les partisans bernois et confédérés des Lumières adoptent les idées françaises sur de nombreux points, ils se démarquent sur un point central : la religion. Les Confédérés n'acceptent pas l'athéisme et le matérialisme radical des philosophes éclairés. Ce point constitue l'une des principales différences de contenu de l'*Encyclopédie* d'Yverdon par rapport à celle de Paris. Voir notamment EY (1993) et TEUCHER (1960).

<sup>51</sup> Il s'agit de sa *Novæ deliciae urbis Bernæ, das goldene Zeitalter*. Voir FELLER (1974) III, 711.

<sup>52</sup> Voir Chap. 2.3., note 186 p. 54 ci-dessous.

de Haller qui a alors 42 ans. C'est à elle que l'on doit les innovations les plus marquantes et la réceptivité de la ville aux idées nouvelles qui se répandent à travers la République des Lettres, par le biais de la correspondance et des visites, toujours plus nombreuses, de savants à savants<sup>53</sup>. Les voyageurs étrangers témoignent de l'ouverture d'esprit et du sens de la fête et de l'apparat qui règnent alors à Berne, particulièrement à la fin des années soixante et septante, par exemple à l'occasion des bals donnés en l'honneur de personnalités de passage<sup>54</sup>.

Cette jeune élite est notamment constituée par les figures marquantes des professeurs de droit Daniel Fellenberg<sup>55</sup> et Samuel Lerber<sup>56</sup>, du professeur de grec Samuel Anton Wilhelmi<sup>57</sup>, du Prof. d'éthique et de grec Alexander Ludwig von Wattenwyl (1714-1780)<sup>58</sup>, de notre bibliothécaire et érudit Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues, des frères Niklaus Emanuel Tschärner<sup>59</sup>, dynamique président du Conseil académique, et Vincent Bernard Tschärner, le fondateur de la Société

<sup>53</sup> Sur la nouvelle conception du voyage scientifique qui apparaît au XVII<sup>ème</sup> et se développe au XVIII<sup>ème</sup> siècle, voir le très intéressant article *Voyages et voyageurs* dans le *DEL* (1997) 1092-1095.

<sup>54</sup> Voir FELLER (1974) III, 716.

<sup>55</sup> Daniel Fellenberg (1736-1801), prof. de droit 1763-1777, GC 1775, bailli de Schenkenberg 1779, PC 1786, auteur de plusieurs ouvrages juridiques. Co-fond. de la Soc. Typographique (1758), SC (1761/62) co-fond. ; SEB (1764) prés. 1790-1792. ; SHS (1762) ; SL et SM. *DHBS* III, 80 ; ERNE (1988) ; FELLER (1974) III, 608-609 et IM HOF / de CAPITANI (1983) II, 156.

<sup>56</sup> Sigismond-Louis de Lerber (1723-1783), prof. de droit à Berne 1755, bailli de Trachselwald 1763, rédacteur du code de droit bernois 1764, auteur de plusieurs poésies en français, dont *La Vue d'Anet*. Il semble n'avoir été membre que de la Grande Société de Berne. Voir BURRI (1912) 17-27 et 145 ; *DHBS* IV, 502 ; ERNE (1988) et RÖSSEL (1894).

<sup>57</sup> Samuel Anton Wilhelmi (1730-1796), pasteur à Berne 1757, puis prof. de grec et d'éthique à l'académie 1758, directeur du séminaire [pédagogique] 1761-1766, directeur du collège de l'ancien couvent 1767-79, recteur de l'académie en 1771-1774, et l'un des promoteurs de l'Institut Politique ouvert en 1787, où il est prof. 1787-90. Selon Erne, Wilhelmi serait un habitant et non pas un patricien (ERNE, 1988, p. 211)GS ; SC (1761/1762) co-fond. ; SEB (1765) ; SHS (1762) et SL. *DHBS* VII, 331 ; ERNE (1988) ; HAAG (1903) 133-134, 138, 143 et IM HOF / de CAPITANI (1983) II, 168.

<sup>58</sup> Alexander Ludwig von Wattenwyl (1714-1780), GC 1745, bailli de Nidau 1752-1758, puis juge en divers tribunaux. Il est selon FELLER le premier historien bernois à insister sur l'importance capitale des sources et à exhorter les historiens à « ne pas projeter leur propre ombre sur leur sujet de recherche ». Il est l'auteur d'une *Histoire de la Confédération suisse* en 2 vol. qui parut en 1754. Il fait partie du cercle d'historiens helvétiques en contact dès 1727 au sein d'une Société Helvétique (IM HOF). SC (1764) ; SEB (1759) prés. 1767 et 1769 ; SHS (1762) et SL. *DHBS* VII, 237 ; ERNE (1988) ; FELLER (1974) III, 639-640 et IM HOF / de CAPITANI (1983) I, 29-31 et II, 166-167.

<sup>59</sup> Nicolas Emanuel Tschärner (1727-1794), GC 1764, bailli de Schenkenberg 1767, PC 1789, *Deutschseckelmeister* 1792. Il est nommé au Conseil académique en 1777, le préside immédiatement et s'engage en son sein en faveur de réformes. Sinner et lui se connaissaient dès l'enfance. Il a servi de modèle à Pestalozzi pour le personnage de Lienhard, modèle de propriétaire terrien philanthrope. SC (1764) ; SEB (1759) co-fond., président 1777-1786 et 1788-1790 ; SHS (1765) et SL. Voir *DHBS* VI, 692 ; ERNE (1988) ; FELLER (1974) III, 652-653 et IM HOF / de CAPITANI (1983) II, 165.

typographique<sup>60</sup>, ainsi que de Johann Rudolf Tschiffeli<sup>61</sup>, économiste de la première heure, de Niklaus Anton Kirchberger<sup>62</sup>, de Franz Jakob von Tavel<sup>63</sup>, Emanuel von Graffenried (1763)<sup>64</sup> et de Julie Bondeli. Le savant italien Fortunato Bartolomeo de Felice doit également être mentionné ici, bien que sa position d'étranger et de non-patricien fasse de lui un cas particulier.

Gagnés par l'effervescence qui règne alors partout dans le monde des sciences et des lettres, les membres de cette élite provoquent les nombreuses innovations culturelles, agronomiques et sociales, mais aussi scolaires, réalisées ou projetées au cours de cette époque particulière. Il ne faut en effet pas oublier qu'ils sont également magistrats, en puissance ou déjà en place<sup>65</sup>, et qu'ils exercent ou exerceront de ce fait une certaine influence sur les décisions prises au sein du Grand Conseil (GC), voire plus tard du Petit Conseil (PC), s'ils y accèdent<sup>66</sup>. C'est parmi eux encore que se recrutent les fondateurs et les membres des sociétés économiques, patriotiques, morales et littéraires, d'un *Café* (ou société littéraire<sup>67</sup>) et de journaux littéraires qui voient le jour entre 1759

<sup>60</sup> Vincent Bernard Tschärner (1728-1778), ami de jeunesse de Sinner, historien, traducteur, éditeur, économiste et magistrat. Du GC 1764, bailli d'Aubonne en 1769. Il est le premier traducteur des *Alpes* de Haller et fit beaucoup pour le progrès des lettres à Berne, notamment en y fondant avec de Felice une Société Typographique en 1758. SC (1761/62) co-fond. ; SEB (1761) ; SHS (1762) ; SL et SP (1761) co-fond. Voir *DHBS* VI, 692 ; ERNE (1988) ; FELLER (1974) III, 639-641 ; IM HOF/de CAPITANI (1983) II, 166 et STOYE (1954).

<sup>61</sup> Johann Rudolf Tschiffeli (1716-1780), greffier de la haute-cour 1755, s'engagea en faveur de réformes agricoles et économiques, notamment en donnant l'impulsion à l'origine de la Société économique de Berne. SC (1764) ; SEB (1758/59) fond. ; SHS (1762) ; SL et SM. *DHBS* VI, 693-694 ; ERNE (1988) et IM HOF/de CAPITANI (1983) II, 166.

<sup>62</sup> Niklaus Anton Kirchberger (1739-1799), officier en Hollande, GC 1775, bailli de Gottstatt 1785, écrivain. SC (1763/64) ; SEB (1764) prés. 1793-1799. ; SHS (1765) ; SL ; SM (1762) fondateur. *DHBS* IV, 356 ; ERNE (1988) et IM HOF/de CAPITANI (1983) II, 160.

<sup>63</sup> Franz Jakob von Tavel (1729-1799). SEB (1759) co-fond. ; SHS (1763) ; SC (1764) et SM. *DHBS* VI, 467 ; ERNE (1988) et IM HOF/de CAPITANI (1983) II, 164. Il est cité plusieurs fois dans la correspondance de jeunesse reçue par Sinner : voir extrait de la lettre de Lerber (1748), p. 72 ci-dessous.

<sup>64</sup> Emanuel von Graffenried (1726-1788), GC 64, bailli de Schenkenberg 73. SC (1764) ; SEB (1759) co-fond. ; SHS (1763) et SM. ERNE (1988) et IM HOF/de CAPITANI (1983) II, 158.

<sup>65</sup> Sur le pourcentage des membres de la *Société des Citoyens* de Berne en attente d'être élu ou déjà magistrat, voir ERNE (1988) 207.

<sup>66</sup> L'impact réel de leur engagement au sein des diverses sociétés sur leur activité de magistrat est difficile à mesurer. Selon ERNE (1988, 198), la *Société économique* a joué un rôle capital dans la transformation de l'agriculture de tout le territoire bernois. La mise en pratique des nouvelles théories agricoles est à l'époque presque uniquement du ressort de l'initiative privée des économistes patriotes : tel J. R. Tschiffeli transformant son domaine de Kirchberg en un institut expérimental. Le rôle de l'Etat n'implique pas encore d'introduire de telles réformes de manière contraignante. Erne parle en outre d'un effet à la fois entravant (*hindernd*) et favorable (*fördernd*) de l'appartenance simultanée de cette élite à la *Société économique* et au gouvernement.

<sup>67</sup> ERNE (1988) 164-165.

et 1765<sup>68</sup>. Le soudain foisonnement de sociétés à Berne entre 1758 et 1765 montre, selon Emil Erne « augenscheinlich, dass sich in Bern ein geistig-kultureller Aufbruch vollzog und neue Ideen neue Wege ihrer Verwirklichung suchten »<sup>69</sup>. Je vais dégager quelques traits communs à ces sociétés, qui s'avèrent capitaux par rapport au contexte de parution de l'*Essay*<sup>70</sup>. Ces sociétés ont joué un rôle essentiel dans la diffusion des idées nouvelles sur l'éducation des enfants et de la jeunesse. La *Société Helvétique*<sup>71</sup> se distingue notamment à ce sujet, même si elle n'a réalisé aucun projet concret : le forum de discussion qu'elle mettait à disposition de l'élite des divers cantons représentait en soi une nouveauté essentielle.

### 2.1.3. Le rôle et l'influence des diverses sociétés dans la diffusion des idées pédagogiques et philanthropiques des Lumières à Berne

« Les sociétés qui se forment en grand nombre, surtout dans la seconde moitié du siècle, constituent une nouveauté. Elles sont indépendantes de l'Etat et de l'Eglise et constituent le milieu où se cristallisent les idées nouvelles. Leurs buts peuvent être différents, leurs structures sont semblables. Elles se constituent selon de nouvelles règles, où le mérite fonde la hiérarchie, et non le privilège. Dans ce sens, les sociétés du XVIIIe s. préfigurent l'idéal de l'état bourgeois de la Révolution. (...) Les plus importantes des sociétés se vouent à la réforme des conditions de vie. La volonté d'améliorer le monde par la propagation du savoir est un trait fondamental de la pensée du siècle. Les réformes peuvent concerner tous les aspects de la vie humaine. »<sup>72</sup>

L'histoire des réunions et les travaux de ces sociétés fournissent non seulement un captivant portrait de l'élite culturelle et intellectuelle de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais permettent également de connaître plus précisément les idées nouvelles débattues en leur sein. Parmi « tous les aspects de la vie humaine » qui y sont repensés, il en est un qui revient inlassablement dans les discussions : celui de l'éducation. La *Société Helvétique* représente sans

<sup>68</sup> Voir la chronologie de l'histoire des idées, donnée dans les Annexes. Annexe 24, p. 302.

<sup>69</sup> ERNE (1988) 206.

<sup>70</sup> Il ne m'est pas possible de retracer ici l'historique complet de leur constitution, ni de présenter ces sociétés de manière détaillée. Je renvoie pour cela aux excellentes études de ERNE (1988) et IM HOF / DE CAPITANI (1983) I-II, qui présentent en détail les activités et la composition de ces sociétés.

<sup>71</sup> La *Société Helvétique de Schinznach (SHS)* s'est réunie pour la première fois en 1761 et a été officiellement fondée en 1762 par le bâlois I. Iselin et les zurichoises S. Hirzel et S. Gessner. Il faut noter qu'elle est la première société d'importance de l'époque à fonder son existence sur une volonté de dépasser les barrières régionales de la Confédération des XIII Cantons.

conteste la société qui a, dès sa fondation, le plus favorisé l'échange des idées pédagogiques et encouragé leur application dans la réalité. La volonté d'améliorer le monde passait obligatoirement par une meilleure éducation morale et intellectuelle de la jeunesse. Celle-ci commence par ailleurs à être envisagée dans une perspective supra-régionale : l'élite future de la Confédération devait apprendre à se connaître sur les bancs d'école pour assurer la solidité des liens inter-cantonaux, qui montraient des signes de faiblesse. Cette école devait se situer sur le territoire helvétique, afin d'éviter de devoir envoyer ces jeunes gens à l'étranger, où ils subiraient la mauvaise influence de mœurs considérées comme vicieuses et menant à la débauche et à l'oisiveté. Raison pour laquelle les voyages à l'étranger, occasion d'un Grand Tour ou d'études dans une université réputée, sont désormais fortement déconseillés<sup>73</sup>. Ce sont avant tout des notions de droit, d'économie et d'histoire patriotique qui devaient être enseignées, afin de former correctement ces futurs magistrats. La vertu figurait au premier rang des valeurs qui devaient leur être inculquées. L'enseignement de l'histoire patriotique devait du reste avant tout servir ce but : les valeureux ancêtres de la Confédération, posés en modèle absolu, devaient contribuer à combattre dès le plus jeune âge la mauvaise influence des mœurs étrangères.

Toutes ces idées étaient contenues dans un écrit qui circulait dans certains cercles depuis 1744<sup>74</sup>, intitulé *Patriotische Träume eines Eydgnossen, von einem Mittel, die veraltete Eydgnosschafft wieder zu verjüngerem*. Son auteur, Franz Urs von Balthasar<sup>75</sup>, y exposait que le seul moyen de sauver la Confédération du manque de cohésion et de la ruine qui menaçait toujours plus son existence, reposait dans la création d'un institut national. Il destinait celui-ci à former la jeune élite du pays et à lui inculquer le même esprit d'unité fraternelle, seul capable de dépasser les divisions confessionnelles, politiques et linguistiques. Ses propositions connurent un tel succès, que l'écrit fut finalement publié anonymement à Bâle<sup>76</sup> en 1758 par Isaak Iselin. La *Société Helvétique*, qui s'était dès son origine vivement intéressée à ce texte<sup>77</sup>, elle le republia en 1765 avec ses propres délibérations (*Verhandlungen*). Il est significatif de constater que la majorité des très fréquentes

<sup>72</sup> CAPITANI (1983a), 151.

<sup>73</sup> Plusieurs des membres de l'élite intellectuelle qui siégeait à Schinznach avait pourtant tiré parti, dans leur jeunesse, de voyages ou d'études à l'étranger, enrichissante opportunité qu'elle comptait désormais interdire aux générations suivantes. Seuls les adultes de plus de 30 ans, *et donc mûrs*, pouvait tirer bénéfice d'un séjour à l'étranger. Ce n'est que l'une des nombreuses contradictions issues du foisonnement d'idées de cette période ! Voir IM HOF / DE CAPITANI (1983) I, 174.

<sup>74</sup> In GEISER (1890a) 32-34 et 65.

<sup>75</sup> Franz Urs von Balthasar (1689-1763), études à Lucerne, magistrat lucernois, GC 1717, PC 1727, recteur de l'hôpital 1745, auteur de divers écrits sur le droit public et le service mercenaire. SHS (1762) premier prés. et membre d'honneur. DHBS I, 579 ; GEISER (1890a) 1-32 ; IM HOF / DE CAPITANI (1983) II, 191 et REYNOLD (1909) 173 ss.

<sup>76</sup> Le lieu d'édition fictif indique symboliquement « Freystadt ».

<sup>77</sup> Franz Urs Balthasar a du reste été nommé membre d'honneur de la *Société* dès sa fondation (1762).

discussions de la société sur l'éducation se basaient sur les propositions contenues dans le texte de Balthasar<sup>78</sup>. La création de la Société partait du reste de la même idée de rapprochement et de contact direct entre les membres de l'élite intellectuelle et politique de la Confédération des XIII Cantons. Ainsi, elle suit de près l'institut ouvert par Martin Planta<sup>79</sup> à Haldenstein (1761), qui est transformé par Ulysses Salis von Marschlins en 1775, selon le modèle du *Philanthropinum* du célèbre pédagogue allemand Basedow, ouvert en 1774 à Dessau<sup>80</sup>. D'autres propositions portant sur des sujets pédagogiques sont soumises au comité de la Société, mais très peu débouchent sur de réelles discussions et encore moins sur des réalisations concrètes.

Les membres de la *Société Helvétique* ont en revanche souvent soutenu de manière privée des initiatives qui étaient présentées lors de son assemblée annuelle, mais qui n'étaient pas officiellement soutenues par la Société<sup>81</sup>. De toute façon, « *Die Helvetische Gesellschaft widerspiegelt tatsächlich alle wesentlichen Erscheinungen der pädagogischen Diskussion des Jahrhunderts* »<sup>82</sup>. La création d'instituts privés et d'un institut national n'étaient cependant pas seuls à attirer son attention : elle discutait également régulièrement de l'amélioration de l'enseignement public dans les Cantons. Treize Bernois ont été admis à la Société Helvétique entre 1762 et 1765, il s'agit dans l'ordre chronologique de leur admission, de Samuel Engel, Prof. D. Fellenberg, Vinzenz Bernhard Tscharner, Johann Rudolf Tschiffeli, Alexander Ludwig von Wattenwyl, et de Samuel Anton Wilhelmi (1762); de Franz Jakob von Tavel et d'Emanuel von Graffenried (1763); de Niklaus Anton Kirchberger, Sinner de Ballaigues, Karl Christoph Steiger<sup>83</sup>, Niklaus Friedrich Steiger et de Niklaus Emanuel Tscharner (1765).

<sup>78</sup> De nombreux textes parus à la fin des années cinquante et au début des années soixante proposaient la création d'institut comparable à celui désiré par Balthasar. Wieland et Bodmer figurent parmi les auteurs de ceux-ci. Voir liste des publications portant sur l'éducation, Annexe 25, p. 302.

<sup>79</sup> Martin Planta (1727-1772), pasteur 1745, puis précepteur en Allemagne et aux Grisons, il fonda en 1761 avec J.-P. Neseemann, le séminaire de Haldenstein, qui fut rapidement connu et fréquenté par des personnes venues de toute la Suisse et de l'étranger. Pestalozzi et Ph.-E. Fellenberg adoptèrent plus tard une partie de ses idées. *DHBS* V, 304-305 et *IM HOF / DE CAPITANI* (1983) I, 166, 169-170.

<sup>80</sup> Johann Bernhard Basedow (1723-1790), pédagogue allemand. Il organisa son école, ouverte en 1774 grâce à l'appui du prince Léopold de Dessau, sur les préceptes formulés par Rousseau dans *l'Emile*. Il préconisait une étude vivante et pratique, et se souciait de l'éducation physique. Des cours d'éducation sexuelle figuraient même au programme des cours, qui étaient mixtes. Voir *DWB* IV, 92-94 et *NUC* XXXVIII, 261-264.

<sup>81</sup> De nombreux membres de Schinznach soutenaient le *Philanthropinum* de Basedow à Dessau et l'Institut de Pestalozzi à Neuhaus. *IM HOF / DE CAPITANI* (1983) I, 176-177.

<sup>82</sup> *IM HOF / DE CAPITANI* (1983) I, 167.

<sup>83</sup> Karl Christoph Steiger (1725-1785), Grand Tour 1748-1751, GC 1755, avoyer de Thoun 1766, directeur du sel à Roche 1776. *SHS* (1765) *DHBS* VI, 340 *IM HOF / DE CAPITANI* (1983) 163.

Parallèlement à Schinznach, les membres de la nouvelle élite culturelle bernoise se retrouvent dans plusieurs sociétés créées à Berne entre 1758 et 1765. Le noyau dur de ce groupe est notamment formé par V. B. Tscharner, D. Fellenberg, J. R. Tschiffeli, N. A. Kirchberger et S. A. Wilhelmi, qui sont les fondateurs de ces diverses sociétés, ainsi que leurs principaux membres. Comme nous venons de le voir, ils ont alors tous été admis à *Société Helvétique de Schinznach* et participent régulièrement à son assemblée annuelle. Trois sociétés s'avèrent particulièrement intéressantes dans le contexte bernois : il s'agit de la *Société économique de Berne (SEB)*, fondée en 1759 par J. R. Tschiffeli et S. Engel<sup>84</sup>, de la *Société des Citoyens (SC)* fondée en 1762<sup>85</sup> par Daniel Fellenberg et de la *Société morale (SM)*, fondée en 1764/65<sup>86</sup> par Niklaus Anton Kirchberger. L'importance de ces deux dernières est certes moindre en comparaison de celle de la *Société Helvétique* et de la *Société économique de Berne*, ne serait-ce qu'à cause de la brièveté de leur existence, mais elles nous intéressent par les objectifs similaires qu'elles se sont fixées.

Les quatre sociétés que j'ai énumérées avaient en effet un but commun et fondateur, directement inspiré par la philosophie des Lumières : l'amélioration des conditions et des finalités de la vie humaine, par le biais de différents objectifs. La recherche scientifique et pratique permettant l'amélioration des rendements agricoles et économiques<sup>87</sup> grâce à l'application de nouvelles techniques, constituait l'objectif dominant de la *Société économique de Berne*. Elle encourageait la recherche et se préoccupait ensuite de la transmission aux milieux paysans des nouvelles connaissances techniques, permettant d'augmenter la productivité et la rentabilité des terres. Ces deux derniers points s'avéraient particulièrement importants, puisque les années de disette ou de mauvaises récoltes n'étaient pas rares et faisaient flamber les prix, faute de planification de la part du gouvernement. La *Société* s'occupait cependant aussi de questions d'ordre topographique, statistique et démographique, du moins jusqu'à l'interdiction de 1766<sup>88</sup> : elle se concentre ensuite sur l'étude des sciences naturelles, jugée moins dangereuse.

<sup>84</sup> Samuel Engel (1702-1784), homme d'état, agronome (propriétaire de Kirchberg), et géographe. Bibliothécaire de la bibliothèque de la ville de Berne 1736-1748, GC 1745, bailli d'Arbourg 1748 et Echallens 1760, proche d'A. de Haller. *SEB* (1759) co-fond. et premier prés. et *SHS* (1762). *DHBS* II, 780 ; *ERNE* (1988) ; *IM HOF / DE CAPITANI* (1983) II, p. 156 et *PULVER* (1937).

<sup>85</sup> Son activité, qui reposait presque uniquement sur les épaules de son fondateur, est suspendue en 1766 déjà. *ERNE* (1988) 206-209.

<sup>86</sup> Elle était en gestation depuis 1762. Elle ne connaît qu'une assez brève existence (1768), par ailleurs fort peu documentée, vu son caractère très secret. *ERNE* (1988) 210-211.

<sup>87</sup> La seule philanthropie ne représente pas l'unique motivation de ces patriciens à instruire la paysannerie. En tant que propriétaires fonciers, ils étaient, à l'instar des gentlemen farmer anglais, les premiers bénéficiaires de l'amélioration des rendements agricoles.

<sup>88</sup> Voir note 48, p. 21.

C'est l'étude des réformes agraires et leur application qui constituaient pourtant la passion réelle de toute l'élite intellectuelle de Berne, à l'exemple de celle de la République des Lettres. Ses membres figuraient eux-mêmes au nombre des rédacteurs des mémoires qui lui étaient soumis, en réponse aux questions du concours annuel qu'elle organisait<sup>89</sup>. Ceux-ci entretenaient également une abondante correspondance, à travers la Confédération comme à travers la République des Lettres, avec les membres d'autres sociétés économiques, et expérimentaient souvent eux-mêmes dans leurs propriétés foncières les résultats théoriques obtenus, tels J. R. Tschiffeli à Kirchberg. Les thèmes de recherche de cette société se diversifieront à nouveau dans les années quatre-vingt, incluant notamment les sciences naturelles, la morale, la politique et l'éducation<sup>90</sup>.

Les objectifs de la *Société des Citoyens* (1762) et de la *Société morale* (1764/1765) reposaient sur une base commune : la progression morale de la société<sup>91</sup>. La première comptait y arriver en récompensant au niveau européen des recherches dans les domaines de la morale, de la jurisprudence et de la politique. Elle récompense ainsi en 1763 un ouvrage de l'Abbé Gabriel Bonnot de Mably<sup>92</sup>, intitulé *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique*, et en 1765 l'ouvrage révolutionnaire et très controversé de Cesare Beccaria<sup>93</sup>, *Dei delitti e delle pene*, qui milite pour l'abolition de la peine de mort<sup>94</sup>. Elle préconise également un retour à l'enseignement de la morale aux enfants : l'amélioration des conditions sociales ne pouvait passer que par un retour aux vertus des peuples anciens et des ancêtres de la Confédération. Les

<sup>89</sup> Voir la liste de ces publications, données par GUALTIERO (1971) en annexe à sa recherche. Sinner de Ballaigues est l'auteur d'une recherche sur les mines de charbon, auxquelles il s'intéressait de près (*Historische Nachricht von verschiedenen entdeckten Steinkohlen im Kanton Bern*, lue lors de l'Assemblée du 25.06.1768). Il demanda et obtint plusieurs concessions de forage entre 1767 et 1773 env., qui ne donnèrent cependant pas les résultats espérés (BURRI, 1912, pp. 171-173).

<sup>90</sup> ERNE (1988) 197.

<sup>91</sup> ERNE (1988, p. 206 et 210) présente ainsi les buts de la Société des Citoyens : « Als Höhepunkt – und auch vorzeitiger Abschluss – wirkte das umfassende Projekt einer Weltverbesserungsgesellschaft » et ceux de la Société morale : « Die angestrebte Sozietät sollte die allgemein menschliche Neigung, das Glück der Mitmenschen zu mehren, fördern und ins praktische Tätigkeit umsetzen. » La Société se présentait elle-même comme « une Société de Citoiens, dont le but est de contribuer à la recherche des vérités les plus utiles aux homes, & les plus propres à avancer leur bonheur. » (in ERNE, 1988, p. 207).

<sup>92</sup> Sur l'Abbé G. Bonnot de Mably, voir Chap. 4, p. 113 et l'*Essay*, p. 200 ci-dessous. Il sera aussi question de cet ouvrage lors de l'assemblée annuelle de Schinznach de 1764 (IM HOF / DE CAPITANI, 1983, vol. I, p. 20).

<sup>93</sup> Cesare Beccaria (1738-1794) marquis italien, juriste et économiste. Il fonde sa conception de la justice sur les notions de raison et d'humanité. Voir IM HOF (1993) 187. PRNP 214.

<sup>94</sup> L'attribution d'une récompense à un tel ouvrage doit être considérée, dans le climat politico-social de l'époque, à sa juste valeur : il s'agit un acte de bravoure, qui constitue dans tous les cas l'un des haut-faits de cette société. Cet acte en a valu la peine, car il serait à l'origine de la préparation du nouveau code pénal, qui n'était cependant pas achevé lors de la proclamation de la République Helvétique.

préceptes sont donc les mêmes que ceux établis par Balthasar puis ensuite par les membres de Schinznach pour l'institut national modèle.

La *Société morale* visait quant à elle plus spécifiquement le développement d'une entraide sociale aux plus démunis, qui permettait par la même occasion de développer les vertus philanthropiques de l'homme et devait contribuer à éradiquer le goût du luxe. Sinner décrit dans l'une de ses lettres les objectifs et les actions de cette société, dont il serait l'un des fondateurs<sup>95</sup> :

« Il [le Prince Louis Eugène de Wurtemberg<sup>96</sup>] est Membre de quelques Sociétés établies depuis environ un An, à Zurich, ici [à Berne], et à Lausanne, dont la loy fondamentale est, d'assister leur Prochain quelqu'onque, de tous les secours qui sont en leur pouvoir (d'argent, de Victuailles, de conseils, de Recommandations, etc.) sans égard ni à la Naissance, ni au Sexe, ni à l'aage, ni à la Religion de la personne. Ces Sociétés se nomment morales, la plupart de leurs Membres est inconnu, ils se cachent avec tout le soin possible, parce qu'il n'y a que le Secret qui les mette en état d'agir sans gêne : les Secourus ignorent toujours leurs Bienfaiteurs, et ceux-ci ne sont bien conus qu'entre eux. Pour être moins trompés, et pour ne pas risquer de placer trop à l'aventure leurs bienfaits, le membre qui fait son rapport, ou qui risque le moins de faire soubçonner et deviner ses associés, est chargé de tacher à se convaincre par ses yeux de l'Etat du Nécessiteu ; fonction souvent tres dégoûtante chez des pauvres malades. »<sup>97</sup>

Les sociétés qui apparaissent dès la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle et leurs projets de réformes des conditions de vie s'appuient toutes sur la notion de patriotisme. On retrouve en outre au travers des quatre sociétés présentées ici les trois dimensions essentielles que prennent ces réformes d'inspirations patriotiques : une dimension pédagogique (donner aux hommes une éducation qui les humanise), une dimension sociale (assister ceux qui souffrent), et une la dimension économique (garantir un minimum de revenus pour tous)<sup>98</sup>. L'aspect éducatif figure au premier rang, car de lui découle la prise en charge des deux autres dimensions par les générations futures.

<sup>95</sup> Voir note 100 à la page suivante.

<sup>96</sup> Prince Louis-Eugène de Wurtemberg (1731-1795), frère du duc régnant Charles-Eugène, il vint à plusieurs reprises en Suisse, et résida avec sa famille à Lausanne de 1763 à 1767. Il fut l'un des promoteurs de la "Société morale". Il régna de 1793 à sa mort. BURDET (1963) 435, note 1. Sinner en vante les mérites et la bonté dans sa lettre 11 mai 1766 adressée à Arthur de Villetes (1749-1762), ministre de Grande-Bretagne en Suisse, puis à Turin (Mss. H.H. XIV, 151, lettre S).

<sup>97</sup> Voir IM HOF/de CAPITANI (1983) II, 162.

<sup>98</sup> Lettre de Sinner à Arthur de Villetes (1766). Cette lettre est intégralement retranscrite en annexe. Voir Annexe 14, p. 283.

<sup>99</sup> In IM HOF (1993) 223.

La préoccupation constante des individus et des groupements progressistes du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour l'amélioration des structures scolaires et de la transmission du savoir s'explique de ce fait.

Il faut encore remarquer que les quatre sociétés présentées étaient liées entre elles de plusieurs manières. Premièrement, elles partageaient de nombreux membres commun<sup>99</sup> : elles tissaient ainsi un dense réseau de relations sociales dont il est important de tenir compte. D'autant plus que ce réseau a, à mon avis, joué un grand rôle dans la nomination de Sinner au Conseil académique en 1766, et peut-être même dans la parution de *l'Essay* au printemps 1765. Sinner de Ballaigues était en effet membre de trois de ces sociétés au moins : il serait l'un des membres fondateurs de la *Société morale* fondée en 1764<sup>100</sup>, il est nommé membre de la *Société économique de Berne* le 2 mars 1765<sup>101</sup> et de la *Société Helvétique de Schinznach* en mai 1765<sup>102</sup>. Il était en outre membre de la *Grande Société*, depuis sa fondation en 1759<sup>103</sup> et de la *Société Typographique* de 1774 à 1787, qu'il aurait présidée en 1774<sup>104</sup>. Sinner accède donc aux deux sociétés les plus prestigieuses de son temps l'année même de la parution de *l'Essay*. Simple coïncidence ou suite d'un enchaînement planifié ? Je reviendrai sur cette question<sup>105</sup>.

La *Société Helvétique* et la *Société économique de Berne* constituent sans conteste les deux sociétés les plus importantes et les plus influentes, autant pour l'élite intellectuelle bernoise que pour celle des autres Cantons confédérés. Elles ont ainsi le mérite d'avoir rapproché les élites intellectuelles de la Confédération des XIII Cantons, qui demeuraient auparavant cloisonnées dans leur environnement propre. Les contacts sociaux qui s'établissent ainsi dépassent largement le simple cadre bernois, qui ne représente au reste pas un cas particulier, puisque un tel phénomène était commun à toute l'Europe des Lettres. L'échange de correspondance avec des sociétés situées

<sup>99</sup> Il avait même un temps été question d'une fusion entre la *Société Helvétique de Schinznach* et la *Société des Citoyens de Berne*, mais elle ne s'est finalement pas réalisée.

<sup>100</sup> Selon la biographie de Sinner établie par le personnel de la BBB [état 01.04.2001].

<sup>101</sup> BURRI (1912) 170 et IM HOF / DE CAPITANI (1983) II, 163. Im Hof cite pourtant (in IM HOF (1993) 143) un rapport de Karl v. Zinzendorf, indiquant que Sinner « homme très habile et vaillant » serait président de cette société en 1764.

<sup>102</sup> BURRI (1912) 173 et IM HOF / DE CAPITANI (1983) II, 163. Burri indique que Sinner n'aurait participé qu'à peu de réunions (1765, 1774 et 1776), à cause de la censure qui planait sur elles. Je suis loin d'être persuadée de la justesse de cette raison. Sa correspondance laisse du reste penser qu'il avait l'intention de se rendre à davantage d'assemblées (lettre à un anonyme de Soleure (1768), reproduite intégralement en annexe (voir Annexes 9 et 9bis, p. 268) et lettre de Salis-Marschlins (06.05.1766), BBB Mss. H. H. X, 105, 80, p. 343-345).

<sup>103</sup> Cette société, une sorte de club exclusivement réservé aux membres du patriciat régnant et âgés de plus de vingt-cinq ans, siégera à l'Hôtel de Musique dès son ouverture en 1769. D'après Burri, Sinner a siégé dans la commission de cette société dès 1767 (BURRI, 1912, p. 145).

<sup>104</sup> Selon la biographie de Sinner établie par le personnel de la BBB [état 01.04.2001].

<sup>105</sup> Je développerai cette idée dans le Chap. 2.3.4., p. 53 ci-dessous.

hors du territoire confédéré apportent justement la preuve que les élites culturelles de la Confédération étaient parfaitement intégrées au réseau européen des sociétés du même type<sup>106</sup>. Troisièmement, les projets communs qui apparaissent désormais au niveau "national", se donnent consciemment pour objectifs de dépasser les conflits de religion et l'esprit solidement ancré dans le système fédératif des autorités de chaque canton, préfigurant et préparant ainsi la naissance du véritable Etat national de 1848<sup>107</sup>. Enfin, elles ont permis de lancer une première discussion quant à la formation de la jeunesse et à la création d'un enseignement au niveau supra-cantonal. Ces Confédérés éclairés étaient parfaitement conscients qu'une union solide et durable entre les Cantons n'était possible que sur de réelles bases communes, qui devaient être inculquées dès que possible. Or, ils étaient pressentait que cette union devait impérativement être renforcée, raison pour laquelle ils insistent autant sur la transmission de la vertu considérés comme le remède à tous les maux du siècle.

Sur ce point au moins, autorités et sociétés se retrouvaient sur un terrain d'entente. Ce qui n'empêchera pourtant pas, comme nous allons le voir, les autorités de sévir contre l'influence et l'ingérence des sociétés dans ce qu'elles considéraient être de son seul ressort : les affaires d'Etat.

#### 2.1.4. La censure à Berne

Les conservateurs disposaient à Berne de deux moyens de contrôle et de pression, dont ils se servaient pour contrer, ou du moins ralentir l'épanouissement et le développement des nouvelles idées : leurs voix aux Grand et Petit Conseils, ainsi que l'exercice de la censure. Cet organe exerçait alors un contrôle constant sur tous les écrits qui paraissent, ainsi que sur les activités et publications des diverses sociétés qui voient le jour dès la fin des années cinquante. Les autorités craignent particulièrement les faux-pas diplomatiques ou la perte de contrôle face à des sociétés composées de patriciens, mais qui plus est tournées vers les sciences et les nouveaux acquis techniques qu'elles ne maîtrisent pas. Pour se prémunir et garder le contrôle, les autorités renforcent notamment le dispositif de la censure officielle en 1767<sup>108</sup>.

L'exercice de la censure reflète parfaitement la mentalité conservatrice qui régnait au sein du Petit Conseil. Ce témoignage de l'historien bernois J. J. Lauffer<sup>109</sup> montre à quel point les autorités

<sup>106</sup> ERNE (1988) 198.

<sup>107</sup> L'exigence de la reconnaissance du domaine intellectuel par les diverses autorités est aussi sous-jacent, de même que l'idéal bourgeois d'une société ordonnée et organisée, notamment par les capacités professionnelles de chacun.

<sup>108</sup> Voir CORSINI (1993) 314-315 et FELLER (1974) III, 630.

<sup>109</sup> Sur Johann Jacob Lauffer (1688-1734), Prof. d'éloquence et d'histoire à l'Académie de Berne 1718-34, historien officiel de la République 1724-1734. Voir FELLER (1974) III, 632, 636-637.

étaient sensibles à l'expression de la moindre critique à leur égard : « *Wenn es einen Ort in der Welt gibt, wo die Freiheit zu schreiben verboten ist, so ist es Bern. Man würde uns gerne, wenn man könnte, die Freiheit, zu denken, rauben.* »<sup>110</sup> Les diverses sociétés économiques de la République bernoise devaient elles aussi porter une extrême attention à leurs propos<sup>111</sup>. Et le gouvernement n'hésitera pas à "fortement déconseiller" à ses citoyens, membres de la Société Helvétique de Schinznach, d'assister à son assemblée annuelle, ceci dès 1766<sup>112</sup>.

Nul n'était donc à l'abri des poursuites de la censure, et les membres du patriciat pas davantage que les autres, comme le montre cet extrait d'une lettre de Sinner de Ballaigues, envoyée à Gottlieb Emanuel von Haller en 1779, dans lequel il est question du prospectus au *Voyage historique et littéraire*, l'œuvre littéraire majeure de Sinner :

« Monsieur, aiant appris par Mons. Hug que vous desirés quelques exemplaires de mon Prospectus, je vous prie d'accepter ces deux ci joints, avec quelques avis dont je vous supplie de faire usage en ma faveur. Le premier est de ne pas en parler comme d'un ouvrage que j'avance, etant obligé de vous prevenir, qu'on m'a déjà averti de Berne que je ferois mieux de supprimer l'ouvrage même, dont je risquois d'essuier des chagrins. Quoique j'aie certain conviction de n'y avoir rien mis dont je ne puisse repondre au tribunal de la religion et de la patrie. Je ne sais a quoi je dois m'attendre de la part de certains Censeurs. Vous voudres bien, Monsieur, etre de mes partisans, et me juger en homme éclairé et tolerans, tel que je crois avoir l'honneur de vous conaitre. Si l'on est inquiet de la publication de mon livre, je crois qu'on a tort. Mais si l'on croit que la patrie est interessee a ce qu'il soit supprimé, on n'a qu'a m'en donner 45 Louis que les libraires leur (?) donerons, et l'enfermer ou l'on voudra. Mais je dis ceci pour plaisanter. Serieusement, Monsieur, mon livre est le fruit de 15 ans de remarques de tout genre et je crois qu'il n'est pas mal fait. Dites moi votre avis du Prospectus. Je suis encor le maître de mon manuscrit, que je peux - (?) changer et supprimer. Mais je gémis sur l'intolerance de ma patrie, qui du religieux paroît s'être tourner contre le politique. Les gens d'Eglise sont aujourd'hui plus tolerans que les magistrats. »<sup>113</sup>

Ce seul passage démontre à mon avis que la rumeur qui veut que Sinner ait été membre de la Commission de censure, plusieurs fois évoquée dans la littérature mais jamais prouvée, doit être récusée. Elle se rattache notamment à un "bon mot" devenu légendaire, que Sinner aurait

<sup>110</sup> Cité in GEISER (1890) 13.

<sup>111</sup> Voir note 48.

<sup>112</sup> Voir IM HOF / DE CAPITANI (1983) I, 46-50.

<sup>113</sup> Lettre de Sinner à G. E. Haller du 24 nov. 1779 (BBB, Mss. H. H. III. 197, p. 374-377). Elle est reproduite en entier en annexe. Voir Annexe 11, p. 272.

prononcé en 1759 après avoir dit-on été chargé de confisquer tous les exemplaires se trouvant à Berne de la *Pucelle d'Orléans* de Voltaire et *De l'Esprit* d'Helvétius. Rentré bredouille, Sinner aurait dit ou écrit au Sénat : « Je n'ai trouvé dans toute la ville ni esprit ni pucelle »<sup>114</sup>. La liste établie par Karl Müller dans son *Histoire de la censure à Berne* n'indique en effet pas de Sinner de Ballaigues comme censeur pour l'année 1759, ni pour aucune autre année du reste.

Hormis le domaine littéraire, la présence au quotidien de cette censure explique sans doute qu'aucun patricien "éclairé" n'ait pendant longtemps osé critiquer ni n'ait remis en question le gouvernement, dans l'un de ses écrits. Ce n'est en effet que bien longtemps après la chute de l'Ancien Régime que Bonstetten s'exprimera de la sorte : « Dans l'incurie de tout ce qui nous touche de plus près, il n'est pas étonnant qu'on ne se soit jamais fait de question sur la nature du gouvernement dans lequel on se trouve placé ; cette étude était non seulement contre l'ordre inverse que l'on suivait alors, elle était de plus dangereuse. (...) Les nations vivent dans leurs institutions, comme les hommes vivent dans leur peau. Faire l'analyse d'une constitution, c'est porter le scalpel sur le corps vivant. Il a fallu de graves maladies politiques et la mort des constitutions pour en faire l'analyse, comme on fait dans ces temps de douloureuses opérations, où l'on opère sur le vif. »<sup>115</sup>

Si la parution du *Voyage* (1781) semble avoir posé tant de problèmes, alors même que son propos était, comme son titre complet l'indique, bien plus *historique et littéraire* que politique et satirique, on comprend sans peine les précautions que l'auteur avait préféré prendre pour la parution de *l'Essay* (1765). Le fait que celui-ci ait été publié sous le couvert de l'anonymat et imprimé à Lausanne, comme je le montrerai dans le chapitre réservé à l'édition du texte, ne nous surprend donc pas. Le ton satirique de *l'Essay* n'a peut-être pas non plus contribué à adoucir l'attitude des censeurs, ou de certaines personnalités influentes, vis-à-vis des textes ultérieurs de Sinner. Une réputation de satiriste se forgeait vite, mais ne devait pas s'oublier aussi rapidement. La lecture de quelques pages du pamphlet, publié par Sinner en 1768, et intitulé *Ist es denn möglich, bei*

<sup>114</sup> Les sources d'époque se trouvent chez Chamfort cité in BESSIRE (1953, 158), et chez MEINERS (1788, I, 96). TILLIER (Hist. bernoise, vol. V, p. 248, cité in BURRI, 1912, 56) se base sans doute sur Meiners, et il est lui-même repris par BURRI (1912) 56, ROULET (1950) 136 et CORSINI (1993) 315. Im Hof in IM HOF / DE CAPITANI (1983) I, 48 se base quant à lui directement sur Meiners et déclare, contrairement à ce qu'avaient conclu Burri et Roulet avant lui, que Sinner « *war selbst mit dem Zensurwesen verbunden* ». Après vérification chez MÜLLER (1904), il apparaît que Sinner n'aurait jamais fait partie de la Commission de censure. Mais la liste des noms donnée par Müller est imprécise: il ne mentionne ni les prénoms, ni les années de naissance des personnes qu'il énumère, ce qui peut porter à confusion. Un *Altlandvogt Sinner* apparaît en 1759 comme censeur des livres séculiers, ce qui a peut-être prêté à confusion. Il est cependant évident que Sinner de Ballaigues ne pouvait être qualifié de *Altlandvogt* avant même d'être entré au GC. Il s'agit peut-être de Johann Rudolf Sinner (1702-1782), bailli de Saanen 1749, et avec lequel Sinner de Ballaigues est souvent confondu. *HBLS VI*, 378.

<sup>115</sup> BONSTETTEN (1831) 33-34.

*gegenwärtigen Umständen, unter uns eine gute Unterweisung in den öffentlichen Schulen zu erhalten?*, suffira à faire comprendre pourquoi c'est le nom fictif de Rostock qui figure en tant que lieu d'édition sur la première page. Suite à l'échec de la réalisation de la réforme scolaire de 1766, Sinner y libère toutes ses rancœurs et son ressentiment face à l'immobilisme et au manque d'ouverture de la société bernoise prise dans son ensemble : des pères de familles aux magistrats, en passant par les maîtres d'école, tous y sont l'objet de ses foudres !

Quant à l'éducation, elle était la première à souffrir de ce manque de liberté. Elle ne pouvait de ce fait pas se développer ni s'épanouir dans une ville dont les autorités refusent de se remettre en question. Comme le remarque Sinner dans *l'Essay*, à propos de l'emploi du *Catéchisme de Heidelberg* : « Mais puisqu'on veut que la Religion commence par être un exercice de lèvres et de mémoire, soit ; je ne prétends pas abolir ce Catéchisme, il est trop fortement consacré par la coutume, et par la religieuse persuasion, qu'il faut faire comme nos pères ont fait »<sup>116</sup> Peut-être les nombreuses piques de ce genre qui parsèment *l'Essay* ont-elles fini par atteindre leur cible, puisque les principaux changements instaurés par la réforme scolaire de 1767 se trouvaient exprimés dans le texte de Sinner. En ce qui concerne le *Catéchisme de Heidelberg*, par contre, la critique de l'érudit bernois eut beau être des plus virulentes, son remplacement par d'autres ouvrages pédagogiquement plus accessibles aux enfants est refusé. Jusqu'à la chute de l'Ancien Régime, l'orthodoxie religieuse bernoise reste de marbre face à toute volonté de changement et d'adaptation aux idées plus souples qui germaient. La censure remplit donc strictement son office, afin que jeunesse soit particulièrement maintenue dans le dogme de ses pères et la religion ancrée dans son cœur, pour qu'elle puisse résister ensuite plus stoïquement face à la tentation de l'oisiveté, du luxe et de la débauche.

#### 2.1.5. L'incidence de ces tensions "politiques" sur le climat régnant à Berne

Ce climat tendu devait sans aucun doute se faire ressentir dans l'atmosphère quotidienne de la vie bernoise, surtout à la période des élections annuelles ou, pire encore, lors des élections complémentaires au Grand Conseil, qui ne se déroulaient que tous les dix ans à la période de Pâques. Malgré tous les changements latents et les oppositions entre les membres du patriciat<sup>117</sup>, l'accès à la magistrature d'au moins un membre par famille continuait à être l'enjeu suprême de tous les patriciens, qu'ils soient "éclairés" ou non. La nomination au Grand Conseil, « souverain

<sup>116</sup> *Essay*, p. 143 ci-dessous.

<sup>117</sup> Sans même parler du mécontentement toujours plus grand des deux autres classes sociales, les patriciens non-régnants et les domiciliés. La conjuration de Samuel Henzi en 1748 ne constitue que l'une des preuves de la violence des tensions régnant tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle entre les privilégiés et les exclus.

bonheur d'un citoyen de Berne »<sup>118</sup>, constituait une « question de survie pour le *Stand* »<sup>119</sup>, du fait qu'elle garantissait un important apport financier pour la suite de la carrière<sup>120</sup>. Or, nul ne pouvait prédire s'il entrerait un jour, ni à quel moment, dans la magistrature : rien n'était jamais acquis et tout reposait sur la densité du tissu social et la solidité d'appuis politiques savamment préparés et entretenus. Les élections donnaient donc bien souvent lieu à de nombreuses déceptions. Un pareil contexte favorisait d'autant plus les rumeurs, les cabales, les tromperies et les ressentiments, comme le montrent deux lettres adressées par Sinner à son ami d'enfance Christoph Steiger, l'une dans son adolescence, l'autre alors qu'il est déjà bailli. Cet extrait de la seconde montre que Sinner devait également être concerné par ce type de désagrément, inhérent à la carrière politique :

« J'ai vû ces soupçons et ces nuages sortir du sein de la tempête de lundy (?) passé. Rien n'est si conus a Berne que ces defiances là. Ce n'est pas que je prétende les excusés. On a raisonné d'après les idées bernoises, on auroit mieux fait de croire à l'amitié. S. Exc. S. n'a t il pas été également soupçonné d'avoir sacrifié mon beau pere a d'autres interets ? La difference entre vous et lui, c'est qu'on vous là fait entendre. Songés d'ailleurs combien il est aisé de se laisser aller aux insinuations de ceux qui n'aiment pas quelqu'un quand on est dans l'instant du premier ressentiment de sa defaite. Pardonner donc a vos amis, la religion veut qu'on pardonne a ses enemis même. Je hais tous les jours plus nos brigues et nos cabales. Si nous observions, au moins 24. heures ce que nous jurons le lundy de Pâques, les choses iroient mieux. (...) J'ecris sur ma terrasse et je vois qu'il n'y a que le Jolimons entre vous et moi. Nous n'aurons que faire de transporter des montagnes, et nous croirons a l'amitié : Pour des tromperies, il est impossible de les éviter toujours : j'ai été bien aise de m'en aller de Berne, pour n'en point entendre. »<sup>121</sup>

J'ignore certes jusqu'à quel point une certaine "censure" pouvait s'exercer à l'encontre des élections envers des membres jugés trop révolutionnaires, mais elle jouait à n'en pas douter un rôle. L'exemple de Albert de Haller, pionnier parmi les savants et érudits bernois est explicite : n'aspirant qu'à accéder aux charges les plus prestigieuses, il est à maintes reprises "recalé", très certainement pour cause de non-conformité au modèle-type du patricien bernois<sup>122</sup>. Qu'en est-il de

<sup>118</sup> SINNER (1853) 13.

<sup>119</sup> Voir BRAUN (1988) 151.

<sup>120</sup> Pour un aperçu des revenus selon le rang de quelques charges (magistrats, baillis), voir SCHMIDT (1932) II, 48\*-50\*, note 64.

<sup>121</sup> Pour la citation intégrale de cette lettre non datée [après 1776], voir Annexe 11, p. 276. Pour la lettre de jeunesse (1748) parlant d'une calomnie qui aurait concerné Sinner et le même Christophe Steiger, voir Annexe 10, p. 272.

<sup>122</sup> Sa grande ambition n'a pas dû aider non plus. Voir la lettre de Friedrich Sinner à son neveu Sinner de Ballaigues (31.08.1766), BBB, Mss. H. H. X. 103. 46, p. 223-226. Un autre cas est illustré par Charles Victor de Bonstetten, qui

Sinner ? Il est vrai qu'il n'a lui-même été nommé bailli que dix ans après son élection au Grand Conseil<sup>123</sup>. Son particularisme d'érudit, son regard critique sur la société bernoise de même que son caractère visiblement bien trempé, tels qu'ils ressortent dans ses deux écrits sur l'éducation (*Essay et Ist es denn möglich... ?*) sont peut-être la cause de cette discrète censure appliquée à son égard.

Je vais maintenant aborder le thème de l'éducation, d'abord en esquisant quelques uns des traits fondamentaux des nouvelles conceptions développées par les Lumières, qui se différencient parfois de ceux présents dans les débats de la *Société Helvétique*. Leur description permettra de mieux comprendre quelques uns des objectifs éducatifs présents dans le plan de Sinner. J'examinerai ensuite la situation de l'éducation propre à Berne, dans laquelle se révèlent très nettement les tensions entre la volonté de réforme et l'attachement aux traditions. J'esquisserai l'importance qu'a eu l'*Essay*, parmi les nombreuses propositions de réformes qui se succèdent entre 1758 et 1770.

## 2.2. L'ENGOUEMENT DU XVIII<sup>ÈME</sup> SIÈCLE POUR LES THÉORIES ÉDUCATIVES

### 2.2.1 L'éducation préconisée par les Lumières

« Afin de renouveler la société, et de former un nouveau type d'homme, l'homme civil, c'est-à-dire aimable, libéral, pieux et lettré, les humanistes s'appuient sur une pédagogie appropriée. Les réformateurs protestants, puis les catholiques s'appliquent à former un «peuple nouveau» par l'éducation des enfants. Ils font de la pédagogie l'instrument principal de la conquête des âmes et du renouvellement de la face de la terre. « *Puerilis institutio est renovatio mundi* »<sup>124</sup>. Un désir de rénovation et une volonté de conquête marquaient la pédagogie du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce même désir, cette même volonté inspirent encore pendant les deux siècles suivants les idées sur l'éducation. Ainsi naît la pédagogie moderne, non pas tant pour transmettre des connaissances, mais pour transformer l'homme et la société. »<sup>125</sup>

---

traîne une telle réputation de « non conformisme » derrière lui qu'elle lui joue même des tours au sein de la *Société Helvétique*. Voir IMHOF / DE CAPITANI (1983) I, 178.

<sup>123</sup> L'accès à une telle charge est normalement possible quatre ans après l'élection au Grand Conseil (BRAUN, 1988, p. 151).

<sup>124</sup> « La formule serait du P. Jean Bonifacio. Elle est citée par F. Charmot dans *La pédagogie des jésuites*, Paris, 1951, p. 39. », In DE VIGUERIE (1981) 273, note 2.

<sup>125</sup> DE VIGUERIE (1981) 273.

Le XVIII<sup>ÈME</sup> siècle marque, dans la République des Lettres, un tournant dans la conception de l'éducation, tournant qui est déjà en partie amorcé à la fin du XVII<sup>ÈME</sup> siècle et qui ne se concrétisera dans les faits qu'aux XIX<sup>ÈME</sup> et XX<sup>ÈME</sup> siècles. Les Lumières ont en effet opéré une influence décisive sur la conception de l'éducation et de la pédagogie infantine. Je commencerai ce chapitre par une esquisse des traits fondamentaux des nouvelles théories qui apparaissent alors, principalement dans la monarchie française, mais aussi au Royaume-Uni et dans les principautés allemandes. L'influence de la nouvelle conception de l'enfance et de son éducation s'exercera ensuite à Berne comme dans toute l'Europe.

La place de l'homme est fondamentalement reconsidérée par rapport à Dieu, la nature et ses semblables dans la philosophie des Lumières. La place prépondérante dévolue jusque-là à l'Église et à la religion sont sérieusement ébranlés. Le rationalisme français évolue en un athéisme intransigeant, qui ne tarde pas à provoquer l'apparition d'un matérialisme forcené, tirant dans son sillage ce goût du luxe et cette débauche si décriés par les Helvètes. Cette nouvelle conception de l'existence est très liée au développement des techniques, dont les progrès notoires ont notamment permis la poursuite de l'exploration du globe terrestre et donné à l'Homme confiance en lui et en ses capacités propres. Les nouvelles sciences bouleversent profondément ses croyances et le sens qu'il a jusqu'alors attribué à son existence de mortel. Il développe les capacités de sa raison, exerce son esprit critique et réfléchit aux notions de droit et de liberté, qui l'amènent à reconsidérer le pouvoir du Prince.

Les pensées développées par ces philosophes tendent à rendre l'homme maître de son destin et attribuent une signification remplie d'optimisme à sa vie terrestre et à la place qu'il décide d'y occuper. Pour cela, il doit encore recevoir l'éducation qui s'impose, en fonction de cette nouvelle vie et de ses exigences propres. L'éducation est au cœur de ces nouvelles conceptions, car elle représente le moyen de transmettre cette nouvelle foi en l'existence et d'améliorer les individus, pour les amener au bonheur universel vers lequel chacun doit tendre<sup>126</sup>.

---

<sup>126</sup> Elle permet en arrière-plan la construction de la future société bourgeoise, dont elle sert directement les objectifs.

### 2.2.2. Locke, Wolff et Rousseau

Cet optimisme détermine en effet également une solide confiance en la perfectibilité humaine : chaque être est entièrement malléable à la naissance, n'est qu'une *tabula rasa* selon John Locke<sup>127</sup>. L'éducation seule détermine l'adulte en devenir. Il faut donc de bons pédagogues, qui puissent former la jeunesse avec amour et bienveillance et la conduire sur le bon chemin. Le chemin de vie ne doit désormais plus aboutir au Jugement éternel mais au contraire, selon le philosophe allemand Christian Wolff<sup>128</sup>, à la jouissance de l'existence accordée. Elle implique l'idéal chrétien de l'entraide au prochain, qu'il faut aider à se perfectionner.

Le texte fondateur de Rousseau, *l'Emile*, paraît en 1763 et marquera de son empreinte toutes les théories pédagogiques et éducatives ultérieures. Sa définition de l'enfance comme une période à détacher de l'âge adulte est notamment capitale : Rousseau déclare que l'enfant n'est pas un adulte en miniature et qu'il faut absolument tenir compte de ses divers stades de formation. De ce principe de l'enfance comme une époque en soi découle le concept d'une éducation centrée sur l'enfant, chez qui le pédagogue doit savoir distinguer les diverses étapes de construction et de développement de la raison. Il doit d'abord parler aux sens et aux sensations chez un petit enfant, et ensuite seulement (vers 12-13 ans) s'adresser à la raison. L'instruction doit donc d'abord commencer par l'expérimentation, en étant basée sur des objets concrets, avant de professer des constructions théoriques et abstraites faisant fonctionner le raisonnement<sup>129</sup>. Rousseau préconise de laisser faire le naturel de l'enfant, puisqu'il est selon lui innocent et bon de naissance. Il s'agit donc de lui laisser exprimer sa nature profonde, tout en le protégeant de l'effet corrupteur de la

<sup>127</sup> John Locke (1632-1704) philosophe anglais. Il publie en 1693 ses *Some thoughts concerning education*, dont l'importance fut capitale tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Rousseau notamment s'en inspirera largement. *DWB* 854-859 et *NUC*, vol. 337, pp. 530ss.

<sup>128</sup> Christian Friedrich von Wolff (1679-1754), considéré comme le plus grand philosophe des Lumières allemandes, il était à l'origine professeur de mathématiques, qu'il enseigna avec la physique de 1707 à 1723 à l'université de Halle. Il fut, plus qu'un grand découvreur, avant tout le « grand ordonnateur » des sciences philosophiques de la modernité et « donna aux sciences une forme didactique qui leur était alors inconnue ». Sa philosophie, avant tout pratique, est fortement imprégnée de rationalisme : les mathématiques forment la base de toute sa pensée et de sa démarche philosophiques. Wolff influença profondément la pédagogie allemande ; sa philosophie visait essentiellement à conduire l'homme au bonheur et au bien-être général, en l'incitant à se perfectionner et en aidant les autres hommes à faire de même. Sinner conseille l'utilisation de son ouvrage sur les éléments de mathématiques, comme manuel pour la VI<sup>e</sup> classe de l'école latine. Voir *Essay*, p. 171. Sur Wolff, voir *BUAM LI*, 129-141 ; *DBE X*, 570-571 ; *DEL* (1997) 373 ; *FELLER* (1974) III, 645-646 ; *NUC DCLXXI*, 185-189 et *PANCHAUD* (1952) 149.

<sup>129</sup> Pour plus de détails sur ce passage, voir *DEL* (1997) 371-373, *IM HOF* (1993) 208-223, *VIAL* (1995) 35-58, *DE VIGUERIE* (1981) II, 284-299.

société. Il sera intéressant de constater que Sinner suit dans *l'Essay* ce type de préceptes décrits par Rousseau, alors qu'il se détache d'autres conceptions rousseauistes (effet corrupteur de la société).

Tous les aspects de la pédagogie enfantine développés par Rousseau ne sont de loin pas inédits, mais c'est à lui que revient le mérite d'avoir su relier en un modèle complet toutes les idées éducatives, antiques et modernes, qui fourmillaient alors.

### 2.2.3. Une nouvelle vision des objectifs de l'éducation et de la manière d'enseigner

Les pédagogues insistent, après Rousseau, sur les notions suivantes, devenues fondamentales aujourd'hui : à savoir l'individualité propre à chaque enfant et qui doit être respectée ; la formation du libre arbitre et du jugement propre, qui doivent être développés sur la base de la raison libérée de l'emprise de la religion ; l'idée que le plaisir doit impérativement accompagner l'instruction, conception qui est, depuis Rousseau, inséparable du succès de tout enseignement.

L'éducation doit en outre désormais mettre en avant les matières pratiques, utiles dans la vie quotidienne. Les sciences, mathématiques et physiques principalement, mais aussi l'astronomie, ont dans un premier temps occupé la place d'honneur, puisque ce sont elles qui avaient aidé l'homme à saisir l'ordre de l'univers qui l'entoure. Elles sont ensuite complétées par la botanique et les sciences naturelles, autres adjuvants à l'exploration des diverses zones de la Terre<sup>130</sup>. L'hégémonie scientifique ne tarde cependant pas à être relativisée par l'importance d'autres branches à la dimension plus humaine : la géographie permet de faire le lien entre science et politique et l'histoire ajoute une dimension morale importante à l'enseignement, par l'exemple des vertus des grandes civilisations et de leurs héros<sup>131</sup>. Le droit acquiert quant à lui une dimension nouvelle par le développement des théories du droit naturel de Pufendorf<sup>132</sup>, qui reprend les

<sup>130</sup> Sur l'importance de celles-ci dans les expéditions d'exploration au XVIII<sup>ème</sup> siècle, voir la lettre de Vautravers à Sinner du 26.06.1772, retranscrite dans les annexes. Voir Annexe 15, p. 289.

<sup>131</sup> Ce n'est que dans un second temps que l'histoire acquiert une dimension nationale et patriotique, et donc plus politique.

<sup>132</sup> Samuel von Pufendorf (1632-1694), grand juriste allemand, historien, prof. de droit naturel à Heidelberg 1661, puis à Lund (Suède) 1670. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages juridiques, dont deux se sont avérés capitaux pour l'évolution du droit en général, et des droits de l'homme en particulier : *De Iure Naturae et Gentium*, (8 vol.), publié à Lund en 1672, aussi appelé le « grand » Pufendorf. Son abrégé, intitulé le *De officio hominis et civis prout ipsi praescribuntur lege naturali*, ou « petit » Pufendorf, est paru à Lund en 1673 en 2 vol. (rééd. Cambridge 1701, Edinbourg 1724, Londres 1735 et 1758, Leyde 1769, en 2 vol.). Pufendorf y reprend les principes du droit naturel énoncés par Hugo Grotius, qui posent une limite à la raison de l'Etat ou à l'arbitraire du prince, face à l'individu. Il y distingua le premier « la raison et la révélation comme deux sources de connaissances essentiellement différentes. C'est-là un des principaux

théories de Grotius<sup>133</sup>. Les idées de Pufendorf connaissent un retentissement particulièrement important dans la République des Lettres grâce à la traduction française annotée qu'en donne Jean Barbeyrac<sup>134</sup>.

Les langues, enfin, acquièrent une dimension nouvelle : elles sont désormais conçues comme des ponts permettant d'accéder à de nouvelles connaissances, et non plus comme une richesse en soi. La langue maternelle est particulièrement mise en avant dans l'acquisition des connaissances, au détriment du latin, qui ne sera cependant définitivement relégué au rang de langue morte qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle: il domine encore l'univers scolaire et surtout universitaire jusqu'à ce moment-là<sup>135</sup>.

#### 2.2.4. Des réformes réservées aux seules élites sociales

Des tentatives de réformes scolaires verront le jour, vers la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, un peu partout à travers la République des Lettres<sup>136</sup>. Les philosophes des Lumières ont su raviver l'intérêt des érudits et des "despotes éclairés" pour l'éducation. Ces réformes ne concernent toutefois qu'une classe restreinte de la population, les couches aisées. L'idéal des philosophes et des hommes politiques des Lumières ne coïncide en effet pas encore avec celui d'égalité qui éclatera avec la Révolution française. Il allait de soi pour eux que les nouveaux préceptes d'enseignement qu'ils

---

services qu'il rendit à la science. » Il pense en outre que « la religion ne doit entrer en considération, dans le droit naturel, que parce qu'elle resserre encore davantage les liens de la société, et qu'en prescrivant à l'homme des devoirs envers lui-même et envers les autres, elle le rend plus apte à remplir le but de la société. ». « Le Pufendorf devint l'ouvrage fondamental obligatoire pour toute formation de juriste au XVIII<sup>e</sup> siècle. Autour de lui s'organisèrent toute une série d'oeuvres juridiques de contenu et de tendance analogues. » C'est grâce à la traduction française qu'en donna Jean Barbeyrac que Pufendorf fut connu d'un vaste public. *BUAM* XXXVI, 283-289 ; *DBE* VIII, 89 ; *IM HOF* (1993) 185-186. Voir aussi *Essay*, note 626, p. 194 ci-dessous.

<sup>133</sup> Hugo De Groot, dit Grotius (1583-1645) juriste et diplomate hollandais. Son *De jure belli ac pacis*, publié en 1625, est un code du droit international public. Il lui valut l'appellation de « père du droit des gens ». *PRNP* 884.

<sup>134</sup> Jean Barbeyrac (1674-1744) juriste français, d'une famille réfugiée à Lausanne lors de la révocation de l'Édit de Nantes. Prof. de droit à l'Académie de Lausanne dès 1711 (recteur 1714), et dès 1717 prof. de droit public à Groningue. Il a traduit, annoté et donné une excellente introduction au *Droit de la nature et des gens* (*De Iure Naturae et Gentium*) et aux *Devoirs de l'homme et du citoyen* (*De officio hominis et civis prout ipsi praescribuntur lege naturali*) de Puffendorf, qui figurent parmi ses ouvrages les plus remarquables. Dans la traduction du second de ces ouvrages, que Sinner introduit dans les études académiques réservées aux séculiers, Barbeyrac « avait fortement attaqué le goût des saints Pères pour les allégories, sans épargner celles de l'Écriture-Sainte ». Il contribua à l'énorme succès du Puffendorf. Voir *BUAM* III, 345-346 ; *DHBS* I, 596. Voir aussi *Essay*, note 627, p. 194 ci-dessous.

<sup>135</sup> *IM HOF* (1993) 211.

<sup>136</sup> Notamment dans la monarchie française, dans les principautés allemandes, et dans les empires austro-hongrois et russe.

préconisaient devaient s'appliquer aux enfants issus des couches aristocratiques et aisées de la société : dans un premier temps, eux seuls sont donc concernés par le développement de la pédagogie. D'où les nombreux *traités d'éducation*, nouveau genre d'écrits pédagogiques très en vogue tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle, consacrés à l'éducation des princes. La question de l'enseignement des couches populaires est certes traitée, mais elle ne provoque que très peu d'écho. Il faut attendre la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et surtout le XIX<sup>ème</sup> pour voir l'influence de telles idées, – notamment véhiculées par Pestalozzi se développer et faire des émules dans la future Europe des nations.

#### 2.2.5. Les philosophes préconisent une éducation privée

Les philosophes n'envisagent l'éducation des élites que dans le cadre d'une éducation privée, enseignée par un précepteur particulier, ou dans un internat conçu à leur intention : les deux solutions doivent permettre une distanciation par rapport à l'influence de la société. Les internats connaissent une vogue certaine à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, dans la Confédération helvétique également : j'ai déjà mentionné celui de Martin Planta à Haldenstein (1761), transféré à Marschlins (Grisons) en 1771 par Ulysses von Salis-Marschlins<sup>137</sup>, qui le transforme dès 1775 en un institut modèle. Il le nomme *Philanthropin*, à l'instar du célèbre *Philanthropinum* du pédagogue allemand Basedow, fondé à Dessau en 1774, sur le modèle duquel il se base<sup>138</sup>. Ulysses von Salis a même engagé « des sous Précepteurs habiles dont trois sont actuellement à Dessau chez Basedow »<sup>139</sup>. L'institut de Marschlins a été fréquenté par de nombreux jeunes gens, venus de tous les pays d'Europe. Les étudiants indigènes qui y sont formés constitueront pour une bonne part l'élite politique suisse du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>140</sup>.

Avant de passer à la présentation de l'éducation à Berne, j'insiste encore sur le fait que l'engouement du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour les questions éducatives ne représente de loin pas un phénomène nouveau : il s'agit d'un re-nouvellement et non d'une découverte originale ! Les

---

<sup>137</sup> Voir la lettre de Salis-Marschlins à Sinner (11.04.1775), où il lui parle de l'ouverture prochaine de cet institut (BBB, Mss. H. H. X. 105. 30, p. 129-130).

<sup>138</sup> Basedow (1723-1790), pédagogue allemand, qui met en pratique les préceptes de Locke et de Rousseau dans son institut ouvert en 1774 à Dessau. *DEL* (1997) 373, *DWB* IV, 92-94 et HANNOUN (1995) 189-192, L'institut de Marschlins, aux Grisons, s'inspirera sur son modèle (voir *DHBS* VII (Suppl.) p. 202).

<sup>139</sup> Extrait d'une lettre adressée le 11.04.1775 par U. von Salis-Marschlins à J.-R. Sinner de Ballaigues (BBB Mss. H. H. X. 105. 30, p. 129-130). Le fait que Salis-Marschlins requiert « avec instance les conseils et l'appui » de Sinner montre que ce dernier devait jouir d'une réputation de connaisseur et d'homme de confiance dans le milieu des pédagogues helvétiques.

problèmes liés à la transmission du savoir ont sans doute déjà préoccupé les premiers ancêtres de l'Homme. Les écrits sur l'éducation des écrivains et des historiens de l'Antiquité gréco-romaine fournissent des indications précieuses dans le domaine près de deux mille ans après leur rédaction<sup>141</sup>. Sinner s'appuie largement sur cette sagesse antique, dès les premières lignes de son *Essay*, tout en y mêlant les connaissances pédagogiques et scientifiques qui ont été acquises depuis.

### 2.3. L'EDUCATION A BERNE DANS LA SECONDE MOITIE DU XVIII<sup>ÈME</sup> SIECLE

#### 2.3.1. Le droit à la formation se restreint au XVIII<sup>ÈME</sup> siècle

« La ligne de séparation fortement marquée entre ceux qui tiennent les rênes du gouvernement et le reste des citoyens, l'intervalle immense qui sépare les souverains de ceux qui ne sont que peuple, jette de la tristesse sur la ville, et empêche d'en rechercher le séjour. Les étrangers même n'y séjournent pas, ou n'y séjournent que très peu : ils viennent la voir, et ils s'en retournent. D'ailleurs le commerce y est négligé, les fabriques y sont presque nulles, et on ne s'y livre point aux spéculations du négoce qui, dans tout le canton, est regardé comme dérogeant. La perspective des offices de magistrature et le service militaire y offrent des objets plus séduisants à la jeunesse. Dans une ville où on ne cherche point à détourner les yeux des premiers citoyens du gouvernement général, mais à les y appliquer, dans une ville où toutes les idées, toutes les considérations sont subordonnées à celles de la législation et de la politique, les études doivent être très bornées, les sciences peu cultivées, l'éducation négligée ! c'est ce qu'on voit à Berne, où le collège ne pourvoit qu'aux études nécessaires à ceux qui se vouent à l'état ecclésiastique. »<sup>142</sup>

Cet extrait du récit de voyage de François Robert montre à quel point les structures scolaires et le droit à la formation reflétaient l'organisation sociale de l'Ancien Régime. A Berne, les possibilités de formation se répartissaient selon la division hiérarchique de la population urbaine, répartie dans les deux catégories suivantes : la première catégorie est constituée par la bourgeoisie – régnante et

<sup>140</sup> GEISER (1890a) 32-34 et 65.

<sup>141</sup> Ce ne sont cependant pas les plus anciennes. Jean VIAL, dans son *Histoire de l'éducation* (1995), remonte en effet jusqu'à l'ancienne Egypte et même au-delà.

<sup>142</sup> François Robert, *Voyage dans les XIII Cantons suisses* (1789). Le passage cité est tiré de REICHLER/RUFFIEUX (1998) 534-535. Sur F. Robert (1737-1819), professeur de philosophie et de mathématiques, puis ingénieur géographe du roi de France dès 1780, voir *ibidem*, pp. 1648-1649.

exclue du gouvernement –, et la seconde par les “domiciliés”<sup>143</sup>. Des exceptions étaient cependant possibles au XVII<sup>ÈME</sup> siècle, puisque des étudiants issus de classe sociales inférieures pouvaient recevoir des bourses d'études s'ils étaient particulièrement doués<sup>144</sup>.

Cette situation se durcit cependant dès la fin du XVII<sup>ÈME</sup> siècle<sup>145</sup>. Une ordonnance scolaire édictée en 1741 pose définitivement le principe que chacun des groupes sociaux recevra dorénavant une formation de base correspondant à ses besoins<sup>146</sup>. Ces besoins sont donc déterminés par les autorités, aristocratiques ne l'oublions pas, en fonction de la position des individus sur l'échiquier social : l'école allemande (*Deutsche Knaben- und Mädchenlehre*) est ainsi destinée aux domiciliés<sup>147</sup>, l'école latine aux bourgeois et aux patriciens. En ce qui concerne l'accès à une formation supérieure, il se restreint toujours plus au XVIII<sup>ÈME</sup> siècle, pour ne rester finalement accessible qu'aux seuls membres de la bourgeoisie.

#### 2.3.2. L'Académie et l'école latine : problèmes structurels

Les académies de Berne et de Lausanne étaient les deux seules institutions de niveau supérieur situées sur le territoire de la République Bernoise. Or, autant leur organisation que leur rôle n'avaient pas évolué depuis leur fondation respective en 1528 et 1537. Au XVII<sup>ÈME</sup> siècle, seules

<sup>143</sup> Sur la constitution très hétéroclite de ce groupe social, voir BRAUN (1988) 121-131.

<sup>144</sup> FELLER (1974) III, 631.

<sup>145</sup> L'ordonnance scolaire de 1676 a purement et simplement abandonné l'article de l'ordonnance précédente (1616), qui permettait à tout élèves doué d'entrer à l'Académie. Voir HAAG (1903) 84.

<sup>146</sup> Haag mentionne cette ordonnance du 2 fév. 1741 émanant des autorités, qui interdit désormais l'immatriculation à l'Académie des non-bourgeois et des fils de paysans. Ceux-ci auraient cependant encore eu l'autorisation d'assister aux cours. Le Conseil académique aurait alors étendu cette restriction d'accès à l'école latine également. En 1744, quelques élèves non autorisés s'y trouvent cependant encore (HAAG, 1903, pp. 131-132). Une première restriction d'accès avait été énoncée par une ordonnance en 1701, selon laquelle les domiciliés et les paysans ne devaient plus avoir accès à l'académie que s'ils présentaient des dispositions particulièrement favorables pour les études (FELLER, 1974, vol. III, pp. 634-635). Voir encore BRAUN (1988) 131.

<sup>147</sup> Il arrivait que des fils de bourgeois fréquentent de préférence l'école allemande, dont la formation était plus pratique et moins savante par rapport à celle de l'école latine. Les branches scientifiques et l'étude de la langue maternelle y ont en effet beaucoup plus rapidement pénétré qu'à l'école latine, qui focalise invariablement son instruction sur l'apprentissage du latin. L'enseignement dispensé aux garçons (*Knabenlehr* ou *-schule*) y est beaucoup plus progressiste que celui réservé aux filles (*Mädchenschule*) les deux sexes y étant en théorie séparés. Je renvoie à SCHIBLER (1982, pp. 11-12 et 20-23) pour de plus amples détails. Je ne reviendrai dans la suite pas sur l'école latine, puisqu'elle se situe hors du cadre de mon analyse.

une chaire de philosophie (1616) et une chaire d'éloquence (1684)<sup>148</sup> étaient venu étayer la formation dispensée par l'Académie de Berne, à l'origine créé dans l'unique perspective de former des pasteurs. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle voit certes la création définitive de deux nouvelles chaires séculières<sup>149</sup> : celle de droit (1718)<sup>150</sup>, puis de mathématiques (1749)<sup>151</sup>. Cependant, aucun de ces ajouts ne se révèle satisfaisant, car ils ne changent rien à la primauté de la théologie, dont l'étude continue à dominer les sciences et à être seule à aboutir à l'obtention d'un diplôme. Les études s'organisaient en deux volets, de la manière suivante : les étudiants commençaient par suivre deux ans de cours de éloquence, puis passaient trois ans en philosophie<sup>152</sup>. Débutait ensuite la carrière théologique proprement dite, qui se divisait en deux niveaux : théologie inférieure (trois ans) et théologie supérieure (trois ans). L'esprit de la théologie dominait en fait tout autant la première partie des études que la seconde : les cours de mathématiques et de droit étaient clairement soumis à l'organisation théologique de l'institution.

Le manque de formation et les lacunes scientifiques des premiers professeurs préposés à l'enseignement des études séculières étaient bien souvent encore accentués par leur manque de méthodologie et de pédagogie, ce qui ajoutait à l'inefficacité patente de l'institution<sup>153</sup>. Il faut aussi

<sup>148</sup> Le contenu des cours de cette chaire est enrichi de branches séculières en 1709, moment à partir duquel la Haute Ecole s'appelle Académie. En plus des leçons de littérature latine et d'histoire, viennent en effet s'ajouter celles d'éloquence et de géographie. Il faut remarquer que personne n'avait occupé le poste entre 1697 et 1709. Jusqu'en 1734 au moins, c'est un théologien qui l'occupe, pour cause d'absence de candidat séculier. FELLER (1974) III, 632-633.

<sup>149</sup> L'enseignement du grec et de l'hébreu faisait alors partie intégrante de la théologie. Ces deux chaires sont donc exclusivement occupées par des théologiens.

<sup>150</sup> Le théologien bernois Johann Kaspar Seelmatter avait déjà donné des cours de droit de 1680 à 1686, après avoir enseigné le droit naturel et des gens à l'Université de Leyden. La chaire n'est cependant pas encore créée. Personne ne succède à Seelmatter en 1686, et les cours de droit ne sont repris qu'en 1718. Ils sont alors toujours donnés en latin, ce qui réduit considérablement la fréquentation des jeunes patriciens. Voir FELLER (1974) III, 633 et IM HOF (1984) 38-42.

<sup>151</sup> Des cours de mathématiques avaient été donnés dès 1736 par Samuel König, professeur de langues orientales. Ce n'est cependant qu'en 1749 que la chaire est définitivement créée. Elle ne sera cependant pourvue à la hauteur des attentes de l'époque qu'en 1785, avec l'entrée en fonction de Johann Georg Tralles en tant que professeur de mathématiques, physique et chimie. Voir FELLER (1974) III, 633 et IM HOF (1984) 44.

<sup>152</sup> IM HOF ne mentionne étonnamment pas ces trois ans de philosophie, qu'il semble inclure dans les trois ans de théologie inférieure. FELLER ne fournit aucune information à ce sujet. Selon le plan décrit par SINNER et des descriptions de HAAG, la philosophie constituait pourtant bien un cursus antérieur à la théologie, d'une durée de trois ans, séparé de la rhétorique. La durée des études de théologie à proprement parler ne correspond pas non plus entre la description donnée par Im Hof et celle de Sinner: elles durent deux fois deux ans chez SINNER (voir l'Essay, p. 190 ci-dessous) et deux fois trois ans chez IM HOF (1984, p. 39).

<sup>153</sup> Niklaus Blauner, premier professeur attiré de la chaire de mathématiques, ne doit ainsi la postérité de son nom qu'à son incapacité notoire. Nous ne sommes ainsi pas surpris d'apprendre que son cours menace d'être définitivement déserté lorsque le pétulant F. B. de Félice donne un cours libre de physique expérimentale à l'académie de Berne en

noter que, devant la difficulté à trouver des séculiers capables d'enseigner ces branches, ce sont par défaut souvent des ecclésiastiques qui se chargent d'enseigner le droit ou les mathématiques. Cette grave lacune de l'offre en formation au sein du territoire bernois explique ainsi le succès continu, jusque vers le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, des universités étrangères – notamment allemandes (Göttingen) –, pour assurer la formation juridique des futurs magistrats. Un *Grand Tour* venait parfois compléter cette formation.

Il faut remarquer que l'esprit de caste très marqué des patriciens bernois jouait également un grand rôle par rapport à la formation suivie par la jeunesse : le patriciat tendait naturellement à séparer sa descendance de celle de la bourgeoisie non-régnante<sup>154</sup>. Raison pour laquelle il voyait d'un mauvais oeil le fait que ses fils partagent les mêmes bancs d'école que les simples bourgeois : « Der Besuch der öffentlichen Untern Schule kam für ein Patrizierkind nicht in Betracht, einmal, weil diese in argem Verfall war und wenig Förderung versprach, hauptsächlich aber, weil es als Unschicklichkeit galt, Knaben vornehmer Familien mit gemeinen Bürgerskindern zu "confundieren". »<sup>155</sup> Les patriciens recouraient donc de préférence aux services d'un précepteur privé, comme le préconisaient du reste les pédagogues des Lumières. Les avantages de l'éducation publique n'étaient ainsi pas développés, et les importantes lacunes de l'institution constituaient plus une excuse qu'une raison véritable au fait que les jeunes patriciens n'en suivent pas les cours.

Les lacunes de l'école latine (ou école inférieure), dont la présence à Berne était antérieure à la proclamation de la Réforme, étaient dues au rôle encore très restreint attribué à l'école au XVIII<sup>ème</sup> siècle. La tâche, mal rémunérée et très mal considérée d'un régent de l'Ancien Régime, se résumait, en ville<sup>156</sup> comme à la campagne, à « préparer l'enfant à devenir un fidèle, capable de suivre les catéchismes et les sermons du pasteur, de chanter les psaumes à l'église. (...) L'étude de l'orthographe et de l'arithmétique s'[y] ajoute, mais à titre secondaire »<sup>157</sup>. L'école latine était par

1761. Blauner se voit donc dans l'obligation de lui retirer l'autorisation qu'il lui avait préalablement accordée. Voir MACCABEZ (1903) 10.

<sup>154</sup> Celle-ci devait, d'un point de vue professionnel se contenter des offices publics subalternes. Le pastorat entrait dans cette catégorie, ce qui explique que l'académie, théoriquement ouverte aux patriciens et aux bourgeois, n'est dans les faits fréquentée que par les enfants de bourgeois, à de très rares exceptions. Voir BRAUN (1988) 124, 131-33.

<sup>155</sup> In PULVER (1937) 2-3. Voir aussi BONSTETTEN (1831) 21: « Aucun enfant patricien n'allait aux écoles publiques presqu'uniqueusement réservées aux étudiants en théologie. », et GEISER (1890) 25.

<sup>156</sup> Les écoles urbaines bénéficiaient d'un meilleur niveau d'enseignement que celles de la campagne, ne serait-ce que par le meilleur niveau de formation des maîtres. Je renvoie sur le point des écoles de campagne à FELLER (1974) III, 657 ss et à SCHIBLER (1982) 16-23.

<sup>157</sup> PANCHAUD (1952) 114. L'autorité de l'Eglise est d'autant plus forte que les élèves ne sont autorisés à quitter l'école qu'au moment où ils sont admis à la sainte cène par le pasteur. Pour y arriver, ils doivent savoir par cœur le catéchisme et pouvoir rendre raison de leur foi au cours d'un examen.

ailleurs étroitement liée à l'académie (ou école supérieure) dans sa structure même. L'ordonnance de 1548 avait en effet coordonné l'enseignement dispensé à l'école latine à celui de l'Académie. Le rôle de l'école inférieure était donc de préparer, sur une durée de sept ans (de 6 à 13 ans environ), les écoliers en vue de leur entrée à l'école supérieure. Son enseignement était de ce fait principalement basé sur l'apprentissage de la langue latine, – qui restera par ailleurs la langue universitaire jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>158</sup> –, sur celui du catéchisme – qu'il fallait savoir par cœur –, ainsi que sur quelques notions de grec et d'hébreu. Seuls des éléments de géographie (V<sup>e</sup> classe) et d'histoire (VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> classe) y sont dispensés, ce qui est largement insuffisant. Même les leçons de chant (VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> classes)<sup>159</sup> s'insèrent dans la perspective théologique, puisqu'il s'agit de l'apprentissage du chant des psaumes qui sont chantés au temple. Cette école était effectivement avant tout utile aux futurs théologiens, ce qui explique en partie pourquoi elle n'était fréquentée que par les garçons issus de la bourgeoisie non régnante qui s'y destinaient<sup>160</sup>. Il n'était de ce fait pas rare que les enfants bourgeois qui se destinaient à d'autres professions étudient de préférence dans une école allemande avec les domiciliés, ou bénéficient des cours d'un précepteur privé, selon les moyens financiers de leur famille.

Il est logique que les demandes et propositions de réforme émises dans la seconde partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle aient simultanément exigé des changements à l'école latine et à l'académie, puisque l'une servait de base à l'enseignement dispensé dans la seconde. Deux raisons majeures et étroitement liées se trouvent, à mon avis, à l'origine de l'enchaînement de propositions de réformes qui s'échelonnent à Berne pendant toute la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle : premièrement le fait que l'école latine et l'académie ne préparent que des savants et de futurs théologiens, deuxièmement le fait qu'aucune formation supérieure spécifiquement réservée aux fils du patriciat ne peut y être suivie. La prise de conscience de ces lacunes n'était certes pas nouvelle et avait abouti dans la première moitié du siècle à des transformations (ouverture des nouvelles chaires). Mais les solutions apportées demeuraient boiteuses, puisque la structure de fond de l'Académie, basée sur le primat de la théologie, restait inchangée. Ce qui fera dire au Professeur de philosophie Johann Samuel Ith, en 1793 :

<sup>158</sup> IM HOF (1996) 210-211.

<sup>159</sup> Voir les plans propres à chacune de ces années, donnés par Sinner dans l'*Essay*.

<sup>160</sup> Écartée de l'exercice du gouvernement, c'est la bourgeoisie non-régnante qui se vouait généralement au pastorat, qui représentait avec les postes d'officiers subalternes (tels que greffiers de la chancellerie) l'une des rares charges officielles auxquelles elle pouvait accéder. La valorisation sociale du pasteur ayant considérablement augmenté depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, ce type de poste était devenu attrayant, parfois même pour des cadets de familles patriciennes, ou lorsqu'une telle famille se trouvait en proie à de graves difficultés financières. BRAUN (1988) 160 et SCHIBLER (1982) 11.

« Die Grundlage der Akademie ist noch immer die nämlich, wie zur Zeit der Reformation : in ihr weht noch derselbe Geist, der sie vor bald 300 Jahren beseelt hatte. Mitten im gewaltigen Strom der Veränderungen steht die theologische Akademie noch einem Felsen gleich unerschüttert und unbewegt, wie sie vor Jahrhunderten war ; wo man hinblickt, auf die Gesetze, die Sitten, die Lebensart, überall bemerkt man den Einfluss der unaufhaltsam fortarbeitenden und fortschreitenden Zeit, aber unsere Akademie bildet noch am äussersten Ende des 18. Jahrhunderts Menschen, wie sie am Anfang des 16. Jahrhunderts brauchbar waren. »

161

Le mécontentement face aux lacunes de l'enseignement se trouve accentué dès le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle par la conjonction de plusieurs facteurs : d'une part l'influence des Lumières réclamant des études fondées sur la raison et l'expérience, d'autre part l'influence toujours plus critiquée des séjours à l'étranger. La prise de conscience que ces lacunes nuisaient en définitive à l'équilibre même de la République va initier une succession de projets de réforme. L'argument sous-jacent, qui réunit étonnamment autant les magistrats progressistes qu'immobilistes, est de dispenser à la jeunesse les valeurs propres à la patrie et à ses traditions, selon les principes largement débattus lors des assemblées annuelles de la Société Helvétique de Schinznach<sup>162</sup>. On comprend de ce fait comment ces deux clans – progressistes et immobilistes – d'habitude fermement opposés, avaient malgré tout pu en arriver à souhaiter conjointement l'introduction de réformes scolaires. La très grande importance accordée à la morale par les mouvements pédagogiques du XVIII<sup>ème</sup> siècle, comme par le courant patriotique teinté de nationalisme, réussit la gageure de réunir sur un terrain d'entente les tenants de la vieille garde et les éléments progressistes de l'élite politique. La volonté commune de former la jeunesse sur le territoire même de la patrie, afin de lui éviter les tentations de débauche distillées par les mœurs étrangères, va finalement jouer en faveur des progressistes. Leurs demandes réitérées de transformation, basée sur de nombreux projets exposés dans des écrits spontanés<sup>163</sup>, aboutit à la création, en 1787, de l'Institut Politique, réservé à la jeunesse patricienne. En 1778, la séparation de l'école latine traditionnelle en une école littéraire (*Literaturschule*) et une école artistique (*Kunstschule*) avait déjà contribué à une nette amélioration de l'enseignement inférieur.

<sup>161</sup> Johann Samuel Ith (1747-1813), études de philosophie et théologie à Göttingen, Leipzig et Berlin; directeur de la Bibliothèque de Berne (1778-1786), professeur de philosophie à l'académie de Berne (1781-1797); membre de la commission scolaire puis président du Conseil de l'instruction publique, il favorisa la diffusion européenne des idées de Pestalozzi. Il fit beaucoup pour le développement de l'instruction publique bernoise et pour la réorganisation de l'académie. In *DHBS* IV, 255. Citation tirée de HAAG (1903) 150.

<sup>162</sup> Cette prise de conscience n'est du reste pas caractéristique à Berne, mais fait son chemin dans l'ensemble de la Confédération des XIII Cantons.

<sup>163</sup> Voir la liste des publications portant sur l'éducation, donnée en annexe. Voir Annexe 25, p. 308.

Les traités et essais sur l'éducation vont dès lors se succéder, de même que les demandes de réformes déposées devant le Grand Conseil. Elles finiront par aboutir à deux créations importantes : celle d'une école d'art (*Kunstschule*) et d'une école littéraire (*Literarschule*) en 1778 et d'un Institut politique (*Politisches Institut*), réservé à la jeunesse patricienne en 1786. L'école d'art résolvait en partie le problème de la formation élémentaire de la jeunesse bourgeoise, l'Institut politique celui de la formation supérieure de la jeunesse patricienne. Ces réformes continuent donc à ne concerner que la seule élite de la République bernoise. Elles ne résolvent cependant toujours pas le problème de la suprématie de la théologie, qui ne sera définitivement réglé qu'au siècle suivant.

Nous allons maintenant remonter au début de cette vague de publications et de propositions de réforme, car c'est là que se situe l'*Essay* de Sinner.

### 2.3.3. La succession de projets de réforme

Le mouvement de réforme débute avec le retour d'Albert de Haller à Berne à la fin de l'année 1753. Son retour semble en effet constituer l'amorce des propositions qui s'échelonnent ensuite à échéance régulière, et aboutiront aux transformations significatives de 1778 et 1786. Marqué par le courant de l'*Aufklärung*, très présent à Göttingen, Haller souhaite faire profiter sa patrie des avancées bénéfiques qu'il induit sur la science et la pédagogie. Nommé membre du Conseil académique (*Schulrat*) bernois dès 1754, il ne tarde pas à y apporter une impulsion remarquable. On doit notamment à Haller la création de deux institutions importantes: celle d'un orphelinat en 1756, et d'un séminaire, chargé de la formation des futurs enseignants, dont le projet est accepté le 22 août 1754. Haller avait pu s'inspirer d'un séminaire semblable instauré à Göttingen par Johann Matthias Gesner<sup>164</sup>. Quant à l'orphelinat, c'est sans aucun doute celui fondé en 1698 à Halle par August Hermann Francke<sup>165</sup> qui sert de modèle à Haller. Cet institut avait rapidement acquis une

<sup>164</sup> Johann Matthias Gesner (1691-1761), philologue et pédagogue. Il étudie la philologie classique et la pédagogie à Jena, recteur de la Thomaschule à Leipzig 1730, prof. de poésie et de rhétorique à Göttingen 1734, où il fonde et dirige un séminaire de philologie et premier bibliothécaire de la bibliothèque universitaire. Fondateur de la *Teutsche Gesellschaft zu Göttingen* 1738. Il est l'un des principaux pionniers du nouvel humanisme et célébré comme réformateur de l'enseignement académique. *DBE* III, 665. Voir note 621 p. 191 et annexe 25, p. 308.

A Berne, c'est le Prof. Kocher qui est le premier directeur de ce séminaire (1754-1761). Le Prof. Wilhelmi lui succède jusqu'en 1766. Le séminaire disparaît alors, réapparaît brièvement en 1780-1782, puis est à nouveau abandonné. Il ne sera de nouveau opérationnel qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, malgré plusieurs tentatives intermédiaires, notamment de Niklaus Emanuel Tschärner, de le reformer. HAAG (1903), 138.

<sup>165</sup> August Hermann Francke (1663-1727), fils d'un juriste, théologien et fondateur de la célèbre maison des orphelins de Halle, l'un des pères du piétisme. Etudes de théologie et langues anciennes dès 14 ans, à l'université d'Erfurt puis

excellente réputation à travers toute la République des Lettres, et celui de Berne, formé sur son exemple, ne tarde pas à servir à son tour de modèle à d'autres institutions similaires<sup>166</sup>.

Le 12 janvier 1758, le Conseil académique charge Albert de Haller et le Professeur Kocher<sup>167</sup> de lui remettre un projet de réforme concernant le contenu des cours (*pensa*) des professeurs de l'Académie<sup>168</sup>. Mais le projet remis par cette commission bipartite ne rencontre pas le succès escompté et il est refusé par le Conseil. Sans doute, les pensées développées par ces deux esprits progressistes étaient-elles trop révolutionnaires, conclut Haag<sup>169</sup>. Car si les autorités étaient conscientes de la nécessité de transformations, celles-ci ne devaient pas moins s'insérer dans un cadre acceptable. Or, on peut imaginer que le seuil d'acceptabilité devait se situer au niveau du respect de la primauté de la théologie sur les autres enseignements, vu l'implication du domaine religieux dans la suprématie politique du patriciat bernois<sup>170</sup>. Facteur qu'Haller aura sans nul doute sous-estimé.

Toujours est-il que les autorités nomment en 1759 une troisième commission chargée d'étudier les changements à instaurer dans le contenu des cours (*pensa*) des professeurs de l'Académie. Cette commission est présidée par Friedrich Sinner, l'oncle de Sinner de Ballaigues, et se compose du major-général von Muralt, du prédicant Siegfried et du Professeur Stapfer. Ces magistrats se sentent-ils dépassés par l'ampleur de la tâche ? Toujours est-il qu'en 1764, ils n'ont toujours soumis aucun projet au Conseil académique, qui charge alors une quatrième commission de le reprendre (16 janvier 1764). Cette nouvelle commission est dirigée par l'historien A. L. von

---

Leipzig, il contribua à l'organisation des études théologiques de la nouvelle université de Halle dès 1692, où il est également prof. de grec et de langues orientales. Il fonda un orphelinat et une école pour les pauvres (1695) à Glaucha (Halle), où furent également fondés une imprimerie, une pharmacie, un jardin botanique, des ateliers d'arts mécaniques, puis une école normale (*seminarium praeceptorum*, 1699) chargée de former de futurs enseignants. Ces institutions, très proches du mouvement piétiste, eurent une très grande influence dans toute l'Europe et même au-delà. *BUAM* XV, 508-511 et *DBE* III, 392-394.

<sup>166</sup> Voir FELLER (1974) III, 655-656 et SCHIBLER (1982) 24.

<sup>167</sup> Jakob Kocher (1711-1761), professeur de langues orientales à Groningue, puis d'hébreu et de catéchétique à Berne 1745, recteur du gymnase 1747-1749, directeur du séminaire [pédagogique] institué grâce à Albert de Haller 1754-1761. *DHBS* IV, 380 et HAAG (1903) 135 et 138.

<sup>168</sup> Une première commission scolaire avait reçu l'ordre le 16 juin 1755 de réfléchir à la manière d'améliorer le contenu des études inférieures et supérieures. N'ayant toujours pas remis de projet au Conseil académique plus de deux après sa constitution, elle est remplacée par une nouvelle commission, la seconde composée de Haller et Kocher, chargée de s'occuper de la même question. (HAAG, 1903, p. 141).

<sup>169</sup> HAAG (1903) 141. Ces deux hommes sont sans doute les « deux hommes de lettres » dont Sinner parle dans l'*Essay*. Voir *Essay*, p. 178 et 185.

<sup>170</sup> SCHIBLER (1982) 6,

Wattenwyl, et se compose du recteur Zehender<sup>171</sup>, du Professeur de théologie Salchli<sup>172</sup> et de major-général Daxelhofer<sup>173</sup>. Nommée en vue d'une autre tâche en 1763, qu'elle remplit avec succès, le Conseil académique décide le 16 janvier 1764, de lui confier la réalisation du projet de réforme de l'Académie, en plan depuis 1755. Une proposition concrète est cette fois-ci proposée au Conseil académique le 14 janvier 1765. Ce dernier l'accepte le 25 février 1765 et la transmet à la Chancellerie pour approbation finale.

#### 2.3.4. Le rôle de l'Essay de Sinner dans la succession des propositions de réformes émises à Berne dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle

C'est alors que paraît l'Essay de Sinner. Ce texte très érudit présente de manière très critique mais non moins sagace la réalité de l'enseignement à Berne. Les propositions qu'il émet sont considérées comme si judicieuses, que le projet qui vient d'être déposé à la Chancellerie par la Commission scolaire en est retiré le 22 août 1765. Une nouvelle (et cinquième!) Commission est alors nommée. Elle est priée de revoir le précédent projet, en tenant compte des propositions émises par l'auteur anonyme de l'Essay. Cette nouvelle Commission se met immédiatement à l'ouvrage et propose quelques mois plus tard un nouveau projet, intitulé *Vorschlag zu einer besseren Einrichtung unserer Schulen, insonderheit in Absicht auf die politische Auferziehung der jungen Burgerschaft*, qui tient effectivement largement compte des propositions émises dans l'Essay. Ce *Vorschlag* de 164 pages est rapidement suivi, en 1766 toujours, d'un *Verkürzter Vorschlag zu einer besseren Einrichtung unserer Schulen (...)* de 16 pages. Après délibérations, les deux Conseils votent en avril 1766 l'application d'une partie de la réforme proposée. Le système des branches (*Fachsystem*<sup>174</sup>) destiné à l'école latine – selon lequel chaque maître n'enseigne plus qu'une ou deux branches dans plusieurs classes différentes –, est notamment accepté, ainsi que l'introduction de deux maîtres supplémentaires : un d'allemand et un autre de dessin. Les changements concernant l'Académie sont par contre rejetés en bloc.

<sup>171</sup> Johann Jakob Zehender (1687-1766), pasteur à Kirchlindach 1719-1733, puis à la collégiale de Berne, premier pasteur et doyen (1752), auteur d'écrits religieux et théologiques. *DHBS* VII, 414.

<sup>172</sup> Jean-Jacques Salchli (1695-1774), études à Utrecht, Professeur de théologie à l'académie de Lausanne 1726, pasteur et Prof. de théologie à Berne 1748, auteur de plusieurs opuscules religieux. Il s'est fait connaître pour ses brillantes connaissances d'arabe et d'hébreu. *DHBS* V, 693 et HAAG (1903) 134.

<sup>173</sup> Johann Rudolf Daxelhofer (1724-1780) GC 1755, PC 1766, trésorier des pays de langue allemande 1771. *DHBS* II, 624.

<sup>174</sup> Ce système avait été instauré par Francke dans son *pedagogium* de Halle. Les enfants pouvaient désormais être promus dans certaines branches, et redoubler uniquement celles où leurs connaissances n'étaient pas suffisantes. Voir HAAG (1903) 145.

Après une phase de préparation, la réforme entre en vigueur début janvier 1767. L'école inférieure s'adaptait enfin à une partie des nouvelles exigences de l'époque et aux évolutions de la société, ceci en bonne partie grâce aux idées du bibliothécaire de la ville, Sinner de Ballaigues. Malheureusement, il faudra vite déchanter. Les maîtres n'avaient en effet pas été préparés à de tels changements. Tous n'étaient pas non plus capables de se spécialiser dans l'enseignement d'une seule branche, pour laquelle ils ne bénéficiaient eux-mêmes souvent pas des connaissances suffisantes<sup>175</sup>. Il semblerait donc qu'une certaine anarchie ait alors régné au sein de l'école, suite à l'introduction de la réforme, le 5 janvier 1767<sup>176</sup>.

Les patriciens n'étaient de leur côté pas tous persuadés du bien-fondé des transformations entreprises. Plusieurs contemporains, notamment des étrangers de passage dans la ville, ont avancé que le gouvernement craignait, dans cette période socialement mouvementée<sup>177</sup>, une trop grande sécularisation de l'enseignement, qui pourrait menacer les bases mêmes de son pouvoir. Selon Schibler, l'introduction de cette nouvelle méthode, de même que celle de deux nouvelles institutions en 1778 et 1787, correspondaient de fait plus aux exigences des bourgeois qu'aux besoins du patriciat<sup>178</sup>. Pourtant, ce sont des patriciens, tels qu'Albert de Haller, Sinner de Ballaigues ou un peu plus tard Charles Victor de Bonstetten et Niklaus Emanuel Tschanner, qui permettent la réalisation de telles réformes grâce à leur engagement et à leurs écrits. Leur comportement et leur manière de penser les rapprochent ainsi beaucoup plus des idées novatrices issues des cercles de la bourgeoisie que du conservatisme et de l'inertie du patriciat dont ils sont issus. Ils ne renient cependant pas leur statut de patricien, qui transparaît dans le fait qu'ils ne transposent jamais les innovations proposées dans leurs programmes scolaires aux autres catégories sociales. De même, ils ne remettent pas en cause les privilèges et les acquis oligarchiques de leur "caste"<sup>179</sup>, qu'ils entendent conserver. Leur situation les plaçait ainsi à la fois en porte-à-faux par rapport au milieu dont ils étaient issus, qui n'était pas prêt à reconnaître la valeur de leurs idées ni leur sens de l'innovation, et par rapport au milieu toujours plus puissant de la bourgeoisie de l'artisanat et du commerce, dont leur statut les séparait irrémédiablement.

<sup>175</sup> Les concepteurs d'EVM auraient décidément dû se plonger dans l'historique des réformes scolaires et tirer les leçons qui s'imposaient, afin d'éviter de tomber dans les mêmes erreurs que leurs prédécesseurs.

<sup>176</sup> HAAG (1903) 145.

<sup>177</sup> Les divers mouvements de révoltes qui secouent bon nombre de cantons ou alliés dans le courant du XVIII<sup>ème</sup> siècle ne doit pas être oubliés. La conjuration de Henzi, en 1749, avait laissé des traces tenaces dans la mémoire du patriciat. Je renvoie à BRAUN (1988) et à DE CAPITANI (1983) sur ce sujet qui dépasse le cadre de ma recherche.

<sup>178</sup> SCHIBLER (1982) 24-25.

<sup>179</sup> Sur la signification de ce terme, voir BRAUN (1988) 153-154.

### 2.3.5. La nomination de Sinner à la Commission scolaire et au Conseil académique

La cinquième commission nommée le 22 août 1765 reste placée sous la direction de l'historien A. L. von Wattenwyl, qui présidait déjà celle de 1764. Par contre, ce sont de nouveaux collaborateurs qui lui sont adjoints : il s'agit des Prof. Daniel Fellenberg et Samuel Anton Wilhelmi et du bibliothécaire Sinner. Albert de Haller est prié de les seconder dans leur tâche. La composition de cette nouvelle commission n'est pas sans rappeler celle des diverses sociétés savantes et patriotiques que j'ai exposée au Chap. 2.2. Quatre de ces cinq membres forment en effet le noyau de l'élite éclairée de Berne, qui se retrouvaient dans les assemblées des diverses sociétés savantes et mondaines que j'ai décrites. Quant à Haller, sa renommée n'a pas besoin d'être présentée et son absence de Schinznach n'est due qu'à l'opposition des membres zurichois de la Société<sup>180</sup>.

Le réseau de relations sociales tissé par Sinner au sein des diverses sociétés dont il est membre a ainsi dû exercer une grande influence sur sa participation, et finalement sur son élection dans la commission chargée de la réforme. Cette constatation m'amène à penser que la rédaction de l'*Essay* fait peut-être suite à une demande émise par A. L. von Wattenwyl, qui présidait depuis plus d'une année cette commission. Jusque-là entouré par un théologien et des magistrats plutôt immobilistes, la perspective de s'entourer de collaborateurs plus progressistes et personnellement intéressés par la conception et la réalisation d'un tel projet de réforme, devait séduire le président. Ce projet permettait également à ces érudits, membres de diverses sociétés, d'appliquer dans les faits une partie des idées sur l'éducation débattues lors de leurs rencontres. L'insistance toute particulière du *Vorschlag*<sup>181</sup> par rapport aux études des futurs magistrats ne nous étonne donc pas, d'autant plus si l'on se souvient que le débat sur la création d'un institut d'éducation nationale à Schinznach prend simultanément (années 1765-1766) de l'importance. Sinner étant élu membre de la *Société Helvétique* peu après la parution de l'*Essay*, on peut encore se demander si ce texte ne serait pas à l'origine de sa nomination dans cette société, elle aussi férue d'éducation.

Qu'il ait rédigé l'*Essay* sur sa propre initiative ou suite à la demande d'A. L. von Wattenwyl, Sinner devait avoir connaissance des propositions contenues dans le projet de réforme déposé à la Chancellerie depuis le 25 février 1765 lorsqu'il rédige l'*Essay*. Il aura ainsi orienté ses propositions en conséquence. C'est certainement également au succès de son texte qu'il doit sa nomination au sein de la Commission scolaire formée le 22 août 1765<sup>182</sup>. Une fois admis dans cette commission,

<sup>180</sup> IM HOF / DE CAPITANI (1983) I, 19. Il faut remarquer qu'Haller a longtemps présidé la *Société économique* de Berne (voir ERNE, 1988, p. 192).

<sup>181</sup> Voir p. 54.

<sup>182</sup> Il n'est nommé qu'en tant qu'adjoint en août 1765, sa nomination en bonne et due forme n'intervenant que le 12 mai 1766. Voir BURRI (1912) 161 et 164.

Sinner semble y avoir pris un rôle dirigeant dans l'élaboration de la réforme instaurée en 1766, préparation qui avait pourtant débuté bien avant son arrivée : preuve supplémentaire de la reconnaissance qui lui a été accordée sur la base de l'*Essay*. Sinner sera encore élu au Conseil académique le 17 avril 1766<sup>183</sup>, preuve définitive de la place qu'il a su acquérir dans le contexte de cette réforme.

Le travail de cette commission aboutit à la publication d'un nouveau projet, intitulé *Vorschlag zu einer besseren Einrichtung unserer Schulen, insonderheit in Absicht auf die politische Auferziehung der jungen Burgerschaft*. Il est prêt en novembre 1765 et paraît en 1766. Vu sa longueur (164 p.), un résumé en a été publié (*Verkürzter Inhalt des Vorschlags...*) la même année, qui présentait en quelques lignes les idées principales proposées par ce projet<sup>184</sup>. La note insérée par G.-E. Haller sous le titre du *Vorschlag* dans sa *Bibliothek der Schweizer-Geschichte* (1785-1788) nous présente en résumé la destinée de cette réforme :

« Der Theil dieses Vorschlags so die untern Schulen betrifft, ist von der hohen Obrigkeit gut geheißen, das meiste aber etwann zwey Jahre nachher, wegen nicht Erfüllung des gehoffeten Erfolgs, wieder aufgehoben worden. Was aber die Stellen für die obern Schulen betrifft, so ist daheriger Vorschlag gänzlich verworfen worden. Hr. Samuel Anton Wilhelmi, Professor der griechischen Sprache zu Bern, geboren 1730, hat die Feder geführt, und mit meinem sel. Vater und dem Herrn Sinner von Ballaigues das Werk verfasst. »<sup>185</sup>

L'application d'une partie de la réforme pendant une année constitue un événement que l'on peut qualifier d'extraordinaire, vu le contexte général régnant alors à Berne. Or, les points du *Vorschlag* qui sont concrètement appliqués dès le 5 janvier 1767, dans le cadre de l'école latine, figuraient dans l'*Essay* de Sinner. Même si l'application de la réforme n'a été que de courte durée<sup>186</sup>, l'importance qu'elle revêt n'en est pas moins significative. Elle montre que l'*Essay* se trouve à l'origine du développement de la scolarité telle que nous la connaissons aujourd'hui encore. Les profondes transformations qu'il réclame, de même que les nombreux textes qui le suivront, nécessiteront certes encore plus d'un siècle pour s'implanter dans les faits, et à tous les niveaux sociaux. Mais cette brève réalisation prouve que le mouvement est lancé pour la première fois en

<sup>183</sup> Voir BURRI (1912) 164. Comme je viens de le dire, il est nommé officiellement membre de la Commission scolaire le 12 mai 1766. Il est simultanément nommé assesseur de la Commission musicale et de la *Gültbriefen-Commission*, BURRI (1912) 164.

<sup>184</sup> Ce résumé était sans doute conçu pour faciliter la tâche des membres du Grand Conseil, qui ont dû prendre connaissance du contenu de cette réforme avant d'en voter l'acceptation en avril 1766.

<sup>185</sup> Cité in HALLER (1787) II, 35-36, n° 127.

<sup>186</sup> Elle est abrogée par le Grand Conseil en février 1768. Sur les détails de la réalisation, puis de l'abrogation de cette réforme, je renvoie à HAAG (1903) 143-145.

1765. Sinner se révèle être l'un des initiateurs de la conception de l'école telle que nous la connaissons aujourd'hui. Son esprit vif et décidé avait en effet parfaitement relevé les problèmes fondamentaux dont souffrait l'école de l'Ancien Régime.

L'élite aristocratique au pouvoir n'était cependant pas prête à bouleverser par le biais de concepts scolaires "révolutionnaires" la solidité d'un univers qu'elle avait conçu en fonction de sa seule suprématie. L'irruption de savoirs séculiers, fondés sur la raison et le libre-arbitre, menaçait directement la suprématie de la théologie, qui garantissait au patriciat son assise politique.

Je vais maintenant présenter en détail cette personnalité fascinante que fut Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues et retracer les grands événements de sa vie. Je vais notamment parler de sa formation, des charges officielles qu'il a remplies au sein du gouvernement, ainsi que des voyages qu'il a effectués et des langues qu'il maîtrisait. Je parlerai également de sa profession de bibliothécaire, qui l'a rendu célèbre dans la République des Lettres. Mais Sinner a encore été un homme de lettres aux goûts très sûrs, ainsi que le réformateur scolaire que j'ai esquissé.

### 3. L'HORIZON INTELLECTUEL DE JEAN RODOLPHE SINNER DE BALLAIGUES, PATRICIEN BERNOIS DU XVIII<sup>ÈME</sup> SIECLE

#### 3.1. ORIGINES ET CARRIERE

##### 3.1.1. Origines et contexte familial

Sinner de Ballaigues descend d'une longue lignée de patriciens bernois, dont plusieurs membres menèrent une brillante carrière politique au service de la République bernoise. Ses origines l'autorisaient donc à espérer siéger un jour parmi les *Deux Cents*. Cette nomination, qui constituait l'entrée dans la carrière de magistrat, faisait alors l'objet de tous les espoirs et de toutes les "brigues" d'une jeunesse patricienne qui s'y sentait prédestinée de naissance<sup>187</sup>. Si Sinner a effectivement accompli ce destin de magistrat et répondu ainsi aux exigences de son patronyme, c'est en définitive bien plus aux qualités et aux talents de son esprit alerte, ainsi qu'à l'habile exercice de sa plume, qu'il doit d'avoir inscrit son propre nom parmi ceux de ses illustres concitoyens. L'étonnante diversité des domaines d'intérêt de cet homme<sup>188</sup> n'a sans doute pas, par effet de dispersion, contribué à assurer sa renommée posthume, mais elle reflète l'éclat et la vivacité de son esprit, aussi érudit que tolérant<sup>189</sup>. Sinner a en effet été – tour à tour ou conjointement – homme de lettres et homme d'Etat, bibliothécaire puis bailli de Cerlier, traducteur de textes littéraires à la mode et réformateur scolaire, philologue et notaire, propriétaire de mines de charbon<sup>190</sup> et archéologue, statisticien<sup>191</sup> et économiste, ou encore éditeur de textes anciens et numismate. L'extrême spécificité et le caractère technique du domaine dans lequel son nom s'est particulièrement illustré n'a pas réussi à lui garantir une renommée posthume, hors d'un cercle restreint de spécialistes : il s'agit de la bibliothéconomie et de la bibliographie, sur lesquelles je reviendrai plus en détail dans le chapitre 3.3.

---

<sup>187</sup> Selon Henzi « *Herrschende nahmen sind wie eine liebliche Morgenröthe, die den Säugling in den Geburts-windeln anlachtet, und denen die glücks Sonne unmittelbahr folget, den seligen Mann biss an das Ende seines Lebens bestrahlet und erwarmet.* » cité in SCHMIDT (1932) II, 55\*, note 73. Voir également PULVER (1937) 4.

<sup>188</sup> Comme le dit Sinner, dans son *Voyage historique et littéraire*, cité in REICHLER/RUFFIEUX (1998) 527: « ceux qui savent quelle est la chaîne qui lie entre elles toutes les sciences ne seront pas étonnés qu'un homme tel que Haller voulût tout savoir. » Cette phrase peut très bien s'appliquer à Sinner même.

<sup>189</sup> Voir à ce sujet le passage sur les juifs, dans le chapitre consacré à Bâle dans son *Voyage historique* (ibid., p. 530).

<sup>190</sup> Lettre de Turretini concernant les mines de charbon de Sinner, BBB Mss. H. H. X. 105, 33, p. 141-142.

<sup>191</sup> Lettre de Constant d'Herminches Mss. H. H. X. 105, 93, p. 405-408 et lettre de Jean Louis Muret, BBB Mss. H. H. X. 106, 59, p. 227.

Né dans la fière République de L.L.E.E. le 15 mai 1730<sup>192</sup>, Sinner y passe son enfance, sans que l'on ait beaucoup de détails sur son environnement familial et le déroulement de son instruction. Fait alors assez rare pour être mentionné, il semble avoir vécu une bonne relation avec son père, le capitaine Johann Rudolf Sinner III<sup>193</sup>, ce dont témoigne la lettre de condoléances<sup>194</sup> adressée à Sinner par l'un de ses amis de jeunesse, le futur professeur de droit Sigismond-Louis de Lerber, suite au décès de son père : « Je connoissois assés feu Monsieur Sinner, et je vous connois assés, Mon Cher Amy, pour sentir toute l'Etendue de votre douleur. On ne retrouve plus un Pere, surtout un Pere comme celuy la. Mais tel est l'ordre de la nature ; Un Pere, quelque cher qu'il puisse etre, on doit le voir mourrir. Si nous sommes privés alors de la Satisfaction de meriter les bienfaits, que nous recevons de luy, en l'aimant et en luy obeissant, nous conservons au moins la douceur de reconnaître toujours ceux que nous avons reçu, en honorant sa memoire et en cultivant son Souvenir. C'est tout ce qui nous reste et tout ce que nous pouvons pour luy. Mais le Pere meurt heureux, qui laisse en mourrant des Enfants aussy bien nés et aussy dignes d'etre aimés que Vous. (...) Vous perdés beaucoup : mais il vous reste beaucoup encore. ». La mère de Sinner, Susanna Augusta, née Fäsch, était quant à elle bâloise et fille de commerçant<sup>195</sup>. Elle épousa Johann Rudolf Sinner III le 27 décembre 1725 et lui donna deux enfants : Jean Rodolphe V, le futur Sinner de Ballaigues, et Marianna, baptisée le 1<sup>er</sup> mars 1732. Sinner de Ballaigues n'est par contre ni le frère de Vinzenz (1736-1833), ni celui de Gottlieb (1741-1816) Sinner, contrairement à ce qui est indiqué dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Ceux-ci sont en effet les fils de Johann Rudolf Sinner IV (1702-1782)<sup>196</sup>, le cousin germain de Johann Rudolf III et surtout ami intime d'Albert de Haller. Sinner de Ballaigues est du reste souvent confondu avec lui.

<sup>192</sup> Voir le *Burger Taufrodell*, BBB, vol. XIII (1730-1746), p. 69. Les biographes de Sinner ne mentionnent que la date de son baptême, qui est le 22 mai 1730. Voir *ADB* XXXIV, 395 et *SBB* II, 524; BURRI (1912) 15.

<sup>193</sup> Johann Rudolf Sinner (1699-1747), GC 1735, bailli de (München)buchsee de 1744 jusqu'à sa mort. BURRI (1912) 15 et *DHBS* VI 198. La commune de Münchenbuchsee n'est rien moins que celle où Pestalozzi installera son célèbre institut en 1804, Emmanuel von Fellenberg un institut agricole (Hofwil) dès 1799, et où vit le jour la première école normale d'instituteurs du canton de Berne de 1833 à 1884. *DHBS* IV 138-139 et *DHBS* V 47-48.

<sup>194</sup> BBB, Mss. H. H. X. 106, 25, p. 161-163 (22.09.1747).

<sup>195</sup> In BURRI (1912) 15. Il n'est à ma connaissance pas fréquent que des patriciens bernois épousent des filles originaires d'autres cantons, et encore moins qu'elles soient issues d'un milieu de commerçants. Ils concluaient généralement plutôt des alliances interfamiliales dans le même cercle que le leur. Vincent Bernard Tschärner regrettait, dans une lettre à I. Iselin (18.09.1764), les nombreux ennuis et pertes qui sanctionnaient encore les mariages entre ressortissants de divers cantons (cette source est citée, mais en anglais (!) par STOYE (1954, p. 122). Quant à BRAUN (1988, 150), il indique que « leur cercle matrimonial était aussi fermé que l'accès aux conseils ».

<sup>196</sup> Sur Vinzenz (n° 23 dans le *DHBS*), Gottlieb (n° 24) et Johann Rudolf Sinner IV (1702-1782) (n° 14), voir *DHBS* VI, 198 et GRÜNER (*Genealogien*, BBB Mss. H. H. XVII. vol. 47). Cf. la généalogie de Sinner donnée en annexe : Annexe 20, p. 295.

Le nom de sa sœur, Marianna, apparaît régulièrement dans la correspondance de jeunesse de Sinner. Elle fut sans aucun doute une femme intelligente, dotée d'un tempérament peu commun, comme nous le laissent supposer les quelques descriptions et allusions que j'ai retrouvées à son sujet : « *Sie spielte eine Rolle unter den Frauen von Bern durch ihren Geist, Galanterie und auffallende Putzsucht.* »<sup>197</sup> L'un des amis de jeunesse de Sinner de Ballaigues, Christoph Steiger von Tschugg<sup>198</sup>, s'était épris d'elle et avait souhaité l'épouser, mais son cousin s'était opposé à ce mariage : « Vostre temperament est sans doute porté au Calme et j'ay tousjours regardé vos idées pour espouser Melle S. comme estrangeres, et sugerées par des Amys qui Cherchent plustot leur Satisfaction que Vostre bonheur. Mes idees sont tousjours les Mesmes, et je suis persuadé que ce Mariage feroit votre Malheur. Les femmes qui veulent parvenir à leur but, sont bien differente, quand elles l'ont obtenu sur tout les humeurs trop vives, elles se relivrent alors a tout leur temperament, et humeur, sans que l'on les puisse retenir, elles passent outre sans s'embarasser si cela fait plaisir ou peine, pourvu qu'elles suivent leur goust, qu'importe. »<sup>199</sup> Le jeune amoureux s'était finalement plié à la volonté de ce parent, qui s'en réjouit fort : « Je vous advoue que je crois vous rendre le plus grand service en vous empechant d'espouser Melle qui ne peut que devenir insupportable à un Mary, toute aimable qu'elle peut paroître à un amant. J'aurois preferé Melle S[e]igneux, elle vaut mieux à son petit doigt, pour un Mary que Melle à tout son Corp, et en rompant vous n'advez qu'a dire que je ne le veux point. »<sup>200</sup> Marianna Sinner épousa finalement, en 1753, Johann-Rudolf Hackbrett<sup>201</sup>, de quatorze ans son aîné.

Sinner épouse quant à lui, en 1756, une jeune fille de la noblesse vaudoise, du nom de Louise Emilie de Gingins<sup>202</sup>. Une lettre d'une connaissance londonienne de Sinner, Max Cerjeat<sup>203</sup>, nous donne quelques renseignements sur la jeune épouse : « de tous les hauts faits que la renommée pouvait m'apprendre de vous, celui dont elle vient de m'instruire, est celui qui m'a le plus surpris et le plus réjouis. Puissies vous passés avec votre chère moitié des jours aussi heureux que tout ce

<sup>197</sup> Portrait rapporté par Rudolf von Büren, cité in BURRI (1912) 15. Les lettres dans laquelle son nom apparaît sont principalement de la main des amis proches de son frère : S. Lerber, V. B. Tschärner et Ch. Steiger (BBB, Mss. H. H. X. 105, 92a et X. 106, 34, 41 et 43).

<sup>198</sup> Sur Ch. Steiger, voir note 83, p. 27.

<sup>199</sup> Lettre de son cousin Christophe Steiger au jeune Christophe Steiger, datée du 28 août 1750 (BBB, Mss. H. H. L. 76, p. 109). En fait de cousin, il devait plutôt s'agir de son oncle Christophe Steiger (1694-1765), qui gérait certainement les intérêts et la fortune de l'orphelin, comme le laissent supposer d'autres passages de cette correspondance.

<sup>200</sup> Lettre du 2 octobre 1750, Mss. H. H. L. 76. p. 113.

<sup>201</sup> Sur J. R. Hackbrett (1718-1793), du Petit Conseil en 1772, voir *DHBS* III, 735.

<sup>202</sup> Louise Emilie de Gingins (probabl. 1736-1819), fille de Victor de Gingins (1690-1758), du GC de Berne 1727, bailli de Biberstein 1752 (*DHBS*, III, p. 418), et de Jeanne-Emilie d'Asperlin (?-1767). Voir *RGV* (1935) II, 2, p. 87. L'année de naissance donnée pour Louise Emilie est erronée (1786); elle a été corrigée au crayon (1736) dans l'exemplaire du *RGV* de la BBB, que je mentionne ici.

<sup>203</sup> Je n'ai malheureusement trouvé aucune donnée à son sujet. Les *KHSB* (1895 et 1989) ne donnent aucune indication non plus.

que j'entends dire de sa figure et de son caractère vous le promettent et puisse je bientôt étant témoin oculaire de votre bonheur réciproque, faire connaissance avec une aussi aimable personne. »<sup>204</sup> C'est par sa mère que Louise Emilie de Gingins amène la seigneurie de Ballaigues à son époux : celle-ci en fait le legs au jeune couple le 2 janvier 1759, tout de suite après en avoir elle-même hérité<sup>205</sup>. La famille Sinner s'agrandit bientôt, mais le sort ne se montrera pas tendre envers elle : sur huit enfants, cinq ne survivent que de peu à leur naissance<sup>206</sup>. De plus, sa descendance ne perpétue pas le nom de Sinner, puisqu'il n'eut que des filles. L'extrait d'une lettre de son cousin Johann Jenner<sup>207</sup>, datée du 16 déc. 1766, parle de la déception de Sinner à ce sujet : « Mille vœux pour les Suites de la Couche de Mde S. Si vôtre fille<sup>208</sup> est aussi jolie que celles qui l'ont précédées vous n'aurez pas de regrets de son sexe. Vous avez encor du tems pour vous satisfaire sur ce dépis là. »<sup>209</sup>. Le temps ne lui donnera cependant pas raison sur ce point.

### 3.1.2. En attendant d'entrer au Grand Conseil

Pour être éligible aux *Deux Cents*, il ne suffisait pas d'être né dans l'une des septante-sept familles qui se partageaient le pouvoir vers 1745 : il fallait avoir atteint l'âge de trente ans et de surcroît être marié, puis attendre le moment des élections complémentaires (*Burgerbesatzung*)<sup>210</sup> qui ne se déroulaient que tous les dix ans environs. En attendant de remplir toutes ces conditions et en parallèle à sa charge de bibliothécaire, Sinner fait partie d'une institution bernoise assez particulière, nommée l'Etat extérieur (*Aeussere Stand*), sorte de « parlement des jeunes »<sup>211</sup>. Les charges que Sinner aurait, selon Burri, occupées au sein de cette institution sont les suivantes : il a été élu à son Conseil en 1752, puis comme Banneret du Quartier des Tanneurs (*Venner im Gerberenviertel*) en 1755. Ce parlement avait été conçu au XVII<sup>ème</sup> siècle comme « un lieu d'exercice politique, une école où s'apprennent les méthodes du vénérable gouvernement du

<sup>204</sup> Lettre du 14.12.1756, BBB, Mss. H. H. X. 106, 29, p. 115-117.

<sup>205</sup> *RGV* (1935) II/2, p. 87.

<sup>206</sup> J'ai retrouvé les prénoms de sept de ses huit filles (BBB, *Burgertaufrodel*, vol. XIV et XV). Voir la généalogie de en annexe : Annexe 20, p. 295.

<sup>207</sup> Johannes Jenner (1735-1787) cousin de Sinner, GC 1775, administrateur des sels, délégué en Bavière et à Paris pour les négociations relatives au sel 1782. DHBS IV, 275.

<sup>208</sup> Il s'agit d'Elisabeth Sophia, baptisée le 11 décembre 1766, septième de ses filles, mais seconde seulement à avoir survécu. Elle épouse Bernhard Friedrich Tschärner (1754-1827), qui succèdera à son beau-père au poste de bibliothécaire de 1786 à 1827. Elle meurt en 1831. Voir *Burger Taufrodel* XIV-XV, p. 556 ; Généalogie Sinner, Annexe 20 p. 295 et liste des bibliothécaires, Annexe 22, p. 299.

<sup>209</sup> BBB, Mss. H. H. X. 103. p. 253-254.

<sup>210</sup> Ces chiffres sont tirés de BRAUN (1988) 132. Voir aussi *ibid.* pp. 173-174.

<sup>211</sup> *Ibidem*, p. 155. J'ignore la date d'entrée exacte de Sinner dans cette institution, que Burri ne mentionne pas (BURRI, 1912, p. 138-141).

*Innere Stand* (Grand Conseil) pour y succéder ». Il reproduisait fidèlement l'organisation des deux véritables Conseils, allant jusqu'à octroyer les mêmes titres aux diverses charges, mais il ne permettait pas l'exercice d'un pouvoir réel, ce qui est de plus en plus critiqué au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Voyons l'amusante mais néanmoins sévère description qu'a donnée Charles Victor de Bonstetten de cette singulière institution :

« elle semblait faite pour occuper utilement les loisirs de la jeunesse patricienne : c'était l'institution d'un Grand et Petit Conseil, fait à l'imitation de la constitution et du sénat de Berne. Ce qu'il y avait de mieux dans cette institution, c'est l'emblème qu'on lui avait donné, qui était un singe. On avait créé un Grand et Petit Conseil avec tout son entourage, on avait bâti pour cette moquerie un local plus digne d'un sénat que n'était celui du Sénat véritable, mais on avait oublié de donner à ce corps une âme, c'est-à-dire quelque attribution, quelque occupation utile. L'institution qu'on appelait l'état extérieur, n'était qu'une moquerie, incapable de troubler les loisirs des jeunes patriciens. La jalousie de l'aristocratie en avait fait une farce ridicule dont je ne connais l'histoire que par quelques parties de débauche faites à la suite des repas que l'on donnait à l'élection des présidents de ce ridicule Sénat »<sup>212</sup>.

Elle semble donc avoir avant tout été un prétexte à des beuveries et autres festins. L'éloquente critique de Bonstetten remettait non seulement sérieusement en question le sérieux et l'utilité même de cette institution, mais visait également l'oisiveté de certains membres de la jeunesse patricienne, qui vivaient une adolescence prolongée – causée notamment par ce manque déjà évoqué de structures éducatives adaptées aux besoins des patriciens – jusqu'à la trentaine.

Tous ne se complaisaient cependant pas dans une telle inactivité : Jean Rodolphe Sinner et Vincent Bernard Tschärner représentent deux exceptions notoires. Leur correspondance reflète non seulement leur désapprobation face à l'inactivité dans laquelle se complaisaient certains de leurs jeunes compatriotes<sup>213</sup>, mais ils tentent aussi de lutter à leur manière contre sa généralisation : Tschärner institue ainsi dès 1758 la tradition du discours historique et patriotique, tenu annuellement par un membre de l'Etat extérieur<sup>214</sup>. Tschärner et Sinner montrent du reste l'exemple, en prononçant successivement les deux premiers discours. Celui de Sinner, intitulé *Die italiänischen Kriege*, nous intéressera tout particulièrement par rapport à l'*Essay sur l'éducation publique*, car il contient de façon quasi programmatique les idées que Sinner développe dans

<sup>212</sup> BONSTETTEN (1831) 30. Voir aussi BRAUN (1988) 155 et 183.

<sup>213</sup> Voir l'extrait d'une lettre de Tschärner à Sinner du 29.08.1748, p. 72 ci-dessous.

<sup>214</sup> IM HOF / DE CAPITANI (1983) 30-31.

*l'Essay* sur le rôle de l'éducation et la responsabilité de l'Etat à ce sujet. J'y reviendrai donc en temps voulu<sup>215</sup>.

L'Etat extérieur est brièvement mentionné dans *l'Essay*, lorsque Sinner recommande de faire pratiquer aux étudiants de l'Académie des exercices d'éloquence dans leur langue maternelle : « je voudrais qu'on obligeait les jeunes gens à composer et à déclamer avec grace des discours, sur quelque sujet tiré de l'histoire de la patrie, à l'imitation d'un institut qui a réuni tous les suffrages, et qui n'a qu'un défaut, que d'être renfermé dans un seul acte public, par année. C'est le discours prononcé annuellement dans l'état extérieur à B. »<sup>216</sup> Il suit ainsi les préceptes énoncés par Quintilien, pour qui l'art de bien parler doit constituer l'objectif principal de l'éducation d'un homme destiné au service de l'Etat<sup>217</sup>. Sinner insiste du reste dès le début de son texte sur l'importance d'une bonne maîtrise du discours et de la prononciation, qui doit être « non – seulement distincte et bien articulée, mais accompagnée d'un son de voix modéré, ni trop élevé, ni trop bas. »<sup>218</sup>

En conclusion, l'adolescence de Sinner se présente comme une exception par rapport à celle de la majorité de ses compatriotes, du fait qu'il s'adonne très tôt et avec passion à l'étude des humanités classiques, et qu'il occupe à dix-huit ans déjà la charge publique de bibliothécaire<sup>219</sup>. Son entrée à l'Etat extérieur lui permet en outre de se préparer à sa future carrière politique, que je vais présenter maintenant.

<sup>215</sup> Voir p. 105 ci-dessous. Un extrait de ce discours figure en annexe. Voir Annexe 6, p. 261.

<sup>216</sup> Voir *l'Essay*, p. 198 ci-dessous.

<sup>217</sup> Sinner cite à maintes reprises les préceptes de l'écrivain latin dans *l'Essay*. Voir notamment note 496, p. 133 et pp. 161 et 183.

<sup>218</sup> *L'Essay*, p. 142 ci-dessous.

<sup>219</sup> Il est le plus jeune à être entré à ce poste, depuis sa création (1726) jusqu'à ce jour (voir la liste des bibliothécaires, Annexe 22, p. 299). J'ignore quelles étaient les conditions matérielles exactes de la famille au décès du père de Jean Rodolphe en 1748 : les informations rapportées par Burri laissent penser qu'elles étaient loin d'être excellentes, ce qui pourrait expliquer l'entrée si rapide de Sinner à une charge officielle (BURRI, 1912, 26). La situation paraît s'être améliorée ensuite pour Sinner, sans doute en partie grâce à son mariage, puisqu'il peut tout de même avancer des sommes assez importantes pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque (ibid., p. 38). Il est pourtant contraint de séparer de sa bibliothèque personnelle en 1775-1776, en mentionnant que ce sont des raisons financières qui l'y obligent : « je ne suis pas riche et j'ai besoin d'argent » (ibid., p. 189-190). Je n'ai pas pu effectuer de recherches plus détaillées à ce sujet.

### 3.1.3. Carrière politique

C'est en 1764 que Sinner accède à la carrière politique, année de son entrée au Grand Conseil de la République bernoise, auquel il siègera jusqu'à Pâques 1785. Au cours de son mandat, il est nommé membre de plusieurs commissions officielles : de la Commission des monnaies (*Münzcommission*) de 1764 à 1775<sup>220</sup> et de la Chambre des Appellations allemandes (*Deutsche Appellationskammer*) de 1770 à 1775<sup>221</sup>. Sa nomination au Conseil du Commerce (*Commercierrath*) en 1769, au sein duquel il aurait dirigé la corporation des chaussetiers (*Direktorium der Strumpfweber-Meisterschaft*)<sup>222</sup>, et à la Chambre de la Chasse (*Jägerkammer*) en 1774<sup>223</sup> ne sont par contre pas définitivement prouvées, et je n'ai pas eu l'occasion de trouver des indications venant confirmer ces données<sup>224</sup>. C'est sans conteste la charge que Sinner occupe au sein du Conseil académique qui se révèle particulièrement intéressante dans le présent contexte, puisque j'ai montré qu'il y accède suite à la publication de *l'Essay sur l'éducation publique*, en 1766<sup>225</sup>.

Selon Burri, c'est avec soin et conscience que Sinner a rempli sa charge de bailli, se préoccupant du bien de ses sujets par une sage et juste administration<sup>226</sup>. Sinner a donné la description suivante de sa charge, qui nous rappelle le caractère obligatoirement polyvalent des fonctions d'Etat sous l'Ancien Régime<sup>227</sup> : « C'était une belle chose qu'un bailli bernois: à la fois préteur de province, intendant, administrateur des ponts et chaussées, en un mot un bailli était tout. »<sup>228</sup> Selon G.

<sup>220</sup> BURRI (1912) 146-150 et *Regimentbüchlein* des années correspondantes.

<sup>221</sup> BURRI (1912) 189 et *Regimentsbüchlein* 1770-1775. Voir également la lettre de Turrettini du 19.05.1773, qui mentionne que Sinner occupait alors bien cette charge (BBB Mss. H. H. X.105, 33, p. 141-142). Selon Burri, cette nomination faisait suite à l'obtention par Sinner du titre de notaire, obtenu suite à un examen, Sinner est nommé notaire public le 4 avril 1770 et (BURRI, 1912, pp. 188-189). Il est ensuite choisi comme membre de la Chambre des Appellations Allemandes le 27 avril 1770.

<sup>222</sup> Selon BURRI (1912, p. 188), du 14.04.1769 au 02.05.1770.

<sup>223</sup> BURRI (1912) 189.

<sup>224</sup> Ces indications ne sont par ailleurs pas certifiées exactes dans le document sur lequel je me base: il s'agit d'un résumé de la biographie de Sinner et des charges qu'il a remplies, réalisé sur la base de sa correspondance et de divers manuels officiels bernois. Ce document informatique a été établi par les services de la *Burgerbibliothek*. Mme Barbara Braun me l'a aimablement mis à disposition.

<sup>225</sup> Voir p. 53.

<sup>226</sup> BURRI (1912) 189-192.

<sup>227</sup> «L'autorité gouvernementale mêle et imbrique les fonctions exécutives, législatives, administratives et judiciaires avec une extrême complexité, très variable d'un canton à l'autre, Berne connaît une certaine division, toute relative, entre gouvernement et administration puisque les baillis ne sont pas actifs au Conseil tant qu'ils sont en fonction.» BRAUN (1988) 178 et 180.

<sup>228</sup> SINNER (1853) 3.

Panchaud, les baillis bernois constituaient également « l'autorité de nomination des régents d'école. En fait, il [le bailli] se contentait de ratifier le choix proposé par le pasteur, qui faisait subir un examen aux candidats. »<sup>229</sup> C'est également le bailli qui recevait les plaintes graves contre les régents, les parents et les enfants négligents, auxquels il lui arrivait d'adresser un blâme et un avertissement. Or, Cerlier disposait d'une école latine depuis 1759<sup>230</sup>. Ainsi, lorsque le régent de cette école décède en 1779, Sinner entreprend des démarches afin de lui trouver un successeur capable. Il écrit ainsi au Dr. Hirzel, Schinznachien de la toute première heure, afin de se faire recommander un maître, laïc ou ecclésiastique, qui devait répondre aux critères suivant : « in Latinitaet und übrigen Elementar studiis versierten Mann, der dazu Orgel und Clavier spielen thäte ». L'issue de cette recherche est malheureusement restée inconnue, du moins pour l'instant, puisque Burri indique ne pas avoir pu consulter les documents d'archives de Cerlier de l'année suivante qui étaient manquant<sup>231</sup>.

Une étude plus détaillée de sa manière de gouverner le bailliage de Cerlier et sa seigneurie de Ballaigues reste encore à faire, afin de compléter notre connaissance d'une facette encore peu explorée de sa personnalité : celle du magistrat et du seigneur au pouvoir. Une telle étude pourrait être enrichie par l'analyse de divers documents et lettres contenus dans le fonds de la *Burgerbibliothek*, qui concernent notamment les vues de divers correspondants de Sinner sur les troubles politiques de Genève. Ces informations permettraient d'éventuellement mieux connaître la façon dont Sinner envisageait son propre statut de patricien, et jusqu'à quel point il pressentait et était ouvert aux renversements politiques et sociaux qui se profilaient.

Des raisons de santé l'ont contraint à démissionner prématurément de sa charge baillivale en 1781<sup>232</sup>. Sujet à des crises de goutte de plus en plus fréquentes à partir de 1779, devenues de plus en plus violentes au fil des années, sa santé a rapidement décliné dès 1781, le contraignant encore à démissionner du Grand Conseil en 1785. Plusieurs sources indiquent en outre que ses facultés intellectuelles étaient également passablement atteintes et avaient fortement diminuées dans les dernières années de sa vie, la maladie lui ôtant les brillantes capacités de son esprit, autrefois si sagace : il aurait ainsi vécu la dernière période de son existence dans une totale aliénation mentale<sup>233</sup>. Il est mort à Berne le 12 février 1787.

<sup>229</sup> PANCHAUD (1952) 110.

<sup>230</sup> SCHIBLER (1982) 15.

<sup>231</sup> BURRI (1912) 191.

<sup>232</sup> Voir BURRI (1912) 190-192.

<sup>233</sup> Voir BURRI (1912) 194-195.

La carrière politique de Sinner a été bien remplie, même si elle n'est pas parvenue aux sommets de la hiérarchie et du pouvoir, qu'il ne semble du reste pas avoir souhaité d'atteindre. Comme l'a remarqué Burri, il s'est à chaque fois acquitté de ses diverses charges avec beaucoup d'engagement et de sérieux, malgré la diversité des domaines où il a su exercer ses compétences. Malgré les diverses charges qu'il a cumulées au sein du gouvernement, il est toujours parvenu à conserver du temps libre pour ses études, qu'elles soient historiques, bibliographiques ou littéraires. Sans doute aurait-il en effet publié plus de travaux s'il avait eu moins de mandats à remplir. Sa seconde étude sur l'origine de la poésie française<sup>234</sup>, son histoire des guerres de Bourgogne et ses recherches sur les diverses ambassades de Jacob Bongars<sup>235</sup>, dont il est à question maintes reprises dans sa correspondance, sont en effet restées en plan, bien qu'elles lui aient particulièrement tenu à cœur. S'il n'est pas parvenu à publier le fruit de ces trois recherches, son labeur n'est cependant pas demeuré vain, puisqu'elles constituent une partie de la trame de son dernier ouvrage, le *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, publié à Neuchâtel en 1780/1781, en deux volumes. Cet ouvrage, qui est resté le plus connu dans l'histoire littéraire<sup>236</sup>, tire en effet profit de la somme des connaissances qu'il avait accumulées sur plusieurs thèmes, au fil de ses longues années de recherches en bibliothèques.

Nous allons voir dans la suite de sa biographie que, parallèlement à sa charge de magistrat, il parvient non seulement à acquérir une renommée dans l'univers de la bibliothéconomie de son époque, et qu'il publia de surcroît un nombre impressionnant d'ouvrages, en tant qu'auteur, traducteur ou éditeur. Mais je vais auparavant parler de sa formation intellectuelle et des voyages qu'il a eu l'occasion de réaliser.

### 3.2. UNE JEUNESSE INSOUCIANTE ET STUDIEUSE

Sinner, de nature peu expansive, n'a laissé que peu d'indications concernant son enfance, sa jeunesse et son éducation : très peu d'éléments autobiographiques apparaissent en effet dans ses écrits, manuscrits ou imprimés. Les rares renseignements de caractère plus personnel apparaissent dans l'*Essay* ; d'autres se trouvent reflétés dans certaines des lettres que ses amis d'enfance lui ont envoyées. L'*Essay* nous fournit principalement des informations concernant la manière dont il a lui-même appris certaines langues<sup>237</sup>, ou son avis sur certaines démarches pédagogiques alors en

<sup>234</sup> Voir BURRI (1912) 67-74.

<sup>235</sup> Voir BURRI (1912) 100-103.

<sup>236</sup> Brunot (1967) VIII/I, 153, 154, 163, 169, 174, 177 ; FRANCILLON (1996) I, 199 et 210, GODET (1895) 346-348; Perrochon (1939) et (1947) et ROSSEL (1903) 389-391.

<sup>237</sup> Voir l'*Essay* p. 154 et 201 ci-dessous.

usage, sur lesquelles je reviendrai plus loin<sup>238</sup>. Les lettres nous présentent quant à elles deux facettes opposées, mais complémentaires, de son adolescence : d'une part les lectures auxquelles il s'adonnait avec assiduité à Buchsee<sup>239</sup>, d'autre part le récit de quelques fêtes avec ses amis, et même de ses premiers émois amoureux<sup>240</sup>. Ces sources s'avèrent bien utiles lorsqu'il s'agit de démêler le vrai du faux dans ce qui a été rapporté à son sujet, dans les nombreuses biographies qui lui ont été consacrées, particulièrement en ce qui concerne les études et les voyages qui lui sont attribués à tort<sup>241</sup>.

### 3.2.1. Les études de Sinner

Premier thème à aborder avec circonspection: ses études. Il me semble intéressant de s'attacher en détail à cette question, dans le cadre d'une analyse de *l'Essay sur l'éducation publique*, pour être à même de mieux en saisir les nuances. S'il est avéré que Sinner n'a pas étudié à l'étranger<sup>242</sup>, nous en sommes réduit à formuler des hypothèses quant à la formation qu'il a pu être la sienne à Berne. Comme nous l'avons vu, les jeunes patriciens étaient généralement confiés à des précepteurs privés pour leur formation morale et intellectuelle. Cependant, quelques phrases contenues dans *l'Essay* laissent supposer que Sinner aurait au contraire suivi les cours de l'école latine de Berne, ce qui constituerait un fait relativement rare eu égard aux habitudes des familles patriciennes. Burri formule la même hypothèse, sans toutefois chercher à la justifier, dans sa présentation de la jeunesse de Sinner. Il cite notamment un extrait de *l'Essay* dans ce contexte<sup>243</sup> et se base d'une manière générale sur la critique de l'école inférieure qui est formulée tout au long de *l'Essay*. La description très détaillée que Sinner en donne – du contenu de ses cours aux divers manuels d'enseignement utilisés – ne constitue cependant pas une preuve formelle en soi de sa présence sur

<sup>238</sup> Voir *l'Essay*, p. 134 ci-dessous.

<sup>239</sup> Voir note 193.

<sup>240</sup> Voir aussi BURRI (1912) 16-27, où d'autres extraits de lettres de S. Lerber et V. B. de Tschärner, ayant trait à ses études littéraires et ses émois amoureux pour une dénommée Bibi, sont aussi cités.

<sup>241</sup> ADB XXXIV 394-397, BUAM XLII, 419 et GDU XIV, 759.

<sup>242</sup> La correspondance relativement nombreuse qui lui est adressée entre 1745 et 1748, année de son entrée en fonction à la bibliothèque, mentionne invariablement comme adresse Berne ou Buchsee. Je n'ai trouvé aucune allusion à un séjour à l'étranger le concernant avant 1754.

<sup>243</sup> Burri s'appuie notamment sur la phrase suivante, dans laquelle Sinner illustre par son propre exemple l'inutilité et la perte de temps du système scolaire alors en vigueur : « A l'âge de douze ans, ayant la tête meublée de règles et de mots, je ne savais pas écrire quatre lignes en bon latin. » Cf. BURRI (1912) 16. La citation se trouve à la page 154 de *l'Essay*.

ses bancs lorsqu'il était enfant<sup>244</sup>. Le texte fourmille en revanche d'anecdotes et d'informations très instructives, qui donnent un aperçu de certaines des étapes de la formation intellectuelle de Sinner.

A mon avis, Sinner n'a suivi les cours de l'école latine que pendant cinq ans tout au plus, soit de six à onze ans, âge où il est alors déjà inscrit dans le *Registre des Etudiants* de l'Académie de Berne (année 1741)<sup>245</sup>. L'école latine ne prenait pourtant en théorie fin que vers treize ou quatorze ans, et l'entrée à l'Académie était normalement au plus tôt possible à quatorze ans. Sinner témoigne donc d'un développement intellectuel précoce et doit faire office d'exception au règlement en étant admis si tôt. Il déconseille pourtant dans *l'Essay* une entrée précoce à l'Académie, et propose au contraire dans son plan d'en reculer d'une année l'âge d'entrée habituel<sup>246</sup> : « Le cours des écoles établi présentement est comme on voit par le tableau, de 7 années. On suppose que les écoliers entrent à 6 ou 7 ans, et que conséquemment ils ont fini leurs cours à 13 ou 14. Le règlement exclut de la promotion aux leçons publiques ceux qui n'auront pas commencé leur quatorzième année. L'expérience prouve assés que cet âge est encore trop jeune pour ce qu'on exige d'un étudiant (...). »<sup>247</sup>

La curiosité intellectuelle très vive et visiblement précoce de Sinner l'a certainement amené à ne pas suivre longtemps non plus les cours de l'Académie : leur contenu ne devant pas du tout être attrayant pour un érudit en «culottes courtes» de la trempe de Sinner. Sa correspondance prouve du reste qu'il se trouve à Buchsee et non pas à Berne dès 1744<sup>248</sup>, où ses amis viennent le trouver. C'est que, comme nous le verrons au paragraphe 3.2.2., la vivacité de l'esprit de Sinner exigeait une autre nourriture intellectuelle que celle prodiguée entre les murs de l'ancien *Barfüsserkloster*. En conséquence de quoi, il est indéniable qu'il n'en suivait pas les cours. On peut du reste encore observer que la description qu'il donne des cours de l'école latine est beaucoup plus détaillée et étendue que celle des cours de l'Académie de Berne dans *l'Essay sur l'éducation publique*. C'est à peine s'il survole le déroulement des cours académiques, ne parlant même pas du programme qui y était en vigueur pour les futurs théologiens, « quoique je ne doute pas qu'il ne fut très utile d'y

<sup>244</sup> D'autant moins que d'autres projets de réforme ont été rédigés par des patriciens, pour lesquels il est clairement établi qu'ils n'ont jamais fréquenté l'école latine. Mais il est vrai que ces autres projets de réforme ne sont pas aussi détaillés que celui de Sinner, qui progresse de manière précise et détaillée, classe par classe et quasiment matière par matière.

<sup>245</sup> BURRI (1912) 16, et le *Studenten-Verzeichnis*, BBB Mss. H. H. XVII, 101.

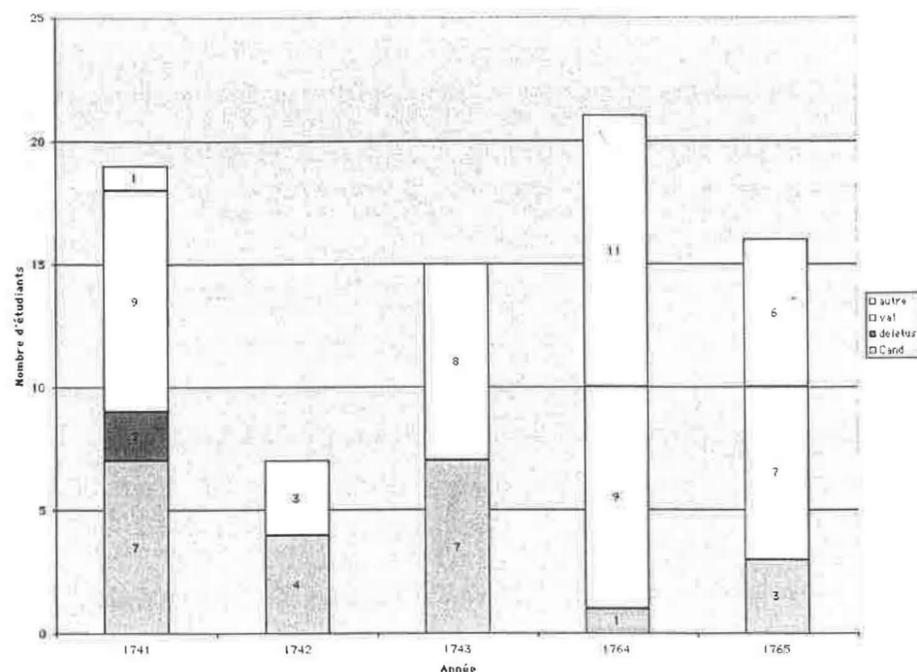
<sup>246</sup> *Essay*, p. 178 ci-dessous.

<sup>247</sup> *Ibidem*, p. 177 ci-dessous.

<sup>248</sup> Les correspondants de son adolescence déploraient le fait qu'il se trouve à Buchsee et non pas à Berne, et ceci dans plusieurs des lettres conservées qui concernent la période comprise entre 1745 et 1747. Les lettres datées mentionnent en outre divers mois de l'année, de telle sorte qu'elles ne peuvent pas correspondre à des dates de vacances scolaires, du moins pas toutes. Le cursus normalement en vigueur à l'Académie pour les séculiers impliquant une durée d'études de six ans, Sinner aurait donc dû se trouver de manière suivie à Berne entre 1741 et 1747, s'il y avait réellement été inscrit.

faire quelques changemens »<sup>249</sup>, avance-t-il, d'un ton presque détaché. Sans doute se sentait-il moins concerné, n'ayant pas dû lui-même subir les erreurs et les lacunes de ce système-là.

Son "exmatriculation" est mentionnée par l'inscription « val[edixit] »<sup>250</sup> apposée à côté de son nom dans le *Registre des étudiants*. Il serait ici intéressant d'analyser le pourcentage d'étudiants qui ont terminé leurs études académiques et sont devenus pasteurs, par rapport à ceux qui ont abandonné les études au début ou en cours de route et se sont tournés vers d'autres carrières. Le critère de l'origine familiale devait jouer un rôle extrêmement important, car ce sont généralement les fils de pasteurs qui deviennent pasteurs à leur tour. Une comparaison approfondie entre la première et la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle serait également intéressante, vu qu'il est généralement admis que la popularité de l'Académie et des études en général était plus haute au début du siècle que dans les années cinquante auprès des familles patriciennes, période depuis laquelle elle n'a cessé de décliner. J'ai tenté une esquisse de comparaison, entre les années 1740-1741, où Sinner est promu, et les années 1764-1765 où paraît l'*Essay*, afin de voir si une différence significative se révélait.



On voit que le pourcentage des élèves promus qui quittent rapidement l'Académie (*val.* ou *deletus*) est effectivement plus élevé en 1764-1765 qu'en 1741-1743, bien qu'il ait alors été déjà supérieur à

<sup>249</sup> Cf. *Essay*, p. 202.

<sup>250</sup> La remarque « val. (valedixit) » figurant après le nom des étudiants signifie, selon BURRI (1912, p. 16), que ceux-ci ont renoncé à suivre les cours de l'Académie.

celui des *Candidatus*. Ceux qui terminent leurs études sont ensuite majoritairement décrits comme « Cand[idatus] », et des indications de charges pastorales suivent sous leurs noms. Par contre, ceux qui décident de quitter l'académie ont ensuite exercé des professions « libérales », telles que médecin, chirurgien, etc.<sup>251</sup>

Un autre point intéressant concerne ce fameux examen d'entrée à l'Académie, dont Sinner parle aussi dans l'*Essay*. Il en présente le résultat, « promu ou recalé », comme arbitraire et absurde du fait qu'il ne représente pas les réelles capacités d'un enfant. Il se limite en effet à une seule épreuve de latin, et de surprenantes "circonstances" extérieures peuvent venir en influencer le résultat :

« Voila les limites qui doivent séparer pour une année deux jeunes gens ; et souvent celui qui dans le total vaudra mieux, se verra précédé par un camarade très inférieur, parce que dans un tel jour, à une telle heure de l'année, il aura fait une faute de plus. Ajoutez à l'incertitude de cet essay, les accidens, et les petites supercheries qui souvent surviennent; un écolier a trouvé le moyen d'escamoter une copie du thème en allemand, qu'il fait tenir à un ami officieux ; celui-ci lui fait parvenir le thème en latin, il ne fait que le copier, et devient étudiant par un tour de gobelets »<sup>252</sup>.

Cet exposé se trouve confirmé, quelques années plus tard, par le témoignage de Charles Victor de Bonstetten<sup>253</sup> qui révèle d'autres "circonstances" fort intéressantes : « A douze ou treize ans mon père voulut me faire subir un examen avec les étudiants de l'académie ; mon thème fut parfait ou à peu près, c'est que j'avais derrière moi un professeur qui me soufflait. »<sup>254</sup>. Jeune patricien également, Bonstetten n'a lui non plus pas suivi les cours de l'Académie de Berne, puisqu'il est notoire qu'il part étudier à Yverdon et Genève, puis qu'il voyage à travers la République des Lettres<sup>255</sup>. Cet examen d'entrée factice devait sans doute représenter un moyen pour les pères de

<sup>251</sup> Tous les noms ne sont pas suivis d'indication. Selon les années, de grandes différences apparaissent quant à la quantité d'informations annotées au crayon (le plus souvent) sous chaque nom.

<sup>252</sup> Voir l'*Essay*, p. 177 ci-dessous.

<sup>253</sup> Sur Charles-Victor de Bonstetten (1745-1832), écrivain, GC 1775, bailli Saanen 1779 et Nyon 1787. SEB (1771) et SHS (1766). Il n'a jamais fréquenté l'école élémentaire, et encore moins l'académie de Berne. Toute sa formation de base lui a été transmise par le biais de précepteurs, comme il le décrit dans ses *Souvenirs écrits en 1831*, avant de partir étudier à Yverdon et Genève (1763-66), puis voyager en Hollande, Angleterre, France et Italie. Bien que Bonstetten soit plus jeune que Sinner, le fait qu'ils soient tous deux issus des premières familles de Berne et préoccupés de réformer l'éducation, permet, malgré des différences de caractère et de destin, de mettre en parallèle quelques extraits de textes de ces deux personnalités. Voir DHBS II 240, IM HOF / DE CAPITANI (1983) II, 154.

<sup>254</sup> In BONSTETTEN (1831) 22.

<sup>255</sup> L'Académie de Genève, où il étudie, elle était alors réputée pour la qualité de son enseignement, mais aussi pour la "perversion" qu'elle insufflait dans les esprits, pénétrés des nouvelles théories rationalistes. Voir SCHMIDT (1932) II, 58\*, note 83. Voir note 253, p. 68.

famille de tester les connaissances de leurs fils, en comparant leurs résultats lors de cette épreuve officielle à ceux des écoliers issus du système public. D'autre part, vu le manque d'émulation propre à l'enseignement privé, un tel examen pouvait peut-être également viser à motiver l'élève dans son travail.

Qu'il ait en définitive reçu une formation publique ou privée, le contexte familial dont Sinner était issu a également dû jouer un rôle dans le développement de son instruction. Il ne faut en effet pas négliger le fait qu'il provenait d'une famille cultivée et amatrice de belles-lettres, ce qui constituait déjà une exception comparativement aux "normes" bernoises<sup>256</sup>. Son arrière grand-père avait fait donner une solide éducation à ses dix fils et « legte auch für eine tüchtige Ausbildung des Geistes bei seinen Nachkommen den Grund. »<sup>257</sup> Le père de Sinner de Ballaigues et son oncle, Friedrich Sinner<sup>258</sup>, avaient également reçu une bonne instruction<sup>259</sup>. C'est du reste ce dernier qui engagea quelques temps Wieland<sup>260</sup> comme précepteur pour ses deux fils<sup>261</sup>. Sinner aura donc été encouragé dans ses études par son entourage familial qui en reconnaissait la valeur intrinsèque : c'est du reste là tout ce qu'il demande dans *l'Essay* aux membres du patriciat<sup>262</sup>.

La correspondance reçue par Sinner atteste du fait que son ami Lerber, de quelques années son aîné, lui a donné des cours de droit vers 1748<sup>263</sup>. On aura auparavant sans doute tâché de lui trouver un bon précepteur pour lui enseigner les branches usuelles<sup>264</sup> : malgré ses talentueuses

dispositions naturelles, il me paraît en effet tout de même impossible que Sinner se soit formé de manière entièrement autodidacte, comme le souligne pourtant Burri<sup>265</sup>. Ceci tout particulièrement en ce qui concerne son apprentissage des langues étrangères, sur lequel je reviendrai plus en détail, d'autant plus que Sinner nous fournit des informations à ce sujet<sup>266</sup>.

### 3.2.2. Une jeunesse passée entre insouciances festives et érudition littéraire

Quelques extraits des lettres échangées entre V. B. Tschärner et Sinner dans leur adolescence, nous permettent de connaître les lectures auxquelles ce dernier s'adonnait à Buchsee, ainsi que le nom des auteurs qu'il admirait tout particulièrement. Les deux amis se disputaient gentiment, dans leur correspondance, sur leurs goûts littéraires respectifs. Si Tschärner se fait le défenseur de Haller et de Klopstock, ce sont les auteurs antiques qui dominent, à cette époque déjà, du côté de Sinner : il « se passionne pour Plutarque » et il a « lu Perse avec goût et plaisir », sans aucun doute dans sa langue originale, bien que cet auteur soit réputé ardu. Ce qui ne l'empêchera pas de publier une traduction « fort estimée »<sup>267</sup> de ses *Satires* en 1765. Mais Voltaire occupe également une place de choix dans le cœur du jeune patricien bernois ; son admiration pour le philosophe de Ferney ne se démentira jamais, malgré les scandales auxquels le nom de celui-ci se trouvera mêlé. Et le magistrat bernois, bravant la censure pesant sur l'écrivain français, aurait même rencontré son modèle, par l'intermédiaire d'un ami commun, Constant d'Hermanches<sup>268</sup>.

Aimant fréquenter les muses, les deux amis s'amusaient régulièrement de défis épistoliers, à l'occasion desquels ils se dressaient mutuellement des portraits haut en couleur. L'extrait ci-dessous nous dépeint ainsi, de manière originale et amusante, Sinner en jeune poète visiblement fort courtois, lorsque l'occasion se présentait :

« Mon Cher Ami ! Je sais tout le cas que je dois faire de la diligence que vous avez fait a me repondre en sortant d'un repas ou naturellement vous pouviez etre occupé

<sup>265</sup> BURRI (1912) 17, 18 : « Wenn er nicht selbst einen Weg in die alten Zeiten und Zustände finden konnte, so suchte er Hilfe. » ; et 19 : « Wir müssen staunen, wenn wir bedenken, dass Sinner sich autodidaktisch in die Wissenschaft einarbeitete ». C'est moi qui souligne.

<sup>266</sup> Voir p. 76 ci-dessous.

<sup>267</sup> BRUNOT (1967) VIII/I, 174.

<sup>268</sup> Lettre non datée, BBB Mss. H. H. X. 105, 93, 405-408. Sur Constant d'Hermanches, sans doute David Louis (1723-1785), voir Montet (1877) I, 188-189. Voltaire envoya en mai 1775, à la demande de Sinner, un exemplaire de son portrait à l'intention de la bibliothèque de Berne (voir BBB Mss. H. H. X. 105, p. 213 et p. 217). Ce portrait a disparu. Au sujet de la possible influence de Voltaire sur le style de Sinner, voir Chap. 4.2., p. 116 ci-dessous.

<sup>256</sup> Voir aussi note 426, p. 108.

<sup>257</sup> BURRI (1912) 14. Burri ne mentionne pour une fois malheureusement pas ses sources.

<sup>258</sup> Friedrich Sinner (1713-1791), oncle de Sinner de Ballaigues. Bailli d'Interlaken 1750, puis brillante carrière politique au service de la République de Berne : du PC 1761, banneret 1766, trésorier allemand 1767 et avoyer 1771. Ami des arts et des lettres, il entreprit de grands voyages et reçut l'ordre de l'Aigle noir en 1788 des mains du roi de Prusse (DHBS VI 198-199).

<sup>259</sup> BURRI (1912) 16, à nouveau sans mention de sources.

<sup>260</sup> Christophe-Martin Wieland (5 sept. 1733 – 20 janv. 1813) écrivain allemand, proche de Julie Bondelli (1731-1778) et de J.-G. Zimmermann (1728-1795, le célèbre médecin qui officia à Berne en 1752, grâce auquel il fut engagé comme précepteur par le futur avoyer et oncle de Sinner de Ballaigues, Frédéric Sinner, le 13 juin 1759. Il ne remplit cependant cette charge que pendant deux mois. Voir DHBS VII 311-312.

<sup>261</sup> Voir au sujet de Ludwig-Rodolphe et Abraham-Frédéric Sinner, cousins de Sinner de Ballaigues, le DHBS VI 199.

<sup>262</sup> *Essay*, p. 193 ci-dessous.

<sup>263</sup> «Vous ne faites pas l'amour, comme vous faites des cours en droit sous Mr Lerber, gaïement et bien ?» Lettre de V.B. Tschärner à Sinner du 10.04.1749, BBB, Mss. H. H. X. 106, 34, p. 139-142. Sinner est alors déjà bibliothécaire.

<sup>264</sup> La recherche d'un précepteur qualifié et capable était loin de représenter le souci des "bonnes" famille bernoises, comme l'illustre la fille même de Sigismond Lerber dans ce témoignage, dans lequel elle parle du principal critère de sélection concernant le choix des précepteurs dans sa famille : « On prend toujours ce qu'il y a de meilleur marché. » Georg C. L. Schmidt, qui rapporte la citation, généralise ce comportement à une bonne majorité des familles patriciennes bernoises (SCHMIDT, 1932, vol. II, note 45).

d'autres choses que de moi. Permettez moi pourtant de vous dire que votre lettre sent un peu la conversation du dessert et de ses amies aimables que vous avez quittées pour m'écrire. On y reconnoit Monsieur Sinner

Non pas Monsieur Sinner sçavant,  
Ce Philosophe, ce Critique,  
Qui s'allie par ses talens,  
Jusqu'aux arts les plus differens.  
Qui juge souverainement  
Dans la sçavante Republique.  
Mais qui juge plus poliment,  
Que cette eai (?) scholastique.  
Qui dans le siecle d'aprsenet (?)  
Sur quelque piedestal antique  
Qu'ils expliquent obscurément  
Se tient méthodiquement.  
Ni Mr Sinner Poete. Le Poete favorisé  
Par les neuvs Muses inspirés.  
Qui sait celebrer sur la lire  
La Sagesse et la Volupté  
L'Art de louer et la Satire.

Non pas cet homme enseveli dans l'étude, qui se jette a corps perdu dans le grec et le latin, qui vole tour a tour de Tite Live a Homere, et d'Homere a Mirabaut, et qui ne lit pas Voltaire pour l'admirer mais qui l'admire pour l'avoir lû ; On y reconnoit Mr Sinner galand, bel esprit, et meme tout transporté. »<sup>269</sup>

Les muses n'étaient cependant pas toujours fidèles au rendez-vous de leur correspondance : « J'en suis a peu près aux memes termes que Vous dans mon Poeme epique. Vous avez l'avantage sur moi d'avoir fait une cinquantaine de vers originaux, et je n'ai pas fait vingt a trente Vers de Parodie. (...) Je n'ai point de vers a vous envoyer : un traité d'electricité que je lis a présent n'a pas fait sur moi l'effet que Plutarque fit sur vous. »<sup>270</sup>

Dans un autre registre, une autre lettre du même Tschanner permet de découvrir que les deux jeunes hommes studieux déploraient, eux aussi, la nonchalance et la paresse déjà évoquées de la jeunesse patricienne bernoise<sup>271</sup>. La réponse de Tschanner, qui reprend visiblement les idées émises par son correspondant dans sa précédente lettre, nous permet ainsi de découvrir l'avis de Sinner à ce sujet :

<sup>269</sup> Lettre non datée (avant 1747), BBB Mss. H. H. X. 106. 43, p.171-173.

<sup>270</sup> Lettre du 17 sept. 1746, BBB Mss. H. H. X. 106. 41, pp. 167-169.

<sup>271</sup> Voir chap. 3.1.2., p. 60 ci-dessus.

« Je trouve vos regrets et vos plaintes sur nos jeunes dissipés fort justes, j'ai surtout pitié de certaines gens qui pour se delivrer de l'embarras qu'il y a de ne rien faire s'etudient à tuer miserablement leur tems, et se distinguent tous les jours par quelque nouvelle invention propre a cela. Ils aiment le bon sens dans les autres, et raisonnent fort de travers eux memes. Leurs préjugés les empechent de bien penser et quoiqu'ils aient assez de bon sens pour juger d'une pensée juste. Ils se nourrissent de debauches p(?) d'estime pour ceux qui menent une vie plus réglée qu'eux. La moindre chose les pousse a faire du mal sans inclination naturelle. Ils rougissent a faire une bone action qu'ils aiment dans les autres. Quelles contradictions! Quel desordre! Ils s'ennuient ega(le)ment a ne rien faire et a faire quelque chose. Je les plains. Si leur esprit se trouve dans le meme etat apres la mort, l'eternité leur paroitra un peu longue, et ils seront les plus miserables de tous les damnés. Le merite du jeu, la connoissance des vins et une pauvre recommandation a l'examen de notre conscience. »<sup>272</sup>

Il est vraiment dommage que la lettre de Sinner n'ait pas été conservée. Car, sans aller jusqu'à dire qu'on y discernerait déjà le futur réformateur scolaire, sa lecture aurait éventuellement pu nous permettre de trouver la trace des premières préoccupations de Sinner pour l'éducation de la jeunesse patricienne bernoise.

Il serait faux de conclure du caractère sérieux de ce dernier extrait que Sinner mena une vie d'ascète, retirée et sans plaisirs. Bien au contraire! De nombreuses autres lettres font allusion à des soirées fort animées – et souvent bien arrosées ! – au cours de ses jeunes années. Le récit suivant, de la main de S. Lerber, me paraît suffisamment éloquent, et, bien que Sinner n'ait pas pu participer à la soirée décrite, il ne fait nul doute qu'il a eu l'occasion de participer à d'autres réjouissances du même style<sup>273</sup> :

« Pends toy, Cher Sinner, nous avons passé la nuit au Cabaret et Tu ny etois pas. C'est a dire que l'Homme de Tavel<sup>274</sup> pour celebrer la guerison de son facheux Rhume nous a mené souper hier au Distel Zvang<sup>275</sup> au Sortir du Faucon. A minuit, 6 bouteilles de Bourgogne bües, nous nous mimes a jouer Plaisant, et ce plaisant dura

<sup>272</sup> Lettre du 29 août 1745, BBB Mss. H. H. X. 106. 2, p. 9-11, que STOYE (1954, p. 24) cite également (toujours en anglais!). Au sujet de l'oisiveté et du peu de perspectives proposées à la jeunesse patricienne bernoise, voir aussi la très bonne description donnée dans PULVER (1937) 1-12. Comme autre source exprimant un avis similaire, on pourra consulter BONSTETTEN (1831) 22. Voir également le très drôle extrait d'une lettre de Sinner à son ami Ch. Steiger, du 20 janvier 1748, qui est reproduite en annexe, où il est question de vengeance suite à une calomnie concernant les deux jeunes garçons, peut-être suite à une fête trop arrosée ou à une histoire de cœur ? Voir Annexe 12, p. 274.

<sup>273</sup> Voir ROSSEL (1894) 9, cité in BURRI (1912) 21.

<sup>274</sup> Il s'agit très certainement de Franz Jacob von Tavel. Voir note 63, p. 24 à son sujet.

<sup>275</sup> Il s'agissait d'une corporation, lieu de réunion réservé aux membres de la jeunesse patricienne, particulièrement réputée comme lieu de querelles et de débauche. In BRAUN (1988) 155.

jusqua six heures. Tavel de compte fait but 132. verres de vin, 1116 (?) Tasses de Thé, rotta 2450 foy : jura 13000 secrey, Et pissa sans fin : assurant toujours, qu'il gaignoit actuellement treize [jetons?] et qu'il vouloit en gagner encore bien d'avantage. Il n'en fut pourtant pas ainsy. Car en sacrant, pissant et buvant tour a tour il fit les honneurs de la partie. (...) Voici une Lettre je pense et morbleu pas mal ecrite pour un Homme qui pour epargner la Chandelle se couche de jour. »<sup>276</sup>

Tscharner nous présente lui aussi un Sinner drôle, qui amuse la galerie tout en fleurissant avec de jeunes demoiselles, dont il ne livre pas les noms :

« En verité, mon Cher Sinner, c'est sortir de votre rôle, c'est enterrer vos plus beaux talents, que d'aimer sur le ton ordinaire; vous etes plutôt pour sortir des regles que pour y rester. J'apprends aussi, que l'amour ne vous a point rabattu un caquet brillant si essentiel dans le monde, tandis qu'il est naturel; et que vous et l'autre vous mê(me) faites rire des parties quarrées, en depit et à l'etonnement des Chevalliers de Malte. Je m'imagine ce que c'etoit que ce souper, à la quèue de vos danses; rien precisement à sa place; les uns refusants de chanter, les autres chantans trop; mais je m'imagine voir votre Sœur, chanter, rire et boire, assez (?) et se bien divertir à vos depens je crois la voir (...) »<sup>277</sup>.

La description de cette jeune et joyeuse société permet d'amener un peu de vitalité et d'humour dans la re-construction de figures historiques, écornant du même coup la représentation "classique", et souvent par trop mythifiée, d'une classe patricienne quasi aseptisée et décharnée, telle qu'elle apparaît dans les biographies du XIX<sup>ème</sup> et de la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle! Cette classe n'en ressort, ainsi, malgré la distance imposée par les siècles, que plus vivante et plus "humaine".

### 3.2.3. Sinner en voyage

Comme nous l'avons déjà vu dans le Chapitre 2.3., les études dans une université étrangère, et plus tard le fameux "Grand Tour" et les voyages qu'il incluait, faisaient partie intégrante de la

<sup>276</sup> BBB Mss. H. H. X. 105. 75, p. 321-326, lettre de Lerber à Sinner envoyée à Buchsee (non datée) (BURRI 1912, 21, note 3 avance l'année de 1748). Il est intéressant de constater que, s'il retranscrit deux longs passages de cette même lettre, BURRI (1912, 21) saute exactement l'extrait que je cite ici. Même s'il se piquait de vouloir donner une certaine consistance à son récit et d'amener de la vie à son portrait de Sinner (ibidem, p. 25), il ne pouvait pas s'écarter radicalement des conceptions de son époque en allant jusqu'à citer un tel passage.

<sup>277</sup> Lettre du 10 avril 1749, BBB Mss. H. H. X. 106. 34, p. 139-142.

formation d'une bonne part de la jeunesse aisée, dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Nous avons vu que ces expériences étrangères remplaçaient bien souvent les études qui ne pouvaient être effectuées dans la patrie, lorsque celle-ci était dépourvue des institutions nécessaires, comme dans le cas de Berne. Elles contribuaient pour beaucoup à l'ouverture d'esprit et à l'aisance mondaine des futurs magistrats, et l'apprentissage et la pratique des connaissances linguistiques constituaient un autre atout non négligeable.

En ce qui concerne Sinner, les indications qui ont été avancées à ce sujet par ses premiers biographes doivent généralement être récusées : il n'eut ni la possibilité de partir « pour se former dans une université étrangère »<sup>278</sup>, ni « après avoir achevé ses études »<sup>279</sup>. Outre le fait qu'il n'a fréquenté aucune académie, Sinner n'a pu partir à la découverte d'autres pays et d'autres cultures que vers mai 1754, soit à 24 ans. Il demande alors un congé spécial au Conseil académique, qui le lui accorde. Sinner séjourne ainsi à Londres et à Paris, comme l'attestent plusieurs lettres de sa correspondance qui lui sont envoyées dans ces deux capitales. Sur la route de l'Angleterre, il aurait traversé la Hollande. Il est de retour à Berne au plus tard en juillet 1755<sup>280</sup>.

Ses voyages ne se bornent cependant pas à ces quelques mois passés loin de Berne, puisqu'il retourne au moins à deux reprises à Paris : en 1765 et en 1772<sup>281</sup>. Il se rend également au moins une fois à Mannheim en 1767<sup>282</sup>. Il a même probablement davantage voyagé que ne le pense Burri, puisqu'il se serait rendu une seconde fois à Londres, comme le suggère le début d'une lettre que lui adresse, le 26 juin 1772, Rodolphe Vautravers depuis Londres: « *Sir, I received your commands of the 13th instant with great Joy. They would have given me still more, had you extended your Journey as far as this Place, when you was so near and delivered them by Words of Mouth. No Endeavors of mine would have been wanting, to render your seconde Stay with us, as agreable and as instructif as that of*

<sup>278</sup> BUAM (XLII) 419-420.

<sup>279</sup> GDU (XIV) 759.

<sup>280</sup> BURRI (1912) p. 52-54, 107-108 et 147. La lettre que lui adresse de Londres à Paris, le 20 février 1755, Lukas Schaub (1690-1758), diplomate, secrétaire de Stanyan, ambassadeur anglais auprès de la Confédération, secrétaire de légation, anobli en 1720. Depuis 1744 à sa mort, de retour à Londres (DHBS V, 785-786). Cette lettre (Mss. H. H. X. 106, 36, p. 147) nous apprend que Sinner aurait fréquenté, à Paris, le salon de Mme de Geoffrin (1699-1777). Sur Marie-Thérèse Rodet-Geoffrin et son célèbre salon littéraire, très couru par les hommes de lettres, notamment les encyclopédistes, les artistes parisiens et les voyageurs, voir BUAM XVII, 108-112.

<sup>281</sup> Lettre de l'Abbé Mercier de Saint-Légier à Sinner, datée du 08.04.1765, Mss. H. H. X. 105. 69, 295. Voir aussi BURRI (1912) 67.

<sup>282</sup> Voir par exemple la lettre de Schöpflin à Sinner du 18.11. 1767, BBB, Mss. H. H. X. 105, 82, p.351-354 (citée in BURRI, 1912, p. 147).

Paris. *Our Turn however will come some other Time.* »<sup>283</sup> On ignore malheureusement la durée de ses différents séjours, de même que les activités et les rencontres qu'il effectua à leur occasion.

Je pense qu'il a également dû se rendre en Italie, en tout cas à Milan et à Rome : la présence de quatre relations de voyages en italien, contenues dans le volume X. 102 du fonds manuscrit (No 34, 35, 36 et 37), tendrait à étayer cette hypothèse, même si ces relations ne sont pas de sa main. D'autre part, le goût prononcé de Sinner pour tout ce qui concerne la République romaine et l'Antiquité en général, devait infailliblement l'avoir incité à se rendre, au moins une fois dans sa vie, à Rome et dans d'autres villes italiennes réputées<sup>284</sup>. L'extrait suivant d'une lettre, adressée le 11 août 1767 par de Félice au savant italien Pietro Verri<sup>285</sup>, est venu confirmer ma présomption de départ:

« M. Sinner, d'une des premières familles de Berne, membre du Conseil souverain de la République, Bibliothécaire de Berne, homme en un mot digne de votre connaissance, par ses lumières, par sa connaissance, etc. faisant un tour à Milan, m'a prie de lui donner une adresse à quelque savant. Je n'ai su à qui l'adresser mieux qu'à vous, Monsieur. Il est d'une vivacité surprenante, mais il est savant profond; et je ne doute que sa conversation ne vous fasse un plaisir particulier »<sup>286</sup>.

Les voyages que Sinner a entrepris lui ont ainsi permis de rencontrer d'illustres savants, hommes de lettres et chercheurs, de mener des recherches dans d'autres bibliothèques (notamment celle du *Roy* à Paris) pour ses travaux historiques; enfin, *last but not least*, d'entretenir de vive voix les contacts épistoliers qu'il avait développés avec nombre de personnalités alors en vue, notamment à Paris et à Londres. La correspondance de Sinner reflète parfaitement l'importance prise au XVIII<sup>ème</sup> siècle par ces échanges de connaissances, qui permettaient aux savants de profiter des

<sup>283</sup> BBB, Mss. H. H. X. 105, p. 125. Sur Johann Rodolph Vautravers (1723-?), sans doute précepteur à l'étranger, portait le titre de conseiller de légation de l'électeur palatin et d'agent à la cour britannique. Il est propriétaire dès 1763 du domaine des Rockhall à Bienne, où il ouvre un commerce d'objets d'art. Il correspond avec Rousseau, et devient président de la Société économique de Bienne en 1765, se disait membre de celles de Londres, Stockholm et Berne. C'est Vautravers qui aurait écrit en 1778 à Benjamin Franklin, alors de passage à Paris, le mot resté connu: « *Let us be united as two Sister-Republics* ». Ce personnage a l'air fort intéressant et je ne peux que déplorer le manque d'informations à son sujet. Voir *DHBS* VII, 88 et [www.nzz.ch/online](http://www.nzz.ch/online): Netzle SIMON, *Two Sister Republics? Die schweizerisch-amerikanische Wesensverwandschaft zwischen Geschichtsmythos und Gedenkjahr*. [5 avril 2000].

<sup>284</sup> Voir également l'*Essay*, p. 168, où Sinner cite plusieurs artistes italiens et monuments situés en Italie.

<sup>285</sup> Pietro Verri (1728-1797), « administrateur, économiste et penseur italien, il fut conseiller d'Etat, fonda avec C. Beccaria un périodique intitulé *Il Caffè* et contribua à l'essor du mouvement philosophique en Italie au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Auteur d'un des premiers traités d'économie politique classique (1771) (...) il rédigea aussi des Observations sur la torture (1804) qui s'inscrivent dans la ligne des œuvres de Beccaria ». In *Le Grand Robert des noms propres* (1986) V, 3256.

<sup>286</sup> In DONATO (1992) 95-96. Les références de cet extrait m'ont été aimablement fournies par Mme Clorinda Donato.

dernières découvertes de leurs collègues, et d'avancer ainsi plus rapidement dans leurs propres recherches. Ils demandaient parfois carrément à leurs confrères d'effectuer quelques recherches pour leur compte. La correspondance de Sinner avec Bêat Zurlauben<sup>287</sup>, qui se trouvait souvent à Paris, est à ce titre particulièrement significative – même si elle ne s'avère pas des plus captivantes pour le lecteur du début du XXI<sup>ème</sup> siècle –, car elle illustre ce genre de services réciproques que les savants se rendaient fréquemment. Elle nous montre aussi la manière dont le Savoir “rebondissait” d'un érudit à l'autre, par delà les distances, grâce à la correspondance, alors en plein essor et favorisée par l'amélioration des réseaux routiers et postaux. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle, siècle de la correspondance et des échanges épistolaires, prémices des messages cybernétiques du XXI<sup>ème</sup>?!

#### 3.2.4. Les capacités linguistiques de Sinner

Après avoir vu les voyages réalisés par Sinner, il me reste à aborder les différentes langues qu'il maîtrisait. Nous savons avec certitude qu'il maîtrisait au moins cinq idiomes : le dialecte bernois, le français, le latin, l'allemand et l'anglais. Que nous apprend-il sur son apprentissage de ces langues et que pourrions-nous en déduire par rapport à la conception générale de l'enseignement des langues qui se dégage de son *Essay* ?

Deux extraits tirés de l'*Essay* se rapportent directement à son propre apprentissage des langues et prouvent qu'il n'a effectivement pas appris ces langues seul : « J'ai appris le françois dans cet âge là [10-12 ans], sans grammaire, par la simple lecture et la conversation, et par des traductions qu'on me faisait faire »<sup>288</sup> et « j'ai long-tems étudié l'anglois avec des maîtres, des grammaires, des conjugaisons, et des déclinaisons »<sup>289</sup>. De plus, il est passé dans sa maîtrise de la langue latine de la quasi ignorance à l'âge de douze ans<sup>290</sup>, à un premier échange épistolaire en latin à quinze

<sup>287</sup> Bêat Fidel Zurlauben (1720-1799), élevé à Paris par son oncle, général de brigade et maréchal de camp dans la Garde suisse. Il se voua dès sa jeunesse aux études, il publia plusieurs ouvrages d'histoire militaire, notamment son *Histoire militaire des Suisses au service de la France* (8 vol.) 1751-1753, rédigea le texte des fameux *Tableaux topographiques de la Suisse 1780-1786*. Les nombreuses lettres de sa main conservées dans le fonds Sinner à la BBB témoignent de sa passion pour la recherche historique: sa résidence de Zoug était du reste devenue un centre de recherches historiques. Il a demandé de nombreuses copies d'actes de fondations des villes suisses à Sinner. (Mss. H. H. X. 105. 17 lettres sont réparties dans ce volume). Il possédait l'une des plus vastes collections de manuscrits et de livres de son époque: elle constituèrent à sa mort le premier fonds de la bibliothèque cantonale d'Aarau, *DHBS* VII, 540.

<sup>288</sup> L'*Essay*, p. 154 ci-après.

<sup>289</sup> Voir l'*Essay*, p. 155 ci-après.

<sup>290</sup> Cf. citation p. 65 ci-dessus.

ans avec le Prof. Rudolf de Berne<sup>291</sup>. Sans parler de ses capacités ultérieures, qui lui permettront de correspondre avec d'autres érudits<sup>292</sup>, mais aussi de rédiger en latin les préfaces de ses *Catalogues* de la Bibliothèque. De tels progrès ne sont, vu son jeune âge, pas exclusivement attribuables à un apprentissage autodidacte – malgré ses capacités intellectuelles au dessus de la moyenne et la plus tenace des volontés.

Le français figurait alors parmi les apprentissages les plus importants de l'éducation d'un homme cultivé. Le français était de plus la langue de communication couramment utilisée par les élites culturelles – mais non politiques<sup>293</sup> – bernoises, et elle a très tôt fasciné Sinner. Son apprentissage semble cependant ne s'être pas fait sans difficultés, comme le montre l'extrait suivant, tiré d'une lettre de Lerber :

« Jeune Home. Il y avoit dans votre Lettre 113 fautes : dont 5 contre la morale, 9. contre la Phisique, 2. contre l'Histoire, 1. contre la Theologie, 50. contre la Grammaire, et 63. contre l'orthographe. Une autrefois laissés passer la digestion. On sentoit a chaque Ligne que cette Composition venoit de l'Estomac. Surtout des Choux au lard y dominoient. (...) Ma Tante au bas de cette Lettre ajouta certain petit griffonnage que nous ne pumes pas lire. Les mots etoit tous de travers. Prenés moy pour l'écriture un mois de Leçon en semble<sup>294</sup>. Cela vous occupera à Buchsée, ou vous ne sçavés que faire »<sup>295</sup>.

<sup>291</sup> La réponse de ce professeur est en latin (BBB Mss. H. H. X. 106. 32). Vu que la lettre de Sinner n'est pas conservée, c'est moi qui suppose que celle que Sinner lui a adressée était rédigée dans la même langue.

<sup>292</sup> Deux autres lettres en latin se trouvent dans sa correspondance à Berne : elles sont de la main de Johann August Ernesti et de Pius Kolb. Sur les 19 lettres conservées de la main de Sinner à la BBB, deux sont rédigées en latin : l'une est adressée à G. E. Haller (BBB Mss. H. H. III. 195, p. 405), l'autre à Christian Adolf Klotz (1738-1771), philologue et professeur à Göttingen (BBB Mss. H. H. XIV. 165.).

<sup>293</sup> Celles-ci ont toujours conservé le dialecte bernois comme langue de communication orale, et le Hoch-deutsch comme langue écrite pour tous les documents officiels émanant de l'État. Voir FLURI (1905) 6.

<sup>294</sup> Je ne peux que regretter, comme BURRI (1912, 18) ainsi que la personne responsable du fonds Sinner à la *Burgerbibliothek*, que Sinner n'ait pas suivi le conseil de son ami... Je dois avouer que j'ai dû renoncer au déchiffrement de quelques lettres de sa main conservées en allemand, qui me sont demeurées illisibles.

<sup>295</sup> Mss. H. H. X. 105. 92 a, p. 403, non datée. Les deux éditions du *Katalog der Handschriften zur Schweizergeschichte der Stadtbibliothek Bern* (1895 et 1989) avec lesquelles j'ai travaillé, attribuent cette lettre à Christophe Steiger von Tschugg. BURRI (1912, 18, note 1) l'attribue par contre à Lerber, et la comparaison des écritures me permet de confirmer sans hésitation son avis. Le fait que cette lettre ait été rédigée à «Tschoug», comme le mentionne son auteur en bas de page, est peut-être à l'origine de cette confusion, bien que Lerber ait rédigé d'autres missives depuis ce même lieu, qui ont été enregistrées correctement dans les catalogues (Mss.H.H. X. 106. 25, p. 161-163).

Quelques textes conservés de sa main, notamment un poème de circonstances qui lui est attribué, et qui est conservé dans son fonds manuscrits<sup>296</sup>, montrent encore que sa maîtrise du français était loin d'être "innée", et qu'il a certainement dû passer de nombreuses heures à faire des traductions et des exercices, avant de pouvoir rédiger avec une certaine aisance sa correspondance et ses œuvres littéraires en français. Il me semble dès lors logique de déduire qu'il a aussi bénéficié dans ce domaine, du moins dès 1741, puis probablement encore à Buchsee, des leçons d'un précepteur privé. Le nom de Samuel Henzi a été avancé, mais je n'ai, comme Burri, trouvé nulle confirmation ou allusion à ce sujet<sup>297</sup>. Sa passion pour cette langue, qui s'étendra autant à l'histoire de la langue que de sa littérature, aurait trouvé, selon ses dires, son inspiration première suite à la vision d'une pièce de théâtre, jouée à Berne en 1740 par une troupe française<sup>298</sup>. Elle ne se démentira jamais, même s'il n'appréciait par contre pas, comme nombre de ses contemporains, l'orientation trop expansionniste de la politique étrangère française. Nous verrons par contre avec étonnement qu'il ne propose pas de la faire étudier aux écoliers de l'école latine.

En ce qui concerne la langue anglaise, sa place est certes encore minime au XVIII<sup>ème</sup> siècle, comparativement au français, mais sa côte de popularité croît néanmoins de manière notable dans les dernières décennies du siècle, entre autres sous l'influence de Voltaire d'une part, et des voyageurs anglais qui sont toujours plus nombreux à visiter le continent d'autre part. Les importantes innovations agricoles faites en Angleterre n'y sont sans doute pas étrangères non plus, et contribuent à augmenter considérablement le volume des échanges épistoliers entre savants anglais et européens, souvent par le biais des Sociétés économiques en plein essor. Le nouvel intérêt des élites de la République des Lettres pour la culture et les mœurs de ce pays est également favorisé par une critique toujours plus vive des vices de la culture française et de l'orientation de sa politique extérieure. Si je n'ai retrouvé aucun texte rédigé en anglais par Sinner, plusieurs lettres à son adresse sont écrites dans cette langue, prouvant qu'il la maîtrisait au moins de manière passive. Sachant aussi qu'il a traduit quatre textes de l'anglais en français, je peux préciser qu'il la pratiquait suffisamment bien pour traduire convenablement des œuvres

<sup>296</sup> Mss. H. H. X. 102. 29, p. 125-126. Je ne rapporterai ici que quelques lignes suffisamment parlantes: «Mais il nenfrindra pas cétte régle sacrée - Que nous trouvons bon détablir - Est que chacun de nous sengage a soutenir - De navoir qu'un seul plat D'Entrée - Mais qu'il soit Ample et q'u'il soit bon - Deux Rotý feront nôtre affaire - Pour soupér bien et sans fasson - Cen et assé pour lor dinaire - Et pour éviter de grand frais - Nous nous contanterons de trois plat dentreméts (...)».

<sup>297</sup> Fetscherin, *Burgerlärm*. 1749, cité in BURRI (1912) 16. Cependant, vu le caractère extrêmement polémique des rapports, même indirects, entre Sinner et Henzi, notamment en ce qui concerne l'élection du nouveau bibliothécaire de la BBB en 1748, cette information doit être prise avec toutes les réserves nécessaires, d'autant plus que l'assertion de Fetscherin n'a depuis jamais trouvé la moindre confirmation. Le fait que Henzi ait été le précepteur de Julie Bondelli semble par contre confirmé. Voir *DHBS* II 232.

<sup>298</sup> Voir *l'Essay*, p. 187 et BURRI (1912) 16.

littéraires<sup>299</sup>. Ses deux séjours à Londres devaient du reste lui avoir permis de parfaire ses connaissances de base, comme le montre l'extrait d'une lettre de Max Cerjeat, datée du 14 décembre 1756 : « Votre petite maitrise d'anglois croit en esprit et gentillesse. »<sup>300</sup> Il aura également pu y découvrir les grands auteurs de la littérature anglaise, Dryden et Congreve et surtout Shakespeare, qu'il considère comme « le plus brillant genie peut-être depuis HOMERE (...) le plus sublime, mais le plus irregulier de tous les Poëtes anglois. »<sup>301</sup>. C'est cependant la dernière pièce de théâtre de Congreve, intitulée *The Way of the World*, que Sinner traduit. Sa première représentation, à Londres en 1700, avait été très controversée, de par la liberté des propos de cette comédie, considérée aujourd'hui encore comme « a masterpiece of the comedy of manners, lively plotted with brilliantly drawn characters and firmly moral in its corrective satire of light society »<sup>302</sup>. Le choix de cette pièce, de même que sa grande estime pour Shakespeare, nous démontrent une fois de plus l'ouverture d'esprit de Sinner et son avance par rapport aux mentalités de son temps<sup>303</sup>.

L'allemand fait figure de parent pauvre en comparaison du français et même de la langue anglaise. Il va de soi que Sinner maîtrisait cette langue, sans doute oralement, et à l'écrit en tout cas, puisqu'il a rédigé plusieurs textes dans cette langue<sup>304</sup>. Il a également traduit une œuvre littéraire de l'allemand en français : il s'agit du *Werther* de Goethe<sup>305</sup>. Bien qu'il en transforme considérablement la forme, en en faisant une pièce de théâtre, il respecte tout de même les grandes lignes de l'original. Cependant, son attitude à l'égard de cette langue est ambivalente, tout comme le statut de cette langue à Berne : sans être la vraie langue maternelle des Bernois, elle est pourtant censée fonctionner comme telle dans la production écrite de l'administration, alors en plein

<sup>299</sup> Les remarques de Twiss concernant la traduction de son livre par Sinner portent plus sur des détails que sur de graves fautes de langue ou de compréhension de son texte (BBB Mss. H. H. X.106, 53 p. 239-241 et 55, p. 243-244). Ces deux lettres sont reproduites en annexe. Voir annexes 16 et 17, pp. 286 ss.

<sup>300</sup> BBB, Mss. H. H. X. 106, 29, p. 117.

<sup>301</sup> Voir SINNER (1759) 3-8. La valeur intemporelle des écrits de Shakespeare ne sera reconnue que bien plus tard. Les premiers à l'admirer dans la République Helvétique sont sans doute Beat-Louis de Muralt puis Bodmer (vers 1750). Voir GIDDEY (1974, pp. 125 et 151-165), qui explique que « les esprits sont encore trop imprégnés par le classicisme pour apprécier la rudesse médiévale » du style de Shakespeare.

<sup>302</sup> OUSBY (1993) 200.

<sup>303</sup> Le génie et l'importance de Shakespeare (1564-1616) ne seront en effet reconnus que beaucoup plus tard en France comme en Suisse, « où les esprits sont encore trop imprégnés par le classicisme pour apprécier la rudesse médiévale » de son œuvre. Si les écrivains zurichois (Bodmer, Gessner) reconnaissent dès 1750 la valeur de ses écrits, il faut attendre la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour voir un intérêt soutenu se manifester à son égard en Suisse romande, notamment grâce aux articles de Henri-David Chaillet (1751-1823) dans le *Journal Helvétique*. In GIDDEY (1974) 125, 151-165.

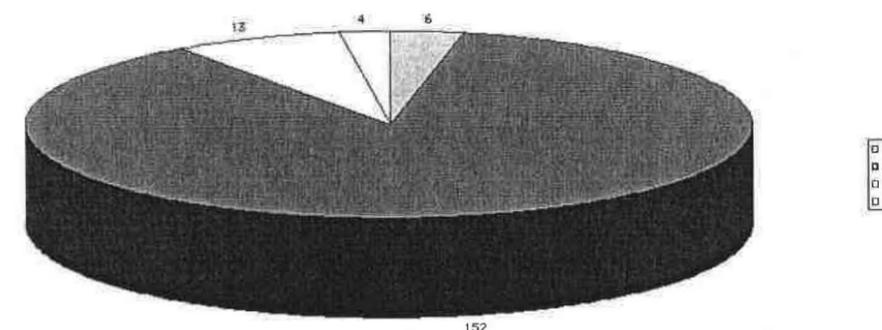
<sup>304</sup> A savoir son étude sur les mines de charbon (1768), son pamphlet sur l'échec de l'introduction de la réforme scolaire (1768) et sa Préface au *Catalogue des livres imprimés* (1764).

<sup>305</sup> Cette traduction est notamment attestée par MEINERS (1775) I, 96.

développement. Mais les Bernois ne la maîtrisent que très imparfaitement, à tel point que Ch. V. de Bonstetten se sent humilié lorsqu'il se trouve en présence de germanophones et n'ose pas se servir de cette langue<sup>306</sup>. Nous verrons dans l'*Essay* que, si Sinner reconnaît l'utilité et même la nécessité de son apprentissage, il ne la considère cependant que comme un adjuvant à l'apprentissage de la langue latine. Ce qui ne revient pas à lui accorder une place autonome.

Enfin, il devait encore avoir quelques notions de grec, puisqu'il lui arrive de citer des extraits d'auteurs dans cette langue. Son voyage en Italie de 1767 lui a sans doute permis d'apprendre quelques mots d'italien, s'il ne l'avait pas étudié auparavant. Par contre, je ne pense pas qu'il ait appris l'hébreu, ou alors sans succès, vu ce qu'il en rapporte dans l'*Essay* : « l'idée de faire étudier à la fois trois langues mortes à des jeunes gens de 13 à 14 ans, m'a toujours effrayé ; je crois ma crainte assés justifiée par l'expérience ; ces écoliers, en apprenant trois langues n'en savent ordinairement aucune, quand ils deviennent étudiants ». Si quelques ouvrages en arabe figurent aussi dans le catalogue des ouvrages en possession de la Bibliothèque de Berne, Sinner n'en donne, contrairement à son habitude, pas de résumés, ce qui prouve qu'il ne maîtrisait pas cette langue, d'ailleurs fort peu connue en Occident à cette période.

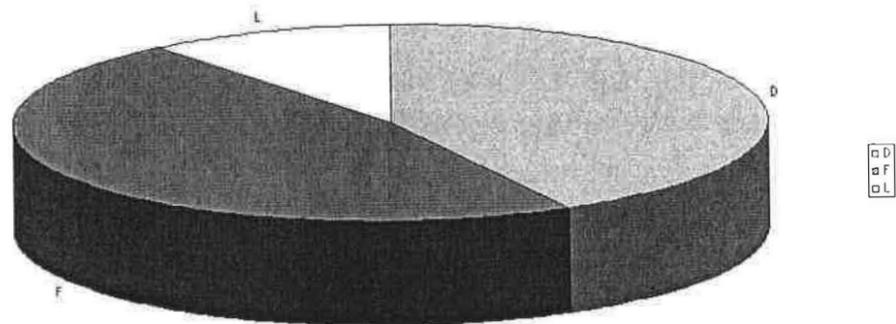
Un coup d'œil à la correspondance reçue par Sinner permet de voir que l'emploi de la langue française y est très largement dominant par rapport au latin, à l'allemand et à l'anglais<sup>307</sup> : sur 223 lettres adressées à Sinner, 152 (88%) sont rédigées en français, 13 (7%) en latin, 6 en allemand (3%) et 4 en anglais (2%).



<sup>306</sup> « Wenn bey einer Nation, wo die Kunst eines Raphaels oder eines Correggio blühen sollte, weder Pinsel noch Farben wären, was könnte man wohl von ihren malerischen Talenten hoffen? In einem ähnlichen Fall ist, in Absicht auf die Wissenschaften, eine Nation, die nie schreiben darf, ohne über ihre Sprache zu erröthen, und, bey allem natürlichen Genie, sich stets pöbelhaft, verworren und schwerfällig ausdrückt. » Ch. V. de Bonstetten, cité in GEISER (1890b) 20.

<sup>307</sup> Pour autant que l'on puisse juger des lettres qui ont été conservées. Les chiffres donnés ci-dessus se basent sur la consultation de 75% des lettres qui se trouvent à la BBB (175 sur un total de 233 lettres conservées).

Les lettres rédigées par Sinner, au nombre de dix-neuf, mettent par contre quasiment à un niveau égal le français (10 lettres) et l'allemand (7 lettres). Le latin est tout de même utilisé avec deux correspondants. L'anglais n'est par contre pas du tout employé.



Ces derniers chiffres doivent cependant être considérés avec circonspection, vu la faible taux de représentativité (dix-neuf lettres seulement) qu'ils reflètent, d'autant plus que toutes les lettres en allemand sont adressées au même destinataire (Gottlieb Emanuel de Haller, qui cependant en reçoit également deux en français et une en latin). On peut imaginer que les proportions réelles devaient être plus proches de celles énoncées pour les lettres reçues. L'emploi du latin comme langue de correspondance montre que cette langue n'est, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, pas encore considérée comme une langue morte, loin de là ! Elle fonctionne encore comme la langue de la science et de l'érudition par excellence, telle que la décrit du reste Sinner dans l'*Essay*<sup>308</sup>. Sinner préconise de ce fait même de conserver la tradition des collèges, à savoir que les élèves s'adressent la parole en latin pendant les heures de classes, mais également en dehors, pendant les heures de délassément placées sous la responsabilité d'un pédagogue<sup>309</sup>.

Je constate enfin que le choix d'une langue de correspondance n'est pas déterminé par une question de nationalité dans la République des Lettres, mais à ce qu'il semble bien plus par le niveau d'érudition et de connaissances des correspondants, ainsi sans doute que par le type de relation sociale qui existait entre les deux savants. Avant de découvrir Sinner sous son aspect de bibliothécaire et de bibliographe, je peux dire en guise de conclusion que la découverte des lectures d'adolescent de Sinner, de ses divers voyages et de ses capacités linguistiques nous a permis d'appréhender l'horizon intellectuel qui dut être le sien. De nouveaux jalons ont également été posés par rapport à l'*Essay*. D'un point de vue linguistique, Sinner semble avoir assez vite

<sup>308</sup> Voir l'*Essay*, p. 165.

<sup>309</sup> Voir l'*Essay*, p. 186 ci-dessous.

surmonté, par l'exercice et la pratique comme il le dit lui-même, les handicaps posés par l'apprentissage de plusieurs langues. J'ai en outre montré que son attachement aux œuvres classiques, flagrant dès les premières pages de l'*Essay*, remontait à son adolescence déjà et se conformait parfaitement aux goûts de son temps. Quant à sa passion pour le français, nous avons vu qu'elle s'est également étoffée très tôt. Il me reste à ajouter que Sinner sera le tout premier Bernois à se lancer dans la publication de textes médiévaux français rares<sup>310</sup>, auxquels il pouvait facilement accéder, de part la profession qui sera la sienne pendant trente ans : celle de bibliothécaire de la Bibliothèque de la Ville de Berne.

### 3.3. UN BIBLIOTHECAIRE ET BIBLIOGRAPHE REPUTE DANS LA REPUBLIQUE DES LETTRES

#### 3.3.1. Le Bibliotecarius Bibliotheca Bernensis

L'« Histoire » de Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues commence avec sa nomination, le 16 septembre 1748<sup>311</sup>, au poste de bibliothécaire (*Oberbibliothekar*), quatrième du nom, de la Bibliothèque de la Ville de Berne<sup>312</sup>. Il a alors tout juste dix-huit ans, et succède à des prédécesseurs aussi illustres qu'Albert de Haller (1708-1777) et Samuel Engel (1702-1784)<sup>313</sup>. Le

<sup>310</sup> BURRI (1912) 61-74.

<sup>311</sup> Une lettre de Christoph Steiger à son cousin Christoph Steiger, datée du 24 août 1748 (BBB Mss. H. H. L. 76, p. 89-90) indique pourtant déjà la charge pour laquelle Sinner est censé se présenter le 13 sept. seulement : « Vous trouverez à Votre arrivée Mr Sinner Bibliothécaire, il ne cherche cet employ que pour se perfectioner et faire cognoître toute sa Litterature. C'est beaucoup pour un jeune homme de 18 ou 19 ans. ». Cette nomination aurait-elle donc été préparée à l'avance ? Qu'advient-il réellement de la candidature de Henzi si tel est bien le cas ? Le mystère réapparaît, alors qu'il semblait avoir été définitivement réglé par Burri.

<sup>312</sup> Fondée en 1532 avec le rassemblement de fonds provenant de la « library » dont les premières traces remontent à 1516, et de plusieurs bibliothèques de couvents catholiques, la Bibliothèque de Berne trouva sa place, pendant plusieurs siècles, dans l'ancien Couvent des Franciscains (*Barfüsserkloster*). Elle reçut en 1632 une donation très précieuse : la collection de livres anciens rassemblés par Jacob Bongars (1554-1612), surnommée la *Bongarsiana*, qui augmenta considérablement le nombre total de ses volumes, qui ne se montait auparavant qu'à l'500 volumes. C'est à elle que la Bibliothèque de Berne devra une bonne part de sa renommée dans la République des Lettres, surtout après que Sinner de Ballaigues en eut donné le *Catalogue* dès 1760. Elle fut la première bibliothèque profane de Suisse à l'intention de laquelle un bâtiment spécifique fut destiné, dès 1792. Voir BLÆSCH (1932) 18-28, MICHEL (1985) et STRAHM (1974). Pour plus de détails concernant la *Bongarsiana*, voir STEIGER (1960).

<sup>313</sup> Haller occupa le poste, de 1734 à 1736, soit avant sa nomination à Göttingen en tant que professeur de médecine et de botanique, et Pulver de 1736 à 1748 (PULVER, 1937, 24-52). Pas moins de huit postulants avaient déposé leur candidature pour ce poste en 1736 : un difficile examen les avait départagés et le poste avait été attribué à Samuel Engel. Une nomination à ce poste important ne se faisait donc pas à la légère. Celle de Sinner en 1748 fut, elle aussi,

choix d'un candidat si jeune, qui semble par ailleurs être alors encore peu connu dans la société bernoise, fut dans un premier temps mal perçu, particulièrement par les défenseurs du futur conspirateur Samuel Henzi, qui aurait selon certaines sources lui aussi postulé pour cette place<sup>314</sup>. L'érudition et les capacités de Sinner par rapport à ce poste ne tardèrent cependant pas à s'imposer et à justifier le choix de celui qui fut en premier lieu qualifié de « *Patriziersöhnschen* »<sup>315</sup>, et qui sera ensuite officiellement désigné comme le *Bibliothecarius Bibliothecae Bernensis*<sup>316</sup>. Le destin de Sinner sera désormais intimement lié à cette bibliothèque réputée, puisqu'il consacra la moitié de sa brève existence à la mise en valeur et au catalogage des ouvrages, dont certains très précieux, qu'elle abritait. Ce travail de fourmi, digne d'un bénédictin<sup>317</sup>, n'avait pu encore être menée à bien par aucun des trois bibliothécaires qui avaient précédé Sinner, bien qu'il ait été inscrit dès le début dans le cahier des charges de ce poste<sup>318</sup>. Si Haller s'était particulièrement consacré à la collection des monnaies, et si Engel, bibliophile passionné, avait contribué à enrichir la bibliothèque de collections récentes et commencé l'élaboration d'un catalogue<sup>319</sup>, le gros du travail restait encore à faire.

Or, cet effort de classification et d'inventaire des manuscrits et imprimés en possession de la Bibliothèque s'avérait pourtant d'autant plus nécessaire, que la célèbre collection de manuscrits

---

décidée après un entretien-interrogatoire serré, bien qu'il fût le seul postulant : « (...) *Mhh, die Schulräht haben den Einigen Aspiranten zu dem verledigten Bibliothecariat, Herrn Rudolf Sinner, behörend und scharpf examiniert, da aber selbiger nicht nur die an ihne getruckte Fragen wohl und zu Mhh, völligem Vernüegen beantwortet, sondern anbey ein grosses Ingenium, starkes Judicium, eine schöne Gelehrtheit, treffliche Gedächtnuss, anständige Freymüthigkeit und alle zu Bekleidung des Bibliothecariats erforderliche Capacitat erwiesen (...) haben wohlermelt Mhh. Schulräht erwehnten Herren Sinner zu einem anderwärtigen Bibliothecario E. G. hiermit anrecommandieren (...)* » (BURRI, 1912, 33). Sur Engel, voir *DHBS*, III, 752. Voir la liste des bibliothécaires dans les Tables, document n° 4, p. 299.

<sup>314</sup> Voir Burri (1912) 28-40.

<sup>315</sup> Ce terme est rapporté par BURRI (1912) 28 et transcrit la perception qu'eurent pendant longtemps les historiens qui virent dans cet épisode la raison de la participation de Henzi à la conjuration de 1749. Voir aussi DIERAUER (1913) IV 377. MICHEL (1985, 187) cite quand à lui le terme équivalent de « *Herrensöhnchen* ».

<sup>316</sup> Voir l'adresse des nombreuses lettres qui lui sont adressées, et cette désignation qui accompagne son nom dans le *Burger Taufrodel* (BBB XIV-XV) jusqu'en 1764, année à partir de laquelle il devient *Grossrath*.

<sup>317</sup> On me pardonnera l'expression, qui s'accorde certes mal avec l'atmosphère zwinglienne de Berne, mais qui reflète cependant si bien l'immensité de la tâche qui devait alors être accomplie !

<sup>318</sup> Le poste de bibliothécaire avait été créé le 21 décembre 1725, car le Conseil académique, dont la bibliothèque dépendait, avait constaté de trop nombreuses disparitions parmi les collections de manuscrits et de monnaies. La responsabilité des collections incombait auparavant à l'ensemble du corps professoral, de sorte que personne ne se sentait en définitive responsable. Le salaire fut fixé en 1725 à 30 *Thaler*, 10 mesures d'épeautre et un fût de vin, et il est resté inchangé pendant toute la durée de l'engagement de Sinner. Voir BLÆSCH (1932) 18-28, 88-93, BURRI (1912) 28 ss, MICHEL (1985) 185-189 et SERRAI (1997) 37.

<sup>319</sup> MICHEL (1985) 186-187.

précieux de Jacob Bongars<sup>320</sup>, la fameuse *Bongarsiana*, forte de cinq cents manuscrits et de pas moins de trois mille volumes imprimés, s'y trouvait conservée depuis 1628 sans jamais avoir été recensée. Ce que son donateur, Jacques Graviseth<sup>321</sup>, avait pourtant exigé lors de son legs. Sans doute l'enthousiasme et l'énergie de la jeunesse étaient-ils nécessaires pour ce travail de Sisyphe.

### 3.3.2 Un bibliographe aux méthodes de classement "révolutionnaires"

Sinner ne s'attela pas seulement avec assiduité et compétence à la tâche, et de surcroît de sa propre initiative<sup>322</sup>, mais également avec originalité. En plus d'ordonner les livres dans l'ordre alphabétique du nom de leur auteur, ceci pour chacune des catégories déterminées, il tenta en effet de dater chaque ouvrage – ce qui représentait alors un travail gigantesque, vu que la paléographie et la diplomatique n'étaient encore que peu développées<sup>323</sup>. Il a ensuite donné une description en latin de chaque ouvrage, ainsi que des extraits de longueur variable, plus ou moins brefs selon l'importance du livre. Le *Catalogus codicum Manuscriptorum Bibliothecae Bernensis*, qui parut en trois épais volumes entre 1760 et 1772, représentait ainsi un réel outil de travail pour d'autres savants qui, s'ils n'avaient pas la possibilité de consulter les précieux et rares manuscrits conservés à Berne, pouvaient ainsi tirer d'incalculables informations du *Catalogue* de Sinner<sup>324</sup>. Le récit du voyageur anglais Boswell, de passage à Berne en novembre 1764, démontre clairement l'utilité du travail de Sinner :

« *Sinner has given one volume of a catalogue of them [manuscripts of the Library] in an excellent form. He gives, of each manuscript, the title, the size, and when he can, the year in which it was written, as also the persons to whom it has belonged. This is curious and useful.* »

---

<sup>320</sup> Jacob Bongars (Orléans 1554 – Paris 1612), diplomate et confident de Henri IV, historien et philologue. In *DHBS* II 233.

<sup>321</sup> Le généreux donateur de la *Bongarsiana*, Jacques de Graviseth (1598-1658), en avait fait don à la bourgeoisie de Berne pour la remercier de l'avoir reçu bourgeois de Berne en 1624. Il entra au Conseil des Deux-Cents en 1632 et fut bailli d'Oron dès 1646 (*DHBS*, III 538). Au sujet de la *Bongarsiana*, voir STEIGER (1960) et STRAHM (1974). Au sujet de cette condition de donation, voir BURRI (1912) 76 et SERRAI (1997) 18.

<sup>322</sup> Les autorités ne lui ont effé rien demandé, et ont au contraire longtemps eu, le Conseil académique mis à part, de la peine à reconnaître la valeur du travail effectué. BURRI (1912) 75, 80-81, 99-100. Une gratification, sous la forme d'un tonneau de vin, lui sera cependant finalement remise en 1774, suite à l'insistance du Conseil académique. Son salaire est quant à lui toujours demeuré identique. BURRI (1912) 99-100.

<sup>323</sup> Il bénéficia cependant de l'aide de Schmid de Rossens, futur archéologue réputé, qui occupa quelques temps le poste de second bibliothécaire à Berne. Frédéric-Samuel Schmid (1737-1796), d'abord théologien puis professeur d'archéologie à Bâle. Depuis 1764 bibliothécaire et directeur du cabinet d'art du Margrave de Bade à Karlsruhe. BURRI (1912) 78. Sur Schmid, voir *DHBS* VI 36-37. Voir aussi BLÆSCH (1932) 22.

<sup>324</sup> Lettre du Prof. Schöpflin à Sinner, Mss. H. H. X, 105, 70, in BURRI (1912) 91.

*In the catalogues of other libraries the simple title of a manuscript is given, and a man knows not whether it can be of use to him or not without going to see it. In the catalogue of the King of France's library, I find "Ancreontis Odae", but I can have no notion whether it is a manuscript of the fifteenth century or of fifty years ago.* »<sup>325</sup>

Sinner se fit du reste un plaisir et un devoir d'envoyer des exemplaires de son Catalogue à plusieurs de ses correspondants, généralement savants et conservateurs d'importantes bibliothèques de la République des Lettres : tous lui en firent l'éloge<sup>326</sup>.

Sinner se chargea encore de l'élaboration d'un second catalogue, le *Bibliothecae Bernensis Librorum typis editorum Catalogus*, qui parut en 1764, cette fois à la demande du Conseil académique. Celui-ci avait commandé ce catalogue à Sinner, en émettant le vœux que se préface soit rédigée en allemand, afin qu'il puisse être utile aux bourgeois de Berne. Le choix de la langue latine destinait le *Catalogue des Manuscrits* aux seuls savants qui maîtrisaient le latin. Sinner rédigea donc la préface de ce nouveau catalogue en allemand, et y fit une fois de plus preuve d'un esprit novateur : il expose la façon dont il a repensé le système de classement qui dominait alors (il s'agit de celui inspiré notamment par les Encyclopédistes), quant à la répartition des diverses catégories des savoirs et des connaissances humaines. Sinner y expose en outre le raisonnement qui l'a poussé à ordonner de façon différente certaines sciences<sup>327</sup>. Ses réflexions ne sont pas restées sans effet, puisqu'elles ont "révolutionné" l'organisation de certaines bibliothèques européennes, qui ont adopté son système. La lettre que lui adresse, le 4 mai 1764, Schmid de Rossens<sup>328</sup>, bibliothécaire de la Bibliothèque du Margrave de Bade à Karlsruhe, dans laquelle il le félicite à la fois pour sa nomination au Grand Conseil et pour son *Catalogue*, prouve l'importance du travail et la renommée de ce patricien bernois hors des murs de sa ville :

<sup>325</sup> In *Boswell on the Grand Tour : Germany and Switzerland 1764*. Ed. by F. A. Pottle. Melbourne, London, Toronto, 1953, p. 208-209.

<sup>326</sup> Beat Philippe Vicat, bibliothécaire de l'Académie de Lausanne, au sujet du *Catalogue des Mss. de Berne* qu'il vient de recevoir : « Ce que je viens d'en lire m'a fait un très grand plaisir ; j'y admire (permettez moi de vous le dire, monsieur, avec sincérité) votre erudition, votre goût autant que votre grande assiduité. » (BBB Mss. H. H. X. 105, 79, p. 339-342). Voir BURRI (1912, p. 79) qui cite encore d'autres extraits.

<sup>327</sup> Voir SERRAI (1997) 30-37, qui retranscrit en italien et analyse les diverses préfaces des *Catalogues* réalisés par Sinner. Celle qui ouvre le *Catalogue des livres imprimés (Bibliothecae Bernensis Librorum, 1764)* révèle ainsi les aspects novateurs de sa méthode de classement : il classe certains domaines d'étude de l'histoire, de même que certaines sciences (notamment l'histoire naturelle et l'histoire de l'art, mais aussi l'architecture, la grammaire et la rhétorique) dans d'autres catégories que ne l'avaient fait les Encyclopédistes de Paris. Il veut aussi abandonner la classe à part des auteurs grecs et latins, afin d'introduire une perspective historique dans le développement de la pensée humaine, mais il ne le réalise cependant pas dans ce catalogue.

<sup>328</sup> Sur Schmid de Rossens, voir note 323.

« Je me flatte que, quoique vous irés souvent à l'Areopage, Vous retournerés cependant par goût et par habitude au Temple des Muses, qui sans vous Monsieur s'ennuyeroient à loisir dans leur lugubre sanctuaire. Votre discours sur l'arrangement des Bibliothèques a fait à mon Maître un plaisir infini, S.A. l'a lu et rélu, a comparé Bacon et d'Alembert, et m'a ordonné de suivre entierement Vos idées dans les Classifications de Sa Biblioth. et cela non seulement dans les divisions essentielles, mais aussi dans celles qui paroissent arbitraires, où la balance penche pourtant un peu plus d'un coté que d'un autre, et dans lesquelles Vous avés donc Monsieur des preuves de ce tart<sup>329</sup> du vrai que la Nature Vous a accordé avec tant de partialité. »<sup>330</sup>

Si l'immense travail de Sinner n'était que très peu reconnu dans sa propre ville et par ses autorités, les esprits éclairés de la République des Lettres savaient quant à eux en apprécier la valeur<sup>331</sup>.

La charge de bibliothécaire incluant également la responsabilité de la collection numismatique de la bibliothèque, on peut considérer comme un complément au poste de Sinner les travaux qu'il rédigea dans ce domaine, notamment le catalogue intitulé *Elenchus numismatum aur. arg. et aereorum quae in conclavi Bibliothecae publicae III. Reip. Bernatis saepius, hoc est eiusdem omnino monetae plures habentur*, qu'il fit imprimer en 1752, et son *Traité des médailles* qui est conservé parmi ses manuscrits<sup>332</sup>.

Il reste encore à signaler que le budget de la Bibliothèque de Berne connut une notable augmentation sous la direction de Sinner, et que cette dernière bénéficia d'un important accroissement de ses collections de livres récents, accroissement qui s'avérait vital pour une bibliothèque publique, ce que Sinner avait bien compris : « *Damit aber ein solches Etablissement die Gemeinnützigkeit, zu deren es bestimmt ist, behaubte, muß es inmerdar mit denen täglich herauskommenden gelehrten und demselben anständigen Werken vermehret werden.* »<sup>333</sup> De nombreuses donations eurent aussi lieu pendant les années où Sinner officia comme bibliothécaire, augmentant considérablement les fonds de la Bibliothèque : il était en effet devenu *de bon ton*, particulièrement parmi les patriciens éclairés, d'enrichir la Bibliothèque de la Ville par une donation privée. Certains de ces legs, et pas des moindres, proviennent également de personnalités

<sup>329</sup> [cet art]!

<sup>330</sup> BBB, Mss. H. H. X. 106, 42, p. 217. Il s'agit du *Catalogue des Livres imprimés* paru en 1764. Voir la retranscription et l'analyse de cette préface in SERRAI (1997) 16-44.

<sup>331</sup> Voir BURRI (1912) 94-100 pour d'autres extraits de correspondance à ce sujet.

<sup>332</sup> Mss. H. H. X. 104, no 78. Voir à ce sujet BURRI (1912) 146-150 et SCHMIDT (1932) II 51\*-53\*, note 65.

<sup>333</sup> Extrait d'un rapport adressé par Sinner aux autorités, par le biais du Conseil académique, en 1771, cité in MICHEL (1985, 187-188), qui rapporte encore que « *In Sinner's Amtszeit hat sich die Regel herausgebildet, dass die Obrigkeit alle vier Jahre 1000 Thaler zur Bücheranschaffung bewilligte. Damit war die Bibliothek zur staatlich regelmässig unterstützten Institution geworden.* » Voir aussi BLÄSCH (1932) 24, BURRI (1912) 80-81 et DONATO (1987) 90

étrangères. La donation la plus fameuse parmi ces derniers est certainement celle d'un gentilhomme anglais, Sir Thomas Hollis, qui légua en 1760 et 1765 pas moins de cinq cents volumes à la Bibliothèque. Or, il est établi que cette donation découle des contacts personnels que Sinner avait établis avec Hollis<sup>334</sup>.

En tant que bibliothécaires, Engel et Sinner représentaient ainsi, selon Blöesch, « *die wichtigsten Exponenten der Aufklärungszeit in Bern, die eine ungewöhnliche Bedeutung beanspruchen dürfen und gleichzeitig eine Blütezeit der Bibliothek verkörpern* »<sup>335</sup>. Tous deux ont en effet su, à force d'insistance, d'engagement personnel et d'enthousiasme – et Sinner particulièrement grâce à ses *Catalogues* – faire comprendre aux autorités l'importance de la Bibliothèque pour le rayonnement intellectuel de Berne dans la République des Lettres. Il est vrai que la tâche leur a été quelque peu facilitée par le fait qu'ils étaient tous deux issus de la classe dirigeante, et que le Grand Conseil a été pénétré par un nombre toujours plus élevé de jeunes patriciens éclairés, et par conséquent quasiment acquis d'avance à la cause de la Bibliothèque.

Le poste de bibliothécaire ne jouissait pourtant pas d'origine pas le droit de siéger dans la Commission de la Bibliothèque, et ne revêtait de ce fait aucun caractère prestigieux. Ce qui n'empêcha pas, pour le bien de la Bibliothèque, d'illustres personnalités de l'occuper. Leur engagement contribua ainsi à augmenter de manière notable le prestige de la Bibliothèque auprès des savants et de grandes bibliothèques de la République des Lettres, et surtout auprès des autorités mêmes de la ville. Elles lui accordèrent de ce fait des crédits plus importants pour ses collections, ce qui valorisa aussi le poste même.

Versé dès le plus jeune âge dans l'étude de la littérature par goût et aspiration naturelle, Sinner a ainsi eu la chance d'obtenir l'un des seuls postes officiels qui ait pu lui permettre de s'épanouir professionnellement dans une carrière relevant du domaine intellectuel, qui plus est dans sa ville natale. Il est vrai que ce poste ne jouissait pas d'un grand prestige au XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais le fait que des hommes tels que Albert de Haller, Samuel Engel et Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues s'y soient tout de même investis et qu'ils aient tenté de faire bouger les mentalités en faveur de la Bibliothèque – symbole par essence même du Savoir livresque et scientifique, généralement si méprisé à Berne – prouve suffisamment leur véritable amour de la Science et du Savoir, seul capable de leur fournir l'énergie et la volonté nécessaire pour s'opposer au courant adverse dicté par le pouvoir politique en place.

<sup>334</sup> BLÖESCH (1932) 24-25. Sinner connaissait également Norton, ce qui a également dû jouer un rôle dans la donation que ce dernier fit à la bibliothèque en 1784.

<sup>335</sup> BLÖESCH (1932) 23-24.

### 3.4. UN HOMME DE LETTRES AUX MULTIPLES RESSOURCES

#### 3.4.1. L'éditeur de textes anciens

Si Sinner, qu'Alfredo Serrai qualifie de bibliographe de première importance<sup>336</sup>, a fourni un effort prodigieux au sein de la bibliothèque de Berne, marquant toute l'histoire de cette dernière<sup>337</sup>, on peut dire que celle-ci lui a procuré en retour la substantifique moëlle de ses futurs travaux et publications : il a non seulement édité ou réédité une partie des ouvrages qui s'y trouvaient, mais il a pu y puiser, comme dans une riche mine d'or, les vastes et solides connaissances qui caractérisent le fondement de tous ses écrits. Sinner se chargea en effet d'éditer, afin de les rendre accessibles à un plus large public, plusieurs manuscrits encore non publiés, qui faisaient partie des importantes possessions de la Bibliothèque de Berne.<sup>338</sup>

Comme nous l'avons vu, Sinner était passionné par la littérature médiévale française et il consacra beaucoup de temps à l'étude des manuscrits qui s'y rapportaient. Ses recherches donnèrent lieu à la publication, en 1759, de son *Extraits de quelques poésies du XII., XIII. et XIV. Siècles*<sup>339</sup>, ainsi qu'à la préparation d'une seconde version qu'il n'a cependant jamais pu achever<sup>340</sup>. Il a également participé, en 1763, à l'édition bernoise des deux premiers livres de Martianus Capella<sup>341</sup>. Il a ensuite préparé une nouvelle édition des *Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre*, qui parut en 1780, en trois volumes<sup>342</sup>. Cette édition s'est faite suite à la demande de la *Société Typographique de Berne*, fondée par V. B. de Tschärner en 1758. Sinner aurait également fait partie de cette

<sup>336</sup> SERRAI (1997) 9.

<sup>337</sup> La Bibliothèque a été séparée pour des raisons financières en deux entités en 1951: d'une part la Stadt-und Universitätsbibliothek, d'autre part la Bürgerbibliothek, qui a notamment conservé les manuscrits et la *Bongarsiana*. Voir *FBB* (1974) 7.

<sup>338</sup> L'édition de textes manuscrits figurait il est vrai parmi les tâches d'un bon bibliothécaire, Engel, prédécesseur de Sinner, a été le premier à se distinguer en donnant une édition d'un célèbre texte italien, le manuscrit de Pierre d'Ebulo, se trouvant dans les collections de la Bibliothèque, pendant sa charge de bibliothécaire. Voir Blöesch (1932) 21.

<sup>339</sup> Deux exemplaires en sont conservés à la BCU, réserves vaudoises, sous les cotes IM 420 et IM 420+1.

<sup>340</sup> Pour plus de détails, voir BURRI (1912) 61-74. Le manuscrit de cette seconde version est conservé dans le fonds Sinner à la BBB sous la cote Mss. H. H. X. 102.

<sup>341</sup> QUERARD (1838) IX 183 qui indique que « cet opuscule est suivi de variantes tirées des manuscrits de Bongars ». Voir aussi Félix Bovet in SINNER (1853) 38 : à noter que trois des neuf dates de parution indiquées ici par Bovet sont erronées, celle concernant Capella est par contre correcte. Burri ne parle pas du tout de la contribution de Sinner à cette édition.

<sup>342</sup> Les volumes I et III sont conservés à la BCU, réserve précieuse, sous la cote AA 5474. Sinner est l'auteur de la préface et de la transposition du texte en un français plus moderne, devant en faciliter la compréhension pour le public du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Une réédition eut lieu en 1792. BURRI (1912) 129-130.

société, de 1774 à sa mort, et en aurait été le directeur en 1774<sup>343</sup>. Cette édition eut du succès, puisqu'elle dut être réimprimée en 1797. Sinner a volontairement changé de manière considérable le style et la prose de la Reine, afin de rendre son vocabulaire et sa pensée plus accessibles à ses contemporains. Cette démarche ne correspond aujourd'hui plus aux attentes du lecteur, raison pour laquelle l'édition de Sinner n'est plus prise depuis longtemps.

Enfin, son *Essai sur les dogmes de la metempsychose et du purgatoire, enseignés par les Bramins de l'Indostan*, publié en 1771<sup>344</sup>, contient, aux pages 150 à 163, l'extrait d'un texte de la Bibliothèque de Berne (manuscrit 208), intitulé *Le Purgatoire de S. Patrice*. Comme il l'explique dans la préface, c'est sa lecture qui l'avait amené à rédiger cet *Essai sur la metempsychose*<sup>345</sup>. Sinner cherche à y « démontrer que les dogmes de l'immortalité de l'âme et de la nécessité des épreuves ont pris naissance dans l'orient, d'où ils ont passé en Egypte, chez les Grecs et les Chrétiens »<sup>346</sup>. Ces contrées et leur culture étaient alors peu connues, mais bénéficiaient d'une certaine vogue parmi les esprits éclairés de la République des Lettres, rendus plus ouverts et tolérants par la pratique d'une réflexion intellectuelle libérée de tout dogmatisme stérile.

Il semblerait que Sinner ait par ailleurs encore aidé Seigneux de Correvon<sup>347</sup> à publier une traduction italienne des *Essay on Man* de Pope. En 1740, Seigneux avait convaincu un savant florentin de passage à Vevey, Giovanni Castiglione, de traduire ce texte en italien. Mais il n'était alors pas parvenu à le faire publier, pour une raison que j'ignore. Grâce à l'aide de Sinner, que je ne peux pas définir plus précisément, cette traduction paraît finalement à Berne en 1760. A noter qu'une *Ode* de Haller y a été ajoutée pour l'occasion !

<sup>343</sup> Je n'ai pas pu vérifier ces informations, qui figurent dans la notice biographique émanant des services de la *Burgerbibliothek*.

<sup>344</sup> Ce livre connaîtra trois éditions, par ailleurs toutes identiques malgré les changements de titre (voir Bibliographie, Oeuvres de Sinner, p. 208 ci-dessous), la première en 1771 (BCU cote AA 3108+1), la seconde en 1793 (BCU cote 1G 160), et la troisième en 1796 (BCU cote AA 4775). Je ne peux de ce fait pas souscrire à l'assertion de Burri, qui déclare que cet ouvrage ne fut pas un succès, ce qui avait dû décevoir Sinner (BURRI, 1912, 90).

<sup>345</sup> Gottlieb Emmanuel de Haller s'était notamment aussi intéressé au thème de la métempsychose (HAEBERLI, 1952, 203), et plus tard Isabelle de Polier (*La Mythologie des Indous*, d'après les manuscrits rapportés des Indes par Polier l'Indien, in Pierre MORREN, *La vie lausannoise au XVIII<sup>ème</sup> siècle*. 1970, Genève. p. 555). A noter que Vautravers semble avoir fait quelques recherches à Londres, à la demande de Sinner, sur le thème de la métempsychose, comme il le lui écrit dans sa lettre du 26 juin 1772, envoyée depuis Londres « I shall try to get you a copy of Scrafton's Performance on the Bramin-Religion, if to be found, and shall write to you on that subject the next Time. » Mss. H. H. X. 105. 33, p. 125. Sur Vautravers, voir note 283, p. 75.

<sup>346</sup> Note biographique sur Sinner, placée dans l'enveloppe contenant la lettre de Sinner à G.E. Haller du 21.2., 1780 (Mss. H. H. XIV. 151).

<sup>347</sup> Seigneux de Correvon (1695-1775), président laïque de l'école de Charité de Lausanne dès 1731. Voir Paul NORDMANN, *Gabriel Seigneux de Correvon: ein schweizerisches Kosmopolit*. Zürich, 1947, p. 44.

### 3.4.2. L'auteur littéraire

A côté de tous les travaux de Sinner que j'ai déjà cités, il se trouve encore deux œuvres, de type littéraire, qui lui sont entièrement propres : il s'agit de *l'Essay sur l'éducation publique* de 1765, et du *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, de 1780-1781. J'ai déjà parlé de ces deux œuvres. Si la première fait plus particulièrement l'objet de ce travail, la seconde mériterait sans nul doute une étude détaillée, ce qu'il m'est impossible de réaliser ici. Je renvoie pour le reste de ses œuvres à la bibliographie insérée dans les Annexes<sup>348</sup>, ainsi qu'à la description méticuleuse de (presque) chaque ouvrage qu'a donnée Burri en 1912. Sur le *Voyage*, on pourra également consulter la description qu'en donne Virgile Rossel: « Le Voyage historique et littéraire, quoique médiocrement écrit, a toute la valeur d'un tableau consciencieux et personnel de la vie intellectuelle et sociale de la Suisse occidentale au XVIII<sup>ème</sup> siècle! »<sup>349</sup>

La rédaction de l'article *Bibliothèque* de *l'Encyclopédie* d'Yverdon<sup>350</sup>, lui a par contre été faussement attribuée par Clorinda Donato<sup>351</sup>. L'article a en fait été rédigé par l'érudit prusse Formey<sup>352</sup>, qui était le principal collaborateur de de Félice dans la préparation du vaste projet de *l'Encyclopédie*. L'article *Bibliothèque* donne par ailleurs une description très détaillée de plusieurs bibliothèques européennes, qui ne se trouvaient pas dans l'article de *l'Encyclopédie* de Paris. La bibliothèque de Berne y figure également, et le nom de Sinner, son bibliothécaire, y est cité à deux reprises<sup>353</sup>.

<sup>348</sup> Je mentionne dans cette bibliographie en annexe les titres de toutes les œuvres publiées par Sinner. Voir Annexe 21, p. 296.

<sup>349</sup> ROSSEL (1903) 389-391.

<sup>350</sup> Voir *Encyclopédie* d'Yverdon, vol. V, p. 429-464.

<sup>351</sup> DONATO (1987) 90, 109. Mme Donato a revérifié ses sources (correspondance de Félice-Formey), dont elle ne mentionne malheureusement pas les références dans sa thèse. Elle est finalement arrivée à la conclusion que c'est Formey, et non pas Sinner, qui a rédigé les articles « bibliothèque » et « catalogue », selon une lettre adressée par de Félice au savant berlinois entre le 7 et le 31 décembre 1770 (indication fournie par Mme Donato via e-mail).

<sup>352</sup> Jean-Henri-Samuel Formey (1711-1797), né à Berlin de parents français huguenot, pasteur à l'église française de Berlin 1736, chaire d'éloquence au collège français 1737 puis chaire de philosophie 1739, historiographe et traducteur au Département des Affaires étrangères de Prusse 1745, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Berlin 1748. Il est l'un des principaux collaborateurs de de Félice pour son *Encyclopédie*. Formey s'est notamment chargé des biographies, qui avaient été très négligées dans *l'Encyclopédie de Paris*, à laquelle il avait vendu en 1742 ses propres articles sur la philosophie (81 articles dans *l'ENP*). Il est l'auteur d'un *Traité d'éducation morale* (1773). *DBF* XIV, 490-491 et DONATO (1987) 70-78.

<sup>353</sup> *ENY* V, 429-464.

### 3.4.3. Le traducteur littéraire

Il tient par contre à évoquer les diverses traductions littéraires dont Sinner se chargea. Je ne le ferai que brièvement, puisque je les ai déjà presque toutes mentionnées, notamment dans le paragraphe consacré à sa biographie linguistique.

Sinner, qui se distinguait décidément par des facultés étonnantes, est de surcroît l'auteur de six traductions littéraires. Trois d'entre elles sont des oeuvres majeures, qui ont marqué l'histoire de la littérature. Elles confirment non seulement les excellentes capacités linguistiques de Sinner, mais surtout la sûreté de son goût et de ses critères littéraires. Il s'agit, dans l'ordre chronologique de leur traduction par Sinner, des œuvres suivantes: le *Train du Monde* de William Congreve (1759), les *Satires* de Perse (1765), les *Malheurs de l'Amour* – libre adaptation théâtrale du *Werther* de Goethe – (1775), et le *Voyage en Portugal et en Espagne* de Richard Twiss (1776). Il a encore traduit, pour son *Essai sur les dogmes de la metempsychose et du purgatoire*, deux extraits d'ouvrages anglais, qu'il a inséré à la suite de son propre texte<sup>354</sup>.

Sa traduction des *Satires* est de loin la mieux attestée dans sa correspondance, et aussi la plus réputée. Sinner avait envoyé le prospectus précédant sa publication à de nombreuses connaissances, qui lui en font l'éloge dans leur correspondance. Schmid de Rossens nous permet de réaliser, derrière l'ironie de ses propos dénonçant la stupidité d'un certain type de lectorat, à quel point Sinner s'était investi dans la préparation de cette traduction :

« Si par exemple, Monsieur, vous aviez dit que voila 15 ans que Vous comparés tous les manuscrits de Persius, que Vous Vous etendrés sur toutes les Variantes même sur celles qui sont des fautes grossières des copistes, que vous repeterés mot pour mot tout ce que les mauvais commentateurs ont jamais écrit de mauvais sur Persius, que Vous ajouterés et expliquerés des millions de choses qui n'ont aucun rapport au Texte, et qu'il y aura surtout des Index tres complets en faveur des ignorans et des paresseux, oh pour le coup Monsieur toute l'Allemagne et toute la Hollande auroient souscrit, je me trompe, ou nôtre bonne Suisse auroit bien eu besoin de quelques exemplaires aussi. »<sup>355</sup>

Sinner se révèle ainsi être un traducteur méticuleux et soucieux de la justesse de ses propos. Derrière cette application se profile, une fois de plus, une autre facette de Sinner : celle de

<sup>354</sup> Il s'agit d'un extrait des *Delices de la Grande Bretagne* de Beverell, Tome VIII, intitulé *Le Purgatoire de S. Patrice*, et d'un extrait de *l'Histoire de l'Indostan* d'Alexander Dow.

<sup>355</sup> Lettre du 10 juin 1763, BBB, Mss. H. H. X. 105, 86, p. 367-370.

l'historien et du chercheur, qui aborde ses sources de manière critique tout en cherchant à y déceler la Vérité, après avoir comparé moult documents<sup>356</sup>. Avant de donner sa traduction de Perse, il décortique ce qui a été dit, fait et écrit sur le sujet, avant de compiler ses résultats et de livrer sa propre opinion. Sa Préface aux *Satires* de Perse le confirme : « Perse, qui a fait environ 600. vers, se trouve aujourd'hui absorbé dans de très-gros volumes de commentaires. J'ai quelques fois eu recours à ces énormes écrits, où l'utile est perdu dans un tas d'érudition étrangère au sujet. Dans la revue que j'en ai faite, je trouve qu'il existe passé 110. différentes éditions et traductions de Perse »<sup>357</sup>.

La même démarche apparaît également en filigrane à la construction de *L'Essay*, puisque Sinner s'appuie aussi sur l'autorité de nombreux autres auteurs pour livrer sa propre opinion des réformes scolaires à envisager. Si les grands penseurs de l'Antiquité dominent largement ses références, le nom des grands auteurs de la modernité y figurent également : Montaigne et Rousseau bien sûr, mais également Locke et La Chalotais.

Il me reste à aborder une traduction, dont je n'ai pas encore parlé. Il s'agit du *Voyage en Portugal et en Espagne*, de l'écrivain anglais Richard Twiss (1747-1821)<sup>358</sup>. Cette traduction était passée inaperçue jusqu'ici dans la bibliographie de Sinner. Le livre est paru en 1775 en langue originale, et en 1776 à Berne dans la version française de Sinner ; elle est publiée par la Société typographique, avec des gravures de Dunker. Une étude détaillée de cette traduction pourrait se révéler captivante, du fait que deux lettres de l'auteur même de ce récit sont conservées dans les fonds manuscrits de Sinner à la *Burgerbibliothek*. Twiss y énumère notamment les points de la traduction de Sinner avec lesquels il n'est pas d'accord. Ce matériel rare permettrait donc d'observer jusqu'à quel point un traducteur du XVIII<sup>ème</sup> siècle a tenu compte des suggestions de l'auteur, pour la version finale de sa traduction, et comment il a perçu ses commentaires. Il faudrait peut-être voir si les lettres de Sinner sont conservées en Angleterre, au cas où un fonds Twiss existe.

J'insiste en conclusion sur la volonté de clarté, de précision et surtout d'utilité, qui se dégage des divers travaux littéraires de Sinner, quel que soit leur type : de l'éditeur au traducteur, en passant

<sup>356</sup> La lettre adressée le 18.01.1773 à l'Abbé Mercier de St Léger fournit une parfaite illustration de la démarche critique de Sinner envers les sources historiques ! Cette lettre est intégralement transcrite en annexe: voir annexes 14 et 14 bis, p. 278 et p. 280 (reproduction).

<sup>357</sup> SINNER (1765), 8-9.

<sup>358</sup> Sur Twiss, voir *CDNB* III, 3033. L'histoire littéraire ne semble pas avoir retenu le titres des autres oeuvres que cet auteur anglais aurait composées. A noter que Vautravers mentionne lui aussi cette traduction par Sinner dans l'une de ses lettres. J'ai reproduit en annexe (Annexes 16 et 17, p. 286 ci-dessous) les deux lettres de Twiss de 1776 à Sinner (Mss. H. H. X. 106, 53 et 55). Sur Vautravers, voir note 354.

par l'écrivain. Et c'est toujours le même souci qui transparait en filigrane : servir son lectorat et lui faciliter l'accès à des renseignements difficiles ou fastidieux à rechercher. Sinner le précise du reste lui-même dans la préface à son étude sur les pièces de monnaies, comme le rapporte Burri : « Für seine Arbeit habe er sich « zwei Punkte zur Regul gesetzt : Deutlichkeit und Kürze ». *Der Zweck der Schrift aber bestehe darin, « nützlich zu seyn ».* »<sup>359</sup> Ses préfaces<sup>360</sup> s'avèrent toujours très précieuses pour comprendre ce but, qu'il souhaite atteindre au travers de la publication. Sinner est aussi un compilateur dans sa démarche, mais un compilateur doué d'un esprit fin et critique, servi de plus par une plume agréable et érudite, sans être pédante. *L'Essay sur l'éducation publique*, qui se veut didactique et utile dans son essence même, est la parfaite illustration de toute la démarche littéraire de Sinner.

### 3.5. UN INTELLECTUEL D'AVANT-GARDE

Loin d'être cet « ours mal léché » dépeint par Bovet<sup>361</sup>, Sinner s'est au contraire mêlé aux grands esprits de son temps, que ce soit dans les sociétés savantes auxquelles il a adhéré, lors de ses voyages où il rencontre nombres d'érudits et de personnalités en vue, ou lors de réceptions données à Berne ou à Cerlier, et dont on retrouve de maigres traces dans sa correspondance. Sans doute son esprit vif s'est-il parfois retranché dans d'"autres sphères", comme le décrit G. E. Haller : « *Herr Sinner ist freylich mein Freund, aber nicht vertraut, sondern wie man sich in der Welt Freund nennt. Er ist ein vornehmer Herr, ich nicht, er ist sehr geistreich und ich ein schwer gerüsteter Misanthrop. So sehen wir uns zuweilen und schwazen miteinander, aber in einem huy ist er in einer andern Spläre.* »<sup>362</sup> Le piquant de son esprit et son goût pour la satire avaient besoin d'un public pour faire mouche. Plusieurs "bons mots"<sup>363</sup> sont du reste rapportés à son compte, qui ont contribué à lui donner une réputation de bel esprit, dont les traits apparaissaient déjà dans son adolescence.

Sinner appartient, avec A. de Haller et V. B. Tschärner, à un nouveau genre de patriciens bernois, qui attribue de l'importance aux connaissances intellectuelles, aux sciences et aux arts, à côté de la carrière magistrale. Homme de lettres, érudit, en contact avec de nombreux savants de son époque à travers la République des Lettres, Sinner s'est engagé au sein de sa patrie pour y faire progresser

<sup>359</sup> In BURRI (1912) 149.

<sup>360</sup> Notamment celle à sa traduction de Congreve, où il présente au lecteur un survol de la littérature anglaise, qui était alors encore peu connue sur le continent, ainsi que celle à son édition de textes rares de littérature française médiévale, intitulée *Extraits de quelques poésies du XIIe XIIIe et XIVe siècles*, qui esquisse un historique de la langue française.

<sup>361</sup> SINNER (1853) 4.

<sup>362</sup> Lettre de G. E. Haller à J. von Müller, du 12.12.1772, citée in HAEBERLI (1952) 231.

<sup>363</sup> Voir BURRI (1912) 56-57; Corsini (1993) 315; Feller (1974) III, 716; MEINERS (1785) I, 96; ROULET (1950) 136.

les idées nouvelles et tenter d'y transformer certaines conceptions conservatrices dépassées. La Bibliothèque a particulièrement tiré les fruits de ses efforts, a gagné en renom et en importance à Berne même, preuve d'une indéniable évolution dans la mentalité d'une partie des membres de la caste dirigeante.

Nous allons voir que son engagement en faveur d'une réforme de l'instruction scolaire a également abouti à d'heureux résultats, bien que d'une durée limitée : il a dans ce domaine grandement contribué à ouvrir la voie. Feller a donc raison de conclure son portrait de Sinner par ces paroles : « *er hat mit Vinzenz Bernhard Tschärner der bernischen Aufklärung Anmut gegeben* »<sup>364</sup>.

<sup>364</sup> FELLER (1974) III, 618.

#### 4. L'ESSAY SUR L'EDUCATION PUBLIQUE

A n'en pas douter l'œuvre la plus personnelle de Sinner de Ballaigues, *l'Essay sur l'éducation publique* constitue un fascinant miroir de la diffusion dans la République bernoise des connaissances, au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il permet à l'historien de constater que Sinner de Ballaigues, érudit bernois, est parfaitement intégré à la circulation des connaissances et des idées qui traversent alors la République des Lettres. Nos connaissances sur l'auteur peuvent également être complétées grâce à ce texte, qui reflète aussi bien ses lectures que sa perception personnelle de l'éducation, ou encore de la société bernoise d'alors.

L'analyse de cette œuvre confirme l'extrême variété des domaines d'intérêt de Sinner, constatée également dans sa correspondance : des découvertes géographiques du globe terrestre – encore en cours à cette époque –, aux connaissances scientifiques et pédagogiques en plein essor, en passant par les nouvelles modes musicales et le développement des théories juridiques du droit naturel. *L'Essay* nous montre que Sinner disposait de solides connaissances dans ces domaines apparaissant au fil du texte. Les notes de bas de page que j'ai insérées en guise de commentaire au texte en témoigneront. J'ai également renvoyé à certaines lettres figurant en annexe, lorsque leur contenu permet de compléter les propos ou les allusions figurant dans *l'Essay*. Les indications biographiques que Sinner a glissées dans son récit accordent enfin une dimension supplémentaire à ce texte, en permettant au lecteur de saisir, au travers du miroir des mots, quelques traits plus personnels sur son auteur. Il permet enfin d'accéder aux portes des connaissances de cet homme lettré et savant, qui s'appuie autant sur la sagesse des auteurs de l'Antiquité gréco-latine que sur les profondes évolutions philosophiques alors en cours.

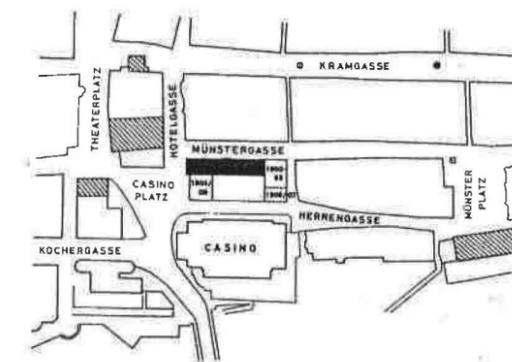
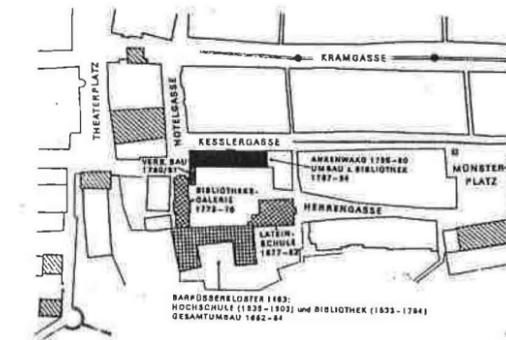
Je vais tout d'abord présenter les raisons qui ont pu amener cet érudit bibliothécaire à s'intéresser à la réforme du système scolaire de sa ville et à rédiger ce texte. Différant du reste de son œuvre littéraire, cet essai est pourtant bien de sa plume et je le confirmerai à l'aide d'un nouvel indice. Je présenterai dans une seconde partie quelques aspects de *l'Essay*, qui me paraissent particulièrement révéler la vision de son auteur quand au thème de l'éducation.

#### 4.1. SINNER DE BALLAIGUES, UN REFORMATEUR SCOLAIRE ENTHOUSIASTE ET VIRULENT

##### 4.1.1. De la bibliothèque au Conseil académique

« Près du vieux temple est le collège ou Académie. Cet établissement est muni de six professeurs pour les langues et les matières relatives au ministère ecclésiastique. Il y en a encore deux, l'un pour le droit, l'autre pour les mathématiques. On y entretient vingt étudiants en théologie, et seize dans les écoles latines. On y trouve d'ailleurs une bibliothèque qui n'est pas nombreuse, mais qui est bien choisie. Elle possède environ douze cents manuscrits anciens, dont plusieurs sont ornés de peintures antiques qui se font remarquer par la vivacité et l'éclat des couleurs.(...) »<sup>365</sup>

De la charge de bibliothécaire à celle de réformateur scolaire, il semble n'y avoir eu qu'un pas pour Sinner : les divers lieux consacrés au Savoir étaient en effet reliés de multiples manières à Berne. D'un point de vue purement spatial tout d'abord, la Bibliothèque de la ville et son Académie se côtoyaient de près, comme le montre le plan ci-dessous, vu qu'elles partageaient le même corps de bâtiments, constitué par l'ancien Couvent des Cordeliers (*Barfüsserkloster*).



14 Oben: Situationsplan um 1800  
15 Unten: Situationsplan 1974

<sup>365</sup> Je crains d'avoir malencontreusement égaré les références de cette citation. Mea maxima culpa.

L'histoire liait également ces deux institutions, puisque c'est la création de l'Académie, en 1528, qui a donné lieu au rassemblement des fonds de bibliothèques de plusieurs couvents sis sur le territoire bernois, débouchant sur la constitution de la Bibliothèque de la ville de Berne<sup>366</sup>. Enfin, elles étaient encore réunies par leur rattachement institutionnel au même Conseil académique (*Schulrath*)<sup>367</sup>, qui gérait en 1797 pas moins de sept commissions, dont la Commission de la Bibliothèque, la Commission chargée de la surveillance des imprimeurs (*Buchdrucker-Commission*), celle chargée de la censure des livres, la Commission scolaire et celle de musique<sup>368</sup>. C'est donc le même Conseil qui gérait l'organisation des écoles, qui administrait la Bibliothèque, et qui élisait leur deux commissions respectives: la Commission de la Bibliothèque – dans laquelle siégeait Sinner depuis son élection au poste de bibliothécaire<sup>369</sup> –, et la Commission scolaire, périodiquement chargée d'élaborer de nouvelles réformes, sur demande du Conseil académique ou des Conseils. Il faut noter au passage que ni la nomination au sein de ces commissions, ni même celle au Conseil académique ne donnait droit à une rémunération: elle constituait bien plus un honneur. Celui-ci ne suffisait cependant pas toujours à assurer l'application des règlements votés, ni du reste un engagement suivi de la part des membres<sup>370</sup>. Si Sinner s'est engagé corps et âme dans tout ce qui touchait à la Bibliothèque – qui était, il est vrai, placée sous son entière responsabilité<sup>371</sup> –, et dans l'élaboration de la réforme scolaire de 1766, les autres membres ne montraient pas toujours le même enthousiasme à accomplir leur tâche<sup>372</sup>.

<sup>366</sup> C'est Sinner lui-même qui relève ce fait dans la Préface à son *Catalogue des Livres imprimés*. Ce passage est cité in BURRI (1912) 82.

<sup>367</sup> VUILLEUMIER (1929, II, p. 117 et 120) utilise le terme de « Conseil de l'instruction publique » pour traduire le terme allemand de *Schulrath*. Cette traduction me semble cependant trop réductrice au vue des charges extrêmement variées de ce Conseil. Je lui préfère donc celui de « Conseil académique », qui est du reste celui utilisé par Sinner dans *l'Essay* (voir p. 202 ci-dessous).

<sup>368</sup> Les *Regimentsbüchlein* que j'ai consultés à la BBB n'indiquent pas les diverses commissions dépendant des conseils. Le Conseil académique dépendait lui-même directement du Petit et du Grand Conseil, à qui il devait soumettre toutes ses décisions pour approbation.

<sup>369</sup> Son nom apparaît pour la première fois en 1749, puisque les élections au sein de ces commissions avaient lieu une fois par année. Voir *Regimentsbüchlein* 1749 (BBB, B 6.3.). Le poste de bibliothécaire semble ne pas avoir joui d'une réelle reconnaissance de la part des autorités avant le XIX<sup>ème</sup> siècle. Selon MICHEL (1985, 186), Engel et Sinner ne siégeaient au sein du Conseil académique que parce qu'ils étaient membres de familles en vue, puis membres du GC au cours de leur mandat. Pour Burri, cette nomination allait par contre de soi (BURRI, 1912, p. 29). L'avis de Michel se trouve confirmé par le fait qu'aucun des deux successeurs de Sinner ne sont mentionnés comme membre de cette Commission dans les dix années qui suivent le retrait de Sinner (*Regimentsbüchlein* 1776-1786). Voir aussi la liste des bibliothécaires dans les annexes: annexe 20, p. 299.

<sup>370</sup> MÜLLER (1904) 157.

<sup>371</sup> Chaque bibliothécaire devait s'acquitter d'un dépôt de 1000 Thaler lors de son élection. Voir BURRI (1912) 38.

<sup>372</sup> Cette raison constitue peut-être l'une des explications à la lenteur qui a invariablement accompagné tous les projets de réformes scolaires avant 1766.

Si Sinner a siégé au sein du Conseil académique jusqu'en 1776<sup>373</sup>, il semble ne plus s'être impliqué dans les débats sur l'éducation, qui continuent pourtant à Berne dans les années suivantes. Après avoir exprimé de manière virulente sa profonde amertume et sa déception consécutives à l'abandon de la réforme de 1766, dans le *Ist es denn möglich (...)?*, son nom de réapparaît plus dans le cadre de la préparation et de l'introduction de réformes scolaires bernoises ultérieures, notamment celle de 1770<sup>374</sup>. Estimant avoir exposé avec suffisamment de clarté le fond de sa pensée, il aura sans doute jugé n'avoir rien de plus à ajouter sur le sujet.

#### 4.1.2. L'attribution de l'œuvre à Sinner

Le fait que Sinner ait publié cet *Essay* sous le couvert de l'anonymat n'est absolument pas étonnant, puisque nous avons vu que LL.EE. étaient très chatouilleuses envers toute critique énoncée à leur sujet<sup>375</sup>. L'auteur a certainement usé à plus forte raison de l'anonymat, qu'il était lui-même issu du patriciat et membre du Conseil Souverain de sa patrie. Il est clair que la publication d'un *Catalogus Codicum* pouvait se faire sans crainte de représailles: le nom de Sinner y apparaît donc de manière patente sur la page de titre. Il n'en allait par contre pas de même de *l'Essay*, où l'auteur critique non seulement le système éducatif officiel de la République bernoise, mais aussi vertement la société de son époque. De plus, les activités littéraires et intellectuelles n'étaient pas perçues de manière positive à Berne, et il était mal vu pour un patricien de s'y adonner<sup>376</sup>.

Cependant, l'attribution de cette œuvre à Sinner s'est faite assez rapidement. Selon l'indication figurant dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* de Barbier<sup>377</sup>, paru en 1822,

<sup>373</sup> Année où il est, je le rappelle, nommé en tant que bailli de Cerlier. Sinner quitte alors tous ses mandats, y compris celui de bibliothécaire.

<sup>374</sup> Celle-ci reprenait, après l'échec de l'application de la réforme de 1766, le texte rédigé par la commission nommée en 1764! Ce qui signifiait un cuisant échec pour la Commission formée par A.L. von Wattenwyl, S. A. Wilhelmi, D. Fellenberg, J. R. Sinner et A. de Haller! Les "inertes" avaient cependant gagné là l'une de leur dernière bataille, puisque des changements, certes timides, s'instaureront dès 1778.

<sup>375</sup> Pour plus de détails sur le thème de la censure à Berne, voir *DHBS* II, 454-458, FELLER (1974) III, 628-631; GEISER (1890) 12-17 et MÜLLER (1904).

<sup>376</sup> La discrimination qui pouvait s'exercer sur un auteur l'encourageait donc à recourir à l'anonymat. La plupart des écrivains, érudits et artistes bernois ont du reste souvent préféré ou dû quitter Berne, tout au moins pendant un certain temps. GEISER (1890 b) 7 ss et PULVER (1937) 6.

<sup>377</sup> BARBIER (1822) I, 437. Il s'agit de la seconde édition, la première ne mentionne pas *l'Essay*. Cet ouvrage se trouve à la BCU sous la cote AZ 4375.

elle lui a en effet été attribuée pour la première fois dans la *Bibliotheca Hagana*<sup>378</sup>. La brève rubrique nécrologique contenue dans les *Monatliche politische Neuheiten aus der Schweiz*, année 1787<sup>379</sup>, énumère la liste de ses oeuvres littéraires, dans laquelle figure déjà l'*Essay sur l'éducation publique*. Leu enfin, dans son *Supplement zu dem allg. helvetisch-eidsgenößischen oder schweizerischen Lexicon*<sup>380</sup> attribue lui aussi cet essai au patricien bernois.

Burri se basait sur ces deux dernières indications pour prouver l'attribution de l'*Essay* à Sinner. Il faisait ensuite le parallèle avec le *Ist es denn möglich*, dont l'attribution à Sinner est mieux attestée<sup>381</sup> : il y relève notamment que le même extrait de *L'Enéide* figure au début de l'*Essay* et à la fin du « *Ist es denn möglich...* » – sous une forme raccourcie cependant dans ce dernier –, ce qui tend effectivement à démontrer que ces deux textes se basent sur un système de références analogue et qu'ils doivent donc être du même auteur<sup>382</sup>. Burri explique encore pourquoi Albert de Haller ne pouvait être l'auteur de l'*Essay*, et mentionne finalement deux lettres où Sinner évoque sa « brochure sur l'éducation », que je n'ai malheureusement pas pu consulter<sup>383</sup>. Burri faisait

<sup>378</sup> Barbier indique comme référence exacte: « *BH* t. II, p. 188 ». Les cinq volumes de cet ouvrage, que je n'ai pas consulté, sont parus entre 1768 et 1777. Il se trouve à la Bibliothèque universitaire de Genève (BUG), sous la cote Bf 894 (selon l'indication donnée dans le *Catalogue des ouvrages du XIX<sup>ème</sup> siècle* de la BUG).

Je ne mentionne ici que les ouvrages du XVIII<sup>ème</sup> siècle, parus donc soit avant, soit peu après la mort de Sinner. De plus ces auteurs se font le miroir de l'état de connaissances bibliographiques les plus proches de la période concernée. La plupart des ouvrages du XIX<sup>ème</sup> siècle (QUERARD, 1838, IX, 183 ; *BUAM*, 1825, t. XLII, p.419-420 et Bovet in *SINNER*, 1853, 38) se basent sur les trois noms que je cite ici, et n'amènent par conséquent aucun élément nouveau. Aucune mention de l'*Essay* n'est par ailleurs faite dans la *Bibliothek der Schweizer Geschichte* de Gottlieb-Emanuel von HALLER, comme le mentionnait déjà BURRI (1912) 163. Ceci paraît d'autant plus étonnant que le *Ist es denn möglich ...* figure dans la liste des ouvrages répertoriés par Haller, et que ce dernier l'attribue à Sinner. Or, G.-E. Haller devait être parfaitement au fait des diverses publications parues sur le sujet, d'autant plus que son père, Albert de Haller, a lui aussi fait partie de la Commission chargée de l'élaboration de la réforme, aux côtés de Sinner. HALLER (1785) II, p. 36, n° 130.

<sup>379</sup> *MPNS* (1787) 11-12.

<sup>380</sup> LEU (1791) Suppl. Bd. V, 527.

<sup>381</sup> Voir note 378.

<sup>382</sup> BURRI (1912) 169. De plus, l'emploi de citations latines s'avère, comparativement à quelques autres textes portant sur le même thème, beaucoup plus élevé chez Sinner. Je me base sur la comparaison avec les trois autres textes suivants : BALTHASAR (1758), les *Unpartheyische Gedanken* (1765) et von MURALT (1770). Sinner a du reste montré, dans plusieurs des oeuvres qui lui sont attribuées avec certitude, son attachement et son goût pour les auteurs anciens.

<sup>383</sup> La première lettre, adressée par Philipp Heinrich Werdmüller au Dr. Hirzel, est datée du 21 août 1765 et se trouve aujourd'hui à Zurich. Citée in BURRI (1913) 163. Le titre de l'ouvrage envoyé avec cette lettre, noté par Hirzel (c.à.d. *Plan d'éducation publique*), ne correspond pas entièrement à celui de Sinner, bien qu'il en soit proche. Sinner devait connaître le Dr. Hirzel par le biais de la *Société Helvétique de Schinznach*, à la réunion de laquelle Sinner avait pris part pour la première fois en mai 1765. IM HOF/CAPITANI (1983) II, 162-163. L'intérêt de cette lettre réside dans l'information que Sinner a fait connaître sa vision quant aux réformes scolaires à au moins l'un des membres du Comité de la *Société*. Mais il ne semble pas que son texte ait été discuté lors de l'assemblée annuelle générale. La citation

finalement le lien entre l'*Essay* et les *Satires* de Perse, dont une mention apparaît à la page 180 de l'*Essay*. Je rappelle que la traduction des *Satires* est justement publiée par Sinner en 1765<sup>384</sup>. Or, cette citation de Perse démontrait, selon Burri, que Sinner était indubitablement l'auteur de l'*Essay* : ce qui me semble être loin d'apporter une preuve suffisante. D'autant plus que le texte de Perse était d'une part très en vogue à cette période, et d'autre part que Sinner se trompe sur le numéro de la Satire qu'il cite, ce que Burri n'a pas relevé<sup>385</sup>.

L'élément nouveau qui apporte la preuve irréfutable de l'attribution de cette œuvre à Sinner s'avère tout de même être en rapport avec les *Satires*. L'exemplaire de l'*Essay* conservé à Lausanne<sup>386</sup> nous apporte en effet un indice capital : il porte une dédicace manuscrite<sup>387</sup>, en regard de la page de titre, qui permet d'attribuer avec certitude la rédaction de cet essai à Sinner :

« A Monsieur Steiguer<sup>388</sup> d'Aubone  
de la part de son ami, l'auteur.  
qui le prie de se souvenir qu'on  
ne peut plus souscrire pour les  
Satires de Perse, apres le  
15. de ce mois.<sup>389</sup> »

Il présente sur la page de garde un ex-libris gravé aux armes de « Christoph Freiherr von Steiger », qui était l'un des amis de jeunesse de Sinner, ainsi que nous avons pu le constater dans sa correspondance<sup>390</sup>. Cette dédicace s'avère extrêmement précieuse, car elle permet d'établir le lien

extraite de la seconde lettre, écrite par Sinner à Lamey le 25 avril 1768, n'exprime à mon avis pas clairement s'il s'agit de l'*Essay* ou du *Ist es denn möglich...* « Agréez aussi une petite brochure que j'ai publiée sur l'Education publique ». Cette lettre de Sinner à Lamey, datée du 25 avril 1768, est conservée à Karlsruhe. Citée in BURRI (1912), 163.

<sup>384</sup> Selon BURRI (1912, 162) les *Satires* auraient alors déjà été publiées. La dédicace manuscrite de l'auteur, conservée sur la page de garde de l'exemplaire de l'*Essay* conservé à Lausanne (citée à la page 100 ci-dessous) me porte plutôt à penser que la traduction de Perse est parue après l'*Essay*.

<sup>385</sup> Il s'agit en effet de la cinquième, et non pas de la première, des *Satires* (voir p. 179 ci-dessous). Voir *SINNER* (1765b) et PERSE, *Satires* (V, vers 75), trad. A. Cartault, Belles Lettres, Paris, 4<sup>e</sup> tirage, 1966, p. 45. Je n'ai d'autre part trouvé aucune indication concernant les dates exactes de parution de l'*Essay* et de la traduction de Perse : je ne peux donc ni infirmer ni confirmer l'indication de Burri (1912, 162) selon laquelle la traduction est parue avant l'*Essay*.

<sup>386</sup> Cet exemplaire a été offert à la BCU en 1926 par la famille du Professeur Henri Vuilleumier. Or, Vuilleumier cite en effet l'*Essay* dans son imposante *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud* (t. IV, p. 200 et 715).

<sup>387</sup> Elle est reproduite en tête de l'édition critique de l'*Essay*, p. 130 ci-dessous.

<sup>388</sup> Selon l'orthographe courante à l'époque, qui francisait les patronymes alémaniques, Steiger s'orthographie ici avec « -gu ».

<sup>389</sup> Je n'ai malheureusement pas pu découvrir de quel mois il s'agissait.

<sup>390</sup> Voir les deux lettres de Steiger à Sinner données en annexe. Voir Annexes 9 p. 272 et 10, p. 276..

entre l'auteur du présent *Essay* et le traducteur des *Satires* de Perse<sup>391</sup>. L'attribution de la traduction des *Satires* à Sinner étant largement prouvée dans sa correspondance<sup>392</sup>, cette dédicace nous permet dès lors de confirmer que l'auteur du présent *Essay* et celui de la traduction des *Satires* n'en forment qu'une seule et même personne.

#### 4.1.3. Discours pédagogique ultérieur de Sinner

Des indications ultérieures révélant de nouvelles vues pédagogiques chez Sinner sont très rares, sans que l'on puisse pour autant prétendre qu'il ne s'intéresse désormais plus à ce type de questions. Quelques passages traitant d'institutions éducatives ou des académies helvétiques (Bâle, Genève et Lausanne) apparaissent tout de même dans son *Voyage historique et littéraire*<sup>393</sup>, mais ils ne sont en aucune façon comparables au contenu de l'*Essay* et du *Ist es denn möglich*.

La "démarche" littéraire de Sinner prise dans son ensemble révèle cependant un fait intéressant : non seulement Sinner a publié des textes anciens et traduit des œuvres étrangères marquantes<sup>394</sup> afin de les rendre accessibles à un plus vaste public, mais ses préfaces<sup>395</sup> dénotent également toutes d'une approche pédagogique et méthodique par rapport à son lectorat : ses préfaces résument souvent l'état des connaissances sur le sujet qu'il traite. Les lecteurs sont ainsi méthodologiquement introduits dans le sujet traité par l'auteur. Sinner lui-même se renseigne et lit beaucoup, comme nous l'avons vu avec sa longue préparation de la traduction de Perse. Sa démarche littéraire générale acquiert ainsi une dimension pédagogique<sup>396</sup>. Sinner répète lui-même

<sup>391</sup> En revanche, les *Satires* ont été publiées chez B. Walthard à Berne. Il s'agit sans aucun doute de Beat-Ludwig Walthard (1743-1802), libraire et éditeur, notamment de poésies d'Albert de Haller. *DHBS* VII 217.

<sup>392</sup> Voir la lettre de Grasset à Sinner, Mss. H. H. X. 105. 50, p. 224 : « Si je suis infiniment jaloux d'être l'Imprimeur de Monsieur de Haller, je ne le suis pas moins de devenir le vôtre ; à mon retour je vous demanderais avec empressement votre Perse et votre Ambassade de M. Bongars, si vous n'en avez pas disposé, et sur-tout si l'orage cessoit une fois de gronder sur ma tête à Berne, quoi que j'en aye entièrement perdu l'esperance ; mais au pire Paris, est la France deviendront ma Patrie. Je finis ici ma longue Epitre, par la priere que je vous fait de me conserver toujours vôtres precieuses Bienveillances ; Je la meriterois par ma conduite et par le profond respect avec lequel je serai toute ma vie. Signé : Monsieur Vôtre Très Humble très Obéissant et tout Dévoué Serviteur François Grasset. Libraire Cosmopolite par la volonté de Monsieur le Comte de Tournex. ».

<sup>393</sup> J'ai retranscrit en annexe, à titre purement informatif, deux extraits du *Voyage*, consacrés l'un à l'institut situé dans l'ancienne l'Abbaye de Bellelay, et l'autre au séminaire de Herrenhut situé à Montmirail. Voir Annexe 7, p. 262 ss et Annexe 8, p. 264 ss.

<sup>394</sup> Notamment sa traduction avec annotation des *Satires* de Perse et sa nouvelle édition des *Nouvelles de la Reine Marguerite de Navarre*.

<sup>395</sup> La préface à sa traduction du *Train du Monde* de Congreve, et celle de son *Voyage historique et littéraire* en constituent de bons exemples.

<sup>396</sup> Voir p. 92.

souvent qu'il souhaite non seulement divertir mais aussi instruire son lecteur, de même que l'instruction doit *chercher à amuser les enfants*<sup>397</sup>.

Un texte ultérieur à l'*Essay* et au *Ist es denn möglich...?* montre que Sinner a tout de même continué à s'intéresser aux questions éducatives après l'échec de la réforme de 1767. Il s'agit du passage qu'il a consacré à Berne, dans ce qui aurait dû être la suite de son *Voyage* – Sinner n'ayant pas pu achevé le volume III, le passage était resté inédit jusqu'à sa publication par Félix Bovet en 1853. Il contient une brève description des écoles de Berne et une phrase qui permet de faire un important parallèle avec l'*Essay*. Il montre par ailleurs que les vues de Sinner par rapport au rôle de l'éducation n'avaient pas changé. Il s'agit de la phrase suivante : « Il n'y a que l'éducation qui forme nos moeurs et nos habitudes, et les lois ne sont qu'un frein insuffisant pour les passions »<sup>398</sup>, qui apparaissait sous une forme plus développée, mais similaire dans l'*Essay* :

« N'oublions jamais, que ce ne sont pas les loix, qui rendent les hommes vertueux, qu'il n'y a de loi infaillible et véritablement gravée sur l'airain, que celle qui est écrite dans le cœur ; que les loix ont beau être sages et justes, qu'elles n'ont de vigueur que par la vertu de ceux, à qui l'exécution en est confiée, et qu'elles ne servent qu'à rendre circonspects, ceux qui sont vicieux, – *sit spes fallendi, miscebis sacra profanis* –, que le seul frein de l'humanité, en un mot, c'est l'éducation ; qu'il vaut mieux planter un arbre avec soin, et le cultiver de même, que de le laisser croitre comme il veut, au risque de l'arracher, s'il vient mal : c'est bien pis, quand la culture est vicieuse ; il eut cent fois mieux valu laisser tout faire à la nature, et sans dire que tout dégenère entre les mains de l'homme, convenons qu'un sauvage vaut mieux, qu'un homme d'entre nous mal élevé, et que la plûpart des vices sont une suite de la mauvaise éducation et de l'exemple ».

Ce passage montre non seulement en quoi Sinner se démarque de la conception rousseausiste de la société<sup>399</sup>, mais me permet également de présenter l'un des points principaux de sa pensée éducative. Il illustre en effet l'un des fondements de sa pensée, à savoir que l'inculcation de la morale doit constituer la base essentielle de toute instruction, sur laquelle ne viennent que dans un

<sup>397</sup> Voir l'*Essay*, p. 168.

<sup>398</sup> SINNER (1853) 15. Ce passage du tome III du *Voyage* de Sinner, qui n'a malheureusement jamais été publié, ne se trouve pas dans le manuscrit conservé à la BBB (Mss. H. H. X. 100).

<sup>399</sup> Il s'inspire tout de même des notions pédagogiques centrales exprimées par Rousseau, et va jusqu'à en citer de courts extraits, alors même que ce dernier avait été condamné par la censure de Berne le 8 juillet 1762. Ce fait constitue sans nul doute une raison supplémentaire à la publication sous le couvert de l'anonymat de ce texte. Sinner semble par ailleurs ne pas avoir été un fervent rousseauiste. J'avancerai comme explication que les théories sociales du philosophe de Genève étaient trop réactionnaires pour le patricien bernois. Voir ci-après la transcription de l'*Essay*, p. 137, 140 et 162.

deuxième temps se greffer les connaissances livresques (intellectuelles). Sinner s'insère parfaitement dans cette vision développée par la pédagogie des Lumières, selon laquelle l'éducation morale doit occuper la première place dans la formation d'un enfant<sup>400</sup> et l'instruction intellectuelle ne venir la compléter que dans un deuxième temps. Le fait que l'*Essay* s'ouvre sur des considérations morales<sup>401</sup>, qui réapparaissent régulièrement dans son exposé, montre que Sinner était parfaitement informé des tendances pédagogiques de son époque et qu'il les partageait pleinement.

Si la pensée pédagogique des Lumières attribue une telle importance à cette « science du bien et du mal »<sup>402</sup>, c'est qu'elle doit aider l'homme à maîtriser ses passions et à gagner la conscience morale, pour lui permettre de parvenir au nouveau but de l'existence : le bonheur terrestre. La nouveauté du XVIII<sup>ème</sup> siècle réside en outre dans le fait qu'« on n'oppose plus les passions à la raison comme le faisaient les stoïciens et les moralistes du XVII<sup>ème</sup> siècle : l'objectif de l'éducation n'est donc pas de faire dominer la raison en éliminant les passions, mais au contraire de trouver dans les passions des éléments constructifs de la moralité humaine. »<sup>403</sup> L'exercice de la raison et surtout du libre-arbitre aident l'homme à construire et à déterminer sa conscience morale. Les objectifs de la pédagogie des Lumières se placent ainsi en opposition au dogmatisme et aux excès de l'Eglise.

Les réticences bernoises aux réformes scolaires allant dans le sens des Lumières ne nous étonnent de ce fait pas, ni du reste le maintien du *Catéchisme de Heidelberg* lors de l'introduction de la réforme de 1767. C'est pourtant pour le bien de l'Etat que les progressistes défendaient cette nouvelle vision de l'éducation, qui devait servir à former des hommes utiles à leur patrie. Sinner ne manque du reste pas de rappeler dans son texte cette notion d'utilité pour l'Etat, qui exige en retour la responsabilité de celui-ci dans la formation de la jeunesse. Cette constatation me permet de remarquer que c'est avant tout en homme d'Etat que Sinner rédige cet essai.

<sup>400</sup> J'ai montré que cette conception est caractéristique de toute la pensée pédagogique du XVIII<sup>ème</sup> siècle et que les auteurs de l'Antiquité la considéraient également comme la base essentielle de l'instruction. L'influence de la morale s'accroît justement avec le mouvement pédagogique inauguré vers 1760. Elle constitue le trait fondamental de tous les traités d'éducation de cette époque. L'histoire est particulièrement soumise à la morale lors de son introduction en tant que branche scolaire. Voir DEL (1997) 372 et DE VIGUERIE (1981) II 285 et 294.

<sup>401</sup> Celles-ci interviennent par le biais de la comparaison de la décadence régnant alors à Berne avec la grandeur de la République romaine, dont les *vitae* des grands hommes sont posées en modèles de vertu par tout le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Voir l'*Essay*, p. 131 ss et p. 195.

<sup>402</sup> Définition de la morale, donnée dans le NPR (2000) 1614.

<sup>403</sup> DEL (1997) 372.

#### 4.2. Le rôle de l'Etat dans l'éducation

« Nicht nur Professoren und andere Schulleute waren in den pädagogischen Reformen ihrer Republiken engagiert, sondern sehr viele weitere Mitglieder in ihren vielfältigen politischen Funktionen. »<sup>404</sup>

Le climat intellectuel et culturel de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle nous a fourni des raisons suffisantes pour ne pas nous étonner de trouver Sinner mêlé aux vastes débats du moment sur l'éducation. Comme il le mentionne lui-même au début de son *Essay*, « tous les législateurs éclairés ont fait de l'éducation un objet important »<sup>405</sup> : s'il n'est pas législateur au premier sens du terme, Sinner n'en est pas moins magistrat de la République de LL. EE. lorsque paraît l'*Essay* et son engagement en faveur de réformes scolaires doit être compris dans ce sens.

C'est en effet du point de vue de l'homme d'Etat et non du pédagogue que Sinner se place dans ce texte. Deux points permettent de le montrer avec sûreté : il préconise premièrement une éducation publique et non privée pour la jeunesse destinée à gouverner, et c'est, indirectement du moins, au gouvernement bernois qu'il s'adresse au travers de son *Essay*. Il faut préalablement remarquer que la notion d'éducation publique est liée à l'idée d'une éducation nationale dès la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, et elle s'oppose dès lors strictement au modèle de l'éducation privée, dispensée par un précepteur particulier. L'article *Education, instruction et pédagogie* de l'excellent *Dictionnaire européen des Lumières* apporte une distinction intéressante entre ces deux notions, qui, malgré le contexte français dans lequel elles sont envisagées, se montre également pertinente dans le cadre de la Confédération Helvétique :

« L'éducation privée, dispensée par un précepteur, est profondément en accord avec l'esprit de ce siècle, épris d'individualisme, inquiet du bonheur et de la vertu de l'individu. L'idéal de l'éducation publique, en revanche, s'inscrit dans la lignée des Lumières politiques, qui souhaitent une communauté d'hommes libres et égaux, une (nouvelle) société de bons citoyens ».

En outre, la tendance sociale de l'éducation nationale « devait inclure les thèmes éthiques et religieux, ce dont on espérait une meilleure intégration du citoyen dans la communauté et une identification avec l'Etat. »<sup>406</sup>. Or, nulle part plus qu'à Berne, l'Eglise ne servait à cimenter le lien entre l'aristocratie oligarchique et ses sujets. S'il est vrai qu'une dimension égalitaire de l'éducation

<sup>404</sup> IM HOF / CAPITANI (1983) I, 167.

<sup>405</sup> Voir p. 140 ci-dessous.

<sup>406</sup> DEL (1997) 372.

n'apparaît pas dans l'*Essay*<sup>407</sup>, l'idée de former une « société de bons citoyens<sup>408</sup> » y est, elle, exprimée. Celle-ci est intimement liée à la volonté, particulièrement répandue dans les diverses sociétés que j'ai évoquées, de perfectionner l'homme tout en étant utile à la société.

La responsabilité de l'Etat par rapport à l'éducation de ses citoyens se précise ainsi dès le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle : Sinner n'est en effet pas le seul à reprendre l'exemple, largement utilisé au XVIII<sup>ème</sup> siècle, de la cité de Sparte, selon lequel « les enfans appartiennent à l'état » et que c'est « le gouvernement qui doit avoir soin de leur éducation »<sup>409</sup>. Ce modèle, dont Sinner reconnaît cependant le caractère trop extrême, illustre la synergie nouvelle qui va se développer, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, entre l'Etat et l'école. Celle-ci est avant tout préconisée par des hommes d'Etat, mais également par quelques philosophes. Christian Wolff, philosophe allemand dont l'influence a été capitale à cette période<sup>410</sup>, défend aussi cette vision du rôle de l'Etat, mais dans une perspective nettement plus philanthropiste que Sinner. Or, celui-ci cite justement un ouvrage de Wolff dans son *Essay* : il ne s'agit certes que d'un ouvrage élémentaire de mathématiques<sup>411</sup>, mais il est également imprégné de la philosophie rationnelle de son auteur. Puisque Sinner préconise de l'employer, on peut en conclure qu'il partageait les vues de son auteur.

Le rôle capital que doit jouer l'Etat par rapport à l'éducation apparaît nettement dans l'*Essay*<sup>412</sup>. Il se trouve que Sinner avait déjà abordé ce thème dans son discours public, prononcé le 23 avril 1759 devant l'Etat extérieur de Berne. Il y avait notamment souligné la nécessité de donner une éducation utile à la jeunesse patricienne, ainsi que la responsabilité de l'Etat, à qui il incombe de créer des établissements scolaires de qualité :

*« der Gesetzgeber thut am besten, wenn er die Jugend, die des Staates Eigenthum ist, in öffentlichen Schulen auferziehen lässt ; diesen Schulen aber sollten allezeit Männer von Verdienste vorstehn ; Leute, die alle zu dem wichtigen Amt der Auferziehung nöthigen Eigenschaften besitzen, und solche Leute sollten ohne Sparsamkeit belohnt werden. Der*

<sup>407</sup> Ni du reste dans aucun écrit consacré aux réformes scolaires, rédigé par des patriciens bernois, du moins pas jusqu'à la fin du siècle.

<sup>408</sup> Le terme de citoyen ne doit pas être teinté de la conception d'égalité qu'il véhicule depuis la Révolution française, puisque le contexte est ici antérieur et helvétique.

<sup>409</sup> Voir l'*Essay*, p. 139.

<sup>410</sup> Sur la pénétration et l'importance des idées de Wolff, notamment de sa conception *naturelle* et rationnelle de la théologie, dans le contexte bernois, voir FELLER (1974) III, 645-646.

<sup>411</sup> Voir note 128 p. 39, et l'*Essay*, p. 171.

<sup>412</sup> Voir p. ci-dessous.

*fürnehmste Zweck öffentlicher Schulen ist eigentlich, sowohl den Leib als den Geist stark zu machen. »*<sup>413</sup>

L'*Essay* défend la même perspective et s'inscrit à ce titre dans « la lignée des Lumières politiques ».

#### 4.3. LA NOTION D'UTILITE DE L'EDUCATION

Sinner remarque dès les premières pages de l'*Essay* que le but de l'école publique a été,

« dès son origine, de former des citoyens utiles dans tous les genres ». Il est ainsi « persuadé que ce plan doit embrasser tous les ordres de l'Etat, et que les écoles ne sont pas plus faites pour former des Ecclésiastiques, que pour nous donner des Magistrats, des militaires, des commerçans, et des artistes. »<sup>414</sup>

Autrement dit, l'école ne doit plus uniquement former de futurs théologiens, mais elle doit s'adapter aux nouveaux besoins de la société. Les séculiers nécessitent désormais aussi une formation qui soit en rapport avec leur future profession. Je le répète, Sinner ne conçoit la nouvelle école, pour laquelle il propose ce plan, qu'à l'unique intention des bourgeois de la République bernoise. Il ne donne certes jamais de précisions à ce sujet dans son texte, mais il était simplement hors de question que les destinataires de son projet puissent être issus d'une autre catégorie sociale que la bourgeoisie. L'élite patricienne est particulièrement concernée par les améliorations du système scolaire qu'il suggère, mais les bourgeois non-régnants devaient aussi en profiter : ils étaient les premiers concernés par l'important développement de la machine étatique. L'Etat lui-même acquiert des domaines de compétence toujours plus étendus, nécessitant du personnel toujours plus qualifié<sup>415</sup>. Les changements doivent donc intervenir dès le niveau scolaire inférieur, qui est censé concerner la plus grande partie de la jeunesse patricienne et bourgeoise que l'académie. La transformation de l'Académie suit logiquement.

Sinner place de ce fait principalement l'accent sur l'école latine dans l'*Essay*. Il ne fait en comparaison qu'une brève esquisse du contenu des cours de l'académie<sup>416</sup>. Les discours ultérieurs

<sup>413</sup> SINNER (1759) 54-55. Un extrait plus complet figure en annexe. Voir Annexe 6, p. 261. Il faut remarquer que l'aspect corporel de l'éducation ne réapparaît par contre pas dans l'*Essay*.

<sup>414</sup> *Essay*, p. 139

<sup>415</sup> Je renvoie pour plus de détails sur ce sujet à IM HOF (1996) 211 ss.

<sup>416</sup> Voir Chap. 3.2., p. 66.

sur l'éducation à Berne insisteront au contraire sur le contenu de l'académie, qui devient le principal objet de nouveaux plans d'éducation, jusqu'à l'ouverture de l'Institut politique en 1787. Auparavant, l'école latine aura, il est vrai, aussi eu droit à une amélioration : la traditionnelle section latine préparant les futurs théologiens (désormais *Literarschule*) est enrichie en 1778/1779 par une section plus pratique (*Kunstschule*), orientée vers les connaissances pratiques et techniques, utiles aux professions de l'artisanat, du commerce et de l'industrie<sup>417</sup>.

Le contexte socio-économique de Berne constituait globalement un cadre rigide, encourageant peu les innovations scolaires, du fait que les professions industrielles et artisanales plus progressistes y étaient peu représentées, et de surcroît méprisées par la classe dirigeante. C'est pourtant des milieux patriciens que proviennent les propositions d'amélioration des institutions scolaires, dont certains représentants – parmi lesquels Albert de Haller, Sinner de Ballaigues, puis Niklaus Emanuel Tschärner, Johann Samuel Ith et Charles Victor de Bonstetten – sont conscients de la nécessité d'instaurer de tels changements<sup>418</sup>. C'est que la jeunesse patricienne doit aussi tirer bénéfice de telles transformations, qui doivent servir à la préparer à ses futures responsabilités. Nous avons vu qu'une charge de bailli, par exemple, impliquait de lourdes tâches tant administratives, juridiques, économiques que sociales. Or, ce n'était pas la formation purement théologique de leurs précepteurs privés<sup>419</sup> qui pouvait préparer ces futurs magistrats à leurs charges. Il fallait donc que les institutions publiques deviennent attrayantes à leur intention, en leur proposant l'apprentissage de connaissances pratiques, nécessaires et utiles à leur profession : le droit, l'histoire nationale et l'économie, mais aussi l'allemand, la géographie, le dessin et les mathématiques.

La nouvelle école latine conçue par Sinner doit désormais dispenser des notions de géométrie et les premières connaissances de littérature allemande dès la III<sup>ème</sup> classe, des cours d'arithmétique dès la IV<sup>ème</sup>, de dessin dès la V<sup>ème</sup> classe, de géographie mathématique dès la VI<sup>ème</sup>, de langue allemande (grammaire) et de géographie historique dès la VII<sup>ème</sup>, d'architecture, de physique et d'histoire naturelle dès la VIII<sup>ème</sup>. Sinner insiste sur les leçons d'écriture dans les premières années et préconise en outre de ne pas utiliser de grammaire avant la VII<sup>ème</sup> classe, pour l'apprentissage des langues latines et allemandes. Il propose enfin des manuels de catéchisme mieux adaptés aux enfants, qui présentent la religion sous son jour le meilleur et non comme une suite de châtements.

<sup>417</sup> Voir notamment IM HOF (1984) 44.

<sup>418</sup> C'est à l'engagement de ces trois derniers hommes que l'Institut politique doit sa création en 1787. Voir FELLER (1974) III, 652-654, Haag (1903) 156 ss, IM HOF (1984) 44 et SCHIBLER (1982) 25-26.

<sup>419</sup> Les étudiants en théologie qui ne recevaient pas tout de suite une charge, en finissant leurs études, s'occupaient dans l'intervalle comme précepteur privé de jeunes patriciens. Cependant, de plus en plus d'étudiants s'engageaient dans une telle charge pendant leurs études et ne fréquentaient plus les cours de l'académie, raison pour laquelle les autorités durent renforcer le règlement de celle-ci à plusieurs reprises.

Le latin et le catéchisme constituent encore la base de l'enseignement, mais leur suprématie est désormais équilibrée grâce à l'apport de connaissances séculières nouvelles.

A l'académie, ce sont les récents développements du droit naturel et du droit des gens qui tiennent le haut du pavé, ceci dès la première année d'études. Selon le plan de Sinner, la première année d'éloquence propose désormais, comme nouvelles branches, des cours d'histoire universelle, d'histoire et de droit public helvétique, de composition allemande<sup>420</sup>, de physique expérimentale, d'architecture et d'agriculture chimique, qui montre l'influence de la *Société économique de Berne*. Le cours de morale est fondamentalement remanié, puisqu'il doit désormais reposer sur le livre du célèbre Baron de Pufendorf<sup>421</sup>, véritable bible du droit naturel et de la morale. Les cours de deuxième et de troisième années doivent approfondir ces nombreux domaines. Ces trois premières années peuvent être communes aux étudiants laïcs et ecclésiastiques, à un ou deux détails près (architecture et hébreu). La quatrième année n'est par contre destinée qu'aux étudiants séculiers, puisqu'elle porte spécifiquement sur l'étude du droit, basée sur les ouvrages de Gottfried Achenwall<sup>422</sup> et de l'Abbé Mably<sup>423</sup>.

Ces branches sont développées avec plus ou moins d'emphase dans le plan de Sinner, selon l'importance qu'il accorde à chaque branche. Il insiste ainsi sur l'utilité des cours de dessin, dont « il est presque honteux à tout homme bien élevé d'ignorer les principes »<sup>424</sup>. La progression dans chacune d'entre elles doit s'échelonner de manière progressive, suivant les capacités et l'âge des élèves à l'école inférieure (latine) et des étudiants à l'école supérieure (académie). Sinner tient donc à la fois compte de facteurs externes – utilité des études, dictée par les besoins professionnels –, et de facteurs internes – capacité des enfants selon leur âge, mais aussi leurs dispositions naturelles et leurs goûts individuels – pour élaborer son plan d'éducation.

S'il insère de nouvelles branches correspondant aux besoins de l'époque, Sinner souhaite en supprimer d'autres, qui n'ont plus guères d'utilité, telles les langues grecque et hébraïque. Il ne les destine qu'à l'intention de ces seuls « génies heureux et brillants qui joignent à beaucoup de mémoire une conception aisée et une tête capable de retenir plusieurs langues à la fois »<sup>425</sup>. Ces deux langues ne sont effectivement pas utiles au commun des mortels, comme l'est par contre

<sup>420</sup> Je rappelle que l'allemand (Hochdeutsch) était la langue officielle de la chancellerie, mais qu'aucune instruction n'était donnée auparavant dans cette langue, ni à l'école latine ni à l'académie.

<sup>421</sup> Sur Samuel von Pufendorf, voir p. 40 et p. 194.

<sup>422</sup> Sur Gottfried Achenwall, voir p. 200.

<sup>423</sup> Sur l'Abbé Gabriel Bonnot de Mably, voir p. 29 et p. 200.

<sup>424</sup> *Essay*, p. 167.

<sup>425</sup> *Essay*, p. 165.

encore le latin « indispensable au Jurisconsulte, nécessaire au Médecin, decent et presque toujours utile à l'homme du monde. C'est la langue des sciences, c'est l'organe commun des savans de toutes les nations. »<sup>426</sup>.

La suppression des cours de musique relève par contre de critères beaucoup plus arbitraires, raison pour laquelle le *Vorschlag* s'empresse de les rétablir. Sinner, en mélomane averti<sup>427</sup>, n'appréciait que très moindrement les dissonances régnant dans les chants entonnés au temple. Il veut de ce fait « n'y appliquer absolument que des jeunes gens, dont l'organe seroit heureux, et déjà renforcé par l'âge »<sup>428</sup>. Son désespoir face à la médiocrité des chants religieux à Berne est très caustique et savoureux. L'historien de la musique Jacques Burdet a relevé les propos de Sinner à ce sujet dans son ouvrage, intitulé *La musique dans le pays de Vaud sous le régime bernois* (1963). Son commentaire sur le propos de l'érudit bernois vaut la peine d'être rapporté ici:

« Il est intéressant de constater la réaction de certains auteurs contre les principes généralement admis en matière de chant d'église. L'un des Bernois les plus cultivés du XVIII<sup>ème</sup> siècle, J. R. Sinner de Ballaigues, ne craignit pas d'exposer une thèse qui s'opposait hardiment à la tradition. Il le fit en français dans son original *Essay sur l'éducation publique*. »

Burdet cite ensuite un extrait du Voyage historique et littéraire, puis commente:

« Le manque d'orthodoxie de ces remarques et de quelques autres avait du reste obligé l'auteur à publier son livre sous le voile de l'anonymat (...). Quant aux idées de Sinner sur l'enseignement musical, elles ne pouvaient guères faire leur chemin. Elles se heurtaient à une tradition sacrée et, dès la Révolution, se seraient trouvées en contradiction avec les principes nouveaux »<sup>429</sup>.

<sup>426</sup> *Essay*, p. 165.

<sup>427</sup> Adolescent, il organisait déjà des concerts publics à Berne avec son ami S. Lerber (voir lettre de Sinner à Ch. Steiger du 20.01.1748, BBB Mss. H. H. L. 76, p. 81). Il souscrit ensuite comme actionnaire à la construction de l'Hôtel de Musique à Berne (1768) (voir STREIT, 1873, pp. 71-72). Il appréciait enfin tout particulièrement l'opéra italien, encore peu répandu et recommande une chanteuse de talent à l'un de ses confrères de Schinznach (lettre de Sinner à un anonyme du 15.03.1768, BBB Mss. H. H. XIV. 165, qui est intégralement retranscrite et reproduite en annexe. Voir Annexe 10, p. 268.) Concernant la liste des actionnaires de l'Hôtel de Musique, il est intéressant de constater que quatre membres de la famille Sinner y figurent, ce qui confirme l'intérêt et l'engagement exceptionnel de cette famille en faveur de la culture (voir Chap. 3.2.1., p. 69).

<sup>428</sup> *Essay*, p. 183.

<sup>429</sup> In BURDET (1963) 292-293. Le passage de l'*Essay* cité par Burdet se trouve à la p. 184.

Sinner se révèle donc être très exclusif en ce qui concerne l'enseignement de la musique, qui lui tient tout particulièrement à cœur<sup>430</sup>.

Enfin, ses pensées par rapport à la langue allemande me paraissent quelque peu contradictoires : il reconnaît certes l'importance capitale de la langue maternelle, mais uniquement comme base pour les études. « Il sera tems en échange de commencer ici l'étude de la langue allemande, pour laquelle on n'a rien fait jusques ici dans nos écoles, que fort en passant, et seulement par rapport à la langue latine, et autant que nos Grammaires, pour cette langue, contiennent aussi les conjugaisons en allemand. Cette négligence est certainement de la plus mauvaise conséquence. Outre que la langue maternelle ne doit jamais être exclue de l'éducation de la jeunesse, il arrive que son ignorance est un empêchement aux progrès de la langue latine même. »<sup>431</sup> De plus, il n'introduit sa véritable étude que dans la septième classe : les élèves n'étudient donc cette langue, qui doit leur faire office de langue maternelle à l'écrit, que pendant deux ans. Sinner en reconnaît l'utilité, mais sans insister réellement sur le handicap qui découle du manque de connaissances dans cette langue : « ils auront déjà une teinture de la langue allemande, qui est entièrement négligée dans le cours établi, quoique à proprement parler, son étude nous soit d'autant plus nécessaire, que cette langue même nous est en quelque façon étrangère, et que nôtre vraye langue maternelle, qui n'est qu'un jargon suisse, ne peut pas nous servir, quand il s'agit d'écrire. »<sup>432</sup> Voilà tout ce qu'il dit dans l'*Essay* à ce sujet, et il ne détaille pas plus l'importance de l'allemand dans la vie quotidienne et professionnelle des Bernois. C'est d'autant plus étonnant qu'il insiste ailleurs sur le côté utile et pratique des nouvelles branches dont il propose l'introduction<sup>433</sup>. Le handicap des langues, face auquel se trouvent confrontés les Bernois de par leur langue maternelle (dialecte bernois), a été débattu par plusieurs écrivains à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, qui ressentaient comme une honte leur mauvaise maîtrise de cette langue<sup>434</sup>.

A la dimension nettement progressiste de la majeure partie des propositions de Sinner semblent ainsi se mêler quelques réticences de l'érudit face à de réels bouleversements dans l'ordre établi jusque-là pour les sciences. Sinner défend ainsi une conception très traditionnelle de la place et du rôle de la langue latine. On peut ainsi se demander jusqu'à quel point les cours de l'école latine et

<sup>430</sup> La présence de la subjectivité de l'auteur dans le texte peut être décelée à deux endroits : premièrement dans sa description de l'*Enéide* de Virgile, deuxièmement dans ses lamentations au sujet de l'état de la musique à Berne. Ces deux passages sont étroitement liés au domaine artistique, dont l'importance réapparaît encore dans la conclusion finale à l'*Essay*.

<sup>431</sup> Voir l'*Essay*, p. 175 ci-dessous.

<sup>432</sup> Voir l'*Essay*, p. 179 ci-dessous.

<sup>433</sup> Il explique par exemple longuement l'importance du dessin, par l'utilité que peuvent en avoir les architectes, les dessinateurs de machine, les fabriques d'indienne et même les voyageurs.

<sup>434</sup> Voir GEISER (1890 b) 20-22.

de l'académie étaient censés se donner en allemand. Il parle certes d'introduire certains manuels en allemand. Cependant, son insistance sur l'engagement des trois pédagogues<sup>435</sup> pour surveiller les élèves en dehors des heures de cours et pour converser en latin avec eux, suivant l'exemple donné par Montaigne<sup>436</sup>, laisse penser qu'il préconisait encore un enseignement donné en latin, du moins pour les branches dites classiques. C'est le *Vorschlag* qui insistera sur la réelle importance d'une bonne maîtrise de l'allemand pour les Bernois, en tant que langue de chancellerie. Un maître chargé de l'enseignement de cette langue sera de ce fait engagé dans le cadre de la réforme de 1766, tout comme un maître de dessin<sup>437</sup>.

#### 4.3.1.2. Les absents de son plan: le français, l'anglais et l'exercice physique

Trois branches sont étonnamment absentes du plan de Sinner: la langue française, la langue anglaise et les exercices corporels. Alors que le corps commence à être réhabilité et l'importance de l'harmonie de son développement mise en avant, Sinner ne suit pas la tendance qui remet au goût du jour l'adage « *mens sana in corpore sano* »<sup>438</sup>. Le soin à apporter au corps semble plus relever de la sphère privée chez Sinner, que de la sphère publique, devant être gérée par l'Etat par le biais de l'instruction publique. Il laisse ainsi aux pères de famille le soin de l'apprentissage du « manège, des armes et de la danse »<sup>439</sup>.

Par contre, l'absence du français dans son programme étonne d'autant plus que l'on connaît la passion de l'homme pour celle-ci. Le contexte linguistique spécifique de Berne aurait de plus fourni toutes les raisons d'encourager son introduction dans les classes. Des propositions en vue de son insertion au programme des cours, avaient du reste été émises devant les Conseils depuis 1675, mais n'avaient jamais abouti à une concrétisation<sup>440</sup>. Sinner encourage pourtant à la lecture et à la récitation de *Fables* de La Fontaine avec les petits enfants, mais elles ne réapparaissent pas dans la suite, ni aucun autre ouvrage littéraire français. Si Sinner narre son propre apprentissage du français, ce n'est donc pas pour l'instituer en exemple. L'absence de l'anglais étonne par contre

<sup>435</sup> Voir *Essay*, p. 186.

<sup>436</sup> Voir l'extrait des *Essais* de Montaigne cité par Sinner, p. 151.

<sup>437</sup> Voir HAAG (1903) 255.

<sup>438</sup> Cette citation de Juvénal apparaît notamment dans l'article de l'Encyclopédie d'Yverdon consacré à l'enfant (voir *ENY XVI*, 133). Toute la première partie de l'article *éducation* est en outre consacrée à l'éducation physique (*ENY XV*, 312-332).

<sup>439</sup> *Essay*, p. 203.

<sup>440</sup> Voir FLURI (1905) 9.

moins, puisque l'importance de cette langue commence à peine à se répandre sur le continent européen.

#### 4.3.2. Reconnaissance sociale de la valeur de l'éducation

La société et le monde professionnel de l'Ancien Régime n'accordaient, du moins à Berne, que peu – voire aucune – importance au niveau de formation de la jeunesse, puisque l'origine sociale déterminait la place de chacun, sans tenir compte des capacités et des dispositions propres à chaque individu. Cette constatation s'avère importante pour l'analyse de l'*Essay*, car Sinner propose un changement fondamental à ce sujet à la fin de son texte<sup>441</sup>. Les innovations contenues dans le programme de Sinner ne pouvaient seules garantir le succès de l'établissement projeté. Or, Sinner était parfaitement conscient du fait que les études devaient impérativement être valorisées, socialement et professionnellement, par le patriciat. Ce point s'avérait d'emblée difficile à Berne, puisque le mode d'élection aux charges de la magistrature ne reposait justement pas sur la prise en compte des capacités individuelles. J. B. von Muralt déplore lui aussi cet état de fait dans son *Projet de souscription en faveur d'un séminaire pour l'éducation de la jeunesse* (1770)<sup>442</sup>.

L'importance d'une bonne formation devait donc être officiellement reconnue pour atteindre son but et encourager la jeunesse aux études. De plus, Sinner voulait rendre les études obligatoires pour quiconque voudrait prétendre à un poste au sein du gouvernement. Mais cette restriction d'accès aux prébendes de l'Etat et à ses offices, censée faciliter l'introduction de sa réforme et ajouter une motivation supplémentaire au cursus de la nouvelle académie, ne pouvait être validée sans l'adhésion tacite de ses concitoyens. Les dirigeants et les pères de famille devaient donc les premiers changer leur opinion sur la question, et être eux-mêmes convaincus de la nécessité des transformations envisagées pour les écoles. Il est d'autant plus étonnant que ce projet, soutenant de si profondes transformations dans l'organisation sociale, soit accepté, après avoir été remanié par la Commission d'août 1765.

Sinner avait vu juste en énonçant cette condition préalable au succès de son projet, mais il s'était trompé en espérant que ses explications et son projet suffiraient à convaincre les esprits moins progressistes, et à changer leur manière négative de concevoir tous les types d'études. Les esprits de ses combourgeois n'étaient pas prêts à accepter si vite de tels changements. De même, les

<sup>441</sup> Voir l'*Essay*, p. 192 et 201 ci-dessous.

<sup>442</sup> Voir l'extrait de son texte, *Projet de souscription en faveur d'un séminaire pour l'éducation de la jeunesse*, reproduit en annexe. Annexe 5, p. 254 ss.

régents n'étaient pas préparés, mentalement et dans les faits, aux changements proposés par Sinner. Le système préconisant l'enseignement d'une matière par régent (*Fachlehrersystem*) était notamment trop révolutionnaire et n'avait donné lieu à aucune formation spécifique. Tous n'étaient pas non plus d'accord sur le fond de la réforme, provoquant finalement son abrogation.

La nécessité de la valorisation du savoir intellectuel d'une part, et d'un élargissement des matières enseignées à l'école d'autre part, devra à Berne d'abord s'imposer dans les mentalités de l'élite politique, avant de pouvoir se réaliser dans les faits. Pourtant, le monde bouge, s'agrandit géographiquement et les connaissances se développent sans cesse et dans tous les domaines. Les élites doivent plus que toute autre catégorie sociale être formées pour s'adapter à ces transformations et interagir dans ce nouvel environnement, afin de conserver le contrôle des événements. Les immobilistes préféreront pour l'instant s'arc-bouter vers le passé, plutôt que se tourner vers l'avenir, ce qui mènera à la chute irrémédiable de l'Ancien Régime. Seul le nouveau type de gouvernement qui lui succèdera pourra mettre en place les réformes scolaires qui avaient été proposées au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Celles-ci constitueront même la base de son fonctionnement, et donc de sa légitimité. Comme le mentionne Geiser « *die leitenden Männer waren sich bewusst, dass das Wohl eines Staates zunächst von dem sittlichen Bildungsgrad seiner Bürger abhängt, und dass es namentlich einem neuen Staatswesen vor Allem obliegt, sich in der heranwachsenden Generation eine feste Stütze zu gründen.* »<sup>443</sup>

#### 4.4. LES MANUELS SCOLAIRES PRECONISES PAR SINNER

Les manuels scolaires dont Sinner préconise l'usage fonctionnent comme de fort utiles jumelles, qui nous permettent de distinguer l'horizon qu'il fixait. En effet, nous pouvons admettre qu'il a lu les ouvrages qu'il recommande, et qu'il adhérerait aux idées développées dans ces ouvrages, sans quoi il ne les aurait pas recommandés comme manuels scolaires pour l'éducation de la jeunesse bernoise. La prise en compte de ces manuels nous permet de conclure une fois de plus que Sinner était parfaitement intégré au monde des Lumières de la République des Lettres, dont il connaissait les derniers développements intellectuels.

J'ai développé les renseignements concernant l'histoire de la publication de ces ouvrages dans les notes de bas de page de l'*Essay*, raison pour laquelle je ne m'étendrai pas à les présenter ici. Je me suis principalement intéressée à certains types d'ouvrages, notamment ceux de droit et de sciences. Ceux des auteurs latins ne me paraissaient par contre que très peu significatifs, puisqu'ils

<sup>443</sup> GEISER (1890) 33.

n'amènent rien de nouveau après avoir figuré depuis des siècles au rayon des manuels scolaires. Les seules divergences à ce niveau entre le plan de Sinner et le plan établi, relèvent dans l'année de leur introduction dans le cours des écoles, ou éventuellement dans l'ouvrage choisi par Sinner de tel auteur célèbre. Je mentionnerai juste à titre d'exemple que Sinner estime plus judicieux de commencer la lecture de Virgile par l'*Enéide*, et non par les *Géorgiques* de Virgile, qu'il juge beaucoup moins compréhensibles pour de jeunes écoliers.

Je constate que les plus grandes innovations amenées par Sinner concernent l'introduction de l'ouvrage de droit naturel de Pufendorf dès la première année du cours académique, et du traité de droit public de l'Abbé Mably<sup>444</sup> en 4<sup>ème</sup> année. L'importance de ces deux ouvrages a été très grande au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Nous avons vu que Mably s'était vu décerner le prix annuel de la Société économique de Berne en 1763 pour un autre de ses ouvrages<sup>445</sup>. Quant à l'ouvrage de Pufendorf, il s'appuie sur les principes du droit naturel énoncés par Hugo Grotius (*De jure belli ac pacis*, 1625), et pose lui aussi une limite à la raison de l'Etat et à l'arbitraire du prince face à l'individu. Pufendorf distingua le premier « la raison et la révélation comme deux sources de connaissances essentiellement différentes. » Il pense en outre que « la religion ne doit entrer en considération, dans le droit naturel, que parce qu'elle resserre encore davantage les liens de la société, et qu'en prescrivant à l'homme des devoirs envers lui-même et envers les autres, elle le rend plus apte à remplir le but de la société. »

<sup>444</sup> Gabriel Bonnot, Abbé de Mably (1709-1785), philosophe et historien français. Disposant de brillantes idées en politique, il a quelques temps été le "cerveau" du ministre des Affaires étrangères Tencin. Promis à une belle carrière politique, il fut même pressenti comme éducateur du Dauphin (fils de Louis XV), mais il n'obtint pas le poste, car ses idées étaient entre-temps devenues trop réactionnaires. Son *Droit public de l'Europe, fondé sur les Traités*, de 1746, et un « manuel de diplomatique à l'usage des hommes d'état. Il enseigne l'art de gouverner, dont le maître est incontestablement Machiavel ». Mably y expose, en 2 vol., les principes, la marche et les révolutions de la politique européenne, y compris les traités commerciaux, à partir de la paix de Westphalie (1648). Il dut paraître à l'étranger : l'édition en avait été interdite en France, car Mably y critique « la politique de Louis XIV » et contient « des propos sévères contre le despotisme ». Il put tout de même être publié en France en 1748. Plusieurs éditions augmentées virent ensuite le jour ; celle de 1764 « inclut » ainsi « un sommaire des traités conclus jusqu'à cette dernière époque » et « des préoccupations morales nouvelles s'y font sentir ». Cet ouvrage connut un grand succès et fut traduit, notamment en allemand et en italien. En Angleterre, il devint « un manuel universitaire pour l'enseignement de la diplomatie. ». Il s'agit du premier ouvrage mettant « à la disposition d'un large public cultivé une histoire claire et précise des relations internationales ». Mably se distanciera plus tard radicalement de cette vision du pouvoir et du monarque. *BUAM* XXVI, 5-15; Introduction, in MABLY, *Des Droits et des devoirs du Citoyen* [1758]. Ed. critique par J.-L. Lecercle. 1972, p. IX-XV. C'est donc Sinner qui introduit cet ouvrage dans les cours de l'Académie, qui ne figurait auparavant pas au programme. Voir aussi p. 29 ci-dessus et p. 199 ci-dessous.

<sup>445</sup> Voir Chap. 2.1.3., p. 29. Voir également l'*Essay*, p. 199.

Au niveau de l'école latine, deux ouvrages essentiels sont également proposés: les éléments de *mathématiques* de Wolff, que j'ai évoqués, ainsi que la méthode latine de Mathias Gesner, le célèbre pédagogue de Göttingen dont la méthode avait largement inspiré Albert de Haller à son retour à Berne<sup>446</sup>. Cette méthode sera acceptée et effectivement introduite lors de la réforme de 1767<sup>447</sup>. J'ignore malheureusement quels en étaient les traits caractéristiques.

L'analyse des manuels de langue et littérature allemande aurait pu s'avérer intéressante, si Sinner avait nommé les poètes auxquels il pense pour les leçons de mémoire concernant cette langue. Malheureusement, il ne cite qu'un seul nom d'auteur dans ce contexte : celui de Gellert. Il parle de plusieurs reprises (III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> classes) de la lecture et de la mémorisation de « vers choisis d'un Poète allemand », sans nous fournir plus d'indications.

Le fait que Sinner ait été considéré par Vuilleumier comme un « plus ou moins libre penseur », "culotté" d'exprimer de « façon aussi ouverte et irrespectueuse » son avis quant au *Catéchisme de Heidelberg* ne nous étonnera pas, d'autant plus que les principaux manuels de catéchisme (Ostervald notamment) que Sinner proposait à sa place ne s'inséraient pas vraiment dans le dogme religieux bernois<sup>448</sup>. Sinner apparaît de fait comme l'un des tenants de la nouvelle théologie, plus naturelle et teintée de raison prônée par Wolff. La dimension religieuse n'est de fait pas abolie du programme d'éducation présenté par Sinner : elle fait pour lui, comme pour bon nombre de pédagogues, encore partie intégrante du modèle de vertu transmis plus par l'*Aufklärung* allemande que par les Lumières françaises. Sinner se distancie de ces dernières sur ce point, vu qu'elles prônaient un matérialisme très prononcé. Or, l'attitude générale en Suisse est de respecter la religion des ancêtres. L'un des sujets débattus devant la Société Helvétique en 1786 rappellera justement l'importance de la religion chrétienne pour les hommes d'Etat. Tourdanov résume ainsi « Man unterstreicht im Vergleich mit anderen Ländern die größere Bedeutung, die die Religion und die Sitten für die Erhaltung des Wohlstands der Eidgenossenschaft haben. Deswegen müßten die Jugendlichen, die Magistratspersonen werden wollen, noch von ihrer ersten Jugend an mit der Moral und den Grundsätzen des Christentums bekannt gemacht werden. »<sup>449</sup> Si Sinner se libère du dogme aveugle et semble tendre personnellement vers une conception plus distanciée par rapport à la religiosité, il préconise pour les écoles l'apprentissage de la religion d'un point de vue avant tout morale et historique.

<sup>446</sup> Voir Chap. 2.3.3 et note 164 p. 49.

<sup>447</sup> HAAG (1903) 255.

<sup>448</sup> Je renvoie donc à l'incontournable VUILLEUMIER, en ce qui concerne les idées d'Ostervald, considérées comme déviantes par rapport à l'orthodoxie bernoise. Voir notamment vol. II, pp. et vol. ? Les deux citations concernant Sinner se trouvent dans le vol. IV, p. 200.

<sup>449</sup> TOURDANOV (1995) 173.

#### 4.4. CONCLUSION

En conclusion, le plan d'éducation établi par Sinner propose certes des changements réellement significatifs, par rapport au fonctionnement qui était alors répandu dans les écoles. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'adresse qu'à la seule élite patricienne et bourgeoise de la République. Si Sinner ne mentionne ni le type d'écoles auxquelles ses propositions doivent s'appliquer, ni l'appartenance sociale des enfants auxquels ces changements s'adressent, il est évident que les améliorations qu'il propose ne concernent que l'élite dominante de la population. Pris dans le contexte bernois, les changements qu'il préconise dans le contenu des cours représentent une [r]évolution de la méthode pédagogique, mais ils ne débouchent pas sur une démocratisation de l'accès à l'instruction publique. De ce point de vue, Sinner ne dépasse pas sa condition de patricien: malgré son esprit ouvert et tolérant, il n'exprime jamais d'idées démocratiques, et ne s'intéresse pas au bien du peuple pris dans son ensemble, raison pour laquelle son oeuvre n'a pas fortement marqué les époques ultérieures.

L'éducation du "peuple" constitue un thème qui va certes devenir de plus en plus récurrent dans les discussions des pédagogues et des philanthropes, mais il faut attendre pour cela la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Pestalozzi ouvre la voie dès le milieu du siècle, bientôt suivi par Philipp Emanuel Fellenberg<sup>450</sup>, mais leur action et leur engagement en faveur des plus démunis doivent être considérés comme des exceptions à ne pas généraliser. C'est seulement en 1876 que sera promulgué l'article 27 de la Constitution fédérale, imposant définitivement aux cantons de la Confédération de dispenser un enseignement gratuit, laïque et obligatoire à tous les enfants<sup>451</sup>.

Le sentier tracé en 1766 n'en constitue pas moins une étape importante, auquel il convenait de redonner sa valeur historique, même si les résultats n'ont alors été que de courte durée. Sans prétendre que les idées de Sinner aient été d'une originalité notoire – j'ai montré que dans le domaine de l'éducation, il n'y a en définitive que peu de nouveautés théoriques depuis l'Antiquité –, son influence dans le contexte bernois et helvétique a tout de même connu un certain retentissement. Le lecteur contemporain pourrait être surpris, en lisant l'*Essay*, de ne pas y trouver d'éléments à proprement parlé "révolutionnaires". La liberté de certains des propos de Sinner et le ton franchement satirique de quelques-unes de ses descriptions doivent cependant être considérés comme des aspects exceptionnels, vu l'atmosphère et l'importance de la censure qui régnaient alors à Berne. Sa critique des méthodes d'enseignement alors appliquées, qui s'exprime

<sup>450</sup> Voir *Essay*, note 643, p. 198.

<sup>451</sup> Cité in DE CAPITANI / BÄCHTIGER (1983) 61.

notamment au travers d'une fine satire du contenu et du déroulement des cours<sup>452</sup>, démontre de plus : « le côté antifonctionnel de l'enseignement, où rien n'est adapté à la psychologie enfantine. Tout est subordonné à la fin que l'autorité assigne à l'école : inculquer les dogmes de la foi chrétienne. »<sup>453</sup>

Le ton satirique qui résonne au fil du texte, et bien plus encore dans le *Ist es denn möglich..?*, n'est pas sans nous rappeler que Sinner était un fervent admirateur de Voltaire<sup>454</sup>, qu'il aurait du reste rencontré<sup>455</sup>. L'une des lettres de jeunesse de V. B. Tschärner faisait un audacieux parallèle entre son ami et le grand philosophe français : « la Suisse a un avantage sur la France en ce que M. Voltaire est un homme d'environ cinquante ans et M. Sinner n'en a que dix-sept. Vous voilà partisan de M. de Voltaire à brûler. »<sup>456</sup> Il faut convenir que la comparaison dénotait une certaine justesse, en tout cas dans l'appréciation du regard critique sur la société.

En conclusion, j'ajouterai que *l'Essay sur l'éducation publique*, tout comme *l'Encyclopédie* d'Yverdon qui commença à paraître quelques années plus tard, reflètent tous deux la conception helvétique des Lumières, qui se trouvait aux confluents de la conception française et allemande. S'inspirant de l'une et de l'autre, les érudits helvétiques de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle n'en ont pas moins tracé leur propre voie :

« Die schweizerische Aufklärung war nie kosmopolitisch im Sinne der damaligen Zeit, und sie war auch nie antireligiös, wie das in hohem Maße von der französischen und deutschen und (...) von der italienischen Aufklärung gilt. Sie blieb immer, wenn nicht nationalistisch, so doch patriotisch und hielt sich in katholischen wie in protestantischen Kantonen in einem vielleicht etwas rationalistisch gefärbten Christentum, wurde aber nie oder ganz selten zu einer eigentlich deistischen oder gar atheistischen Weltanschauung. Das 18. Jhd., besonders die zweite Hälfte, ist die Entstehungszeit einer ganzen Reihe von Schweizer Geschichten, die dann ihre höchste Krönung in Johannes von Müller erhielten.

<sup>452</sup> Voir *Essay*, p. 131.

<sup>453</sup> PANCHAUD (1952) 132. Sur l'étroite interdépendance à Berne entre l'Etat et l'Eglise, voir SCHIBLER (1982).

<sup>454</sup> Voir le parallèle qu'établit Perrochon, dans son analyse du *Voyage historique*, entre les deux hommes, lorsqu'il aborde l'esthétique, le sens historique et la religion de Sinner. In PERROCHON (1939) 71-72.

<sup>455</sup> Sinner aurait rencontré, plusieurs fois sans doute, Voltaire par l'intermédiaire d'un ami commun, Constant d'Hermetche. Voir lettre de C. d'Hermetches à Sinner Mss. H. H. X.105 93, p. 405-408, où il parle de le présenter à Voltaire. Voir également ROULET (1950) 195. Alors même que Voltaire avait été condamné par la censure bernoise, Sinner reçoit de la part de Voltaire, en 1775, l'un de ses portraits, qu'il lui adresse pour figurer dans la bibliothèque. Deux lettres de Voltaire conservées dans le fonds Sinner témoignent de cet envoi (Mss. H.H. X. 105. 48 et 49).

<sup>456</sup> BBB Mss. H.H. X. 106. 46. (1747).

(...) Die schweizerische Aufklärung, und damit auch die bernische, dauerte eigentlich vom Ende des 17. Jahrhunderts bis 1848. »<sup>457</sup>

Tout en s'adaptant aux nouveaux courants de pensées et en adaptant le contenu de l'école aux besoins nouveaux de la société, les penseurs se démarquent notamment par leur refus d'abandonner leur croyance religieuse. Ils rejettent de ce fait les courants matérialistes purs et athés.

## 5. CONCLUSIONS GENERALES

« Intituler son livre "Essai", c'est promettre au lecteur qu'on va lui apprendre des choses mais qu'on ne sera pas pour autant ennuyeux. (...) la promesse est souvent tenue, et tout est fait alors pour captiver et garder l'attention du lecteur : courts textes nerveux qui se lisent d'une traite parce qu'ils semblent écrits d'un jet, ne supposant pas de connaissances préalables, s'attachant à ne traiter qu'un seul sujet à la fois ou à l'inverse bourrés de digressions curieuses, montagnes de réflexions et d'anecdotes, pimentés de traits d'esprit, illustrés d'allégories, le tout sur un ton tantôt sérieux et tantôt satirique. (...) l'essai entend rester naturel et légitime: son ordre est celui de l'association des idées telles qu'elles apparaissent spontanément dans l'esprit. »<sup>458</sup>

*L'Essay sur l'éducation publique* de Sinner s'insère parfaitement dans les termes décrits par cette définition du genre de l'essai. A la fois vif et piquant, sérieux et emporté, le ton souvent satirique de ce plan d'éducation emporte le lecteur dans un tourbillon de considérations présentées de manière vivante et engagée. Il est vrai que ni titre, ni le contenu de l'ouvrage ne laissaient présager d'une telle forme d'expression.

Reflétant l'état de l'éducation dans sa patrie au moment de sa rédaction, ce texte m'a permis de découvrir le cadre mental de l'époque dans laquelle il s'insère, ainsi que les enjeux gravitant autour du pouvoir du Savoir. Epoque de grands chamboulements, le contexte de parution nous a largement fait dépasser les frontières de la République bernoise et emmené à la découverte d'une vaste communauté de grands esprits européens, reliés par une passion commune : le progrès des connaissances. S'inspirant des modèles éducatifs qu'il a pu découvrir en Angleterre et en France

<sup>457</sup> TEUCHER (1960) 7-8.

<sup>458</sup> DEL (1997) 429-430.

lors de l'un de ses voyages, Sinner se propose d'en appliquer les avantages à l'éducation de la jeunesse de sa patrie. L'éducation publique doit ainsi permettre de la faire bénéficier d'importants avantages, puisqu'elle contient en germe cet esprit d'égalité défini par Sinner comme « si convenable entre des citoyens d'un même état, qui doivent s'accoutumer de bonne heure à ne pas se croire au dessus les uns des autres ». Si le terme de citoyen ne comprend, dans la pensée de Sinner, que les membres du patriciat et de la bourgeoisie, l'éducation qu'il préconise anticipe celle qui s'étendra, dans le courant du siècle suivant, à tous les citoyens devenus libres et égaux.

Si les grands axes de la nouvelle pédagogie véhiculée par les Lumières se retrouvent dans sa pensée, Sinner n'en demeure pas moins un patricien bernois et un homme de l'Ancien Régime. Cette période, caractérisée par une forte tension entre mouvements conservateurs et mouvements réformateurs, projette sa profonde dualité dans le contenu de *l'Essay*. En effet, si ce plan d'éducation propose des innovations qui doivent être saluées, il ne conserve pas moins ses racines dans le terreau qui l'a vu naître. Si l'usage rébarbatif autant qu'inutile des grammaires est par exemple supprimé pendant les six premières années de classe par Sinner, il n'insiste pas moins pour conserver l'usage du latin comme langue de conversation dans les loisirs, alors même que les langues nationales prennent de plus en plus d'assise et que Sinner pratiquait lui-même couramment plusieurs langues étrangères. Innovations et inertie se retrouvent ainsi au cœur même du texte.

Sinner semble par ailleurs prendre parmi les nouvelles théories pédagogiques qui fleurissent à travers la République des Lettres, celles qui correspondent le plus à sa conception d'une bonne éducation, mais également qui sont compatibles avec les attentes des esprits éclairés de sa patrie et les besoins de sa jeunesse. L'objectif de cette nouvelle éducation est clairement, en parallèle à la transmission de nouveaux savoirs laïcs, l'inculcation d'une morale fondée sur la raison. Or, c'est ce profond fondement moral, ordonnant tout le plan de *l'Essay* et du *Vorschlag zur besseren Einrichtung unserer Schulen*, qui contribue à expliquer qu'il ait pu être accepté par les autorités et entrer en vigueur, malgré le climat ambiant encore imprégné par l'orthodoxie de la réforme. Le retrait après une brève année d'application montre cependant que l'organisation de la société de l'Ancien Régime ne pouvait décidément s'adapter aux exigences des Lumières.

Tout en démontrant un esprit d'ouverture certain par rapport à ses racines patriciennes, concernant certaines conceptions encore figées de son époque vis-à-vis des sciences, de l'instruction, de la politique, Sinner ne dépasse cependant pas certaines limites structurelles, qui auraient totalement remis en cause le système politique alors en place. Bien qu'« éclairé », il reste un homme de l'Ancien Régime, qui ne connaîtra en outre pas les renversements essentiels amenés par la Révolution française.

## II. Edition du texte

### 1. L'édition de 1765

Si la date de publication de *l'Essay* (MDCCLXV) figure sur la page de titre de l'ouvrage, ni le nom de l'éditeur ni le lieu d'impression n'y apparaissent. Cette pratique ne représentait nullement une exception sous l'Ancien Régime. L'histoire de l'édition ayant montré qu'une part importante des ouvrages publiés au XVIII<sup>ème</sup> siècle paraissait sans aucune mention du lieu d'édition, du nom de l'éditeur et/ou de l'imprimeur. Une autre partie des publications de cette époque indique quant à elle un faux lieu d'édition, comme l'explique M. Silvio Corsini, responsable des Livres précieux du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne,<sup>459</sup> dans son captivant ouvrage consacré à l'édition du livre à Lausanne : « Cette fantaisie typographique, que le spécialiste nomme "adresse fictive", est de saison dans tous les centres typographiques de l'Europe des Lumières. Qu'il souhaite échapper à la censure ou qu'il s'applique à reproduire la marque d'un modèle contrefait, les raisons sont nombreuses qui incitent alors le libraire à user d'un tel stratagème. (...) Ce phénomène, qui a totalement disparu du marché moderne du livre, était la séquelle inévitable d'un régime qui, d'une part, ne connaissait pas le droit de propriété intellectuelle, et d'autre part, soumettait la production imprimée à une censure préalable. L'absence de toute législation sur les droits d'auteur a favorisé cette vaste piraterie du livre qu'on appelle généralement – et pudiquement – contrefaçon. Or, dans le domaine de l'imprimé, la contrefaçon s'avère grande pourvoyeuse d'adresses factices. Il arrive en effet aux ouvrages contrefaits de n'avoir point d'adresse du tout, mais, lorsqu'ils en ont une, elle est systématiquement fautive, car ce n'est évidemment jamais celle du contrefacteur. L'institution de la censure a contraint d'autre part auteurs, imprimeurs et libraires à publier dans la clandestinité les ouvrages originaux que la censure aurait risqué de refuser ou de mutiler – et ceux qu'elle avait effectivement refusés et condamnés. »<sup>460</sup>

Le regard averti de M. Corsini a pu conclure, suite à l'étude comparative des ornements figurant en tête de *l'Essay*, que celui-ci a été imprimé à Lausanne par Antoine Chapuis (1710-1787). Né à Lausanne, Chapuis y avait fondé une imprimerie en 1737, à la demande de Marc-Michel Bousquet, important et influent libraire<sup>461</sup> du lieu, et il sera nommé imprimeur de l'Académie en 1768<sup>462</sup>. Le

<sup>459</sup> M. Corsini est l'auteur de plusieurs recherches publiées sur les éditeurs lausannois du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Voir notamment CORSINI (1993) et CORSINI, Silvio, *La preuve par les fleurons ? : analyse comparée du matériel ornemental des imprimeurs suisses romands 1775-1785*. Ferney-Voltaire, 1999, XII - 202 p.

<sup>460</sup> CORSINI (1993) 57 et 60.

<sup>461</sup> CORSINI (1982) 43, note 4. Sur Bousquet, voir Francillon (1996) I, 206.

<sup>462</sup> CORSINI (1993) 51.

choix de cet imprimeur pour la publication d'un ouvrage rédigé par Sinner de Ballaigues peut étonner, lorsque l'on connaît les relations tendues régnant entre les divers éditeurs et imprimeurs lausannois de la seconde moitié du siècle.

Sinner connaissait un autre imprimeur lausannois, nommé François Grasset<sup>463</sup> – dont Sinner était à la fois client et protecteur<sup>464</sup>. Or, Grasset travaillait habituellement avec l'imprimeur Jean Zimmerli<sup>465</sup>, à qui il avait du reste confié l'impression des *Extraits de quelques poésies du XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle* de Sinner en 1759. Il ne confiait en revanche que très rarement des mandats à Antoine Chapuis, l'autre imprimeur de la place, qui travaillait avec Bousquet<sup>466</sup>, ancien associé et désormais rival de Grasset. Pourquoi, dès lors, Sinner fait-il imprimer son *Essay* par Chapuis et non par Zimmerli comme six ans auparavant, voire par un imprimeur bernois? Le mystère demeure et le cadre de ce travail ne me permet pas de pousser les recherches plus loin. Ce choix pourrait cependant, selon Monsieur Silvio Corsini, être expliqué par le fait que Fortunato Bartolomeo de Felice fournissait à cette époque de nombreux mandats à Chapuis, qui devait de ce fait bénéficier d'une certaine renommée – y compris à Berne –, transcendant les querelles de clocher. L'âge alors avancé de Zimmerli peut fournir une autre explication : sans doute ne pratiquait-il plus son art, à 72 ans.

Quant au choix de Lausanne au détriment de Berne comme lieu d'édition, il peut être motivé par le contenu du livre, qui, comme je l'ai montré, critique de manière assez virulente la société bernoise de l'époque, forçant sans doute l'auteur à éviter, autant que faire se pouvait, de se jeter dans la gueule du loup (ou plutôt de l'ours !) en faisant imprimer cet ouvrage directement sous les yeux de la censure de leurs LL. EE. La langue de rédaction de l'ouvrage ne constitue par contre pas une explication, du fait que de nombreux livres rédigés en français étaient publiés à Berne<sup>467</sup>.

Concernant la recherche de l'éditeur probable de l'*Essay*, M. Corsini émet l'hypothèse que Sinner l'a publié à compte d'auteur, procédé courant au XVIII<sup>ème</sup> siècle, en particulier pour les essais. Le fait qu'aucun nom d'éditeur ne soit mentionné confirme, à son avis, cette présomption. L'utilisation de vignettes de fonte pour l'exécution des ornements, aux coûts meilleur marché

<sup>463</sup> François Grasset (1722-1789), libraire et imprimeur à Lausanne dès 1753. Voir CORSINI (1984) et DHBS 3, 536.

<sup>464</sup> Voir les quatre lettres de Grasset conservées dans le fonds Sinner : Mss. H. H. X. 105. p. 221, 223-225, p. 251-254 et p. 265-266, rédigées entre 1759 et 1762.

<sup>465</sup> Jean Zimmerli (Aarbourg 1693 – 1768) s'était établi en 1725 à Lausanne (CORSINI 1984, 43) et bénéficiait « d'un privilège exclusif pour les Livres d'usage et de Piété (almanachs, psautiers, etc) » (ibid., 47).

<sup>466</sup> CORSINI (1984) 43.

<sup>467</sup> Dont trois écrit ou édité par Sinner : sa traduction des *Satires* de Perse, son *Essai sur les dogmes de la métempsychose et du purgatoire*, et la nouvelle édition des *Nouvelles de Marguerite Reine de Navarre*.

qu'une impression par gravure, peut également conforter cette opinion, de même que la facture globalement sobre de cette édition, qui ne comporte aucune illustration ou motif, et une seule lettrine<sup>468</sup>. A noter encore que les lettres conservées à la BBB, adressées par Grasset à Sinner, portent sur une période malheureusement antérieure à la publication de l'*Essay* et que l'on ne peut de ce fait y trouver aucune mention au sujet de l'entremise de Grasset en tant qu'éditeur potentiel ou de son éventuel rôle d'intermédiaire entre Sinner et Chapuis. Quant à ce dernier, son « activité éditoriale semble s'être passablement ralentie entre 1763 et 1765. Manque de fonds ? Découragement ? On ne dénombre que quelques titres parus sous son nom durant cette période assez sombre de sa carrière. »<sup>469</sup> Ce qui peut aussi expliquer qu'il n'ait pas pu fonctionner comme éditeur à cette occasion.

S'agissant ici d'un type d'ouvrage particulier, qui s'adresse à un public restreint, car très ciblé, on peut conclure que l'*Essay* a dû être tiré à un petit nombre d'exemplaires, sans doute environ cinq cents selon M. Corsini<sup>470</sup>. Par le biais de recherches sur Internet, j'ai pu retrouver la trace de dix exemplaires, répartis dans les bibliothèques publiques européennes suivantes : six exemplaires en Suisse (un exemplaire à la BCU Lausanne, un à la BBB, un à la StUB, deux à la Bibliothèque nationale suisse à Berne<sup>471</sup>, et un à Zurich<sup>472</sup>), deux en France (un exemplaire à la Bibliothèque nationale de France à Paris<sup>473</sup> et un à la Bibliothèque Carre d'Art à Nîmes<sup>474</sup>) et deux en Allemagne (Augsburg et Göttingen)<sup>475</sup>. Il est ainsi intéressant de constater que ce petit livre a

<sup>468</sup> De plus, les caractères utilisés pour l'impression de l'*Essay*, de type St Augustin gros oeil, sont relativement gros, ce qui diminue, selon M. Corsini toujours, les coûts d'impression d'un ouvrage.

<sup>469</sup> CORSINI (1984) 79.

<sup>470</sup> Un ouvrage de librairie se tirait généralement, au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, à 1'500 ou 2'000 exemplaires (CORSINI 1984, 64 note 2). François Grasset indique quant à lui tirer sa *Biblia Sacra* à 6'000 exemplaires, dans sa lettre du 6 mars 1762 adressée à Sinner (BBB, Mss. H. H. X. 105. 50, p. 222). La publication ne valait pas la peine en dessous de cinq cents exemplaires, selon M. Corsini. Je pencherais pour ma part pour un nombre plus restreint (200-300 exemplaires).

<sup>471</sup> [www.vtls.sn1.ch](http://www.vtls.sn1.ch) [05.05.2001].

<sup>472</sup> Je n'ai malheureusement pas pu vérifier cette donnée. Le catalogue en ligne de la bibliothèque ? de Zurich ne mentionne aucune donnée sous le nom de Sinner, mais cela doit être dû au fait que les livres anciens ne sont souvent pas tous répertoriés dans les catalogues informatisés.

<sup>473</sup> [www.catalogue.bnf.fr](http://www.catalogue.bnf.fr) [05.05.2001].

<sup>474</sup> D'après la recherche effectuée sur le site internet des Catalogues collectifs français : [www.ccf.fr/bnf/fr/accdjs/cgi](http://www.ccf.fr/bnf/fr/accdjs/cgi) [22.01.01].

<sup>475</sup> D'après les résultats de ma recherche sur Internet, par l'intermédiaire du *Karlsruhe virtual catalogue*, [www.ubka.uni-karlsruhe.de/hylib/en/kvk.html](http://www.ubka.uni-karlsruhe.de/hylib/en/kvk.html) [24.01.01].

franchi les frontières de la Confédération et que les idées de ce noble Bernois ont voyagé, voire peut-être même éveillé un certain écho à l'étranger<sup>476</sup>.

Outre la dédicace manuscrite dont j'ai déjà parlé<sup>477</sup>, l'exemplaire de l'*Essay* conservé à Lausanne, présente sur la page de garde un ex-libris gravé aux armes de « Christoph Freiherr von Steiger ». Il a été offert à la BCU en 1926 par la famille du Professeur Henri Vuilleumier<sup>478</sup>.

## 2. Pour la présente édition

La présente édition reproduit le texte de l'édition de 1765, de 120 pages, s. n. et s. l. J'ai consulté pour l'établir l'exemplaire de l'édition originale conservé à la BCU de Lausanne<sup>479</sup>, et ceux de la BBB et de la StUB, à Berne. La comparaison de ces trois exemplaires me permet d'avancer que ce texte n'a effectivement connu qu'une seule édition: les trois exemplaires ne présentent en effet aucune variation au niveau de la mise en page, du type et de la disposition des caractères du texte. Par contre, les pages de titre de l'exemplaire de la BCU et de la StUB diffèrent<sup>480</sup>: les fleurons ne sont pas identiques, de même que les caractères utilisés pour l'apostrophe du mot « l'éducation » et le filet double en biseau encadrant la citation de Virgile. Le dernier cahier du livre (H) ne comportant que quatre pages – en lieu et place des huit habituelles –, M. Corsini en déduit que l'imprimeur a utilisé la demi-page qui restait de ce fait de toute façon vierge pour une seconde page de titre. La moitié des exemplaires imprimés porteraient ainsi l'une des pages de titre, et la seconde moitié, l'autre. Mais il n'y a donc bien eu qu'une seule impression de l'*Essay*<sup>481</sup>.

J'ai conservé l'orthographe originale pour la présente édition, dans le respect d'une approche historique du texte, incluant également les habitudes langagières et les modes d'expression propres à l'époque et à l'auteur étudiés. J'ai par contre allégé la ponctuation et je l'ai modernisée là où cela me paraissait nécessaire. J'ai indiqué par le moyen de deux types de crochets quelques corrections orthographiques :

---

<sup>476</sup> Je suis cependant consciente du fait qu'il faudrait pouvoir reconstituer, pour chacun des ouvrages retrouvés, l'itinéraire qu'ils ont suivi et étudier comment il sont parvenus à leur localisation actuelle, recherches qu'il m'est impossible de réaliser ici.

<sup>477</sup> Voir Chap. 3.1. de l'Introduction, p. 100.

<sup>478</sup> Cela n'est pas étonnant, puisque Vuilleumier cite l'*Essay* dans son imposante *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud* (t. IV, p. 200 et 715)

<sup>479</sup> Cote AA 675. L'exemplaire fait partie des Réserves vaudoises.

<sup>480</sup> L'exemplaire conservé à la BBB ne comporte quant à lui aucune page de titre.

<sup>481</sup> Les deux pages de titre portent du reste mention de la même année.

- Les crochets [ ] font référence à la correction de ma part d'éléments présents dans le texte original – notamment des coquilles typographiques, telles que la répétition erronée d'une lettre ou l'interversion de lettres à l'intérieur d'un mot. Ils indiquent également les éléments qui doivent être supprimés, lorsque Sinner a rajouté une lettre en trop dans un mot.
- Les crochets { } servent eux à signaler l'ajout d'éléments manquant dans l'original (par exemple de lettres à l'intérieur d'un mot). J'ai principalement effectué de telles corrections pour les mots utilisés à plusieurs reprises dans le texte, et dont l'une des occurrences différait subitement au niveau orthographique par rapport aux autres, ou bien pour corriger des fautes syntaxiques à l'évidence dues à une transcription purement phonétique de la sonorité d'un mot français.

J'ai par ailleurs signalé en note de bas de page les erreurs sans doute dues à des germanismes. Il est impossible de vérifier si les erreurs relevées doivent être attribuées à Sinner ou aux nombreux intermédiaires figurant sur le parcours d'un livre, de sa version manuscrite à son impression définitive, puisque la version manuscrite de l'*Essay* ne se trouve pas dans les papiers de leur auteur. Le manque de rigidité des règles orthographiques, qui laissaient une flexibilité plus grande qu'aujourd'hui, ne facilite pas la détermination de ce qui doit être considéré comme erroné ou non.

En ce qui concerne les caractères, les différences de taille reflètent toujours un emploi identique de la version originale. La seule modernisation que je me suis permise concerne le symbole « & », toujours retranscrit par « et », ainsi que le « j » gothique par « s ». J'ai aussi supprimé les points apparaissant après les nombres, cet emploi n'étant, dès la page 38, plus systématique dans l'impression de 1765.

En ce qui concerne la manière de citer les noms d'auteurs et les titres d'ouvrages, j'ai systématisé la manière de procéder de Sinner, qui indique au début toujours les noms d'auteurs en lettres capitales, et les titres d'ouvrages en italique. Mais il n'a utilisé ces différences typographiques que de manière aléatoire : il n'y a par exemple plus recouru, dans les programmes qu'il donne pour chaque année scolaire, pour indiquer les manuels déjà utilisés ou à utiliser. Or, l'emploi de l'italique et des petites majuscules me semblait particulièrement utile dans ces passages là, raison pour laquelle j'ai choisi de systématiser cette utilisation. Elle permet en effet de repérer plus facilement les noms et les titres d'ouvrages auxquels Sinner s'est référé et c'est justement ce point qui nous intéresse tout particulièrement dans ce travail, comme je l'ai montré.<sup>482</sup>

Afin de faciliter l'accès au texte, j'ai procédé à sa division en quatre parties et en divers chapitres, que j'ai numérotés et auxquels j'ai attribué des titres, qui reprennent le plus possible les mots ou

---

<sup>482</sup> Voir Chap. 3.2. de l'introduction.

expressions propres à l'auteur. Ces titres, que j'ai toujours indiqués en italique et en petits caractères, ainsi que la division du texte qu'ils entraînent, ne figurent donc pas dans l'édition originale. J'ai, dans une démarche similaire, procédé à une séparation du texte en paragraphes plus concis que ne le proposait le texte original : il se présente en effet en gros « blocs » et seuls quelques retours à la ligne y figurent. Cette nouvelle présentation facilite à mon avis l'aperçu de l'enchaînement des idées et des arguments amenés par Sinner, et contribue à mieux les faire ressortir<sup>483</sup>. Enfin, j'ai démarqué, par une différence de caractères, la présentation des divers plans d'études scolaires (*en vigueur et nouveaux*), à niveaux et âges équivalents.

En ce qui concerne les notes introduites dans cette édition, j'ai surtout mis l'accent sur l'éclaircissement de données historiques qui me paraissaient importantes pour une bonne compréhension du texte et du contexte dans lequel il s'insère. J'ai par contre moins insisté sur les nombreuses références aux auteurs de l'Antiquité. Je me suis bornée à donner une brève note explicative sur ceux dont la pensée revêt une importance particulière pour l'histoire de l'éducation. Je me suis surtout attachée à mettre en relief les manuels qui nous permettent d'éclairer l'horizon intellectuel de l'auteur. Je cite encore en note des extraits d'écrits de contemporains de Sinner, lorsque leur éclairage permet d'étayer ou de nuancer sa position sur des sujets spécifiques.

<sup>483</sup> Je pourrais rapporter les paroles mêmes de Sinner, dans son Avertissement à la traduction *du Voyage en Portugal et en Espagne* de Richard Twiss, 1776, p. VI-VII : « On a divisé ce voyage en chapitres, ce que Mr. Twiss n'a pas fait ; il nous paroît que les livres qui sont écrits tout d'une haleine & sans aucun repos, ressemblent un peu aux pays où Mr. Twiss a voyagé, où l'on fait quelquefois beaucoup de chemin sans trouver ni gîte ni auberge. ».

ESSAY  
SUR  
L'EDUCATION  
PUBLIQUE.

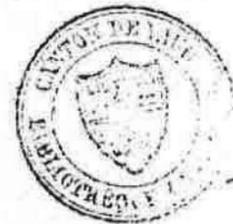
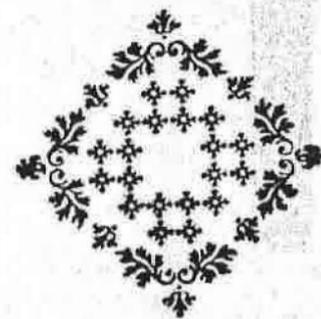
---

---

*Adeo in teneris consuescere multum est.*  
VIRGIL.

---

---



---

---

MDCCLXV.

---

---

a Monsieur Steiger d'Aubonne  
de la part de son Ami, l'auteur.  
qui le prie de le soumettre, & qui  
ne peut plus soustraire pour les  
Intérêts de Berne, depuis le  
15. de ce mois.

p. 127: Page de titre de l'exemplaire de l'Essay sur l'éducation publique de J. R. Sinner de Ballaigues, conservé à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne, Département des Manuscrits.

p. 128: Page de garde du même exemplaire.

## I. Introduction<sup>484</sup>

### I. DES VERTUS ROMAINES A LA DECADENCE BERNOISE

Quand on contemple dans l'histoire le tableau des grandes vertus<sup>485</sup> qui ont illustré ces anciennes républiques de la Grèce et de Rome, et que l'on considère combien les hommes d'alors ont eu de supériorité presque en tout genre sur ceux de nos jours, on en trouvera la cause principale dans la différence de l'éducation<sup>486</sup>. Les Romains, qui d'un peuple obscur et ramassé au hasard devinrent les maîtres du monde, paroissent avoir eu toujours en vuë ce que leurs fils devoient être : ils formoient leurs corps aux exercices et les endurcissoient à la fatigue. Leur ame se fortifioit en même tems par l'influence nécessaire de l'éducation physique. Chez eux, ils entendoient parler de la crainte des Dieux, de l'amour de la patrie, de la bonne foi, de la temperance. Mais ce qui valoit mieux : leurs peres en donnoient l'exemple. L'éducation domestique ne differoit point alors dans sa marche de l'éducation publique ; dans ces tems heureux de Rome, les exemples ne démentoient pas les préceptes et les leçons vivantes faisoient plus que l'instruction des écoles. La constitution du gouvernement étoit encore propre à former les jeunes gens : les fils des Senateurs, *pueri prætectati*, étoient admis dans leurs délibérations et apprenoient de bonne heure à gouverner. Cet art, dont l'apprentissage ne devoit jamais être fait au dépens du public, s'apprenoit comme les autres : on n'étoit admis à commander et à parler qu'après avoir longtems obéi et écouté. Les mœurs étoient plus fortement

<sup>484</sup> Je rappelle que tous les titres et sous-titres ne figurent pas dans l'édition originale. Voir p. 124 ci-dessus.

<sup>485</sup> Les quatre vertus cardinales – telles que définies par la religion chrétienne d'après les modèles de l'Antiquité gréco-romaine – sont le Courage, la Justice, la Prudence et la Tempérance. Aristote définit la vertu comme étant une sagesse pratique, dont découlent des vertus spécifiques : le courage, la modération, la libéralité, la magnanimité, la justice (in HANNOUN, 1995, p. 35). Pendant les Lumières, elle sont à « reformuler selon les principes du droit naturel et de la raison, pour qu'elles soient valables pour tous les hommes. » (IM HOF, 1996, p. 217). Dans cette partie introductive, Sinner en déplore la perte dans la République bernoise, en tant que valeurs-modèles, perte dont les conséquences se font à son avis ressentir dès le plus jeune âge. Or, il assigne à l'éducation, comprise dans un sens large, la tâche de réinculquer ces valeurs aux jeunes Bernois.

<sup>486</sup> Sinner pose d'emblée l'idée centrale – dont les pédagogues avaient d'ailleurs toujours eu conscience (voir ci-dessous p. 136) – sur laquelle il fonde son projet de réforme : l'éducation représente la base de la grandeur d'un Etat, sur lequel le gouvernement doit bâtir pour assurer la pérennité de celui-ci. Il inscrit volontairement sa démarche dans un cadre touchant au mythologique, en comparant la République de Berne à la grandeur de Rome, ce qui lui permet de développer son projet de réforme éducative en remontant aux sources de la sagesse antique, modèle-phare de toute la pensée des Lumières. Voir aussi le Chap. 3.3., p. 116 ss. ci-dessus.

l'objet de l'institution que les études, et la vertu étoit plus considérée que les talents<sup>487</sup>. L'esprit de l'ancienne Rome a été exprimé par ces beaux vers de VIRGILE<sup>488</sup> :

*Excudent alii spirantia mollius æra  
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus.  
Orabunt causas melius, cœlique meacus  
Describent radio, et surgentia sidera dicent.  
Tu regere imperio populos, Romane, memento<sup>489</sup>  
Hæc tibi erunt artes, pacisque imponere morem  
Parcere subjectis, et debellare superbos.<sup>490</sup>*

Tout leur tems étoit partagé entre la guerre, le gouvernement de l'état et l'agriculture. Voilà les occupations qu'on regardoit comme les seules honorables et vraiment dignes d'un Romain<sup>491</sup>. C'est d'une telle école que sortirent les exemples que nous admirons de la frugalité et du désintéressement de CURIUS, qui préferoit une rave à tout l'argent de PYRRHUS, la continence de SCIPION, la bonne foi et la constance de REGULUS, la vertu de CATON. C'est principalement à la vie champêtre et aux travaux rustiques qu'ils ont eu l'obligation d'avoir si longtems conservé leur vertu et leur innocence. Lorsque des nations vaincues et de nombreux esclaves leur fournirent des bras étrangers, ils perdirent le goût de la campagne ; et avec lui la frugalité et toutes les vertus qui l'accompagnaient<sup>492</sup>. Les Prêtres, occupés uniquement du culte religieux, n'étoient pas chargés de

<sup>487</sup> Tout ce passage représente en réalité une vive critique de la réalité sociale régnant alors à Berne : non seulement les jeunes patriciens y sont pervertis par l'exemple décadent de leur père et l'influence vicieuse de la mode (voir chap. 3.2, p. 116 ss.), mais en plus ils accèdent à la magistrature sans aucune formation les préparant à leurs responsabilités (voir l'avis de Sinner à la fin de l'Essay: p. 184, 188 et 193. Comparer le changement de ton dans le *Ist es denn auch möglich*, Annexe I, notamment p. 240.)

<sup>488</sup> Publius Vergilius Maro (v. 70 – 19 av. J.C.), poète latin qui a réalisé la synthèse des courants spirituels de Rome et donné la plus parfaite image de la grandeur romaine. Son influence fut très grande sur toutes les littératures occidentales. Sinner cite, tout au long de l'Essay, de nombreux extraits de son oeuvre, dont il recommande par ailleurs l'étude dès la III<sup>ème</sup> classe. Voir à ce sujet note 557, p. 153. Voir *OCD* (1996) 1602-1607 sur sa vie et ses œuvres, et *ibidem* p.1606 pour une lecture de l'Enéide axée sur la relation entre l'individu et la communauté, et l'attachement aux valeurs communes.

<sup>489</sup> Le début de cette citation se retrouve, en partie, à la fin du *Ist es denn auch möglich*. Voir Annexe I, p. 240 et Introduction, p. 99.

<sup>490</sup> « D'autres, je le crois, seront plus habiles à donner à l'airain le souffle de la vie et à faire sortir du marbre des figures vivantes ; d'autres plaideront mieux et sauront mieux mesurer au compas le mouvement des cieux et le cours des astres. A toi, Romain, qu'il te souvienne d'imposer aux peuples ton empire. Tes arts à toi sont d'édicter les lois de la paix entre les nations, d'épargner les vaincus, de dompter les superbes ». VIRGILE, *L'Enéide* Livre VI, 847-853. Trad. A. Bellessort, Belles Lettres, Paris, 12<sup>e</sup> édition, 1966, tome I, p. 195.

<sup>491</sup> Si Sinner n'aborde pas du tout, au fil de son exposé, l'aspect formateur que peut revêtir l'exercice militaire ni les bienfaits de l'exercice physique, il insiste en revanche sur l'importance de l'apprentissage de l'art de gouverner et de travailler la terre pour l'éducation de la jeunesse patricienne (voir l'Essay, p. 184, 188, 191 et 193 ci-dessous). Il expose le grand décalage existant entre l'idéal représenté par la République romaine et l'état actuel de celle des Bernois, qui « n'estiment que deux états, la robe et l'épée. » Ils sont de plus corrompus par le luxe et les plaisirs. Voir SINNER (1853) 13 et l'Introduction, 3.1. p. 60 et Chap. 3.2.2., note 272, p. 72.

<sup>492</sup> Liant la *conservation de la vertu et de l'innocence* à l'exercice d'une *vie champêtre* et des *travaux rustiques*, Sinner ne pouvait déguiser sa critique du patriciat bernois de façon plus transparente : ce dernier s'était en effet petit-à-petit détaché de la campagne, et

l'institution de la jeunesse. On croyait ce métier assez important pour occuper un homme entier. Les Précepteurs appelés *Pædagogi* (a) ne faisoient rien d'autre. Ils présidoient non-seulement aux leçons de leurs élèves, mais à leurs amusemens. C'est-là, c'est dans les heures de délassement et de liberté, que le caractère se déploie et qu'un maître intelligent peut donner des impressions utiles<sup>493</sup>. Aussi le terme de *Pedagogus*, devenu ridicule aujourd'hui, parce que cet état a dégénéré, signifie t'il un homme qui *conduit les jeunes gens*? C'est ainsi que les mots de *Grammairien* et de *Sophiste*, qui désignent aujourd'hui des Pedans, uniquement occupés de syllabes ou de vains syllogismes, répondoient chez les Grecs à des connoissances fort étenduës. On peut voir dans QUINTILIEN<sup>494</sup> l'idée qu'il faut se faire d'un Grammairien. Cet Auteur a dit sur l'éducation et l'institution de la jeunesse ce qu'on peut de meilleur, dans son premier Livre de l'art Oratoire ; et l'on n'en sauroit assez recommander la lecture à tous ceux qui s'occupent d'instruire.

(a) Il y avoit à Rome deux sortes de gens chargés de l'institution de la jeunesse, le *Pedagogus*, et le *Preceptor*. SENEQUE, *de ira* L. 11 les distingue clairement : "*pertinebit ad rem, Præceptores Pædagogosque pueris placidos dari*"<sup>495</sup>. QUINTILIEN, Lib. I Cap. II. les distingue aussi. Il paroît, que le *Pædagogus* étoit chargé de veiller particulièrement sur la conduite, les mœurs, et l'instruction de son élève ; au lieu que le *Précepteur* se contentoit de lui enseigner les élémens des sciences. Il semble même, qu'on appelloit *Précepteurs*, ceux qui enseignoient dans les écoles publiques, et *Pædagogi* les *Précepteurs* domestiques. NONIUS MARCELLUS, dit après VARRON { : } « *instituit Pædagogus, docet Magister* { } ». *Magister* est le Synonyme de *Précepteur*.

tirait maintenant de juteux bénéfices de l'engagement pour le service étranger d'une grande partie la part indigente de la population de ces régions. Sur ces aspects socio-économiques, voir l'excellent ouvrage de BRAUN (1988).

<sup>493</sup> Sinner reprendra largement ces deux aspects de l'éducation, tout au long de sa critique du système scolaire en vigueur, réprouvant l'emprise de la théologie sur l'éducation, de même que la trop grande liberté accordée à son goût aux écoliers après les heures de classe.

<sup>494</sup> Marcus Fabius Quintilianus (v. 30-v. 100). Rhéteur latin, maître de rhétorique sous Vespasien, qui fonda de nouvelles écoles de rhétoriques, dont les maîtres étaient payés par l'état. Q. était considéré comme le représentant officiel de l'éloquence. En 90, Domitien lui confia l'éducation de ses neveux. Il fut aussi le précepteur de Pline le Jeune. Il est l'auteur de l'*Institution oratoire*, ouvrage en douze livres sur la formation de l'orateur. L'art de bien parler représentait l'objectif ultime de l'éducation chez Quintilien. L'homme était par ce biais rendu apte à assumer ses tâches dans l'Etat. Tous les éléments de la pédagogie moderne, particulièrement ceux développés par Rousseau dans l'*Emile*, se trouvent dans l'*Institution oratoire* : s'adapter à la nature propre de l'enfant, tenir compte de ses divers stades d'évolution et des capacités propres à chaque stade, l'attitude du maître à son égard, la mise en valeur des avantages de l'éducation publique, qui reste selon Quintilien cependant moins efficace que l'éducation privée. Voir DK (1972) IV, 1308-1311 et Hannoun (1995) 47-49.

<sup>495</sup> « Il convient de donner aux enfants des précepteurs et des pédagogues de caractère doux ». Sénèque, De la Colère Livre II, XXI, 9, in *Dialogues*, Trad. A. Bourguery, Paris, 5<sup>e</sup> édition, 1971, vol. I, p. 48.

## 2. TABLEAU DE NOTRE EDUCATION PUBLIQUE ET PRIVEE

Il semble que depuis quelques années on a ouvert les yeux sur les abus de nos plans d'éducation. Il a paru en France l'année dernière, deux très-bons ouvrages, l'un de *l'éducation nationale*, par Mr. de la Chalotais<sup>496</sup> ; l'autre de *l'éducation publique*<sup>497</sup>. J'ai profité de leurs observations ; ils ont vû bien des inconvéniens dans la forme d'éducation établie en France. Nous avons les mêmes défauts : avons-nous aussi les mêmes avantages ? Les gens d'Eglise s'étant emparés chez tous les peuples du monde chrétien du droit d'instruire les jeunes gens, ils y ont porté l'esprit de leur état et de leurs études. Au lieu de former des citoyens, ils ne font que des écoliers ; et comme si tout le monde devoit devenir un jour Précepteur, ou Prêtre, ils ont concentré leurs leçons dans l'étude des langues mortes, les Livres de théologie, et la philosophie spéculative. Aussi longtems que l'institution des écoles restera telle, le but en sera manqué. On surcharge la mémoire des écoliers de mots décousus, et de règles de grammaire, dont un enfant ne peut concevoir les raisons. La connoissance de l'Être Suprême, à laquelle on devoit les faire remonter, depuis la contemplation des objets sensibles, marche avant tout ; on leur fait lire des Livres élémentaires, où ils trouvent, que Dieu est infini, sans qu'on leur ait parlé du fini ; qu'il est esprit, sans qu'on leur ait encore parlé de la matière ; qu'il est juste, et on ne leur a encore parlé d'autre justice, que de celle des Régens, qui donnent le fouët, quand un enfant n'a pas appris sa leçon ; qu'il est tout sagesse, et ils n'en connoissent pas d'autre, que celle d'obéir aveuglement à ce qu'on leur ordonne.

<sup>496</sup> Louis-René de Caradeuc de LA CHALOTAIS (1701-1785), procureur général au parlement de Bretagne, il contribua par ses écrits à la suppression des Jésuites (1<sup>er</sup> avril 1762). S'étant attiré des ennemis, il fut ensuite vraisemblablement la cible d'un coup monté, l'accusant d'un complot contre le souverain : il fut emprisonné et jugé. Il retrouvera cependant ses fonctions à l'avènement de Louis XVI. Paru avant sa disgrâce, en mai 1763, son *Essai d'éducation nationale, ou Plan d'études pour la jeunesse*, connut un important retentissement dans la République des Lettres. Sa diffusion a également touché la Suisse, puisqu'il est cité par Sinner à peine deux ans après sa parution, puis par l'article "*Education*" de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, signé D[e] F[elice]. Les idées-phares de La Chalotais s'insèrent parfaitement parmi les revendications des pédagogues, à savoir : une éducation laïque, qui s'adapte aux changements structurels de la société et à ses nouveaux besoins, notamment en enseignant principalement les langues vivantes, et avant tout leur langue maternelle aux enfants. L'ouvrage a été traduit en allemand en 1771 (Göttingen). Voir DBF XVIII, col. 1483-1484 ; ENY XV, 312-352 ; LA CHALOTAIS (1996) et NUC CCCX, 402-403.

<sup>497</sup> Ce texte, paru anonymement en 1763, a longtemps été attribué à Denis Diderot (1713-1784), comme l'indique BURRI (1912, p. 155, note 1). Contrairement à ce qu'il laisse sous-entendre, Sinner ne mentionne en revanche aucun nom d'auteur pour cette oeuvre. Dans la seconde édition de ses *Anonymes*, BARBIER (1822, I, p. 361-362) hésite entre Diderot et Jean-Baptiste-Louis Crevier (1693-1765), vu que des arguments existent en faveur des deux auteurs (la 1<sup>ère</sup> éd. (1806, I, 199) ne mentionnait que Diderot). La question reste à ce jour sans véritable dénouement. L'éditeur des *Oeuvres complètes* de DIDEROT (1875, t. XX, p. 99) en réfute aussi l'attribution à ce dernier. Quant à l'entrée du NUC sous le nom de Diderot (CXLIII, p. 277), elle donne la mention suivante concernant cet ouvrage : « *variously attributed to Denis Diderot and J.-B.-L. Crevier.* ». Il en va de même du CGLI (XXXIV, p. 83). Je n'ai malheureusement pas pu avoir accès à cet ouvrage, qui ne se trouve, d'après mes recherches, dans aucune bibliothèque publique suisse.

Quand leurs leçons du jour sont terminées, ils chargent le fardeau de leur grammaire et de leur catéchisme sur leurs épaules, où sûrement il leur pèse moins que dans la tête ; dès lors ils sont abandonnés à leur propre choix, sur la manière de finir une journée, dont tout ce qui a précédé leur a paru tedieux et insipide. Alors ils prennent leur revanche, de la servitude que les Régens leur ont fait éprouver, en cherchant à opprimer à leur tour le plus foible ; et fuyant toute autorité, parce qu'on ne l'a exercée qu'en les obligeant à s'appliquer à des études pénibles et sèches ; ils compensent l'assujettissement de l'école, par la licence des ruës. Ne sachant pas ce que c'est qu'un langage honnête, parce qu'on ne leur a appris que des mots latins, ils vont apprendre dans les carrefours celui des cochers et des vendeuses d'herbes. Rentrés chez eux, ils ne voyent leurs parens qu'à table, où la plupart du tems on ne leur parle point, ou ce qu'on dit, n'est pas à leur portée, et souvent ils n'y perdent rien. La conversation roule sur une assemblée de femmes, sur une partie de jeu, sur un souper, toutes choses qu'ils feroient mieux d'ignorer.

*Qui vult optatam cursu contingere metam[,]*  
*Multa tulit fecitque puer, sudavit et alsit[,]*  
*Abstinuit venere et vino.*<sup>498</sup>

Mais ils n'ont garde de n'en pas profiter, et c'est à la table de leurs peres imprudens, que les fils apprennent de bonne heure à s'occuper de toute autre chose que de leurs études<sup>499</sup>.

Voilà le tableau de nôtre éducation publique ; celle des Précepteurs domestiques, vaut-elle mieux ? C'est l'opinion de bien des gens : mais ce n'est pas celle de QUINTILIEN ; il y a même apparence, que s'il revenoit au monde, et s'il connoissoit nos Précepteurs, elle le seroit encore moins. Qui choisit-on pour cette fonction importante, et à qui remet-on le soin de former l'ame et le corps d'un enfant ? Peres de famille, qui ne voulez pas envoyer vos fils dans les écoles publiques, songez que le Précepteur que vous leur donnez est un personnage plus important, de beaucoup, que l'homme d'affaires, qui gouverne vos biens de campagne, et vôtre rentier ; les biens que vous laisserez à vos enfans ne leur seront pas utiles, s'ils n'ont appris comment on doit en faire un bon usage. Si vous en laissez peu, une éducation sage les aura mis en état, non seulement de subsister, mais de s'établir avantageusement dans le monde. Croyez qu'elle seule décide presque toujours de

<sup>498</sup> « L'homme ambitieux d'atteindre, à la course, la borne souhaitée a beaucoup supporté, a fait beaucoup dès l'enfance ; il a sué, il a eu froid, il s'est gardé de Vénus et du vin. ». HORACE, *De Arte Poetica* 412 - 414, in *Epitres*. Trad. F. Villeneuve, Belles Lettres, Paris, 6<sup>e</sup> édition, 1967, p. 223.

<sup>499</sup> Le « vers » se trouve donc dans la pomme, et Sinner en est parfaitement conscient. Il rappellera du reste dans l'introduction de son pamphlet de 1768 que la coopération des chefs de famille s'avère indispensable pour le succès d'une réforme scolaire (voir Annexe I, art. 2, p. 238 ci-dessous).

ce qu'ils feront, et c'est des Précepteurs, chargés de cette éducation qu'en dépend le succès (a). Qui sont-ils, je le demande, la plupart du tems ? des jeunes gens, destinés à l'état Ecclésiastique, qui sont encore engagés dans le cours de leurs études, et qui ne peuvent donner que quelques heures par jour à l'institution de leur élève. Le reste du tems est pour eux, et le jeune homme est abandonné à lui-même. Nous voilà retombés dans l'inconvénient de l'éducation publique, quant à cela. En échange, point d'émulation d'études, point de moyen de comparaison des progrès, avantage considerable des écoles<sup>500</sup>. L'élève qui fait sa leçon chez lui, pour peu qu'il se meuble la tête de quelques mots latins, et d'un peu d'histoire ou de géographie, sera bientôt le plus savant de la maison. Le Précepteur, pour se faire valoir, exagère les progrès de l'élève ; le pere le croit fort avancé, parce qu'il sait plus que lui, et l'enfant n'a garde d'en douter, quand tout le monde le lui dit. Envoyez-le dans les exercices publics, il sera neuf, étonné, emprunté, et se trouvant en pays étranger, il ne saura faire aucun usage du peu, qu'on lui aura appris<sup>501</sup>. Mais enfin, quand il y auroit des hommes capables de conduire un écolier mieux que cela, quand ils auroient tous les talens du Précepteur d'*Emile*<sup>502</sup>, en trouverez-vous un pour vous, de cette espèce d'hommes ? Trouverez-vous un Précepteur qui soit assez de vos amis, pour faire son unique soin de l'institution de vôtre fils ? Etes vous assez riche pour récompenser un tel homme, et si vous l'étiez, auriez-vous la volonté de le faire ? Un autre inconvénient, c'est qu'un seul homme n'étant pas capable d'enseigner tout, il faudra également avoir recours à plusieurs maîtres. Vôtre Précepteur

- (a) Voyez sur cette matiere PLUTARQUE, dans son traité de l'éducation des enfans<sup>503</sup>. Voyez – y la réponse du Philosophe ARISTIPPE<sup>504</sup>. Quelqu'un lui ayant voulu confier l'éducation de son fils, il lui demanda mille dragmes, (environ 500 L.) pour salaire. Le pere lui dit, à ce prix je peux acheter un esclave. Oui, reprit Aristippe, et en comptant vôtre fils, vous en aurez deux.

domestique enseignera à vôtre fils les élémens des langues, de l'histoire, des mathématiques : mais il faudra un maître d'écriture, un maître de dessein. Toutes ces différentes leçons ne

<sup>500</sup> Au sujet du moyen de comparaison que pouvait constituer, pour les jeunes patriciens instruits individuellement par leur précepteur privé, l'examen d'entrée à l'Académie, voir Introduction, Chap. 3.2. p. 68.

<sup>501</sup> PULVER (1937) 3 aborde un autre désavantage de l'éducation privée, que Sinner ne suggère qu'en passant à la page 180 : celui du sentiment de supériorité, augmenté chez les jeunes patriciens par le fait qu'ils sont maintenus à l'écart des enfans issus des autres classes sociales, qui n'ont eux pas le droit de fréquenter l'école latine.

<sup>502</sup> Voici la première des trois références explicites à l'*Emile* de Rousseau (1762). Voir l'*Essay*, p. 137 et 156, ainsi que l'introduction, p. 134.

<sup>503</sup> Sur Plutarque (45 p. J.C. – après 120 p. J.C.), philosophe, écrivain et biographe réputé, voir KP (1972) IV, p. 945-953. Le traité *De l'éducation des enfans* qui lui est attribué date de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle p. J.C.. Il connut un grand succès parmi les humanistes. Erasme, puis Rousseau, notamment, s'en inspirent dans leurs propres écrits sur l'éducation. Voir la *Notice* in PLUTARQUE, *De l'éducation morale des enfans* IV, p. 38. In *Œuvres morales*. Trad. J. Sirinelle, Paris, 1987, Tome I, 1<sup>ère</sup> partie, p. 3-33.

<sup>504</sup> Il s'agit sans doute d'Aristippos de Cyrène (ca. 435-366 av. J.-C.), qui fit partie du cercle des intimes de Socrate, à Athènes, avant de fonder sa propre école. Demandant un salaire en échange de son enseignement, il ne tarda pas à être critiqué par les Socratiques, de même que son style de vie très mondain. Il est considéré comme le fondateur de l'hédonisme. In *Der Kleine Pauly* I, 562.

se peuvent pas faire à la maison, sans beaucoup d'embarras et de dépense ; vous êtes donc obligé d'envoyer votre enfant dans les écoles particulières de ces différents maîtres, et vous voilà de nouveau ramené à une espèce d'éducation publique, si vous ne voulez faire de votre maison celle du bourgeois gentilhomme de MOLIERE.

Il n'y a donc que l'éducation publique, qui convienne généralement, et c'est une vérité, dont les nations les plus éclairées de l'Europe ont été convaincues. Les collèges en France et en Angleterre<sup>505</sup>, sont le dépôt de l'institution de la jeunesse la plus distinguée de ces Royaumes. En Angleterre, les enfans sont mis aux collèges de Westminster ou à celui d'Epsom, non seulement leurs études, mais leur nourriture sont en commun ; de là, ils passent dans l'âge d'adolescence, aux Universités ; l'institution prescrit encore-là des tables communes, et des heures réglées pour les repas, comme pour les leçons. La jeunesse s'est peu à peu soustraite à cette règle : mais un abus n'est pas une raison de blamer l'institution. Si les Etudiants des Universités passent plus de nuits à boire et à courir les rues, qu'à étudier, ce n'est pas la faute des Universités<sup>506</sup> ; c'est une suite de la corruption humaine, et de ce penchant continuel à se relâcher en tout.

*Sic omnia fatis*

*In pejus ruere, et retro sublapsa referri.*

*Non aliter, quam qui adverso vix flumine lembu*

*Remigiis subigit ; si brachia forte remisit,*

*Atque illum in praeceps pronò rapit alveus anni.*<sup>507</sup>

### 3. BUTS DE L'ECOLE ET ROLE DE L'ETAT

<sup>505</sup> Sinner cite ces deux pays étrangers en exemple, puisqu'il a séjourné à plusieurs reprises à Paris et à Londres, où il a pu se renseigner sur leur système éducatif respectif.

<sup>506</sup> Voir IM HOF (1984, 33) et VUILLEUMIER (1929, t. II, p. 116-119) qui citent des extraits des diverses ordonnances scolaires concernant la discipline des étudiants, notamment l'interdiction qui leur était faite de se marier ou de faire la fête dans les rues.

<sup>507</sup> « Se peut-il que fatalement tout s'abâtardisse ainsi et rétrograde insensiblement ! de même celui qui à grand peine fait force de rames pour que sa barque remonte le courant a-t-il par hasard relâché l'effort de ses bras ? L'esquif l'entraîne au fil du fleuve, à l'abîme. » VIRGILE, *Géorgiques* Livre 1, 199-203. Trad. E. de Saint-Denis, Belles Lettres, 5<sup>e</sup> édition, 1968, p. 8-9. Il faut donc lutter, pour conserver les vertus et la morale qui tendent naturellement à se relâcher, autant que pour imposer ses vues à ses contemporains et les persuader de réaliser les changements que l'auteur juge ici nécessaires.

Persuadé que l'éducation publique est la seule qui puisse convenir dans un état, et qui soit propre à toutes les conditions, convaincu que toute la conduite de la vie dépend de l'éducation, et que rien n'est plus digne de l'attention du gouvernement, et de tout bon citoyen, j'ose entreprendre de revoir le plan de nos écoles publiques, et je tâcherai de proposer des changemens et des corrections, qui puissent, en conservant la forme générale de l'institut établi, le rendre propre à remplir son grand objet, celui de former des citoyens utiles dans tous les genres, persuadé que ce plan doit embrasser tous les ordres de l'Etat, et que les écoles ne sont pas plus faites pour former des Ecclésiastiques, que pour nous donner des Magistrats, des militaires, des commerçans, et des artistes. Je prévois à la vérité, que tout ce que je pourrai proposer en ce genre, et tout ce que des gens plus capables que moi y pourroient ajouter, sera inutile, sans le concours et la protection efficace du gouvernement. Celui qui tient les récompenses dans ses mains, peut seul vivifier et ranimer le zèle des maîtres et des disciples. Les bâtimens publics occupent très-souvent les yeux du gouvernement ; on tâche de ne rien bâtir que d'après des plans solides, et l'on a soin sur-tout que les fondemens d'un bâtiment soient bons. Nos enfans, qui doivent faire un jour la sûreté et la prospérité de l'Etat, ne sont-ils pas encore plus dignes de l'attention du Magistrat ? De l'éducation des jeunes gens, dépendent les vices et les vertus de ceux, qui dans la suite du tems doivent contribuer au bonheur de tous. Quand les maîtres, à qui ce précieux dépôt sera confié, seront sûrs d'être récompensés à raison de leur application<sup>508</sup>, quand ils verront que les progrès de leurs élèves leur sont garants de la protection des peres ; quand les écoliers verront des récompenses<sup>509</sup> et des marques d'honneur couronner ceux, qui se distingueront de leurs émules, par leur application et par la sagesse des mœurs : c'est alors que les écoles prendront une nouvelle vigueur, et cet asyle sacré des muses, ouvert aux regards du public, éclairé par les yeux vigilans du gouvernement, brillera d'un lustre, qui seul peut attirer la confiance des particuliers, et les vœux de tous. Appliquons à nôtre République ce que LYCURGUE appliquoit, mais d'une manière outrée, à celle de Sparte\* : « que les enfans appartiennent à l'état », « et que c'est le gouvernement qui doit avoir soin de leur éducation ; que ce qu'il y a de plus efficace pour rendre les villes heureuses et les peuples vertueux : c'est ce qui est empreint dans les mœurs et l'esprit des citoyens ; que les principes que l'éducation y a gravés deviennent fermes et inébranlables, et que les jeunes gens bien élevés

<sup>508</sup> Sinner parle ici de récompenses pour les maîtres, mais il n'en proposera aucune à leur intention dans son projet. Voir note 177 ci-dessous.

<sup>509</sup> Ce point, sur lequel Sinner revient plus longuement dans la suite (voir p. 172 et 184), figure également dans le premier article du *Ist es denn möglich...* D'après le témoignage de GRUNER (*Merkwürdigkeiten der Stadt Bern*. Zürich, 1732, cité in FLURI (1910) 111), il semble que les récompenses alors distribuées aux enfans les plus appliqués, lors de la cérémonie annuelle des promotions, ne concernaient que l'apprentissage du catéchisme : « *In diesem Chor [der St. Vinzenzkirche] wird jährlich die Schul-Solennität an einem gelegenen Donnerstag im Meyen gehalten, da auf einer kleinen Cantzel von dem Herrn Rectore der Schul ein Oration gehalten und die Schul-Præmia von einem jewesenden Herrn Seckelmeister Teutschen Landes den fleissigen Schuler-Knaben ausgetheilt, welche alsdann in schönen Orationen der hohen Oberkeit dancken, alles unter dem Getöne einer lieblichen Music, die auf dem Lüttner mit Stimmen, Orgel und Instrumenten gehalten wird* ». Or, Sinner souhaite que chaque branche fasse dorénavant l'objet d'un prix annuel, et que de nouvelles récompenses soient établies, comme des prix de mérites. Voir FLURI (1910) et l'Essay, p. 172 et 184.

viennent leurs loix et leurs législateurs eux mêmes »<sup>510</sup>. Sans vouloir donner dans des visions, et renonçant à l'idée de nous faire les imitateurs et les copies parfaites de ces singuliers *Spartiates*, convenons que tous les législateurs éclairés ont fait de l'éducation un objet important<sup>511</sup>. N'oublions jamais que ce ne sont pas les lois qui rendent les hommes vertueux, qu'il n'y a de loi infaillible et véritablement gravée sur l'airain que celle qui est écrite dans le cœur ; que les lois ont beau être sages et justes, qu'elles n'ont de vigueur que par la vertu de ceux à qui l'exécution en est confiée et qu'elles ne servent qu'à rendre circonspects ceux qui sont vicieux ;

*sit spes fallendi, misceris sacra profanis.*<sup>512</sup>

Le seul frein de l'humanité, en un mot, c'est l'éducation<sup>513</sup> ; qu'il vaut mieux planter un arbre avec soin et le cultiver de même, que de le laisser croître comme il veut au risque de l'arracher s'il vient mal<sup>514</sup> : c'est bien plus sage quand la culture est vicieuse ; il eut cent fois mieux valu laisser tout faire à la nature, et sans dire que *tout est bon entre les mains de l'homme*<sup>515</sup>, convenons qu'un sauvage vaut mieux qu'un homme d'entre nous mal élevé, et que la plupart des vices sont une suite de la mauvaise éducation et de l'exemple<sup>516</sup>.

PLUTARQUE *Vie de Lycurgue*.

## I. Des trois étapes de formation de la jeunesse et de leurs programmes scolaires respectifs

On peut diviser le cours d'éducation en trois époques : celle de l'enfance qui se termine ordinairement à sept ans. C'est à cette durée de vie que les Romains donnoient l'épithète *infantia*. La seconde, à laquelle je ne connois point de nom équivalent en françois, s'appelloit *pueritia*. Elle s'étend chez nous de l'âge de 6 ou 7 ans jusqu'à 13 ou 14 ans. La troisième est l'adolescence, *adolescencia*, et comprend les années les plus importantes de la vie : celles où l'homme se développe ; la moralité des actions commence ; les habitudes se

<sup>510</sup> Cette idée se trouvera à la base de la conception de l'école démocratique du XIX<sup>ème</sup> siècle. Sinner est donc en avance sur son temps. Voir Introduction, p. 105.

<sup>511</sup> Sinner, même s'il n'est pas législateur au sens premier du terme, se pose ainsi néanmoins indirectement en homme d'état éclairé.

<sup>512</sup> « As-tu l'espoir de n'être pas surpris ? alors tu confondras le sacré et le profane » HORACE, *Epîtres* Livre I, XVI, 54. Trad. F. Villeneuve, Belles Lettres, Paris, 6<sup>e</sup> édition, 1967, p. 109. L'importance de la morale et de la conservation de la vertu est ainsi démontrée et Sinner reviendra encore, à la fin de l'*Essay*, sur ce point. Voir note 486 p. 129 et p. 186 ci-dessous.

<sup>513</sup> Sur le parallèle de cette idée avec celle exprimée dans la présentation de *Berne au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, voir Introduction, p. 102.

<sup>514</sup> « L'éducation exige un très grand soin, qui portera ses fruits plus tard, car il est facile de pétrir des âmes encore tendres, mais on extirpe difficilement des vices qui ont grandi avec nous. » Sénèque, *De Ira* Livre II, 2, XIX. Trad. A. Bourguery, Belles Lettres, Paris, 1971, p. 44.

<sup>515</sup> Sinner cite à nouveau Rousseau sans le nommer.

<sup>516</sup> On retrouve ici en filigrane la pensée développée par Plutarque dans son traité *De l'éducation des enfants* : « Quels arbres, négligés, ne poussent-ils pas tordus et inféconds alors que, s'ils reçoivent des soins appropriés, ils deviennent féconds et productifs ? » PLUTARQUE, *De l'éducation morale des enfants*. IV, p. 38. Voir note 503.

contractent pour la vie ; c'est l'âge où l'on n'est ni enfant, ni homme fait ; c'est la vraie crise de l'humanité et c'est aussi l'époque la plus difficile à conduire. Elle s'étend depuis l'âge de 13 jusques à l'âge de 18 ou 20 ans. C'est-là que finit proprement l'éducation et l'institution de la jeunesse ; et quoique la vie soit dans un autre sens un apprentissage continuel, on peut dire que jusques à 20 ans l'homme ne peut apprendre sans maître : après ce terme, il devient lui-même le sien.

### I. INFANTIA

L'enfance et son éducation sont presque entièrement entre les mains des femmes. L'enfant apprend à marcher, à parler et à lire. Voilà à peu près l'apprentissage de cette époque : ajoutez-y les premiers exercices de la mémoire. Quelque facile que paroisse cette tâche, elle est plus importante qu'on ne croit. On a peut-être fait aux femmes plus d'honneur qu'elles ne pensent de leur confier ce département. Il est certain qu'elles ont une patience, en enseignant les enfans, qui surpasse celle des hommes et qui est absolument indispensable dans les leçons élémentaires. Ecoutez avec quelle patience une nourrice répète mille fois le même mot à son enfant, pour lui apprendre à le prononcer. Les femmes ont une facilité de langage qui sans contredit l'emporte sur la nôtre ; elles ont d'ailleurs l'avantage d'un son de voix plus doux et d'une prononciation plus agréable. CICERON perfectionnoit son langage par la conversation de plusieurs Dames Romaines. Et la mère des *Gracques* a eu la gloire de former les voix éloquents, qui gouvernèrent pendant quelque tems les assemblées du peuple Romain. CICERON en parle dans son dialogue des orateurs célèbres : « *Legimus Epistulas Corneliae, matris Gracchorum ; apparet filios non tam in gremio educatos, quam in sermone matris* »<sup>517</sup>. Il avoit observé quelques lignes plus haut, dans le même dialogue, combien le langage des pères, des maîtres et des mères influoit sur le langage des enfans. Ce grand Orateur, qui nous a laissé les préceptes les plus excellens sur l'éloquence, insiste partout sur l'importance de former de bonne heure l'organe et la prononciation. Ce n'est pas tout que de prononcer distinctement les syllabes, il faut encore accoutumer les enfans à contracter un son de voix et un accent agréable. « *Lingua et spiritus, et vocis sonus est ipse moderandus* »<sup>518</sup>, de *Oratore* III.

Voilà donc un emploi très important et qui a plus d'influence qu'on ne croit sur la vie entière ; c'est d'apprendre aux enfans à parler nettement et à prononcer d'une voix, non – seulement distincte et bien articulée, mais d'un son de voix modéré, ni trop élevé, ni trop bas. C'est dans les lectures et dans les leçons de mémoire qu'on leur fait reciter que je voudrois qu'on fit cette attention, si négligée généralement. Les maîtresses d'école, pour la plupart du tems, n'y pensent point. Pourvu qu'elles entendent le jargon de leurs

<sup>517</sup> « Nous pouvons lire les lettres de Cornélie, mère des Gracques : il en résulte avec évidence que ses fils ont été formés moins par les tendres attentions que par le pur langage de leur mère. » CICERON, *Brutus* LVIII, 201. Trad. J. Martha, Belles Lettres, Paris, 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée, 1931, p. 74.

<sup>518</sup> « Il faut régler sa prononciation, sa respiration et jusqu'au son de sa voix. » CICERON, *De oratore* Livre III, 40. Trad. E. Courbaud et H. Borneque, Belles Lettres, Paris, 4<sup>e</sup> tirage, 1971, p. 17.

disciples, cela leur suffit. Il m'est arrivé quelques fois d'entendre reciter des couplets de Psaume appris par ces petits écoliers. Quelle monotonie ? quelle recitation insipide ? Les *fables* de LA FONTAINE<sup>519</sup>, que quelques meres<sup>520</sup> s'amuse à leur faire apprendre par cœur, sont déjà mieux débitées. Pourquoi ? c'est qu'elles prennent la peine d'accoutumer leurs enfans à y mettre une certaine grace. L'intérêt même que prend l'enfant à mettre ainsi des personnages sur la scène l'anime à mieux reciter. Ce renard, ce corbeau qu'ils font parler les amuse{nt}. Et c'est un point bien utile que de choisir des leçons de mémoire qui éveillent l'imagination de cet âge. Mais j'aurai occasion de m'étendre d'avantage là-dessus : il me suffit d'avoir observé que les maîtresses d'école, qui sont chargées d'enseigner à parler, à lire et à reciter, doivent avoir soin d'accoutumer leurs écoliers, garçons ou filles, à un son de voix convenable, et que l'accent, le ton de voix sont aussi essentiels que la prononciation des syllabes. L'habitude se contractera aisément et ne coutera pas un moment de soin, ni une leçon de plus. Et quand cela seroit, il vaudroit mieux qu'un enfant en sût la moitié moins par coeur, et qu'il recitat nettement. Il n'y a pas une personne sensée qui ne soit obligée de convenir que le *Catechisme de Heidelberg*<sup>521</sup> est d'un bout à l'autre une suite d'énigmes pour cet âge. Quand un enfant n'en sauroit que le quart, il n'y auroit pas grand mal. Mais puisqu'on veut que la Religion commence par être un exercice de lèvres et de mémoire, soit<sup>522</sup> : je ne prétends pas abolir ce *Catéchisme*, il

<sup>519</sup> Les *Fables* de Jean de La Fontaine (1621-1695) ont été publiées entre 1668 et 1694.

<sup>520</sup> Sinner n'insiste étonnamment pas sur le rôle des mères dans l'éducation de leurs enfans – hormis celui de former le ton de leur voix –, tout comme il n'aborde pas le sujet de l'éducation des filles. BONSTETTEN (1826, 170) a lui insisté sur le rôle capital des mères, auquel il fait dépendre le succès des études des enfans: « Eine Erziehung, in welcher die Seele Ruhe findet, wo sich Gedanken und Empfindungen bilden, ist nur da möglich, wo gebildete Mütter ein häusliches Glück zu schaffen wissen. In dieser Hinsicht kenne ich keine Frauen, die den Genferinnen gleich kommen ».

<sup>521</sup> Le *Catéchisme de Heidelberg*, ou *pfälzischer Katechismus*, nommé encore *Grand Catéchisme*, a été publié en 1563 à l'usage des églises et des écoles du Palatinat. Il jouit d'une grande renommée dans les pays réformés et s'imposa pour plus de deux siècles, d'abord dans les écoles latines bernoises et dans les Académies de Berne et de Lausanne, en tant que « livre d'école à l'usage de la jeunesse lettrée », puis dans les églises pour le catéchisme. Il est mentionné pour la première fois dans le programme d'enseignement de l'école de latin de Berne, esquissé par le maître d'école J. Rust, en 1612. Malgré les nombreuses critiques qui furent rapidement émises quant à ses valeurs pédagogiques, il est instauré comme manuel d'étude, dès la 3<sup>e</sup> année scolaire, par l'ordonnance scolaire (*Schulordnung*) de 1616, soit en allemand, – sans doute la langue dans laquelle il était étudié dans les classes inférieures –, soit en français (dans le Pays de Vaud) ou en latin (écoles latines de Berne et des villes municipales).

Selon le plan en usage donné par Sinner, il était alors introduit dès la II<sup>ème</sup> classe déjà (voir p. 143 ci-dessous). Son contenu, exposé sous la forme de questions et réponses, s'avérant trop savant pour les jeunes écoliers, il fut rapidement l'objet de nombreuses versions abrégées. La version (allemande) abrégée du *Catéchisme de Berne*, nommée *Petit Catéchisme* et qui parut en 1581, s'inspirait fortement du *Catéchisme de Heidelberg*. Ces deux derniers manuels sont les deux seuls officiellement autorisés, à de rares exceptions près, pour le catéchisme au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, et restent en usage jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les critiques et propositions de Sinner (voir aussi ci-dessous, p. 147) par rapport à ce manuel ne sont nullement nouvelles : elles reflètent les idées de plusieurs de ses contemporains. Mais Sinner ne mâche pas ses mots dans sa critique, comme l'a relevé VUILLEUMIER (1933, IV, p. 100). Cela ne suffira pourtant pas à inciter les magistrats à supprimer son emploi : le manuel est maintenu lors de la réforme de 1766. (DHBS II, 443 ; FLURI (1910) 17 ; HAAG (1903) 25 ; PANCHAUD (1952) 159ss ; SCHIBLER (1982) 19 ; VUILLEUMIER (1929) II, 391-400 et (1933) IV, 198-213.

est trop fortement consacré par la coutume et par la religieuse persuasion qu'il faut faire comme nos peres ont fait<sup>523</sup>. Mais que du moins on en abrège la longueur et qu'on le réduise aux propositions fondamentales : que les enfans apprennent par ordre les principaux points de nôtre croyance, on pourra les réduire à une trentaine de questions et de réponses. Si l'on veut conserver la lecture des Psaumes parmi les leçons de mémoire, qu'on les réduise aussi à un petit nombre. Qu'on prenne de meilleures traductions que celle qui est reçue dans nos Eglises, et qui est au-dessous de la majesté du sujet. Qu'on prenne les Psaumes qui expriment la grandeur et la bonté de Dieu, les merveilles de la création, les louanges de la vertu, de la pieté : l'enfant n'y entendra pas grand chose, mais au moins il se meublera la tête de belles sentences, qu'il se rappellera un jour avec fruit. A ce *Catéchisme* et à ces Psaumes abrégés, qu'on joigne pour exercice de lecture et de mémoire les *Fables* de GELLERT<sup>524</sup> en allemand, et l'on verra que les enfans les prononceront bien mieux, et les apprendront plus vite que le *Catéchisme*. Je m'arrête ici sur la première époque de l'éducation. Il resteroit bien des choses à dire : mais quand les femmes auront appris à leurs élèves à prononcer avec netteté, à lire

<sup>522</sup> La critique de l'emprise de l'Eglise sur l'école est à peine déguisée. Sinner dénonce ici la vanité de l'apprentissage par coeur de la religion. Cet exercice, déjà stérile en soi, peut en outre amener à de désastreuses conséquences : voir la citation, tirée de *L'Education nationale*, p. 186 ci-dessous.

<sup>523</sup> Malgré les vives critiques qu'il émet au sujet du système scolaire en place, Sinner est trop intelligent pour vouloir tout changer d'un seul coup. Il se doute que les réformes qu'il suggère ne seront déjà pas facile à obtenir, encore moins s'il demande l'abolition d'un ouvrage aussi ancré dans les moeurs que celui-ci. En arguant que ce *Catéchisme* ne peut être aboli pour la simple raison qu'il « faut faire comme nos pères ont fait », il dénonce le manque d'esprit critique de ses contemporains, qui répètent les erreurs du passé sans profiter des améliorations récemment rendues possibles par l'esprit rationnel du mouvement des Lumières.

<sup>524</sup> Christian Fürchtegott GELLERT (4.7.1715 - 13.12.1769), Professeur de philosophie à l'Université de Leipzig, de 1751 à sa mort (Goethe lui-même a assisté à son cours et le cite dans *Dichtung und Wahrheit*), Gellert a écrit, en parallèle à sa charge, de nombreuses fables, nouvelles (*Erzählungen*), poèmes, *Lustspiele* et *Lieder*. Auteur allemand le plus lu de son temps, Gellert avait su éveiller tant l'intérêt des gens du peuple que de son roi, ce qui lui valut le surnom de « *Lehrer der ganzen Nation* ». Son oeuvre joua ainsi non seulement un rôle non négligeable pour la standardisation de la langue alors en cours, mais eut également une grande influence sur le développement de certains genres littéraires (roman bourgeois, lettres, etc.). Ses fables les plus connues sont celles que mentionne Sinner : elles ont été publiées en 1746 et 1748, en deux volumes, sous le titre de *Fabeln und Erzählungen*. Elles dénoncent toujours très justement, par le truchement de personnages se présentant sous la forme d'animaux, les défauts des humains, tout comme leur modèle les *Fables* de La Fontaine. Une fois de plus, Sinner se révèle un fin connaisseur des oeuvres marquantes de l'histoire littéraire, puisqu'il recommande comme lecture aux élèves un auteur, qui, même si sa renommée va s'effacer au tournant du siècle, joua un grand rôle pour le développement de la littérature allemande, qui commençait par ailleurs alors tout juste à acquérir une certaine renommée en dehors de ses propres frontières. Les *Fables et Contes* de Gellert ont été traduits pour la première fois en français en 1750 à Strasbourg, puis en 1754 à Paris. Cinq autres langues de traduction suivront, entre 1770 et 1800. Une édition des *Geistliche Oden und Lieder* de Gellert était aussi parue à Berne en 1757. J'ignore comment Sinner avait autrement eu connaissances des *Fables*, mais elles devaient être répandues à l'époque. Toujours est-il que le choix des *Fables* s'avère nettement plus judicieux pour de jeunes élèves que le catéchisme, puisque autant les personnages présentés sous la forme d'animaux, qu'une structure narrative courte mais riche, et surtout la portée moralisatrice, chère aux Lumières car visant à l'amélioration de l'Homme, doivent leur apporter à la fois plaisir et instruction. De plus, Sinner propose des textes qui sont immédiatement accessibles aux jeunes élèves, vus qu'ils sont rédigés dans une langue, qui, à défaut d'être leur langue maternelle, en est du moins beaucoup plus proche que la langue latine. GELLERT (2000), *DBE* (1996) III, 617 ; *LL* (1989) IV, 104-106.

correctement et à reciter avec grace, elles auront assez fait. Je n'en demande pas d'avantage à 6 pas même à 7 ans<sup>525</sup>.

## 2. PUERITIA

C'est ici que commence la seconde époque et la carrière de nos écoles, que nous appelons les classes. Un champ très étendu d'observations s'ouvre ici. Je vais parcourir le plan de l'instruction qu'on suit actuellement. Et je croirai avoir bien employé mon tems, si je viens à bout de faire goûter quelques changemens que je crois fort essentiels au succès qu'on se propose. Le cours entier est divisé en sept classes, depuis la seconde, qui est proprement la première, jusques à la huitième, d'où l'on tire les *Etudians* qui passent sous l'autorité des Professeurs, où commence le cours Académique.

### 2.1. Des inconvénients du système en place quant à la relation maître -élèves

Avant d'entrer dans la recherche de ce plan, qu'on me permette une observation générale sur l'inconvénient attaché à cette division de classes, qui ne retiennent chacune les écoliers que pendant une année. Quand elle est revolue, ce jeune essain quitte son maître pour passer dans d'autres mains. A peine le maître et l'élève sont ils accoutumés l'un à l'autre qu'on les sépare. C'est à recommencer : il faut étudier de nouveaux génies, il faut deviner d'autres caractères, d'autres talens. C'est déjà un grand embarras pour l'instruction, et cet embarras revient chaque année. Un autre inconvénient qui se joint à celui-là : c'est que le même maître est obligé d'enseigner différentes choses qui n'ont aucun rapport ensemble. Je ne doute pas que si l'on donnoit le choix à nos Régens de se charger, l'un de la langue latine, l'autre de la langue grecque et de l'hébraïque, le troisième des élémens de la Religion Chrétienne, le quatrième de l'histoire et de la géographie, le cinquième de la poésie, de la mythologie et de l'éloquence, et de garder pendant 5 années les mêmes disciples, ils ne préférassent ce plan au plan actuel de nos classes. Mais je sens qu'il est difficile de faire un changement si considérable : il faudroit d'autres maîtres et d'autres talens, même d'autres préparatifs. Je verrai cependant

---

<sup>525</sup> Sinner ne relie pas directement cette première période de l'enfance avec une école déterminée, alors qu'il parle de maîtresse d'école. Il associe ainsi automatiquement les femmes au seul apprentissage de la lecture et de l'écriture. Panchaud signale quant à lui que les régentes n'étaient engagées que « quand il y avait trop d'élèves pour un seul régent et qu'on leur confiait les tous petits », ce qui fait qu'elle n'était donc pas élue de manière officielle à ce poste. La profession était alors encore très majoritairement exercée par des hommes, qui pouvaient seuls accéder aux études supérieures. La présence de plusieurs « *Guldtschreiberin* » est attestée, dès 1389, à Berne. PANCHAUD (1952) 250 et SCHIBLER (1982) 5, 20.

s'il n'est pas possible de trouver un expédient, qui concilie au moins en partie mes idées avec le système établi<sup>526</sup>.

### 2.2. Le programme alors en vigueur pour les trois premières années de l'école latine

#### 2.2.1. Programme de la IIe, IIIe et IVe classes en usage

Voici le tableau des trois premières Classes actuellement en usage.

---

<sup>526</sup> S'il a eu en 1767 l'espoir d'être parvenu à trouver cette conciliation, il devra malheureusement déchanter en 1768, lors de l'abrogation de la réforme scolaire. Voir p.177 pour le développement de cette idée.

## II. Classe

Qui est en effet la I<sup>ère</sup> ou celle d'entrée de nos écoles.

Six jours par semaine.

Cinq heures par jour d'instruction sous le Régent, dans chaque Classe.

### I. Exercice d'esprit.

Les élémens de la Religion,  
avec la *Bible des enfans* par KYBURZ<sup>527</sup>.

### II. Exercice de mémoire

Le *Catéchisme de Heidelberg*<sup>528</sup>.

La Grammaire latine, appelée DONAT<sup>529</sup>, contenant les déclinaisons et conjugaisons.

La connoissance des lettres d'écriture.

Heures extraordinaires.

Exercice mécanique.

Maître d'écriture, deux heures par semaine.

## III. Classe.

Elémens de la Religion et Bible, comme il est dit ci-dessus.

*Catéchisme de Heidelberg* et Grammaire comme ci-dessus.

<sup>527</sup> Abraham Kyburz (vers 1704-1765), pasteur de Bümpliz en 1737, de Schwarzenegg 1746-1750, puis vicaire à Thoune 1764-1765; il perdit plusieurs fois sa place suite à des démêlés avec ses paroissiens et les autorités. Il publia des bibles pour enfants, de nombreux écrits théologiques et ascétiques, et un ouvrage sur la secte de Brügglen en 1753, et des sermons. La Bible des Enfants dont il est question ici doit être sa *Kirchen- und Bibel-Historie... Oder Kurtze und einfältige Unterweisung der Schul-Jugend von der Christlichen Religion nach Gottes Wort...* [Mit Bildern] (400 p.) publiée à Berne en 1750, ou év. sa *Catechetische Kinder-Bibel od. heilige Kirchen- und Bibel-Historien*, parue en 2 vol., en 1744 à Berne et en 1744-1745 à Zurich. *BNS* V10c III, 136; *DHBS* IV, 423; *NUC* CCCIX, 484.

<sup>528</sup> Voir note 521, p. 139.

<sup>529</sup> Ouvrage du milieu du IV<sup>ème</sup> siècle, rédigé par le grammairien latin Ælius Donatus (vers 333) qui fut le précepteur de St Jérôme. Il s'agit d'un traité élémentaire, intitulé *De octo partibus orationis methodus*, dans lequel Donatus parcourt successivement les huit Parties du Discours, considérées par rapport à la langue latine. Il a tout de suite été très prisé pour l'enseignement de la langue latine et fut remanié des dizaines de fois au cours des siècles, afin de s'adapter à l'usage des écoles. S'agissant du livre le plus généralement adopté pour l'enseign. du latin, l'ouvrage a fini par prendre pour titre le nom de son auteur. Je l'indique cependant en lettres capitales. Voir BONSTETTEN (1826) 198, note 7; *BUAM* XI, 541-542; *NUC* CXLVI, 526-529; *ROP* (1962) 214-218 et 716.

Vocabulaire latin de CELLARIUS<sup>530</sup>.

Les mots primitifs.

La Grammaire et les dialogues de LANGIUS<sup>531</sup>.

Le maître d'écriture, comme ci-dessus.

## IV. Classe

Elémens de la Religion et Bible, comme ci-dessus.

Explication de quelques Chapitres du *Nouveau Testament*.

*Catéchisme de Heidelberg* comme ci-dessus, et Grammaire latine.

CELLARIUS, les mots dérivés<sup>532</sup>.

Grammaire de LANGIUS.

Interpretation orale et construction des dialogues de LANGIUS.

Interpretation orale des deux premiers Livres D'EUTROPE.

Versions de l'allemand en latin, et du latin en allemand, ou thèmes<sup>533</sup>.

Le maître d'écriture, comme ci-dessus.

<sup>530</sup> Cellarius, de son vrai nom Christoph Keller (Cellar) (1638-1707), prof. d'éloquence et d'histoire lorsque uni. de Halle est fondée en 1693, où il dirige la bibliothèque dès 1696, dès 1697 le premier séminaire de philologie allemande, puis le *Seminarium Praeceptorum*. institué par August Hermann Francke (1663-1727). Il a donné de nombreuses éditions critiques de textes antiques, et plusieurs éditions scolaires très utilisées, sur les langues classiques et orientales, sur l'histoire romaine, et deux ouvrages restés célèbres de géographie, matière qu'il parvint du reste à imposer comme branche d'enseignement. L'ouvrage dont il est question ici doit être soit de l'*Orthographia latina ex vetustis monumentis, hoc est nummis, marmoribus, tabulis, membranarum veterumque grammaticorum placitis. Nec non recentium ingeniorum curis excerpta. Digesta novisque observationibus illustrata* (156 p.), parue en 1704 à Halle, soit de son *Latinitatis probatae et exercitae liber memorialis naturali ordine dispositus, [ut sine ulla mermoriae defatigatione, notitia vocabulorum non solum capi facillime, sed feliciter etiam repeti ac conseruari possit]. Accedit index germanicus.* (250 p.), paru à Mersebourg, en 1706 (6<sup>e</sup> éd. auctior et emendatior. Accedit index germanicus). Ce dernier ouvrage a été publié à Berne, chez la Société typographique, en 1759 (292 p.) sous le titre *Latinitatis probatae et exercitae liber memorialis naturali ordine dispositu post tot virorum doctorum curas atque iteratas editiones. Denuo recensitus, auctus et in usum scholarum bernensium emendate editus*. Voir BONSTETTEN (1826) 198, note 7; *BNS* V10c III, 276; *BUAM* VII 504-505; *DBE* II, 300; *NUC* CI, 16-22.

<sup>531</sup> Joachim Lange (1670-1744), étudiant de théologie à Leipzig, il a été fortement influencé par August Hermann Francke, qu'il suit à Erfurt et Halle en 1690. Il est prof. de théologie à Halle 1709. Il appartenait au rang des piétistes et avait la réputation d'un homme exalté et violent; il s'opposa à Wolff et provoqua sa disgrâce. Il est surtout connu pour sa *Grammaire grecque et latine* (1707), qui connut un vif succès et de nombreuses éditions. Il est également l'auteur des *Dialogi Langiani faciliores bis decem ad usum Class. Infer. Scholae Bernensis*, sur lesquels je n'ai trouvé quasiment aucune information, hormis le fait qu'ils auraient été publiés à Berne en 1771 (24 p.). Il est encore l'auteur d'autres *Dialogues*, intitulés *Locutionum et Sententiarum flores e Virgilio, Horation et Ovidio*, parus à Berlin en 1702 et, en 1717 d'une *Selecta lat. sermonis Adagia*, parue en 1 vol. Ces deux derniers ouvrages sont des recueils de citations, puisées dans les écrits des auteurs classiques anciens. [L'article de l'*ADB*, dans lequel il est mentionné sous le nom de Joseph Lang, précise justement que ces deux auteurs ne doivent pas être confondus. La mention figurant dans la *BNS* fait indubitablement pencher pour Joachim et non pour Joseph Lang]. Voir *ADB* XVII, 605; *BNS* V10c III, 276; *BUAM* LI, 131; *DBE* VI, 233; *NUC* CCCXV, 7-8.

<sup>532</sup> Il s'agit peut-être du *Curae posteriores de barbarismis et idiotismis sermonis latini, secundum seculae distributae*, publié en 1681 à Ciza, et sept fois à Jena entre 1686 et 1745 à Jena (432 à 528 p.). Voir *NUC* CI, 16-17.

<sup>533</sup> Sinner s'emmêle un peu les pinceaux, puisqu'il confond les termes de "version" (trad. du latin dans la langue maternelle) et de "thème" : il ne répète par contre pas cette erreur dans la suite, où il emploie correctement ces termes.

Voilà le tableau des trois premières années des classes, depuis l'âge de sept jusques à 9 ans inclusivement. Je les ai mis de suite parce qu'elles contiennent, à peu de chose près, les mêmes instructions.

### 2.2.2. Critique de la méthode et des manuels de catéchisme alors utilisés

On voit que les élémens de la Religion, comme de raison, se trouvent à la tête. Il seroit à souhaiter qu'on se contentât d'un abrégé un peu plus étendu que celui dont j'ai déjà parlé<sup>534</sup>, qui contiendrait les propositions fondamentales de la Religion. On a le *Catéchisme* D'OSTERVALD<sup>535</sup>, qui est beaucoup plus propre que celui de Heidelberg à donner des idées nettes de la Religion. Le *Catéchisme raisonné*<sup>536</sup>, traduit de l'anglois, est un excellent Livre : mais il est au dessus de cet âge et pourroit servir dans les classes supérieures. La *Bible* de KYBURZ est un ouvrage très informe, surchargé d'un tas de méditations assez pitoyables et de prières trop longues et souvent mal faites. A cette Bible on pourroit substituer l'*Abregé de*

*l'Ecriture Sainte par demandes et par réponses* de PAGIT<sup>537</sup>, ou l'*Abregé* D'OSTERVALD<sup>538</sup> et l'ouvrage de Mr. BERTRAND<sup>539</sup>, qui a pour titre *Institutions Chrétiennes*.

<sup>534</sup> Sinner a certes esquissé le contenu du manuel de catéchisme qu'il considère comme idéal, mais celui-ci semble être imaginaire, puisqu'il n'a encore cité aucun titre. Voir p. 140.

<sup>535</sup> Jean-Frédéric Ostervald (1663-1747) : Théologien, pasteur à Neuchâtel, il fut l'un des champions de l'orthodoxie libérale et exerça sur les églises neuchâteloise et vaudoise une action très profonde et durable. *DHBS* V, p. 208, PANCHAUD (1952) 161. Son *Catéchisme*, ou *Instruction dans la religion chrétienne*, parut en 1702 à Genève. Il devait servir de commentaire au *Catéchisme de Heidelberg* et connâtra un succès sans précédent bien que censuré tout d'abord par LL.EE., qui « condamnait les tendances du recueil, contraires à l'orthodoxie ». Il n'en fut pas moins imprimé à Lausanne, en 1749, chez Jean Zimmerli. *BUAM* LXXXVI, 132-135 ; *DHBS* II, 443 ; PANCHAUD (1952) 161-163 ; VUILLEUMIER (1930) III, 598 et (1933) IV, 199. Sur l'opinion négative prévalant en Suisse à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle au sujet de ce catéchisme, voir Félix Cadet (1827-1888), cité in REICHLER/RUFFIEUX (1998) 1375. Cadet reprend en outre l'image dépeinte par Bonstetten en 1826, de l'école abruttissant les élèves en simples perroquets.

<sup>536</sup> Le seul *Catéchisme raisonné* que j'aie trouvé a été publié en 1783. Il a été rédigé en français par un pasteur genevois, A[ntoine]-J[acques] Roustan (1734-1808). Celui-ci fut pasteur de l'Eglise Helvétique à Londres de 1764 à 1790. Il est éventuellement possible que ce catéchisme ait connu une édition antérieure. *BUAM* XXXIX, 168-169. Le *NUC* donne quant à lui une entrée sous « Catéchisme nouveau et raisonné » (*NUC*, t. DXXVII Suppl., p. 326), mais elle ne renvoie qu'à un autre ouvrage rédigé par un anonyme, à une date qui plus est inconnue (Voir auteur des « intrus jugés au tribunal de la religion » (1791) *NUC* CCLXXI, 94).

<sup>537</sup> Eusebius Pagit (1547?-1617) puritan, étudiant à Christ Church (Oxford), recteur à Lamport 1572-74 et Kilkhampton, puis à St Anne et St Agnes (Londres) 1604-1617. Il publia plusieurs traités de théologie. Celui dont il est question ici est sans doute son *Histoire de la Sainte Ecriture en forme de catechisme. Avec les figures*, qui parut à Amsterdam en 1706 (264 p.). L'original, en latin, est paru à Londres en 1585, sous le titre : *Catechismus latine aeditus*. Il a été traduit en anglais en 1602, à Londres, sous le titre : *The historie of the Bible, briefly collected by way of Question and Answer*, rééd. cinq fois entre 1611 et 1682. *CDNB* III, 2280 ; *NUC* CCCCXXXVII, 502-503.

Par les raisons que j'ai déjà alléguées, je voudrois omettre entièrement le *Catéchisme de Heidelberg* (a) dans les classes et substituer un exercice de mémoire en allemand, et cela en vers, qui sont plus propres à former la mémoire que la prose. Les fables conviennent parfaitement à cet âge. Dans l'exercice de mémoire pour la langue latine, je voudrois borner la *grammaire* de DONAT à la seconde classe uniquement (b). Le maître d'écriture devroit donner au moins 4 heures par semaine, ce n'est pas trop, et c'est autant de gagné pour les classes suivantes. Avant qu'un jeune homme en soit à l'histoire, aux mathématiques, à la langue grecque et hébraïque, il doit déjà écrire très bien. Les doigts se forment de meilleure heure qu'on ne pense, et l'on ne sauroit trop tôt former ce qui dépend uniquement du corps. J'en appelle sur la dextérité des doigts aux exemples connus : on voit des filles de sept ans joier du clavecin, et j'ai vû un garçon de 5 ans jouër assez bien du violoncelle<sup>540</sup>.

- (a) Le *Catéchisme de Heidelberg* n'a point été fait pour être jamais un Livre d'instruction pour la Jeunesse. C'est un Livre de pure controverse, qui enseigne à se disputer contre un Catholique et qui n'insiste que sur les dogmes controversés entre nous et l'Eglise de Rome. Voilà pourquoi il ne parle du tout point de quelques articles essentiels de la Religion, comme celui

<sup>538</sup> L'*Abrégé de l'Histoire Sainte et du Catéchisme*, fut composé par Ostervald à la demande de la Compagnie des Pasteurs de Genève, qui jugeait son *Instruction* trop volumineuse pour les enfants. Imprimé en 1734, l'*Abrégé* connâtra, lui aussi, un succès phénoménal. Panchaud mentionne le nombre de 300'000 exemplaires tirés pour le seul canton de Neuchâtel en 150 ans. Il est très rapidement utilisé pour l'instruction des enfants, grâce à ses qualités de clarté et de simplicité, surtout dans les cantons francophones. Panchaud mentionne dans sa note 7, p. 163, que « les écoles allemandes n'utilisent naturellement pas le catéchisme d'Ostervald ». Il a été traduit en anglais en 1720, et en arabe pour l'usage des Indes-Orientales. *BUAM* LXXXVI, 134 ; PANCHAUD (1952) 161-163 et 175-176, VUILLEUMIER (1933) IV, 201.

<sup>539</sup> Elie Bertrand (1713-1797), naturaliste et pasteur à Ballaigues en 1740, puis à l'Eglise française de Berne de 1744 à 1765, membre de pas moins de huit Académies des Sciences européennes et proche de Voltaire ; l'un des principaux fondateurs de la Société Economique d'Yverdon et de la Bibliothèque de cette ville. Il publia de nombreux ouvrages de théologie, sciences naturelles, philosophie et morale, et fut l'un des principaux collaborateurs de l'*Encyclopédie* d'Yverdon. Ses *Institutions chrétiennes*, comme le *Catéchisme* d'Ostervald, ont été publiées à Zurich en 1753, et rééditées à Lausanne en 1756 (188 p), elles ont été traduites en allemand sous le titre *Christliche Unterweisung nach dem Franzosischen des Herrn Elias Bertrands*, en 1785 (3<sup>ème</sup> éd.) (230 p.). *BNS* V10c III, 156 ; *DHBS* II 147 ; DONATO (1987) 35, 44-46 ; *IV* (2000) 139 ; MONTET I, 51-52 et *NUC* L, 577.

<sup>540</sup> S'agit-il de Wolfgang Amadeus Mozart (1756-1791), prodige du clavecin et du violon, qui entreprit sa première tournée dans les capitales européennes de 1762 à 1766 ? A son retour de Paris pour Salzbourg, en septembre 1766, il séjourna trois semaines à Genève et cinq jours à Lausanne, où il donna deux concerts. Sinner a reçu une lettre de Gabriel Cramer (1723-1793), éditeur de Genève et intime de Voltaire, datée du 5 sept. 1766, qui lui narre l'un des concerts donnés par ce petit prodige à Genève : « Nous avons ici un jeune Allemand qui m'est fort recommandé de Paris ; il a neuf ans ; il joue du clavecin comme on n'en a jamais joué ; il déchiffre tout dans le moment ; il compose sur tous les sujets possibles dans le moment ; avec cela il est gai, enfant, plein d'esprit ; enfin on n'ose pas en parler de peur de n'être pas cru » (BBB, Mss. H. H. X. 105, 40, p. 169-174 ; passage cité in BURDET, 1963, p. 431-435). Sinner avait certainement déjà entendu parler de Mozart avant 1766, et il était alors fréquent que son âge soit sous-estimé, ce qui pourrait expliquer celui que Sinner lui donne ici.

de la vérité de la révélation<sup>541</sup>. La doctrine de la vertu et de la piété n'y est point traitée ; en échange on y discute le mérite des oeuvres, parce qu'il est encore un sujet de dispute entre l'Eglise Romaine et nous. L'Etat de Zurich, qui a reçu la Reformation avant nous, a reformé le Catéchisme de Heidelberg il y a plus de cinquante ans.

(b) Je dirai dans la suite ma méthode pour la langue latine<sup>542</sup>.

### 2.2.3. Observations sur l'enseignement de la langue latine et critique de l'usage trop précoce de la grammaire

Je viens à mes observations sur la langue latine. Ne seroit-il pas possible de rendre son apprentissage plus aisé et moins tédieux ? MONTAGNE parloit latin avant de parler sa langue maternelle : c'est que son pere, homme sage, avoit eu soin de familiariser son fils à ce langage, en le faisant parler dans sa maison. Non seulement le Précepteur, mais le pere, la mere, les valets mêmes, lui adressoient la parole en latin. Il prévoyoit que le françois ne lui échapperait pas, et que l'usage et la nécessité lui tiendroient lieu de maître. Mais cet Auteur dit de si bonnes choses sur cette matiere que j'aime mieux le transcrire : cela va droit à mon sujet.

## ESSAY

### Liv. I. Chap. XXV.<sup>543</sup>

« C'est un bel et grand agencement (ornement) sans doute, que le grec et le latin, mais on l'achète trop cher. Je dirai ici une façon d'en avoir meilleur marché que de coutume, qui a été essayée en moi-même ; s'en servira qui voudra. Feu mon pere ayant fait toutes les recherches, qu'un homme peut faire, parmi les gens savans et d'entendement, d'une forme d'institution exquise, fut avisé de cet inconvénient, qui étoit en usage ; et lui disoit-on que cette longueur que nous mettions à apprendre les langues qui ne leur coutoient rien, est la seule cause, pour quoi nous ne pouvons arriver à la grandeur d'ame et de connoissance des anciens Grecs et Romains ; je ne crois pas que c'en soit la seule cause.

Tant y a que l'expédient que mon pere y trouva, ce fut qu'en nourrice, et avant le premier dénouement de ma langue, il me donna en charge à un allemand, qui depuis est mort fameux Médecin en France, du tout ignorant en nôtre langue, et très bien versé en la latine. Celui-ci, qu'il avoit fait venir exprès, et qui étoit bien chèrement gagé, m'avoit continuellement entre les

<sup>541</sup> Sinner attribue beaucoup d'importance à la Révélation : voir p. 186 ci-dessous.

<sup>542</sup> Voir p. 150 et p. 162.

<sup>543</sup> Montaigne (1588) 173.

bras. Il en eut aussi avec lui deux autres moindres en savoir, pour me suivre, et soulager le premier ; ceux-ci ne m'entretenoient d'autre langue que latine. Quand au reste de la maison, c'étoit une règle inviolable, que ni lui-même, ni ma mere, ni valet, ni chambriere, ne parloient en ma compagnie, qu'autant de mots de latin, que chacun avoit appris pour jargonner avec moi. C'est merveille du fruit, que chacun y fit ; mon pere et ma mere y apprirent assez de latin pour l'entendre, et en acquirent à suffisance, pour s'en servir à la nécessité, comme firent aussi les autres domestiques, qui étoient plus attachés à mon service. Somme, nous nous latinizames tant, qu'il en regorgea jusques à nos villages tout-autour, où il y a encore, et ont pris pied par l'usage, plusieurs appellations latines d'artisans et d'outils. Quant à moi, j'avois plus de six ans, avant que j'entendisse non plus de françois ou de Perigordin que d'Arabe ; et sans art, sans livre, sans grammaire ou précepte, sans fouët et sans larmes, j'avois appris du latin, tout aussi pur que mon maître d'école le savoit ; car je ne le pouvois avoir mêlé ni alteré. Si par essay on me vouloit donner un thème à la mode des collèges ; on le donne aux autres en françois, mais à moi il le falloit donner en mauvais latin, pour le tourner en bon etc. »

Je sens bien qu'on ne peut pas imiter cette méthode entierement, mais je voudrois que les Régens accoutumassent leurs écoliers à parler latin dans le cours ordinaire de la conversation, toutes les fois qu'ils se trouvent en leur présence. On m'opposera peut-être que les conversations se bornent à très peu de chose, parce que nos Régens ne voyent leurs disciples que pendant les exercices des écoles, après quoi, ils les congédient. Je viendrai dans la suite à parler des heures de délassement : il se trouvera dans mon plan des heures pour la conversation et c'est-là que je veux que la jeunesse apprenne le latin, plus qu'à l'école<sup>544</sup>. Mais ce qui prouve mieux que tous mes raisonnemens que la méthode présentement en usage est défectueuse, c'est que les écoliers, après avoir achevé le cours des classes qui est de 7 années, – dont la plus grande partie est employée à leur enseigner le latin –, [']orsqu'en fin il s'agit de les faire passer aux classes supérieures, – ou ce que nous appellons les faire Etudians –, on leur dicte un thème, ou traduction de l'allemand en latin, très simple et aisé. Et comment réussit-elle ordinairement, cette traduction ? Outre une quantité de germanismes, ou de barbarismes, j'en appelle aux Professeurs qui en font la correction : le thème entier, au lieu d'être en bon latin, n'est rien que de l'allemand en mots latins. L'écolier pense toujours en allemand, la tournure de sa phrase est allemande : comment cela seroit-il autrement ? On ne lui apprend cette langue morte que comme un mystère des écoles. Peu s'en faut qu'il ne se persuade que c'est une pure fantaisie des Régens qui l'oblige à se soumettre à ce fatigant apprentissage. Les Auteurs qu'on lui explique ne lui sont présentés que comme des exercices de mémoire peu importants : pas un mot des grands préceptes, des exemples de conduite. SALLUSTE, TITE LIVE, à ses yeux, sont des Régens qui lui proposent des constructions difficiles à résoudre.

Les Poètes même ne sont guères mieux traités. Dans la septieme classe, on explique les *Georgiques* de VIRGILE. Dans la huitieme, on passe au premier Livre de l'*Eneide*. Je crains bien que tout ne soit fait à

<sup>544</sup> Voir p. 178 au sujet de l'emploi du temps des écoliers à leur sortie des classes.

rebours. Si l'on réfléchit combien de choses, combien de connaissances le Poème Didactique suppose, on verra que les *Géorgiques* ne sont pas du tout à la portée des jeunes écoliers de 11 et 12 ans. Connaissances astronomiques, géographie, histoire naturelle, mythologie : tout y est contenu. L'*Eneide* est beaucoup plus à leur portée et certainement plus amusante : la versification plus pompeuse et plus sonore, les tableaux plus intéressants. Je voudrais leur expliquer et sur tout leur faire apprendre par coeur le second Livre de l'*Eneide*. C'est le chef-d'oeuvre de la poésie narrative. On les accoutumera en même tems à reciter avec grace. L'écolier croira être assis à côté de Didon; on lui fera sentir qu'Enée doit parler avec dignité et qu'il a de grandes choses à reciter. Que d'intérêt ! que de feu ! Le jeune Ascanius, conduit par son pere au milieu des flammes et sauvé des mains des Grecs, les intéresse par son âge. Ils seront plus pressés de sortir de Troye en flammes qu'ils ne l'étoient jusques-là de sortir d'entre les mains du Régent : quel tableau que ces vers !

*Haec fatus, latos (h)umeros subjectaque colla  
Veste super, fulvoique insternor pelle leonis  
Succedoque oneri : dextrae se parvovs Iulus  
Implicuit, sequiturque patrem non passibus aequis  
Pone subit conjux. Ferimur per opaca locorum  
Et me quem dudum non ulla injecta movebant  
Tela, neque adverso glomerati ex agmine Graji  
Nunc omnes terrent aerae ; sonus excitat omnis  
Suspensum, et pariter comitique onerique timentem.  
Jamque propinquabam portis, omnemque videbar  
Evasisse viam ; subito cum creber ad aures  
Visus adesse pedum sonitus : genitorque per umbram  
Prospiciens, nate, exclamat, fuge nate ; propinquant :  
Ardentes clypeos atque æra mi[c]antia cerno.<sup>545</sup>*

Malheur au[x] triste Régent qui ne pourra pas enflammer l'imagination de son écolier par une telle lecture, et qui ne lui fera voir dans ces beaux vers que des inversions, des elisions, des spondées, des dactyles.

<sup>545</sup> « A ces mots, j'étends sur mes larges épaules et sur mon cou baissé une couverture, une peau de lion fauve; et je me courbe sous mon fardeau. Le petit Iule a mis sa main dans la mienne et suit son père d'un pas inégal. Ma femme vient derrière. Nous nous avançons dans un clair obscur ; et moi qui tout à l'heure n'était ému ni par la grêle des traits ni par les rangs serrés des Grecs en front de bataille, maintenant tous les souffles d'air m'épouvantent, le moindre bruit m'angoisse, suspend mes pas, me fait trembler également pour mon compagnon et pour mon fardeau. J'approchais déjà des portes, et il me semblait que j'étais au bout de ma route, quand tout à coup nous crûmes entendre près de nous un bruit de pas multipliés, et mon père qui regardait à travers l'ombre s'écrie : « Fuis, mon fils, fuis ! Ils approchent. Je vois les lueurs des boucliers et l'airain qui étincelle. » VIRGILE, *L'Eneide*. Livre II, 721-734. Trad. A. Bellessort, Belles Lettres, 12<sup>e</sup> édition, 1966, Tome I, p. 63-64. Dans cette édition, "umeros" est transcrit sans "h".

Mais je m'écarte de mon sujet : j'observois qu'après 7 années de classes, nos écoliers devenus étudiants<sup>546</sup>, loin d'être au bout de leur carrière, passent entre les mains du Professeur en Eloquence, qui est de nouveau obligé de reprendre la même tâche avec eux. Je disois que selon moi cela prouve suffisamment l'imperfection de la méthode. On surcharge la mémoire des enfans de règles de grammaire et de mots dont ils n'entendent pas le sens. Qu'on me fasse voir un enfant de 9 ans qui puisse donner la définition du verbe, de l'adverbe, du substantif ? La grammaire est précisément pour les langues ce que le *Catéchisme de Heidelberg* est pour la Religion. Pour moi, je me souviens bien d'avoir appris la grammaire latine par coeur : mais je me souviens aussi de n'y avoir rien compris du tout, et qu'à l'âge de 12 ans, ayant la tête meublée de règles et de mots, je ne savois pas écrire quatre lignes en bon latin<sup>547</sup>. J'ai appris le françois dans cet âge là, sans grammaire, par la simple lecture et la conversation, et par des traductions qu'on me faisoit faire : au bout d'une année, j'écrivois assez correctement et je savois plus de françois que je n'avois appris de latin en 6 années. Je suis convaincu qu'on parviendroit à faire apprendre ainsi le latin aux écoliers, sans l'usage de la grammaire, par la lecture et par les traductions. Je voudrais donc la retrancher pour ces 3 premières années : elle aura son tour, mais avant d'en venir là, mon écolier saura déjà faire de fort jolis thèmes et parlera latin correctement, par habitude et sans qu'il s'en doute seulement. Pour cet effet, à la leçon de mémoire du *Vocabulaire* de CELLARIUS, je veux qu'on joigne l'interprétation de quelques dialogues simples, comme ceux de LANGIUS, de Mathurin CORDIER<sup>548</sup> et les *Colloques* d'ERASME<sup>549</sup>. Je recommande surtout ces derniers, parce qu'ils amuseront les jeunes gens, et c'est surtout à quoi il faut viser. QUINTILIEN le savoit bien :

<sup>546</sup> C'est-à-dire à l'Académie.

<sup>547</sup> Bonstetten parvient, avec un précepteur privé, exactement au même résultat : « Die alte Sprachmethode, die noch viele alt denkende Menschen verehren, war so zweckwidrig, dass bei vielem Fleiss, bei vielen Lehrstunden und bei recht guten Naturgaben ich im zehnten Jahre nicht eine Linie Latein verstand. Ich wusste meinen Donat und Cellar, ich konnte die Selecta interpretieren, auch ein Thema zu Ende schreiben, nur vom Lesen und Verstehen war keine Rede. » In BONSTETTEN (1826) 169.

<sup>548</sup> Mathurin Cordier (1479-1564), pédagogue d'origine française, qui enseigne à Genève dès 1537, puis à Neuchâtel. En 1545 devient principal du collège de Lausanne où il reste douze ans. Ses *Colloquiorum scholasticorum libri*, publiés en 1564, ont connu une immense diffusion, en Suisse et à l'étranger (jusqu'en Amérique !), comme ouvrage élémentaire pour apprendre le latin. Il a été traduit de nombreuses fois en français (1725, 1741 et 1760). Il ne figure pas dans le programme des cours en usage à Berne, tel que donné par Sinner ; il est par contre déjà utilisé dans le Pays de Vaud. Voir BUAM IX, 574-575 ; DHBS II, 581 ; J. LE COULTRE (1926) NUC CXXII, 54-544 et PANCHAUD (1952) 150, 236.

<sup>549</sup> Desiderius Erasmus de Rotterdam (vers 1469-1536), ordonné prêtre en 1492, études de théologie à Paris 1495, précepteur privé, doctorat 1506, nombreux séjours en Angleterre. Il développe dans ses écrits la notion humaniste de perfectibilité de l'homme par l'éducation et l'instruction. Ses *Colloquia familiaria*, parus en 1518, constituent « eine Sammlung moralischer Gespräche zu zivilisatorischen Lebenssituationen von Ehe, Zölibat, Kindheit, Alter, Tod, gesprochen von Charakteren wie Abt, Dirne, Söldner, Wallfahrer in gutem Latein ». Ils préconisent une meilleure compréhension de la Science et de l'Art. Ils connurent un nombre impressionnant de publications : 41 sont recensées dans le ROP entre 1518 et 1697. Voir DBE III, 134-136 ; LR 234-235 et ROP (1962) 227-229 et VIAL (1995) 37-38.

« *Id in primis cavere oportebit, ne studia, qui amare nondum potest, oderit, et amaritudinem semel perceptam, etiam ultra rudes annos, reformidet* »<sup>550</sup>.

Voilà tout ce que j'exige des Régens des 3 premières classes après la première instruction, qui est d'apprendre aux écoliers à bien lire et à connaître la nature des lettres et des syllabes. Le 4<sup>ème</sup> Chapitre du I<sup>er</sup> Livre de QUINTILIEN<sup>551</sup> donne de très bons préceptes sur cette matière, et je ne me lasserai pas de répéter combien il a dit de choses utiles sur les études. Ce même Auteur ne veut pas qu'on néglige la grammaire, mais il veut qu'on l'explique et cela ne se peut à des écoliers de 7 ou 8 ans. Les nôtres déclineront aussi, mais ce sera en parlant, en interprétant et en acquérant, chemin faisant, d'autres connaissances. Si les langues vivantes devoient s'enseigner comme on nous enseigne le latin, verroit-on tant de gens qui parlent et écrivent correctement ? J'ajouterai encore un exemple contre les grammairiens : c'est que j'ai long-tems étudié l'anglois avec des maîtres, des grammairiens, des conjugaisons et des déclinaisons, et que je n'ai rien appris ; qu'ensuite j'ai lû seul, j'ai parlé et j'ai sù la langue dans une demi année de tems<sup>552</sup>. Prenons-y garde : les maîtres ont intérêt à conserver les longues méthodes pour se rendre long-tems nécessaires et pour s'épargner de la peine. Je le soupçonne, non sans de bonnes raisons. Il est fort aisé de se promener dans un auditoire pendant que trente bouches murmurent tout bas leur leçon : mais il ne l'est pas de parler intelligiblement et à la portée de cet âge tendre. Pour moi, je cherche premièrement à soulager les écoliers : peut être que les maîtres y gagneront eux mêmes dans la suite. Il faudroit de bonne heure leur appliquer cette maxime de MONTAGNE : « *Savoir par coeur n'est pas savoir, c'est tenir ce qu'on a donné en garde à sa mémoire* ». Ce n'est ni la Grammaire, ni le Vocabulaire qui leur apprennent le latin : c'est l'exercice de traduire et de composer des thèmes (a).

(a) Ceux qui prendront la peine de lire ce que dit LOCKE<sup>553</sup>, dans son *traité de l'Education*, sur la manière dont on enseigne le latin verront que mes principes sont les mêmes que les siens. Et pour joindre le témoignage d'un savant Grammairien à celui d'un Philosophe, je citerai ce passage de la *Grammaire Philosophique* de SCIOPPIUS : « *Qui pueris nondum latina verba intelligentibus grammaticam latinam præcipiunt, sunt ut clementissime dicam, ridiculi, ac perinepti ; nihilque adeo mirum est, quod solidum*

<sup>550</sup> « Avant tout, il faudra prendre garde qu'incapables encore à cet âge d'aimer les études, les enfants n'en viennent à les détester et n'en redoutent, même au-delà des premières années, où ils ne sont pas formés, l'amertume qu'ils auront une fois perçue. » QUINTILIEN, *Institution oratoire*. Tome I, Livre I.I, Chap. 20, p. 61.

<sup>551</sup> Le Chap. 4 est consacré à la grammaire.

<sup>552</sup> Peut-être Sinner fait-il ici référence à son long séjour à Londres, effectué approximativement entre mai 1754 et janvier 1755.

<sup>553</sup> John Locke (1632-1704), l'un des tous premiers philosophes des Lumières, auteur de la première théorie occidentale moderne de la nature humaine. Il publia ses considérations sur l'éducation, sous le titre de *Some Thoughts Concerning Education*, (1693), dans lesquels il développe son concept du cerveau comme une *tabula rasa* à la naissance, que l'éducation est ensuite chargée de remplir. Il insiste sur l'attention à apporter au développement du corps et sur la valeur de l'expérience et des sensations qui, conjuguées à la raison, font naître les idées. L'éducation, morale et intellectuelle, doit aboutir en une graduelle autonomisation de l'individu. Voir *CDNB* II, 1818-1819 et *DWB* IV 93, 854-859. Sur les théories éducatives de Locke, voir *DEL* (1997) 371 et *HANNOUN* (1995) 133-138.

*quinquennium discipulos conterunt, priusquam illi vel faciliores Ciceronis Epistolas interpretari sciant.* »<sup>554</sup>.

### 2.3. Changements proposés par Sinner pour les trois premières années

#### 2.3.1. Proposition de Sinner pour les trois premières classes

Voici donc le plan d'études, que j'ose proposer pour les trois premières classes.

*Cinq heures par jour pour le Régent.*  
Six jours par semaine.

#### II. Classe

Histoire de la Bible.

Elémens des syllabes, et des Lettres Latines.  
*Vocabulaire* de CELLARIUS.

*Colloques et dialogues familiers* de LANGIUS, CORDIER etc.

*Leçon de mémoire.*

Catéchisme, *Abregé* d'OSTERVALD<sup>555</sup>,  
*Fables* de PHEDRE<sup>556</sup>, et de GELLERT

*Leçon mécanique.*

Quatre heures d'écriture par semaine.

<sup>554</sup> « Ceux qui enseignent la grammaire latine à des enfants qui ne comprennent pas encore le vocabulaire latin sont, pour le dire de manière très clémente, ridicules et complètement déplacés; et il n'y a rien de tellement étonnant dans le fait qu'ils accablent les élèves pendant bien cinq ans, avant qu'ils ne sachent traduire avec relativement de facilité les Lettres de Cicéron. ». Scioppius, de son vrai nom Gaspar Schopp (1576-1649) « savant grammairien et philologue, réformé reconverti vers 1598, il est l'un des écrivains les plus satiriques et les plus emportés qui aient jamais paru. Il mourut en laissant un nom odieux aux protestants comme aux catholiques. Il était cependant le premier grammairien de son temps: personne n'aurait su mieux que lui les finesses de la langue latine; mais il était si pointilleux (...) qu'il trouvait des fautes, non-seulement dans les ouvrages des modernes qui se piquaient de bien écrire en latin, mais jusque dans Cicéron et Quintilien ». Sa *Grammatica philosophica. Non modo tironibus linguae latinae ad artem illam uno trimestri perfecte addiscendam, sed & latine doctissimis ad reddendam eorum rationem, quae legunt aut scribunt, in primis utilis, vel necessaria* (...) constitue l'ouvrage jugé comme « le plus utile qu'ait publié Scioppius ». Elle parut à Milan en 1628, et connut au moins 5 rééditions entre 1664 et 1712. *BUAM* XLI, 289-293 et *NUC* DXXIX, 522.

<sup>555</sup> Voir note 538, p. 145 ci-dessus.

<sup>556</sup> Caius Julius Phaedrus (15 a.J.C.- milieu I<sup>er</sup> siècle p.J.C.), premier auteur de fables romain, d'origines macédoniennes et serviles, affranchi par Auguste. Il parvint à créer avec ses fables, qui s'inspirent principalement de celles d'Aesope, un nouveau genre littéraire, indépendant. Ses fables se rapprochent du genre des Satires, et particulièrement de celles d'Horace, autant au point de vue de leur contenu que de leur forme: les deux auteurs ont du reste pour but de dire la vérité tout en provoquant le rire. Ses *Fables* (env. 160-170) sont parues en 5 vol, tous incomplets. Une nouvelle édition, destinée à l'enseignement, en a été publiée en 1713 à Tigre, sous le titre: *Phaedri Aug. liberti fabularum Aesopi arum Libri 5. Cum notis selectis, Propter suam utilitatem in usum studiosae juventutis Tigurinae editi* (152 p.). *BNP* V10c, 275 ; *DNP* IX, col. 708-710 et *OCD* (1996) 1152.

### III. Classe

Histoire de la Bible, et Catéchisme.  
*Dialogues* d'ERASME.  
Vocabulaire.

*Leçon de mémoire.*  
Vers choisis d'HORACE, et de VIRGILE<sup>557</sup>.  
Vers choisis d'un Poète allemand.  
Quatre heures d'écriture par semaine.

2 Heures par semaine des figures de géométrie, sans démonstration,  
avec la connoissance des chiffres numériques<sup>558</sup>.

### IV. Classe

Religion, comme ci-dessus.  
Versions du latin en allemand, des *dialogues* d'ERASME.  
Interpretation d'EUTROPE.

*Leçon de mémoire.*  
Vers choisis d'HORACE et VIRGILE, à apprendre par coeur.  
4 Heures d'écriture par semaine.  
4 Heures des figures de géométrie, et de quelques élémens d'arithmétique,  
comme l'addition, la soustraction, et la connoissance du calcul décimal,  
qu'il faut bien leur expliquer.

#### 2.3.2. Sinner exclut les grammaires de ces trois premières années

On voit que j'exclus les Grammaires du plan d'études des trois premières années : il n'est pas nécessaire que je répète mes raisons, mais j'en appelle à l'expérience et à la lecture des Grammaires les plus simples, et je soutiens encore une fois que cet âge n'est pas fait pour les entendre. La *Grammaire latine et allemande abrégée*, imprimée en 1762<sup>559</sup> pour l'usage de nos écoles avec beaucoup de simplicité, ne

<sup>557</sup> Virgile n'était, selon le plan alors en usage, étudié qu'à partir de la VII<sup>ème</sup> classe (fragments des *Géorgiques*) et VIII<sup>ème</sup> classe (1<sup>er</sup> livre de l'*Enéide*), et d'un point de vue prosodique avant tout. Sinner l'introduit quant à lui en 1<sup>er</sup> lieu comme exercice de mémoire, afin de favoriser ainsi l'apprentissage d'un style et d'un vocabulaire plus proche des auteurs classiques que des « germanismes barbares » chez les élèves.

<sup>558</sup> Sinner introduit les mathématiques dès la III<sup>e</sup> classe, alors que jusqu'à présent, ils n'apparaissent pas du tout dans le cours de l'école latine. Seul un cours de géographie était donné, en V<sup>ème</sup> année uniquement. Les étudiants n'avaient donc aucune connaissance préalable dans cette matière avant leur arrivée à l'Académie.

<sup>559</sup> Il peut s'agir d'une réédition de la *Grammatica contracta, Oder Verkürzte Grammatic / Gezogen / auss unser Lateinischen u. Teutschen. Samt einer einfaltigen / aber nothwendigen Anleitung / zu nutzlichem Gebrauch derselben. Auss Befehl der Oberen /*

doit point être exceptée de ma censure : je la renvoie à la 6<sup>ème</sup> classe. Les progrès que les écoliers auront déjà faits alors, l'habitude d'interpréter et surtout leur jugement plus formé, mettront les Précepteurs ou Régens en état de leur expliquer dans une année, ce qui aujourd'hui en prend cinq. Qu'on me réponde à une seule question : c'est celle de la page 7 de la Grammaire que j'ai citée. Si l'on demande donc à un enfant de 7 ans : « Qu'est-ce qu'un adjectif ? », il doit répondre selon la Grammaire : « c'est-ce qui a les trois genres, comme *hic, hæc, hoc felix*. » Quand il saura cette réponse qui est très mauvaise, saura-t-il ce qu'est un adjectif ? Il s'en faut bien. Cette connoissance n'est pas de son âge. Il parlera déjà, et écrira fort joliment, avant qu'on puisse lui en donner une bonne définition, qui soit à sa portée. La définition du verbe, page 10 n'est pas plus intelligible, et de plus, elle est imparfaite. « Qu'est-ce qu'un verbe ? » On lui fait répondre : « c'est un mot devant lequel on peut mettre les pronoms, *ego, tu, ille, nos, vos, illi*. » L'écolier de 7 ans ne comprend rien à cela et, de plus, les pronoms peuvent être devant un substantif comme devant un verbe : par exemple, *ille homo, ego Cajus, mea uxor, tuus equus*. Voilà le pronom devant le substantif. La définition du verbe, telle qu'on la trouve dans la Grammaire ordinaire<sup>560</sup>, est bien plus obscure encore : « *Verbum est vox numeri cum tempore et persona*. » Voilà une belle définition : elle n'est ni pour les jeunes, ni pour les vieux. Ceux qui ont composé ces Grammaires n'avoient pas sous les yeux le 4<sup>ème</sup> Chapitre de QUINTILIEN que je cite toujours. Ils y auroient lû cette définition : « *Veteres – quorum fuerunt Aristoteles atque Theodectes, in verbis vim sermonis, in nominibus materiam, in convictionibus (conjunctionibus) autem complexum eorum esse judicaverunt*<sup>561</sup>. » Mais encore une fois, les définitions ne sont pas de cet âge : elles appartiennent à une raison plus mûre.

Je dirai, quand je viendrai à la sixième classe, comment je voudrais que la Grammaire dont on se servira alors fut faite. Mais ce que je ne saurois passer sous silence : c'est que la plupart de nos Grammaires modernes abandonnent la méthode des anciens, qui commençoient toujours les leur par enseigner les élémens, c'est à dire les lettres et les syllabes, et ensuite les mots. Les nôtres ne disent rien des deux premiers. PRISCIEEN commence sa Grammaire par cette définition : « *litera est pars minima vocis compositæ*. »<sup>562</sup> En effet, comme dit Martien CAPELLA, Lib. III. : « *Oratio tribus gradibus eruditur id est, ex*

*nach Unterscheid der Classen / in verschiedene Pensa eingetheilt* (78 p.), qui parut à Berne en 1721, et qui fut traduite en français en 1723 pour le Collège de Lausanne. BNS V10c, III, 275-276.

<sup>560</sup> Il s'agit peut-être d'une réédition des *Rudimenta latina sive prima grammaticae latinae fundamenta, infimis classibus scholae bernensis destinata; In quibus Nuda flexionum paradigmata in declinationibus et conjugationibus tyronibus proponuntur*, publiée à Berne en 1731 (140 p.) et réédité en 1766. BNS V10c, III, 275-276

<sup>561</sup> « Les anciens, [en effet], parmi lesquels Aristote aussi et Théodecte<sup>561</sup>, n'ont parlé que de verbes, de noms et de termes de liaison (conuinctio), sans doute parce que les verbes constituent la part active du langage, les noms, la matière, l'un exprimant ce que nous disons, l'autre ce dont nous parlons, les termes de liaisons ayant pour rôle d'indiquer leurs connexions. » QUINTILIEN, *Institution oratoire*. Trad. par Jean Cousin. Livre I, 4, 18-19, Paris, 1975, p. 83.

<sup>562</sup> « La lettre est la plus petite partie d'un mot, qui est lui-même composé de lettres. » PRISCIEEN, *Institutionum Grammaticorum*, Livre I, 2-3, p. 616.

*literis, syllabis, et ex verbis.* »<sup>563</sup> Je voudrais donc qu'on fit un abrégé de ce qui est nécessaire pour faire connoître aux écoliers la nature des lettres et des syllabes. C'est la base de toute Grammaire, et en même tems de la prosodie, aussi bien que de la prononciation.

On voit en lisant QUINTILIEN combien il étoit attentif à cette partie, et combien les anciens étoient exacts et scrupuleux à la bien enseigner. Cette attention nous conduiroit vraisemblablement à prononcer avec plus d'agrément et plus correctement, non seulement la langue latine, mais toutes les autres. On trouveroit que les françois prononcent mal l'*u* voyelle latin, ce qu'il seroit aisé de prouver, tout comme nous prononçons mal l'*u* consonne en le confondant avec la lettre F, pendant que les anciens Grammairiens les distinguent positivement. Le son que les latins donnoient à la lettre *u* se voit assés par là, qu'on la mettoit quelque fois à la place de la lettre *o*. Ils disoient *Publius* et *Poblius*. La prononciation de la consonne *v* se prouve par ce passage de PRISCIEN : « *U consonantis loco posita eandem vim habet quam digamma, unde a plerisque ei nomen hoc datur, quod apud Aeoles habuit digamma. h.e. vau. et par cet autre, u consonans ante consonantem poni nequit.* »<sup>564</sup> Ce qui désigne assés qu'il avoit le son correspondant à la lettre *W* des allemans, et non pas à celui de la lettre F. Mais je me suis trop étendu sur cette matiere qui exigeroit une dissertation à part.

Ce qui est certain, c'est que nos Grammaires manquent, en ne donnant pas avant tout une idée nette de la nature des lettres et des syllabes, ce qui est conforme à l'ordre de la nature et à celui des Grammairiens anciens. On observera que je substitue des exercices de mémoire à ceux de Grammaire. Mais comme je l'ai déjà remarqué, les maîtres doivent s'attacher à faire prononcer correctement leurs écoliers et à leur donner l'habitude d'une bonne intonation. Ils s'accoutumeront à débiter des vers en mesure, avant de connoître la prosodie, comme ils feront des thèmes long-tems avant de bien entendre la Grammaire. C'est la marche de la nature, qui vaut mieux que celle de l'art. Les règles sont nées de la pratique et celle-ci est la première en date dans l'ordre des connoissances humaines. On a chanté avant que la musique fut inventée, on a compté avant d'avoir des chiffres, on a bâti avant qu'il y eut une architecture. L'art doit achever ce que l'exercice et l'expérience ont commencé.

---

<sup>563</sup> « Le discours est formé de trois degrés, c'est-à-dire de lettres, de syllabes et de mots. ». Je rappellerais pour mémoire que Sinner a contribué, en 1763, à l'édition des oeuvres de cet auteur, parue chez Walthard à Berne. Voir QUERARD (1838) et BOVET (1853) 38. BURRI (1912) n'en parle par contre pas. L'inventaire établi par de Hondt, libraire, des livres adressés à Sinner depuis Londres en date du 16 mai 1755, contient par ailleurs un exemplaire des oeuvres de cet auteur latin ( BBB Mss. H. H. X. 105, 47, p. 263-264).

<sup>564</sup> « La lettre U placée dans la position d'une consonne a la même valeur que le digamma, d'où le fait que la plupart lui donne ce nom-ci, que le digamma avait chez les Aoeliens, c'est-à-dire vau et le u consonne (v) ne peut pas être placé devant une consonne. » PRISCIEN, *Institutionum Grammaticorum*.

### 2.3.3. Premiers éléments de géométrie et d'arithmétique

Je multiplie les leçons d'écriture et j'y joins un exercice purement mécanique des instrumens de mathématique, en quoi j'ai suivi l'avis de l'Auteur d'*Emile*. Sa méthode indiquée au Tome I page 378 sera aussi la mienne : « Faites des figures exactes, combinez-les, posez-les l'une sur l'autre, examinez leurs rapports, vous trouverez toute la géométrie élémentaire en marchant d'observation en observation, sans qu'il soit question ni de définition, ni de problèmes etc. »<sup>565</sup>. J'y joins les élémens de l'arithmétique : on se contentera de faire connoître les caractères des chiffres, leur valeur et leur position aux écoliers de cette première classe. Ils comprendront comme les unités sont au premier rang à droite, les dizaines au second, et ainsi du reste. On s'en tiendra-là pour le coup, et à quelques exercices de mémoire des deux premières règles, qu'on leur rendra plus familier(e)s avec des jettons : car à cet âge il faut beaucoup parler aux yeux et peu à l'esprit.

### 2.4. Programmes de la Vème et de la VIème classes selon le plan alors en usage

Je passe aux deux classes suivantes, dont voici le tableau, pratiqué et suivi aujourd'hui.

#### 2.4.1. Programme de la 5<sup>ème</sup> et de la 6<sup>ème</sup> classes

##### V. Classe

Leçon de Religion, selon l'ordre.

Six jours par semaine, cinq heures par jour.

*Catéchisme de Heidelberg.*

Histoire de la Bible comme ci-dessus.

Grammaire latine et Vocabulaire, comme ci-dessus<sup>566</sup>.

Lecture d'EUTROPE en entier et thèmes

Elémens de la langue grecque, par la Grammaire.

Elémens de géographie.

##### VI. Classe

Leçon de Religion, comme ci-dessus avec le *Catéchisme*.

La Grammaire et le Vocabulaire latin.

Lecture et interprétation d'EUTROPE et de Corn. NEPOS, avec les thèmes.

La Prosodie latine de CELLARIUS, avec la lecture des *Fables* de PHEDRE.

Grammaire grecque.

<sup>565</sup> Voir note 8 p. 5.

<sup>566</sup> C'est-à-dire le *Donat* et le *Cellarius* pour le vocabulaire.

Interpretation des deux premiers Chapitres de S. MARC.

Histoire universelle.

Les leçons d'écriture, comme aux classes précédentes.

On retrouve ici les mêmes inconvéniens, que je crois inutile de répéter. Tachons de substituer un plan plus utile. Les écoliers de ces deux classes sont ordinairement âgés de 9 à 11 jusques à 12 ans. Leurs facultés commencent à se développer, et les maîtres judicieux doivent déjà savoir distinguer les talens particuliers de chacun de leurs disciples. C'est aussi d'après cette distinction, que je voudrais séparer les études de cette époque.

### 2.5. Programme et propositions de Sinner concernant la 5ème classe

#### 2.5.1. De l'importance des dispositions et des besoins propres à chaque enfants

Tous ceux qui se mêlent d'instruire les jeunes gens doivent voir, si leur élève [a] des dispositions pour l'étude des langues : tel qui n'apprendra jamais bien, ni le latin, ni le grec, sera propre à devenir un excellent calculateur, ou un habile mécaniste. J'exige donc des Régens de ces deux classes qu'ils étudient les talens de leurs écoliers, et que ceux qui n'ont pas de talens pour les langues soient dispensés d'apprendre le grec, à moins que leurs parens ne les destinent absolument au Clergé. A cet âge, la vocation d'un enfant doit être déclarée, et ce sera beaucoup gagner que d'épargner à tous ceux qui doivent faire leur chemin dans l'état séculier le travail pénible et infructueux d'une langue, qui leur sera inutile. Car il faut ici distinguer deux langues dont la nécessité est bien inégale : le latin est indispensable au Jurisconsulte, nécessaire au Médecin, decent et presque toujours utile à l'homme du monde. C'est la langue des sciences, c'est l'organe commun des savans de toutes les nations. Le grec est absolument nécessaire au Théologien, qui doit lire et expliquer l'Écriture Sainte dans la langue originale<sup>567</sup>, le grec étant l'idiome du Nouveau Testament. Cette langue ne sera donc enseignée qu'à ceux qui sont destinés pour cet état, et à ces génies heureux et brillans qui joignent à beaucoup de mémoire une conception aisée et une tête capable de retenir plusieurs langues à la fois.

<sup>567</sup> On retrouve ici l'expression du vaste mouvement du retour aux sources originelles, apparu à la Renaissance et ravivé, notamment par les historiens, à l'époque des Lumières. Je rappelle qu'Alexander Ludwig von Wattenwyl est le premier historien bernois à insister sur l'importance capitale des sources (sur v. Wattenwyl, voir note 58, p. 23). Suivant ces préceptes, les théologiens ne doivent pas se contenter d'interroger LE texte sur la base des nombreuses traductions et copies qui en ont été données à travers les siècles, mais doivent, dans un souci de rationalité et de retour à la Vérité, s'attacher à travailler depuis les textes grecs en ce qui concerne le *Nouveau testament*, et ceux en hébreu pour l'*Ancien Testament*. Le fait que Sinner n'ait pas été voué ou ne se soit pas consacré à une carrière ecclésiastique, explique très certainement le fait qu'il ne se soit lui-même pas adonné à l'étude de cette dernière langue.

## 2.5.2. Programme de Sinner pour la 5<sup>ème</sup> classe

### Tableau de la cinquième classe, selon mon plan<sup>568</sup>

- 1° Religion, Histoire Sainte, en suivant le plan des classes précédentes.
- 2° Lecture d'EUTROPE<sup>569</sup> et celle des *Annales* de FLORUS<sup>570</sup>, qui en même temps serviront à imprimer dans l'esprit l'histoire de la nation la plus célèbre qui fut jamais, et la plus féconde en exemples pour un Républicain. Heureux s'ils trouvent des Régens qui ne se contentent pas de leur expliquer la construction des phrases, mais qui se donneront la peine de leur faire observer ce qui est digne d'être retenu et d'être gravé dans le cœur, plus encore que dans la mémoire.
- 3° Thèmes, ou traductions de l'allemand en latin<sup>571</sup>. Et pour cet effet, je conseille qu'on leur fasse précisément traduire les mêmes Auteurs qu'ils ont interprétés. Par cette méthode, on aura l'avantage de leur faire remarquer la différence de la bonne latinité d'avec la mauvaise. S'ils ont assez de mémoire pour retrouver les phrases de l'Auteur même, ce sera tant mieux. Je ne demande que de la mémoire à cet âge : si le latin de mon écolier appartient à FLORUS, à TITE LIVE, bientôt il saura se l'approprier à son tour. Au lieu que les traductions tirées au hasard du premier Livre allemand qui se trouve sous la main, n'offrant rien à la mémoire de l'écolier qui lui<sup>572</sup> aide à trouver les termes latins les plus propres, et l'idiome des deux langues ne lui étant pas encore assez connu, il fera un thème latin rempli de germanismes. Et c'est le défaut ou tombent ordinairement tous nos écoliers, ce que j'attribue à la méthode dont j'ai parlé.
- 4° Continuation de l'arithmétique et des éléments de géométrie, quatre heures par semaine.
- 5° Ecriture, quatre heures par semaine.
- 6° Dessin, quatre heures par semaine.

## 2.5.3. Eléments de géographie

Je ne trouve pas à propos de commencer encore à cet âge l'étude du grec, persuadé qu'il est difficile qu'un enfant fasse des progrès à la fois dans deux langues mortes, et quand il n'est que très peu avancé encore dans l'une, je crois qu'il vaut mieux attendre. Je ne veux point qu'il entende parler de la

<sup>568</sup> Sinner change la présentation du cours des classes depuis ici, en numérotant dorénavant les matières. J'ai suivi exactement sa mise en page.

<sup>569</sup> Eutropius (milieu IV<sup>ème</sup> siècle p. J. C.), historien latin. Il composa, à la demande de l'empereur Valentin, son *Breviarium ab urbe condita*, qui survole toute l'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'en 364 p. J. C., en 10 vol. Son œuvre a été très souvent reprise, traduite et utilisée comme manuel scolaire. *DKP* II, col. 469-470; *OCD* (1996) 577.

<sup>570</sup> Julius ou Lucius Annaeus Florus. Il doit s'agir ici de l'*Epitome bellorum omnium annorum DCC* (2<sup>ème</sup> siècle p. J. C.), panégyrique du peuple romain, qui en loue la grandeur, et en présente l'histoire selon un découpage se calquant sur les périodes de la vie humaine (infantia, adulescentia, juvenus, cette dernière figurant le règne d'Auguste. *DKP* II, col. 581-582; *OCD* (1996) 602.

Ce livre de Flore, qui n'apparaît pas dans le programme des cours en usage à Berne, était par contre utilisé dans le Pays de Vaud (PANCHAUD, 1952, p. 151).

<sup>571</sup> Sinner a ainsi repoussé l'introduction du thème d'une année, soit de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> classe.

<sup>572</sup> Germanisme d'autant plus malvenu que l'auteur déplore justement ce phénomène linguistique à la ligne suivante.

géographie avant d'avoir compris les éléments de la géométrie<sup>573</sup>. Il convient qu'il sache premièrement quelques propriétés de la sphère, sans cela vous aurez beau lui parler de l'équateur, du méridien, des tropiques, de l'axe, des deux pôles, il ne prendra que de fausses idées. Et je crois qu'on ne doit pas perdre de vue ce principe, qu'il apprendra mieux en six mois ce qu'on lui fera concevoir par des définitions et des notions claires, qu'en deux années ce qui n'est pas à sa portée.

## 2.5.4. De l'importance du dessin

Il m'a paru qu'on ne sauroit rien introduire de plus utile et en même temps de plus amusant dans le cours des écoles qu'un maître de dessin. La dépense que l'Etat feroit pour cela seroit un grand bienfait vis-à-vis du public. Peu de pères sont assez convaincus de l'utilité de cet art, pour payer à cet âge un maître de dessin à leurs fils. Quand ils sont plus avancés en âge, d'autres études les occupent, et de cinquante écoliers il[s] n'y en a pas un qui sache un peu dessiner à 10 ou 12 ans. Quel avantage cependant n'en retireroient-ils pas dans le reste de leur vie ? Il n'y a presque point d'état, point de profession, qui n'en ait besoin. L'architecture civile et militaire, les mécaniques, tous les instruments de la vie civile, les modèles de machines, ne peuvent s'en passer. Voulez-vous faire la répartition d'un jardin, il faut en dessiner le plan. S'agit-il de présenter la situation d'un terrain, d'une place, d'un laboratoire, il faut le dessiner. Voulez-vous faire construire un meuble, quel qu'il soit, c'est la même chose<sup>574</sup>. C'est en apprenant le dessin qu'on se forme de bonne heure le coup d'oe[u]il, et qu'on prend l'idée des belles proportions, qui sont la base des beaux arts.

Je ne parle pas de la peinture, cet art charmant qui anime la nature, et la reproduit souvent plus belle à nos yeux qu'elle n'est en réalité ; qui transmet à la postérité l'image de tout ce qui périt avec nous ; nous rappelle les traits de ceux que nous avons chéris et respectés, quand nous sommes privés de leur présence ; cet art dont il est presque honteux à tout homme bien élevé d'ignorer les principes, et sans lequel nous perdons une infinité d'agrémens lorsque nous voyageons, et que nous sommes à portée de voir les merveilles des grands artistes : les bâtimens construits par des Michel Ange, des Palladio, des

<sup>573</sup> Après la subordination de la philosophie à la théologie, la géographie se trouve mise en étroite relation avec les mathématiques, science en plein essor au XVIII<sup>ème</sup>. Si la formulation de Sinner semble un peu excessive au début, son raisonnement mériterait d'être reconsidéré aujourd'hui, mais dans le sens contraire : ne serait-ce pas les mathématiques qui tireraient tout bénéfice d'exemples pratiques liés à la géographie physique ? Sinner développe plus loin encore cette idée : voir p. 163.

<sup>574</sup> Sinner pose sa réflexion de manière très pragmatique, en énonçant une liste de professions alors en développement, pour lesquelles la maîtrise du dessin s'avère nécessaire.

Inigo Jones, les statuës d'un Girardon, d'un Puget, les tableaux d'un Raphaël, d'un Poussin<sup>575</sup>. C'est encore dans les voyages qu'on profite à chaque pas de l'avantage de voir dessiner. Ici l'on voit une machine utile, là un bâtiment bien entendu : le dessein seul nous les approprie et nous met à portée de les rapporter dans nôtre patrie. Si je me suis étendu sur cette matière, c'est que je sais combien cet art est négligé chez nous, et que la plûpart des gens ne le regardent que comme un vain amusement. Les Genevois, les plus sages et les plus œconomes de tous les Républicains, viennent d'établir une école de dessein chez eux<sup>576</sup>. Un bâtiment exprès a été construit aux fraix de l'Etat pour cet usage. C'est qu'ils ont senti combien cela seroit utile au progrès de tous les arts. Ce seroit une curiosité de s'informer combien les manufactures en toiles et étoffes de soye peintes payent actuellement ici seulement pour les desseins. Les dessinateurs sont tous étrangers, faute de gens de nôtre pays qui possèdent ce talent<sup>577</sup>.

#### 2.5.5. Premiers bilans des changements proposés

J'avance vers la cinquieme année du cours des écoles. Voila la jeunesse déjà passablement instruite dans la langue latine, écrivant proprement, chifrant, calculant, connoissant les élémens de la géométrie, les premiers théoremes d'EUCLIDE, sachant par coeur un certain nombre de beaux vers latins, les recitant avec grace, et intelligence ; faisant des traductions d'une langue à l'autre, sachant quelques traits intéressans de l'histoire Romaine. La mémoire est en exercice ; la raison commence à se développer ; les élémens des mathématiques les ont accoutumés aux combinaisons et aux opérations de l'entendement. Point de leçons au dessus de leur portée et contraires, par là même, au goût qu'il faut tâcher de leur donner pour les études. Point de règles de Grammaire qu'ils ne sont pas encore en état de comprendre. A leur place, ils ont la mémoire ornée de quelques beaux vers, qui leur resteront dans la tête : ils ont appris à les reciter avec grace, et un jour ils en feront un usage brillant, soit en parlant, soit en écrivant. Les connoissances mécaniques sont déjà fort avancées, l'écriture, le dessein leur sont familiers et seront pour eux un objet d'amusement : il n'y a qu'à voir la passion qu'ont la plûpart des enfans de se servir d'une plume ou d'un crayon. Je le répète, le grand art de l'institution est de rendre le travail agréable aux disciples.

<sup>575</sup> Tous les artistes mentionnés dans cette description ont en commun d'être soit italien de naissance, soit d'avoir séjourné en Italie pour leur travail et ils puisent tous la source de leur inspiration dans les modèles gréco-romains. Ce passage démontre d'une part les connaissances et goûts artistiques de Sinner, tend d'autre part à démontrer que Sinner se serait bel et bien rendu en Italie, puisqu'il semble avoir admiré ces joyaux architecturaux de visu. Voir p. 75 ci-dessus.

<sup>576</sup> Selon l'indication trouvée dans G.-E. HALLER (1787) II, 62, n° 233, cette école publique de dessin a été établie en 1748.

<sup>577</sup> Sinner se sert une fois de plus d'exemples concrets, qui plus est tirés de la nouvelle réalité socio-économique, pour justifier les nouveautés introduites dans son plan d'études.

*Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci*<sup>578</sup>.

On y parviendra en leur faisant apprendre des choses dont l'application dans la pratique se présente continuellement à leurs yeux. Tels sont l'écriture et le dessein. Un écolier a envie de faire savoir quelque chose à son ami absent, il lui écrit ; un autre veut se rappeler des chiens, des chevaux qu'il aime, il cherche à les tracer sur un papier. Cela rappelle l'origine de la peinture : une fille tendre voit l'ombre de son amant exprimée sur le sable, elle en trace les contours. Voila la marche et la naissance des arts agréables : le plaisir les inventa, l'étude et le génie les perfectionnèrent. C'est de ce principe qu'il faudroit partir pour donner aux jeunes gens le goût des arts, dont la sécheresse des méthodes les éloigne si souvent. En suivant la mienne, on aura gagné beaucoup : les leçons tédieuses des Grammaires et des Vocabulaires leur ont été épargnées jusques ici. L'imagination excitée par des objets agréables soutient leur mémoire. Une Fable, un fragment de *VIRGILE*, y resteront imprimés sans peine.

Il est tems d'affermir par la Grammaire et d'appliquer par l'exercice la connoissance de la langue latine. C'est dans la sixieme classe que j'ai renvoyé ses règles. Mais il ne sera pas question d'apprendre les déclinaisons et les conjugaisons par coeur. Un extrait raisonné et court des meilleures Grammaires doit leur être expliqué par le Régent. Il leur fera interpréter un Auteur et appliquer ces règles à la lecture. C'est alors que la nature du verbe, du substantif, de la conjugaison, du pronom, de l'adverbe, se fera sentir à des esprits déjà accoutumés à combiner et à trouver les rapports des choses. La Grammaire se fera dans une année, non pas comme une leçon de mémoire, mais comme un exercice d'esprit. A-t-on jamais songé à faire apprendre par coeur à des enfans de 6 ans le premier Livre d'EUCLIDE ? Non, parce qu'on sentoit qu'ils ne l'entendroient pas. C'est cependant le cas de la Grammaire : ils l'entendent précisément comme les propositions de géométrie. L'un n'est pas plus au-dessus de leur portée que l'autre. C'est ici que je rappelle avec plaisir la remarque de l'Auteur de *l'Education nationale*<sup>579</sup>, sur l'utilité et le besoin des bons Livres élémentaires. Une Grammaire raisonnée, claire, courte, et surtout accompagnée de définitions exactes et simples, seroit un Livre absolument nécessaire. Nous avons assés de gens en état d'en composer.

#### 2.6. Programme de Sinner pour la 6<sup>ème</sup> classe

##### 2.6.1. Programme des cours pour la 6<sup>ème</sup> année

#### Tableau de la sixieme classe, selon mon plan

<sup>578</sup> « [Ou être utile ou charmer, tel est le désir des poètes, ou encore dire tout ensemble des choses qui puissent à la fois avoir de l'agrément et servir à la vie. (...)] : Il enlève tous les suffrages celui qui mêle l'agréable à l'utile, sachant à la fois charmer le lecteur et l'instruire ». HORACE, *Art poétique*. 343, in *Epitres*. Trad. par François Villeneuve, Belles Lettres, Paris, 6<sup>e</sup> édition, 1967, p. 220.

<sup>579</sup> Je rappelle qu'il s'agit de La Chalotais. Voir note 496, p. 132.

*Trente heures par semaine pour le Régent.*

- 1° Religion et histoire sainte.
- 2° Grammaire latine, appliquée à l'interprétation, mais sans apprendre les règles par coeur.
- 3° Lecture de quelques Auteurs latins, EUTROPE, PLIN LE JEUNE ; Epîtres choisies de CICERON ; traductions du latin en allemand, et de l'allemand en latin, en traduisant le même texte d'une langue à l'autre.

*Leçons de mémoire*

- 4° Fables choisies de PHEDRE. Fables allemandes de GELLERT et autres poésies choisies en allemand.  
Vers choisis de l'Eneide de VIRGILE, et des Métamorphoses d'OVIDE.
- 5° Elémens de la langue grecque, selon la méthode indiquée pour les élémens du latin, sans déclinaisons, ni conjugaisons, du moins sans les apprendre par coeur.
- 6° Elémens des mathématiques, tant de l'arithmétique, que de la géométrie, continués.  
Elémens de la connoissance du globe, et de la géographie mathématique.
- 7° Leçons d'écriture, 3 ou 4 heures par semaine.
- 8° Leçons de dessein, 3 heures par semaine.

### 2.6.2. Application pratique des éléments de mathématiques à la géographie

J'introduis dans cette classe les commencemens de la géographie, comme faisant partie des mathématiques : il s'agit à présent d'appliquer les élémens de géométrie et les théorèmes des corps solides à la pratique. Nos jeunes gens sont actuellement en état de comprendre les premières propositions de la géographie et de la cosmographie. Ils entendront aisément la rotation de la terre autour de son axe, son inclinaison à l'écliptique et tous les phénomènes qui en résultent : les équinoxes, les solstices, les Zones<sup>580</sup>. Ils commenceront à prendre une idée de la situation relative des quatre parties du monde ; ils verront pourquoi il y a lieu d'espérer la découverte d'un passage de la Russie orientale, au continent opposé de l'Amérique<sup>581</sup>. Ils sentiront le ridicule de cette Bulle d'un Pape<sup>582</sup> qui donnoit

<sup>580</sup> En allemand *Zeitzone*. Sinner pense donc ici sans doute aux fuseaux horaires.

<sup>581</sup> Ce passage, le Détroit de Bering, avait déjà été découvert en 1741 par le navigateur danois Vitus Behring (1681-1741), lors de la troisième de ses tentatives de découvrir si la Sibérie et l'Amérique étaient reliées, et si les terres alors connues au large du Kamtchatka faisaient partie de l'Amérique ou si elles n'étaient que des îles intermédiaires entre les deux continents. Behring était engagé par Pierre le Grand, puis par Catherine I<sup>re</sup> de Russie. Le résultat immédiat de sa découverte aurait, selon le *PR*, été le développement du commerce des fourrures. Cependant, la transmission de cette découverte semble ne pas avoir été si immédiate, puisque Sinner paraît ne pas la connaître. Le fait que Bering soit décédé au cours de cette expédition, sur l'île qui porte désormais son nom, a sans doute contribué au retard dans la transmission de cette découverte. C'est la postérité qui a attribué son nom à ce détroit, qui n'a ensuite été réellement exploré qu'en 1778 par James Cook (1728-1779). In *BUAM*, IV, 261-262; *PR* 2000, p. 218, 237.

<sup>582</sup> Il s'agit de la Bulle du Pape Alexandre VI Borgia (1431-1503), à la base du traité de Tordesillas, ratifié en 1494. Celui-ci traça de pôle en pôle une ligne imaginaire dans l'Atlantique, à l'ouest des îles du Cap-Vert, afin de délimiter, notamment en Amérique, les zones d'influence espagnole et portugaise. Il eut pour conséquence de rétablir l'avantage en faveur des Portugais,

aux Espagnols toutes les conquêtes qu'ils feroient en voyageant à l'occident, et aux Portugais, à l'orient : ils verront que ces deux nations devoient finir par se rencontrer, parce que la terre est ronde. Je n'indique pas les Livres élémentaires, dont on pourroit se servir pour les mathématiques : ce seront si l'on veut les élémens de WOLF<sup>583</sup> en allemand. En général, le mieux seroit de consulter la dessus les maîtres eux-mêmes.

### 2.7. Programme de la VIIe et de la VIIIe classe en usage ou Tableau de la septième et de la huitième classe, selon le cours établi.

#### *Septième classe*

- 1° Religion et Catéchisme, comme ci-dessus.
- 2° CELLARIUS et Grammaire
- 3° Interpretation D'EUTROPE et de Corn. NEPOS.  
Prosodie, lecture de PHEDRE. Fragmens des *Géorgiques* de VIRGILE.
- 4° Grammaire grecque, *Evangile* de S. MARC.
- 5° Elémens de la langue hébraïque.  
N.B. Les écoliers, qui sont dispensés de la langue grecque et hébraïque, doivent (seuls) être instruits dans la langue allemande.
- 6° Histoire universelle. Histoire de la Suisse.
- 7° Maître d'écriture, une heure par semaine.
- 8° Maître à chanter.

#### *Huitième classe*

- 1° Religion, comme ci-dessus.
- 2° Versions d'EUTROPE, NEPOS et des Colloques d'ERASME.
- 3° Prosodie. Interprétation du premier Livre de l'*Eneide*.
- 4° Thèmes latins, sans dictionnaire.
- 5° Langue grecque. *Evangile* de S. MARC entier et fragmens de l'*Evangile* de S. JEAN.
- 6° Langue hébraïque, Grammaire, les 4 premiers Psaumes.
- 7° Mythologie et antiquités Romaines, selon les *Abregés* de POMEY<sup>584</sup> et de CELLARIUS<sup>585</sup>.

qui avaient jusqu'alors été défavorisés par les précédentes Bulles édictées en 1493 par le même Pape. C'est en vertu de ce traité que le Brésil, découvert en 1500, sera attribué au Portugal. *AHM* (1999) 124-125, *HH* (1994) 110-113 et *PRNP* (2000) 40, 2069-2070.

<sup>583</sup> Christian Friedrich von Wolff (1679-1754). Il publia en 1710 les *Anfangsgründe aller mathematischen Wissenschaft*, qui étaient en fait les résultats de ses premiers travaux, lié aux matières qu'il enseignait à Halle. L'ouvrage, le plus complet de son temps, fut republié en 1733. Le fait qu'il soit immédiatement rédigé en allemand était nouveau pour l'époque et fut bien accueilli. Une traduction française est parue à Genève en 1731 (2 vol.) et 1741 (5 vol.). Une traduction latine en avait été donnée en 1713, sous le titre : *Compendium elementorum matheosos universae*. Ce titre figure dans les manuels d'enseignement recensés par l'Enquête Stapfer de 1799, qui étaient utilisés dans le Pays de Vaud. In *BUAM* LI, 129-141 ; *DBE* X, 570-571 ; *DEL* (1997) 373 ; *NUC* DCLXXI, 185-189 et PANCHAUD (1952) 149. Sur Wolff, voir note 128 p. 39.

<sup>584</sup> François Antoine Pomey (1618-1673) grammairien français, jésuite. Enseigne les humanités et la rhétorique, avant de devenir préfet des classes à Lyon. Il publia en 1659 à Lyon son *Pantheum mythicum seu fabulosa deorum historia*, qui connut

- 8° Maître d'écriture, 2 heures par semaine.  
 9° Maître à chanter.

Il n'est pas besoin de répéter les inconvénients de ce cours d'études établi : ils sont les mêmes dans ces deux classes, comme dans les précédentes. Je me contenterai de substituer mon plan.

## 2.8. Proposition de Sinner pour la 7<sup>e</sup> classe

### 2.8.1. Plan pour la 7<sup>ème</sup> classe

#### Septième Classe

Trente heures par semaine pour le Régent.

- 1° Religion et Histoire Sainte, du *Vieux* et du *Nouveau Testament*.  
 Histoire Ecclésiastique abrégée, jusques à la Reformation exclusivement, d'après un bon abrégé, sans entrer dans les dogmes, ni dans les hérésies, qui sont au dessus de la portée des jeunes gens de cet âge.
- 2° Lecture entière de l'*Histoire Romaine* de FLORUS ; les vies de CORNELIUS.  
*Lettres* choisies de CICERON et de PLINE.  
 Exercices de thèmes, ou de traductions par écrit, de ces Auteurs en allemand, et de la traduction allemande des mêmes Auteurs en latin, en faisant observer aux jeunes gens la différence de leur thème au texte original.  
 Continuation de la Grammaire latine abrégée, et extraite des meilleures Grammaires.  
 Prosodie latine.  
 Vers choisis des *métamorphoses* d'OVIDE et de l'*Eneide*, par coeur.
- 3° Langue grecque, selon l'ordre d'une Grammaire.  
 Lecture d'un Evangile.  
*La Cyropédie* de XENOPHON.
- 4° Eléments des mathématiques continués.  
 Géographie et cosmographie, 4 heures par semaine.
- 5° Géographie historique, selon un bon abrégé.  
 C'est ici que je voudrais introduire des leçons de mémoire, qui sont absolument nécessaires pour les jeunes gens, s'ils doivent se familiariser avec la connoissance des principaux pays et des divisions de la terre habitée par Etats et Principautés.

Deux heures par semaine

- 6° Leçons d'écriture, 3 heures par semaine.  
 Leçons de dessein, 3 heures par semaine.  
 Grammaire allemande abrégée, 2 heures par semaine.

de très nombreuses éditions (au moins 18 entre 1659 et 1785) et a été traduit en anglais (29 fois entre 1694 et 1871), en français (1715), et en espagnol (1764). Pomey a également publié en 1667 un répertoire français-latin (*Indiculus universalis*) des mots les plus usuels à l'intention des élèves jésuites censés ne s'exprimer qu'en latin, qui était encore très utilisé au XVIII<sup>ème</sup> siècle. *BUAM* XXXV, 278-279. *NUC* CCCVXIV 564-568.

<sup>585</sup> Sur Cellarius, voir note 530, p. 143. Il doit s'agir ici de son *Breviarium antiquitatum Romanarum accurante Hieronymo Freyero* (135 p.), paru à Halle en 1715. Il a été réédité en 1722 et 1742. Voir *NUC* 101, 16.

J'observe ici que les jeunes gens qui sont placés dans la maison des orphelins de cette ville<sup>586</sup>, établissement excellent où ils font actuellement les études de l'écriture et du dessein, ne seront pas tenus de fréquenter les leçons de ces deux arts dans le cours des écoles : ce seroit un double emploi.

### 2.8.2. Introduction à l'étude de la langue maternelle

Je ne mets point encore l'Histoire universelle dans le tableau de cette classe. Il sera tems en échange de commencer ici l'étude de la langue allemande<sup>587</sup>, pour laquelle on n'a rien fait jusques ici dans nos écoles, que fort en passant, et seulement par rapport à la langue latine, et autant que nos Grammaires pour cette langue, contiennent aussi les conjugaisons en allemand. Cette négligence est certainement de la plus mauvaise conséquence. Outre que la langue maternelle ne doit jamais être exclue de l'éducation de la jeunesse, il arrive que son ignorance est un empêchement aux progrès de la langue latine même. Les *tems* des verbes ayant des propriétés différentes, qu'on n'explique pas aux écoliers, les conduisent dans des erreurs inévitables. Le Preterit imparfait de la langue allemande tient par exemple souvent lieu du passé indéfini (a), ou de l'*Aoriste*<sup>588</sup> grec, parce que les allemands n'ont aucun tems qui réponde à ce dernier. Comme on ne leur parle point de cette distinction dans les leçons de latin, lorsqu'il{s} viennent à faire des thèmes, ils substituent le Preterit imparfait latin, partout où ils trouvent ce tems dans le texte allemand. Donnons un exemple.

<sup>586</sup> Les orphelins avaient en effet la chance de disposer d'une palette de branches enseignées beaucoup plus large que ne le proposait l'école latine. Les orphelins souhaitant entrer à l'Académie étaient cependant forcés de suivre les cours dispensés par l'école latine, cas auquel s'applique cette remarque de Sinner. L'orphelinat, qui existait déjà au XVII<sup>ème</sup> siècle, a été rétabli grâce à Albert de Haller en 1756. Il dispensait ses propres cours aux élèves qui se destinaient à l'artisanat. Grâce à l'influence de Haller, leur programme scolaire ressemble fort à celui auquel tend Sinner, dans sa proposition de réforme : allemand, français, calcul, géométrie, géographie et exercices physiques y étaient enseignés à côté des traditionnelles leçons d'histoire biblique. A noter encore que cette institution n'était étonnement pas uniquement destinée aux orphelins (d'origine bourgeoise il s'entend), mais également, contre paiement d'une pension, aux enfants de pasteurs, de magistrats et de bourgeois bernois habitant la campagne. Les enfants y étaient acceptés de cinq ans à quinze ans. FELLER (1974) III, 655-657 et SCHIBLER (1982) 24.

<sup>587</sup> Sinner pense ici à l'étude du *Hochdeutsch*. Il reste malheureusement très ancré au seul contexte scolaire dans ce passage, et n'étaye donc pas son propos d'arguments tirés de la réalité : la méconnaissance de la langue maternelle ne constitue de ce fait pour lui qu'un handicap à l'étude de la langue latine ! Il ne fait également que suggérer le manque de manuels dans cette langue, dû au fait que les langues maternelles ne fonctionnent pas encore comme langue d'étude. Ce n'est qu'à la page 171 qu'il aborde des différences entre l'allemand (sous-entendu le *Hochdeutsch*) et le dialecte bernois. BONSTETTEN déplorait lui aussi que l'allemand ne soit pas enseigné dans les écoles. Il s'exprime en ces termes par rapport au moment de son entrée dans la carrière de magistrat : « J'avais passé plus de dix ans de ma jeunesse à apprendre le latin, le grec, puis l'anglais et l'italien et je ne savais pas la langue que je devais parler, l'allemand » (1831, p. 31).

<sup>588</sup> L'Aoriste est en grec un « temps de la conjugaison à valeur de passé, mais n'indiquant pas une datation précise. » *NPR* 108.

Je suppose qu'on donne pour thème, ou pour traduction de l'allemand en latin, ces mots de *TACITE*. Annal. XII. Chap. 58. « *D. Junio, Q. Haterio Consulibus sedecim annos natus Nero Octaviam Caesaris filiam in matrimonium accepit* ». L'allemand seroit à peu près en ces mots : « *Als D. Junius und Q. Haterius Burgermeister waren heyraethe Nero, der damals nur 16. Jahr alt ware, die Octavia, Claudii Tochter.* » Le verbe allemand est ici dans le Preterit imparfait, qui représente le passé indéfini. Aussi l'écolier traduira ainsi : « *D. Junio Q. Haterio Consulibus Nero Sedecim annos natus, Octaviam Caesaris filiam in matrimonium accipiebat* » ou bien : « *Octaviae Caesaris filiae nubebat* ». Le Régent qui corrige le thème ne peut blamer l'écolier qui a rendu le tems allemand, qu'il reconnoit pour Pretérit imparfait, par le tems correspondant en latin. S'il avoit appris la langue allemande, il sauroit que dans tous les cas qui expriment un événement déterminé, une action définie, le pretérit imparfait allemand doit-être rendu par le *pretérit latin*. C'est dans les actions continuées ou habituelles que le pretérit imparfait conserve sa force primitive. Par exemple : « *Nondum tamen summa moliri Agrippina audebat.* ». Qui seroit ainsi en allemand : « *Agrippina getrauetete sich damals noch nicht, alle ihre Absichten aus zuführen.* » On feroit sentir à l'écolier, que dans ce cas le verbe exprime un acte continué et habituel : Agrippine *n'osoit* pas encore, elle *étoit* incertaine. Voilà le pretérit imparfait.

Il est aisé de sentir que ces distinctions délicates des tems ne sont pas à la portée d'un commençant. C'est pourquoi je n'en parle que dans la sixieme année du cours d'études, où je fais entrer la langue allemande, devenue nécessaire aux progrès de l'écolier, et qui lui deviendra plus nécessaire à mesure qu'il avancera dans le monde. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Les Anglois se plaignent du même inconvénient dans le cours de leurs collèges. L'étude des langues mortes absorbe toute l'attention de la jeunesse, et le mal est souvent sans remède, parce qu'il est rare de voir un jeune homme au sortir des classes, s'appliquer de lui-même à l'étude de sa propre langue. J'ai renvoyé *l'allemand* à cette époque, pour ne pas surcharger la mémoire des enfans : mais il est tems d'y venir, si l'on veut ne pas perdre l'avantage de cet âge si propre à l'étude des langues.

## 2.9. Plan proposé par Sinner pour la 8<sup>e</sup> classe

### Huitieme classe

*Régent : trente heures par semaine*

- 1<sup>o</sup> Religion, Histoire Sainte.  
Histoire Ecclésiastique depuis la reformation jusques à nos jours.
- 2<sup>o</sup> Lecture de l'Histoire ancienne de JUSTIN, SALLUSTE.  
*Lettres* de CICERON.  
VIRGILE, commencemens de la Prosodie.
- 3<sup>o</sup> Langue grecque  
Evangile de S. MARC.  
XENOPHON.  
Vers choisis de l'*Illiade* D'HOMERE.

- 4<sup>o</sup> Grammaire allemande  
Exercices et compositions en allemand, 2 heures par semaine.
- 5<sup>o</sup> Mathématiques : parties pratiques de cette science.  
Architecture civile pour les uns, avec les mécaniques.  
Architecture militaire pour ceux qui se destinent aux armes, 4 heures par semaine.
- 6<sup>o</sup> Leçons d'écriture, 3 heures par semaine.
- 7<sup>o</sup> Leçons de dessein et de perspective, 4 heures par semaine.
- 8<sup>o</sup> Elémens de physique et d'Histoire naturelle ; la division générale des trois règnes ; la connoissance des fossiles, par l'inspection d'un cabinet, lorsqu'on aura pour l'usage public une collection aussi nécessaire, 1 heure par semaine.
- 9<sup>o</sup> Géographie historique.  
Elémens de la Chronologie, 2 heures par semaine.

## 2.10. Bilan des connaissances avant la promotion aux leçons publiques

Je suis au bout de la premiere carriere. C'est ici l'époque mémorable de nos écoles, qui sépare l'écolier et l'étudiant : c'est la promotion aux leçons publiques, c'est le terme où le Régent remet ses disciples aux Professeurs. Arrêtons-nous ici un moment et comparons l'état dans lequel nos jeunes gens se trouvent en passant aux leçons publiques sur le pied actuel, avec l'état où je crois de les avoir amenés.

### 2.10.1. De l'arbitraire de cette promotion

Le cours des écoles établi présentement est comme on voit par le tableau de 7 années. On suppose que les écoliers entrent à 6 ou 7 ans, et que conséquemment ils ont fini leurs cours à 13 ou 14. Le règlement exclut de la promotion aux leçons publiques ceux qui n'auront pas commencé leur quatorzieme année. L'expérience prouve assés que cet âge est encore trop jeune pour ce qu'on exige d'un étudiant, qui dès l'instant qu'il est parvenu à cette époque, doit passer entre les mains du Professeur en Eloquence, du Professeur en hébreu, du Professeur en grec, et du Professeur en mathématique. J'en appelle au premier des trois et il conviendra avec moi que vû l'incapacité de ses écoliers, il est obligé de continuer avec eux les études du collège et que les deux tiers de ses leçons sont de niveau avec les fonctions d'un Régent. Le peu de progrès des écoliers dans la langue latine se démontre par le thème latin qui sert de preuve et de règle, d'après laquelle on décide de la promotion. Quatre, cinq ou six sol[é]cismes<sup>589</sup>, dont chacun est

<sup>589</sup> Solécisme (gr. soloikismos, de Soloi «*Soles*», n. d'une ville de Cilicie dont les colons athéniens parlaient, disait-on, un grec très incorrect). Emploi syntaxique fautif, de formes existant par ailleurs dans la langue (ex. je suis été). In *Petit Robert 2000*.

compté par une arithmétique aussi arbitraire que barbare pour équivalent à deux barbarismes : voilà le terme au-dessous duquel l'écolier reste en arriere et reçoit l'arrêt redoutable de son exclusion. Celui qui dans un thème de 8 ou 10 lignes de long aura fait un solécisme ou un barbarisme de plus que n'en admet la loi est exclu[s], celui qui en aura fait un de moins est avancé. Voilà les limites qui doivent séparer pour une année deux jeunes gens, et souvent celui qui dans le total vaudra mieux se verra précédé par un camarade très inférieur, parce que dans un tel jour, à une telle heure de l'année, il aura fait une faute de plus.

Ajoutez à l'incertitude de cet essay les accidens et les petites supercheries qui souvent surviennent<sup>590</sup> : un écolier a trouvé le moyen d'escamoter une copie du thème en allemand, qu'il fait tenir à un ami officieux ; celui-ci lui fait parvenir le thème en latin, il ne fait que le copier et devient étudiant par un tour de gobelets. Cette épreuve décisive pour une année entière, et souvent pour toute la vie (car il y a des parens qui retirent un enfant, seulement par dépit de cette exclusion), cette épreuve consiste dans un essay de latinité, comme si le même qui s'est négligé dans cette langue ne pouvoit pas s'être distingué dans les autres leçons.

### 2.10.2. Reculer la promotion d'une année et améliorer l'examen d'entrée aux leçons publiques

Dans le nouveau plan, que je propose, je voudrais qu'on tachât d'établir un calcul plus juste et plus conforme au but des écoles. Cet inconvénient est le même dans toutes les promotions des classes inférieures. Mais avant tout, j'observe que selon moi, il vaudroit mieux reculer la promotion des étudiants d'une année et ne les admettre aux leçons publiques qu'après la quatorzième année revuë. Ce terme, qui semble d'abord reculer le cours des études, doit à mon avis l'avancer : l'année que je donne de plus aux écoles et aux classes sera regagnée sur les années des étudiants en Eloquence. En effet, qui ne sentira d'abord que mes écoliers étant infiniment plus avancés, dans les langues surtout et dans toutes les autres études, qu'ils ne le peuvent être dans l'ancien plan, ils seront en état de faire en une année sous les Professeurs ce qu'ils font à présent en deux années et demie. Il ne sera plus question que le Professeur d'Eloquence dicte des thèmes, ni qu'il interprête un Auteur latin avec ses étudiants. Je l'ai déjà dit, ces tâches doivent rester aux Régens : et celui qui enseigne ou doit enseigner l'Eloquence, les ornemens du discours, expliquer les beautés de Virgile, la mythologie et l'antiquité ne peut guères avec décence, et sans perdre un tems précieux, s'occuper à corriger des thèmes. Un autre inconvénient qui naît infailliblement du plan établi dans nos écoles, c'est que les jeunes gens qui ont fait des progrès distingués et qui sont devenus étudiants avec plus de connoissances que leurs camarades ne laissent pas d'être arrêtés dans la continuation de leurs études par la règle établie, et sont obligés d'essayer les deux

<sup>590</sup> Comparer à ce sujet le récit de BONSTETTEN, cité dans l'Introduction, p. 68 ci-dessus.

années et demie du cours d'Eloquence avec les étudiants de leur promotion, et n'y apprennent rien, ou presque rien, puisqu'ils sont déjà au dessus de ce qu'on y enseigne. Un des plus grands défauts d'une éducation publique, c'est celui d'arrêter les génies ardens et heureux par la lenteur des génies communs et tardifs. Aussi long-tems que cette méthode ne sera pas corrigée et surtout aussi long-tems qu'un seul point des études, la langue latine, servira de mesure unique au progrès des classes, nous aurons une institution vicieuse. Le plan proposé en dernier lieu par deux hommes de lettres<sup>591</sup>, qui travaillent dans nos classes, a principalement en vuë de remédier à cet inconvénient. Les promotions des classes, et celles des leçons publiques seront à l'avenir le résultat d'un examen combiné des diverses études qui font part de l'institution. Un peu de latin de plus ou de moins ne sera pas la barrière des génies, et la Grammaire ne doit plus faire l'article capital de l'éducation.

### 2.10.3. Améliorations des connoissances des jeunes gens grâce au nouveau plan

Les jeunes gens conduits selon mon nouveau plan auront acquis 1° non seulement une connoissance beaucoup plus générale de la langue latine : mais ceux qui se vouent aux Lettres ou au Clergé auront fait des progrès plus considérables dans le grec que les écoliers du plan établi actuellement. Ils auront de plus 2° une connoissance assés étendue des élémens des mathématiques, et de quelques parties pratiques de cette science, comme de la cosmographie ou de la géographie mathématique. Ils auront 3° appris le dessein et un peu de perspective, les principaux théorèmes de l'architecture civile ou militaire. Ils sauront 4° écrire très correctement et ils auront surtout appris l'ortographe, très négligée à present<sup>592</sup>. Au lieu des Abregés d'Histoire Universelle, introduits dans le cours de nos écoles, ils auront appris 5° les élémens de la géographie historique et quelques règles fondamentales de la chronologie. La lecture d'EUTROPE, de FLORE, et de SALLUSTE leur aura donné 6° une connoissance de l'Histoire Romaine ; et celle de JUSTIN les aura introduits 7° dans l'Histoire des Anciens peuples, des Perses, des Médes et des Grecs. Ils auront 8° dans la mémoire des morceaux choisis de poésie, tirés de VIRGILE et D'OVIDE, qu'on leur aura fait apprendre par coeur, ainsi que des Vers choisis des meilleurs Poëtes Allemands. Enfin 9° ils auront déjà une teinture de la langue allemande, qui est entièrement négligée dans le cours

<sup>591</sup> Puisqu'il s'agit de « deux hommes de lettres », ce plan pourrait être celui proposé en 1758 par Albert de Haller et le Prof. Kocher, qui avait alors été refusé. Mais Haller ne travaillait pas « dans nos classes ». S'agit-il alors du « plan proposé en dernier lieu » par les quatre (dont deux professeurs) membres de la Commission scolaire, et accepté le 25.02.1765 par le Conseil académique ? La deuxième mention de ce plan (voir p. 177) me fait pencher pour cette deuxième possibilité, vu que Sinner y indique que « s'il plaisoit au Gouvernement d'adopter le changement proposé dans le mémoire que j'ai déjà cité une fois », ce qui laisse supposer qu'il s'agit bel et bien d'un plan officiel, susceptible d'être accepté par les autorités. Voir aussi Introduction, Chap. 2.3.3, p. 50.

<sup>592</sup> Sinner ne précise pas la langue à laquelle il pense ici. Il ne peut cependant s'agir que de l'orthographe latine ou allemande, puisque Sinner ne propose étonnement pas l'introduction du français dans son programme.

établi, quoique à proprement parler son étude nous soit d'autant plus nécessaire que cette langue même nous est en quelque façon étrangère, et que nôtre vraie langue maternelle, qui n'est qu'un jargon suisse, ne peut pas nous servir quand il s'agit d'écrire.

Qu'on me vienne dire à présent que ces jeunes gens ont été reculés d'une année et que c'est retarder les génies et l'éducation. Qu'on ne s'y méprenne pas, ce n'est pas le grade d'étudiant, ce n'est pas ce manteau, ce n'est pas ce passage des écoles aux leçons publiques qui décide de la capacité et des connaissances. Quand je vois comme on élit chaque année nos étudiants, je me rappelle la première satire de PERSE, où il parle des affranchissemens et se moque de la cérémonie qui de son tems se pratiquoit pour donner la liberté. Le maître faisoit faire à son esclave un tour sur le talon et en présence du Préteur, il disoit : « *je te rends libre.* » Sur quoi PERSE dit en plaisantant :

*Heu steriles veri, quibus una Quiritem*

*Vertigo facit !*<sup>593</sup>

#### 2.10.4. Pourquoi nôtre Académie est-elle inutile aux trois quarts et demi de nos citoyens ?

Un mal, que je ne dois pas oublier de toucher, et qui devient une suite de la manière d'élire les étudiants et de l'idée que le public se fait de cette époque, c'est qu'elle sépare aujourd'hui pour jamais l'état séculier de l'état Ecclésiastique. Le jeune étudiant qui se vouë au clergé commence à fréquenter les leçons publiques, lui seul se soumet aux loix Académiques, il fait un acte public de sujétion en touchant la baguette du Recteur, le jour de la réception. Les étudiants qui ne veulent pas suivre l'état Ecclésiastique se retirent généralement, et dès lors ils abandonnent le cours d'éducation publique. De vingt étudiants qui fréquentent les leçons des Professeurs, il y en a à peine un seul qui embrasse l'état séculier. La plupart des peres de famille sont persuadés qu'à moins de vouloir devenir gens d'Eglise, leurs fils n'ont rien d'utile à apprendre sous les Professeurs<sup>594</sup>. Ainsi nôtre Académie est inutile aux trois quarts et demi de nos citoyens. On verra dans la suite de ce mémoire comment, selon mes principes, les leçons publiques des Professeurs pourront devenir d'une utilité générale et répondre également à l'éducation séculière et Ecclésiastique.

<sup>593</sup> « Hélas, sol stérile au vrai que l'esprit de ceux pour qui un tour sur soi-même crée un Quirite. » PERSE, *Satires*, V, 75, Trad.

A. Cartault, *Belles Lettres*, Paris, 4<sup>e</sup> tirage, 1966, p. 45. Voir également p. 100.

<sup>594</sup> Voir également le *Ist es denn möglich*, Annexe 4, p. 236 ci-après.

#### 2.10.5. Des récompenses doivent encourager les écoliers

Mais je ne dois pas quitter encore ce qui regarde le cours des écoles ou des classes sans avoir ajouté quelques observations sur les moyens de faire fleurir les écoles et d'augmenter l'encouragement des écoliers. C'est sans doute un des plus grands ressorts de l'éducation, comme de toute autre entreprise où la volonté humaine influe, que celui de l'émulation. Sans elle, point d'esprit militaire, point d'ardeur pour les sciences, point de grands progrès en rien. Le besoin ne conduit les hommes que jusques au point de se procurer le nécessaire : l'honneur, l'émulation, les récompenses seules sont capables de conduire plus loin. Je l'ai dit dans le commencement de ce mémoire, je vais le répéter : il faut que les récompenses et les distinctions sortent des mains du Gouvernement pour faire fleurir les écoles et les études.

Jusques ici nous n'avons connu que deux sortes d'encouragemens : 1<sup>o</sup> Celui du rang, qui varie entre les écoliers, d'un jour à l'autre, selon diverses circonstances prises ou des progrès, ou de la docilité, ou de l'application. Les Régens gouvernent à leur gré ce département et dispensent le rang entre leurs écoliers selon le mérite de chacun. 2<sup>o</sup> Celui de la promotion annuelle d'une classe à l'autre, couronnée par le jour de la solennité Académique, où tous les écoliers reçoivent indistinctement des médailles d'argent, en présence du Conseil académique et de quelques membres du gouvernement et du Clergé<sup>595</sup>. Ceux qui dans chaque classe ont eu le premier rang, ceux enfin qui, dans ce jour solennel ont recité les discours allemands relatifs à cette cérémonie, qu'on leur fait ordinairement débiter avec fort peu de grace, reçoivent deux médailles au lieu d'une. Voilà à quoi se réduisent toutes les récompenses et les encouragemens de nos écoles. A ces deux époques près, de la *promotion des classes* et de la *solennité*, les écoliers sont uniquement sous les yeux de leurs Régens et de l'Inspecteur de leur classe, tiré du

<sup>595</sup> Voir à ce sujet FLURI (1910), qui cite notamment l'extrait du Règlement scolaire de 1616 relatif à la distribution des médailles, p. 22-23: « *Nach angestellter Collocation [= Platz- bzw. Ranganweisung] sollen die Promovierten, alß in einem Triumph öffentlich in die große Leutkirchen geführt, vnd allda ein jeder nach seiner Gelehrte vnd bestimpten Ort proclamirt vnd durch solche Ehr die Jugend zu größerem Eyffer, Lust vnd Arbeit in ihrem studieren angereizt werden. Den fleissigen sollen alßdann nach gefallen der Herren Scholarchen öffentlich præmia zum Lob vnd Rühm ihrer angewendten Gottsforcht, Gehorsame, Fleiß, Müy vnd erlangte Gschicklichkeit außgetheilt werden. Alß dann sol einer auß den professoribus ein zierliche vnd schöne Red von Underweysung der Jugendt, Nutzbarkeiten der Schüilen etc. in Mütterlicher sprach vor der gantzen Menge halten, die Leut hierdurch zubewegen, ihre Kinder zu den Schulen zubefürderen. Sol einer auß den promovierten Discipulis durch ein Lateinische Oration oder ein schöns carmen seinen promotoribus dancksagen* » . Ces récompenses (*Schulpfennige*, avec représentation d'un jardinier) étaient distribuées aux élèves des écoles de latin, depuis 1591 au moins (FLURI, 1910, 22), et aux élèves du catéchisme (*Katechismuspfennige*, avec représentation d'un ours) depuis 1622, pour l'apprentissage du *Catéchisme de Berne* et du *Catéchisme de Heidelberg* (ibid., p. 18-19). Fluri précise encore que : « *Es blieb dieser uralte Brauch einstweilen noch ; allein vom Jahr 1740 an fand die Solennität stets am zweiten Donnerstag nach Pfingsten (Frohnleichnamstag) statt, und so schreibt es auch die Schulordnung von 1770 vor* » (ibid. p. 111). Les étudiants de l'Académie recevaient quant à eux les *Studentenpfennige*, sur lesquels était représentée une ruche. Voir FLURI (1910) et SCHIBLER (1982) 15-23.

Conseil Académique, qui les voit très rarement. Hors de là, point d'occasion de se faire voir au public, à leurs parens, à leur Souverain, ni de faire remarquer le mérite de chacun.

Pour augmenter l'encouragement des études, il faut des récompenses : à cet âge surtout, ce qui frappe les yeux et attire les regards a beaucoup de pouvoir sur les esprits. Qu'on multiplie donc les prix, sans qu'il en coûte de grandes sommes. Je voudrais qu'à la fin de l'année, le Conseil Académique fit distribuer dans chaque classe de petites médailles d'argent à ceux qui se seroient distingués dans différentes branches de leurs études. Une médaille à celui qui auroit le meilleur témoignage pour les progrès dans le latin. Une autre à celui qui auroit remporté l'avantage dans les leçons d'écriture. Une médaille pour le prix du dessin. Une autre pour celui qui auroit le meilleur témoignage du maître de mathématique. Une médaille double ou deux médailles pour celui qui auroit à la fois remporté le meilleur témoignage dans la plus grande partie de ses leçons. Les médailles devroient être attachées à des rubans, distingués par leurs couleurs. Un ruban bleu pour le prix du latin, un ruban blanc pour le prix du dessin etc. Six prix dans les 3 classes supérieures, où il y a le plus grand nombre de leçons, trois prix dans chacune des classes inférieures, et les prix doubles dans toutes les classes : tout cela pourroit aller à 40 médailles environ. Le premier jour de l'année on conduiroit les écoliers à l'Eglise, portant chacun sa médaille attachée à la boutonnière de sa veste. Le public seroit témoin de leur gloire : ils iroient de-là chez leurs parens, qui applaudiroient au succès de ces jeunes gens comblés de joye et remplis d'émulation. La même chose devroit avoir lieu pour l'époque de la solennité. Cette dépense seroit peut-être une affaire de cent écus et d'un prix sans mesure pour l'utilité et l'encouragement. Je permettrois tous les dimanches à mes écoliers, de porter leur médaille à l'Eglise<sup>596</sup>. Nouveau motif pour les engager à aller avec plaisir dans le lieu saint.

## 2.11. De deux omissions de mon plan : la langue hébraïque et les leçons de musique

### *2.11.1. De l'abandon de l'hébreu à l'école latine*

<sup>596</sup> Si Sinner propose une forte diminution de l'influence du domaine religieux à l'école, ce dernier refait pourtant irruption ici, de manière d'autant plus étonnante que le contexte ne paraît pas du tout approprié : pourquoi en effet amener un esprit de compétition très marqué entre les écoliers sur le terrain de l'Eglise, lieu que Sinner a lui-même déclaré que la lutte pour la préséance jusque dans l'Eglise « n'est pas bien conforme à l'humilité et à l'égalité qui devraient régner chez les chrétiens. » (SINNER, 1853, 18). C'est que l'Eglise ne remplit désormais plus sa fonction primaire, mais s'est transformée en un vulgaire miroir des luttes d'influence et de pouvoir, ce que Sinner critique ailleurs. Pourtant, il propose d'impliquer les enfants à ces luttes, eux qui devraient représenter l'innocence et le désintéret des choses matérielles, dans un lieu saint plus qu'ailleurs. Cette dénonciation de l'hypocrisie religieuse reflète le propre détachement de Sinner par rapport au culte officiel et lui permet de glisser une nouvelle critique de la société bernoise.

Avant de quitter le tableau des classes, je dois enfin rendre compte de deux omissions qui se trouvent dans mon plan. L'une est la leçon de la langue hébraïque, qui selon le plan établi commence dans la septième classe. L'autre est la leçon de musique, qui commence dès la cinquième. Je conviens franchement que l'idée de faire étudier à la fois trois langues mortes à des jeunes gens de 13 à 14 ans m'a toujours effrayé {et} je crois ma crainte assez justifiée par l'expérience<sup>597</sup> : ces écoliers en apprenant trois langues n'en savent ordinairement aucune quand ils deviennent étudiants. S'il étoit possible de charger le Professeur en langue hébraïque des élémens de cette étude, je crois que tout n'en iroit que mieux. Je ne réponds pas de ce que je vais avancer, mais il me paroît très probable que les progrès des écoliers dans la langue hébraïque, sous les Régens qui sont chargés actuellement d'un assez grand nombre de tâches, ne doivent pas épargner beaucoup de peine au Professeur quand ils passent sous sa direction. Que si cependant on juge à propos de conserver les leçons d'hébreu dans les classes, je désire que cette tâche soit imposée à un maître extraordinaire et payé pour cela, car je ne vois pas qu'il soit possible d'exiger tant de choses à la fois d'un même homme.

### *2.11.2. De l'abandon de l'enseignement de la musique à l'école latine*

Quant aux leçons de musique, j'avoue que quoiqu'on l'envisage comme faisant partie du culte divin, j'aimerois bien mieux n'y appliquer absolument que des jeunes gens dont l'organe seroit heureux et déjà renforcé par l'âge<sup>598</sup>. Je me contenterois d'enseigner la musique vocale et les élémens de cette science, qui exige à son tour bien des choses et surtout des dispositions fort heureuses, à cinq ou six écoliers de la septième classe, qui se trouveroient avoir la voix agréable et l'oreille naturellement juste. Le maître de musique chargé d'un petit nombre de bons sujets seroit en l'état de leur faire faire des progrès, surtout s'il avoit lui-même quelque goût, et qu'une fois on voulut se persuader que crier ne s'appelle pas chanter, et que deux bonnes voix font beaucoup plus d'effet que douze voix médiocres ou mauvaises. Le chant des Psaumes, le seul adopté jusques ici dans nos Eglises, n'exige d'ailleurs aucune étude de la musique, et dès lors il paroît fort injuste d'exiger la connoissance de cet art de ceux qui se vouent à l'état Ecclésiastique.

Je conviens qu'il est fort à désirer que le Gouvernement veuille sacrifier une somme annuelle pour les progrès de cet art charmant, qui élève l'ame à la dévotion et contribue certainement à adoucir les mœurs. Les anciens Philosophes ont tous connu le pouvoir de la musique : elle étoit inséparable de la poésie et faisoit une partie essentielle de la bonne éducation. Il faudroit n'avoir jamais rien lû, il faudroit

<sup>597</sup> Voici l'un des passages qui laisse penser que Sinner a lui-même suivi les cours de l'école latine. Voir aussi page 177.

<sup>598</sup> Sur les différentes ordonnances édictées au sujet des cours de musique, voir HAAG (1903) 128-130. Sinner n'était pas le premier à se plaindre de la cacophonie qui régnoit lors des chants à l'église.

enfin ignorer les noms d'Achille, de Platon, de Pythagore et d'Alexandre, pour ne pas savoir ce que les anciens ont pensé de la musique. Ceux qui auront envie de voir en peu de mots ce qui concerne ce sujet, le trouveront dans le Chapitre X du premier Livre de QUINTILIEN. Ils verront qu'on regardoit alors la musique comme indispensable à un grand orateur pour former la voix et acquérir l'artifice de la déclamation. Mais que serviroit-il de faire plus long-tems l'apologie de cet art charmant ? Disons avec QUINTILIEN que depuis Chiron et Achille jusques à nos jours, tous ceux qui ont connu les vrais principes de l'éducation ont cultivé la musique. J'observe seulement en passant qu'il paroît par tout ce que nous lisons de la musique des anciens qu'elle faisoit parmi eux des impressions bien plus vives que parmi nous ; et s'il faut juger de la perfection de cet art, dont il ne nous reste point d'idée<sup>599</sup>, par la comparaison de ce qui nous est resté de leur peinture et de leur sculpture, nous devons croire qu'ils avoient de la belle musique. Quand le chantre d'Alcinous chantoit en présence d'Ulysse la prise de Troie, ce Héros versoit des larmes : sans doute HOMERE qui nous raconte cela connoissoit les effets de la musique. O que ne peux je espérer de la voir cultivée dans ma patrie !<sup>600</sup> Sans doute que la protection du Gouvernement en est le seul moyen efficace. On devoit attirer un maître de chapelle habile, qui formeroit dans 3 ou 4 années quelques bons disciples pour le chant et le clavecin. La musique, ainsi que la peinture, ont besoin de bons élémens : surtout il faut du gout, et ce n'est pas ce qu'on trouve dans nos exercices de musique. Quelle intonation, quel chant, bon Dieu, que celui de nos écoles ! C'est le tombeau de la musique<sup>601</sup>.

Je me rappelle d'avoir lû une relation très naïve de la jeunesse et des premières aventures d'un homme qui, ayant commencé par se sauver de chez son pere, à pendant quelque tems fait profession de la musique et qui a fini par devenir un des hommes les plus célèbres et un des plus grands Philosophes de nôtre siècle<sup>602</sup>. Cet homme singulier, très jeune alors, étant arrivé à Lausanne il y a environ 30 ans dans l'idée d'y enseigner la musique, voyant qu'on n'en connoissoit point d'autre que celle des Psaumes, prit le parti de s'en aller. Je ne prétens point diminuer le mérite de nôtre chant d'Eglise : le plein chant même de quelques uns de nos Psaumes est très beau et feroit un bel effet, s'ils étoient chantés comme ils doivent l'être, à quatre parties et à voix égales. Mais nous n'en sommes pas même à ce point là, et nous

---

<sup>599</sup> La satire est grinçante et fustige l'ignorance de ces bons patriciens bernois décidément sans aucun soupçon de culture ! Le passage peut être rapproché de la description du même thème, dans la présentation que SINNER donne de l'état de la musique à Berne (1853, p. 17-18).

<sup>600</sup> Voir à ce sujet Introduction, p. 109.

<sup>601</sup> Il s'agit du passage retranscrit par BURDET (1963). Voir Introduction, p. 109.

<sup>602</sup> La première partie de la description de cet homme laisse penser qu'il s'agit de Jean-Jacques Rousseau, qui séjourna effectivement à Lausanne en 1730. Il se fit alors passer pour un maître de musique, alors qu'il était à peine musicien. La tentative finit dans un éclat de rire, lors d'un concert qu'il donnait chez le Prof. de Treytorrens. Voir le récit de cet épisode dans BURDET (1963, 422), qui cite en annexe le passage des *Confessions* qui s'y rapporte (ibid., p. 550-551). Je n'ai par contre trouvé aucune mention permettant de faire le lien entre la pauvreté des chants à Lausanne et le départ de Rousseau de cette ville, s'il s'agit bien de lui. Sinner était peut-être mal informé au sujet de cet épisode, ce qui me semble tout de même étonnant, vu que ce genre de « ragot » circulait en général rapidement par le moyen de la correspondance, quelles que soient les distances.

chantons mal jusques aux Psaumes. Ce qui est inouï, c'est que dans la Capitale même on a été obligé d'en retrancher le mouvement, en les réduisant aux notes égales. Mais c'est assés parlé musique.

## 2.12. Bilan des changements proposés par Sinner

### 2.12.1. Du système des classes

S'il plaisoit au Gouvernement d'adopter le changement proposé dans le mémoire que j'ai déjà cité une fois<sup>603</sup>, de charger chaque Régent d'une tâche et d'une étude particulière, et de lui confier toutes les classes dans différentes heures du jour, ensorte que le même Régent enseigneroit la langue latine une heure à la seconde classe, une autre heure à la troisième etc., qu'un autre Régent n'enseigneroit que le grec, et l'hébreu, un troisième la Religion, alors indubitablement ils seroient tous soulagés<sup>604</sup>. Les mêmes écoliers restant sous la loi du même maître, accoutumés à sa méthode, à sa voix, à son caractère, feroient plus de progrès. Le Régent de son côté, livré uniquement aux branches d'études qui lui seroient confiées, enseigneroit avec plus de succès, suivant la marche des talents de ses écoliers, à mesure qu'ils avanceroient en âge et en connoissances, il feroit sans doute plus de fruit. Mais il est vrai aussi qu'un pareil changement exigeroit peut-être un changement dans les maîtres, et ne seroit pas praticable sans déplacer l'un ou l'autre : quand il s'agit de reformer un système, on ne doit pas espérer d'y parvenir sans inconvénients, c'est assés de les avoir prévus.

Pour moi, je ne doute pas un instant de l'utilité d'un pareil changement : il est fondé sur la raison et sur l'expérience<sup>605</sup>. Je crois qu'on peut comparer l'éducation à la construction d'une montre. Un seul homme qui seroit obligé de faire seul les rouages, les ressorts, la boîte, le cadran, l'aiguille, et de les ajuster, seroit plus embarrassé à en faire une en trois mois, quand il entendroit toutes les parties nécessaires, que trois ouvriers qui se partageroient ces différentes parties ne le seroient d'en construire trois dans le même tems. Il me resteroit encore bien des réflexions à faire sur les inconvénients du plan établi et les avantages du mien. Il est vrai que pour l'exécuter avec fruit, il en coutera quelque chose au Gouvernement, et c'est de quoi je dois encore rendre compte. Le cours d'études que je propose est un

<sup>603</sup> Voir note 591, p. 170.

<sup>604</sup> Même s'il avait bien envisagé quelques résistances et difficultés, Sinner s'est lourdement trompé sur ce point. Emporté par son enthousiasme visionnaire, il n'a en effet pas compté avec le pouvoir d'inertie régnant, alourdi par le poids des habitudes, ainsi que le manque de préparation des maîtres face à de tels changements. De plus, si l'homme est perfectible, comme le proclament les Philosophes des Lumières, il ne lui faut pas moins la menace du bâton et la perspective de la carotte pour trouver la volonté d'avancer. Si Sinner a pensé à développer le plaisir d'étudier chez les élèves, il a négligé d'en faire de même avec les maîtres et de les récompenser de leurs efforts. Il a sans doute crû que la seule raison imposerait chez les maîtres ces changements si évidents. Il semble cependant pas les avoir tenu en très haute estime (voir p. 151), car jamais il ne valorise cette profession, mal rétribuée et mal considérée (il est cependant vrai que la situation des maîtres en milieu urbain était meilleure que celle des régents de campagne). Sinner exprime sa désillusion par rapport à l'attitude des maîtres envers la réforme, dans le 3<sup>e</sup> article du *Ist est denn möglich* (voir p. 238 ci-dessous).

<sup>605</sup> Voir note 597, p. 174.

peu plus complet que l'ancien. C'est pourquoi je crois nécessaire de joindre aux Régens et aux maîtres établis les personnes suivantes :

1° Un huitième Régent, à cause de l'histoire naturelle et de la théologie physique.

2° Un maître de dessin<sup>606</sup>.

3° Un maître d'écriture mieux pensionné que l'actuel, dont la tâche seroit aussi de beaucoup plus considérable<sup>607</sup>.

### 2.12.2. De l'utilité des pédagogues et des spectacles publiques

Enfin, pour terminer mon plan, je reviens à ce que j'ai observé dans le commencement de ce mémoire. L'éducation publique sera toujours vicieuse et imparfaite, aussi long-tems que les écoliers seront abandonnés à eux mêmes dans leurs heures de récréation. Je voudrois donc établir au moins trois Inspecteurs ou *Pédagogi* à l'imitation des anciens, qui auroient de l'autorité sur les écoliers au sortir des écoles, et passeroient chaque jour au moins deux heures avec eux. Dans la belle saison, ils les mèneraient à la promenade et leurs permettroient des exercices, tels que la course, tirer de l'arc, le jeu de mail<sup>608</sup>, les boules. Dans les chaleurs de l'été, ils les mèneraient baigner dans l'eau froide et les accoutumeroient à nager, exercice trop négligé aujourd'hui et qui sauve journellement la vie à bien des hommes, surtout à ceux qui sont appelle[r] aux voyages ou à l'état militaire. Ces Pédagogues ou Gouverneurs devroient être choisis dans le corps des jeunes Ecclésiastiques. On prendroit pour cela des gens du caractère dont les veut SENEQUE : « *Pertinebit ad rem, Paedagogos pueris placidos dari* »<sup>609</sup>. Leur première tâche seroit de se faire aimer de leurs élèves. Je voudrois que dans ces heures de récréation ils leur parlassent en latin, autant qu'il se peut.

Cette méthode, volontaire et dégagée de la gêne et du châtiment des écoles, feroit sûrement un grand effet. Un solecisme ne seroit qu'un sujet de plaisanterie, on se corrigeroit en riant. La rigueur de nos hyvers me met un peu dans l'embarras sur les moyens de tenir nos écoliers ensemble pendant les 4 ou 5 mois de froid auxquels nous sommes sujets. Mais outre que les hyvers sont bien plus courts pour ceux

<sup>606</sup> Le *Vorschlag* réclame lui aussi l'institution d'un maître de dessin, ainsi que d'un maître d'allemand, que Sinner oublie étonnamment de mentionner ici. Ces deux régents supplémentaires seront acceptés et engagés dès 1767. Ces postes ne survivront pas à l'abandon de la nouvelle organisation des classes, en février 1768. Voir HAAG (1903) 145 et 255-256.

<sup>607</sup> Cette proposition est aussi acceptée dans le cadre de la réforme. Le régent chargé d'enseigner les mathématiques sera lui aussi mieux pensionné. Ses heures d'enseignement diminueront considérablement après l'abandon de 1768. HAAG (1903) 145.

<sup>608</sup> « Jeu où l'on se sert d'un petit maillet muni d'un long manche, pour pousser une boule de bois. » *Petit Larousse illustré*, 1991.

<sup>609</sup> Cette citation de SENEQUE, (*De Ira*, II, 21, 9, in *Dialogues*, 1971, tome premier, p. 48) apparaît déjà au début de l'*Essay*. Voir p. 131.

qui reçoivent une éducation mâle, il y a bien des beaux jours pendant les mois les plus froids de l'année, et ces beaux jours seroient régulièrement mis à profit pour la promenade. Il seroit à souhaiter qu'on put changer l'heure des leçons d'une saison à l'autre : si les leçons d'hiver pour l'après-dîné se faisoient le soir, depuis 4 heures par exemple jusques à 7, on obtiendrait l'avantage de ne pas abandonner les jeunes gens à la licence de l'obscurité, dont ils abusent si grossièrement en courant la ville, qu'ils remplissent de désordre<sup>610</sup>.

Quand il plaira au Gouvernement de favoriser les spectacles publics<sup>611</sup>, je croirai qu'à l'exemple de l'ancienne Rome, nos jeunes gens ne pourroient avoir de récréation plus honnête que celle-là. Nos écoliers auroient des places particulieres et des bancs assignés, ou sous les yeux des Gouverneurs ils verroient la comédie. J'ai autre fois appris la langue françoise, à l'âge de 10 ans, parce qu'on me permettoit de fréquenter un spectacle<sup>612</sup>. Il seroit aisé de réserver dans les théâtres une place marquée de quelques bancs, qui seroient gratis pour les écoliers : on pourroit les réduire à 20 ou 30 par soirée, et cela deviendrait encore un objet d'encouragement pour ceux qui auroient bien fait dans les leçons, car je ne veux pas que cette dépense tombe sur les parens. Les emplois de ces trois Inspecteurs exigeroient encore des pensions, mais très modiques : il se trouvera toujours assés de jeunes Ecclésiastiques qui, pour un salaire annuel de 200 francs, se chargeroient de ces fonctions, qui les feroient connoître du public et devroient les rendre recommandables auprès des peres dont les fils seroient confiés à leurs soins. Il n'est pas nécessaire de faire observer les avantages de cette institution par rapport aux moeurs et au caractère des jeunes gens. La partie morale de l'éducation, plus importante que l'institution literaire, seroit par ce moyen sur un bon pied. Les juremens, les mensonges, les paroles grossieres seroient bannies du langage des écoliers, ce seroit l'attention principale des inspecteurs. Un autre avantage seroit de former par là

<sup>610</sup> L'avis de BONSTETTEN, tel qu'énoncé dans ses *Souvenirs* (1831, 23), concorde en tout point avec l'avis de Sinner concernant la débauche des heures d'amusement: « Dans les heures de liberté, de cinq à huit heures, sans compter toute l'après-dînée du samedi, les enfants jouissaient du bonheur des sauvages ; ils se livraient à toutes leurs fantaisies, ils vivaient sans contrôle. Sortis de la maison, quand on ne voyait aucun camarade, on poussait un cri de ralliement, et l'on commençait quelque jeu ou polissonnerie ; souvent on se battait, et je me souviens, qu'ayant arraché la queue d'un garçon qui avait peu de cheveux, nous fûmes tous les deux saisis de la terreur qu'il allait en mourir et je voyais déjà le bourreau à mes trousses. ».

<sup>611</sup> Longtemps interdites par les autorités bernoises comme vecteur de corruption pour la morale bourgeoise, les représentations théâtrales font une timide (ré)apparition à Berne en 1729, suite à la permission accordée au comédien de cours allemand Johann Friedrich Beck de venir jouer. Cette troupe fut bientôt suivie par de nombreuses autres, françaises et italiennes également. D'autre part, suivant sans doute sur ce point les bons résultats obtenus par les méthodes éducatives des jésuites, les écoliers bernois du XVII<sup>ème</sup> siècle avaient l'habitude de donner une petite représentation théâtrale lors de la cérémonie des promotions scolaires, qui se déroulaient alors au temple (*Münster*) même. Cette pratique fut cependant interdite en 1696 (selon Fluri, en 1692 selon Feller). Mais des représentations semblent tout de même avoir été données en 1743, 1745 et 1746. Voir FELLER (1974) 722 ss, FLURI (1910) 112.

<sup>612</sup> Une troupe de comédiens français vint en effet jouer à Berne en 1740 pendant plusieurs mois, fait assez rare à Berne dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour être mentionné. Voir STREIT (1873) I/I 165-168, qui ne mentionne malheureusement pas le nom de cette troupe, ni le type de pièces qu'elle joua.

des sujets propres à occuper un jour les places des Régens. L'habitude de conduire la jeunesse est un grand point et n'est pas le fait de chaque homme de lettres.

### 2.12.3. De l'esprit d'égalité

Enfin, le dernier et peut-être le plus grand avantage de cette méthode seroit l'esprit d'égalité et la familiarité, si convenable entre des citoyens d'un même état, qui doivent s'accoutumer de bonne heure à ne pas se croire au dessus les uns des autres. L'amitié fondée dans les écoles par une longue habitude laisseroit des traces utiles, et influeroit peut-être, avec le tems, plus qu'on ne croit sur le bien public et le bonheur des citoyens.

## 3. ADOLESCENTIA

### 3.1. Passage au cours académique

J'ai fini le cours des écoles : il est tems de passer à l'époque importante du cours Académique et de l'adolescence, qui est le dernier terme et le plus essentiel de l'éducation publique. Je l'ai déjà dit, il semble que l'époque de la promotion aux leçons publiques soit aujourd'hui le terme de la séparation des deux états, du clergé et des séculiers. Par cette séparation le fruit de l'Académie est perdu pour nos fils, destinés à l'état politique ou militaire, et l'éducation reste imparfaite. Un vaste champ d'observations s'ouvre devant moi, et la seconde tâche de mon essay devient plus difficile que la première. Quelles seront les études de préférence de nos jeunes étudiants ? Doivent-ils suivre tous le même plan, et le cours de Philosophie d'un homme d'Eglise, d'un Docteur doit-il être le même que celui d'un homme du monde, d'un Magistrat, d'un militaire ? Comment établir le cours public de manière qu'aucune partie nécessaire aux uns ne soit négligée, et que les autres ne perdent pas un tems précieux en s'appliquant à des sciences qui ne leur serviront de rien ? L'étude de la langue grecque est absolument nécessaire au savant ; la langue hébraïque l'est au théologien qui doit un jour expliquer la Sainte Ecriture d'après le texte original. La métaphysique est nécessaire au Docteur, la doctrine des esprits, l'ontologie, la psychologie sont indispensables à celui qui doit paroître un jour sur les bancs des écoles, et donner des preuves de son savoir dans la dispute. Mais de quoi serviront toutes ces études à un séculier, qui doit savoir ce qui est nécessaire dans la place qu'il tiendra un jour dans le monde ?

### 3.2. Séparation des études séculières et ecclésiastiques et augmentation du nombre de professeurs

Je crois qu'on pourroit séparer le cours Académique en trois tableaux : le premier contiendrait les études du Théologien et du savant, le second celles du séculier. Il est enfin des études qui leur doivent être communes. Telles sont la logique, l'histoire naturelle, qui comprend les principes de l'agriculture, l'histoire de la patrie, l'éloquence, les antiquités grecques et romaines, et le droit naturel, que je ne distingue point de la morale<sup>613</sup> : voilà les études communes. Le grec, l'hébreu, la critique sacrée, la métaphysique : voilà les études particulières du Théologien et du savant. Le droit civil, l'architecture civile et militaire, les mécaniques, la physique expérimentale, l'histoire générale, la politique, le droit public qui en est une branche : voilà les études particulières du séculier.

Je sens parfaitement que pour remplir en son entier toute l'étendue de ce plan combiné, il faudroit augmenter considérablement le nombre de nos Professeurs. C'est en vain qu'on se flatera qu'un seul homme puisse enseigner les belles lettres, les élégances de la langue latine, l'éloquence et l'histoire. Qu'un autre enseigne toutes les parties de la philosophie, la logique, la métaphysique, l'histoire naturelle, la physique générale. Qu'un seul Professeur encore enseigne le droit naturel, le droit civil, le droit statutaire et particulier de notre pays. Voilà cependant ce qui d'une certaine manière entre dans le plan qu'on a tracé à trois Professeurs de notre Académie, qui enseignent l'éloquence, la philosophie et le droit. Ils pourroient s'écrier avec la sibylle de l'*Eneide* :

*Non mihi si linguae centum sint, oraque centum  
Ferre vox, omnes – comprehendere formas,  
Omnia doctrinae percurrere nomina possim.*<sup>614</sup>

Les tâches de nos Professeurs ont paru si difficiles à remplir à ceux qui les ont instituées, que l'on a été obligé de joindre à celle du Professeur en grec, le cours de morale. Le cours Académique – depuis la promotion d'un étudiant aux leçons publiques jusques à l'époque de l'imposition des mains, où il est admis aux ordres sacrés et reçoit le caractère d'un homme d'Eglise par un acte solennel et public, qui se fait avec un appareil très respectable –, tout le cours Académique, dis-je, est de 9 années. Deux années

<sup>613</sup> Voir les notes sur Barbeyrac (notes 134, p. 41 et 625, p. 185), Burlamaqui (note 640, p. 190) et Pufendorf (voir note 132, p. 40 et 624, p. 185).

<sup>614</sup> « Non, même si j'avais cent bouches, cent langues et une voix de fer, je n'arriverais pas à t'exprimer toutes les formes de crimes ni à t'énumérer tous les noms des supplices. » VIRGILE, *L'Enéide*, Livre VI, 626-627, Trad. par A. Bellessort, Belles Lettres, Paris, 12<sup>e</sup> édition, 1966, p. 187.

d'éloquence, trois années de philosophie<sup>615</sup>, deux années de théologie inférieure, deux années de théologie supérieure. Et comme on a jugé à propos de ne recevoir que de deux ans en deux ans de nouveaux candidats par l'imposition des mains, il arrive que les étudiants qui tombent dans les années d'intervalle restent 3 années en théologie supérieure, ce qui met une différence injuste dans les promotions. Dans le cours de ces 9 années sont comprises les leçons des Professeurs en grec, en langue hébraïque et en mathématique. Le Professeur en langue hébraïque doit non seulement enseigner cette langue<sup>616</sup>, et expliquer le texte sacré, mais il donne encore des leçons catéchétiques. Les leçons du Professeur en droit sont les seules dont on dispense dans le cours Académique : elles sont regardées comme particulières à l'état séculier. Le tableau du cours actuel est composé de la manière suivante :

### 3.3. Tableaux actuels

#### 3.3.1. Eloquence

##### *Etudiants en Eloquence, deux années.*

N° 1 *Leçons du Professeur en Eloquence, par semaine.*

4 Heures langue latine ; TITE LIVE. Antiquités.

1 Heure géographie.

1 Heure VIRGILE, prosodie, mythologie.

1 Heure histoire universelle de TURSELIN<sup>617</sup>.

1 Heure rhétorique.

2°. *Leçons du Professeur en grec.*

4 Heures langue grecque ; explication critique et philologique du *Nouveau Testament*, La Chrestomathie<sup>618</sup> de GESNER<sup>619</sup>.

<sup>615</sup> Dans *Berne au XVIII<sup>e</sup> siècle* (1781), Sinner indique une durée de deux ans pour la philosophie, et de six ans en tout pour la théologie (SINNER, 1853, 27). Im Hof ne mentionne quant à lui pas du tout ces années de Philosophie, dans la description du cursus de l'académie. Pour la théologie, il indique une durée de six ans. Voir IM HOF (1984) 39.

<sup>616</sup> HAAG (1903) 134-135 mentionne dans le détail les capacités auxquelles les étudiants devaient parvenir en hébreu pour être promus.

<sup>617</sup> Turselin, ou Torsellino, Horace (1545-1599), historien et enseignant jésuite romain réputé. Il est l'auteur de nombreux textes et traités, ainsi que deux ouvrages longtemps utilisés comme manuels scolaires: le *De particulis latinae orationis* (1598), et l'*Epitome historiarum à mundo condito ad ann.* paru à Rome en 1598, en un vol. Il a été réimprimé à plusieurs reprises avec des continuations. Les deux éditions d'Utrecht (1703 et 1710) sont considérées comme les meilleures. Le livre a été traduit en italien et en français (1706 à Paris; 1708 à Amsterdam). Selon l'auteur de la biographie de Torsellino, le succès de cet ouvrage est incompréhensible, car il est « trop peu détaillé ». Seul le fait qu'il ait été condamné au feu en 1761, en France, a certainement contribué à y prolonger sa renommée. BUAM XLVI, 293-294 et NUC DXCVIII.

<sup>618</sup> Chrestomathie « n.f. *Didact.* Recueil de morceaux choisis tirés d'auteurs classiques, célèbres. » NPR, 1994, 373.

<sup>619</sup> Johann Matthias Gesner (1691-1761), pédagogue et philologue. Il s'agit de sa *Chrestomathia graeca, sive loci illustres ex optimis scriptoribus dilecti... editi... a Jo. Matthia Gesnero*, publié à Leipzig en 1734 (250 p.). L'introduction de ce livre

Les extraits des meilleurs Auteurs grecs par BREITINGER<sup>620</sup>,  
2 Heures Théologie morale, ou morale chrétienne.

3°. *Leçons du Professeur en hébreu.*  
4 Heures hébreu, et Catéchisme.

4°. *Leçons du Professeur en mathématique.*  
2 Heures arithmétique.  
2 Heures géométrie.  
1 Heure cosmographie.  
1 Heure physique expérimentale.

Somme 24 heures par semaine.

### 3.3.2. Philosophie

#### *Etudiants en Philosophie, 3 années.*

- 1° *Leçons de Philosophie.*  
6 Heures par semaine.  
Logique, doit être finie dans une année.  
Ontologie, psychologie, physique.
- 2° *Leçons de grec, comme les Etudiants d'éloquence,* 6 heures.
- 3° *Leçons d'hébreu, comme ci-dessus,* 4 heures.
- 4° *Leçons de mathématique, comme ci-dessus,* 4 heures.

Somme, 20 heures par semaine.

### 3.3.3. Théologie inférieure

#### *Etudiants en théologie inférieure, 2 ans.*

- 1°. Professeur en théologie, 3 heures par semaine.
- 2°. Professeur en hébreu, comme ci-dessus, 4 heures par semaine{s}.
- 3°. Professeur en philosophie, 1 leçon par semaine de théologie naturelle.

Somme, 8 heures.

---

comme manuel de latin est acceptée par le Grand Conseil. *CGLI*, LIX, col. 941 ; *DBE* III, 665 et HAAG (1903) 255. Sur Gesner, voir note 164, p. 49.

<sup>620</sup> Johann Jacob Breitinger (1701-1767), philologue et écrivain zurichois, prof. d'hébreu 1731, puis de logique et rhétorique 1740, et de philologie grecque dès 1745 au *Carolinum* de Zurich. Il édita Perse en 1723 (!), fit partie de la Commission scolaire et de la Bibliothèque, il est l'un des premiers instigateurs de la réforme scolaire et de l'enseignement artistique à Zurich. Il publia plusieurs ouvrages théoriques de littérature, notamment avec Bodmer contre Gottsched. L'ouvrage proposé par Sinner doit être son *De antiquissimo turicensis bibliothecae graeco psalmodum (...)*, publié en 1748 à Turici (72 p.). In *BUAM* V, 526-527 ; *DBE* II, 105-106 ; *DHBS* II, 291 et *NUC* LXXIV, 155.

### 3.3.4. Théologie supérieure

#### *Etudiants en théologie supérieure, 2 ou 3 ans.*

- 1°. Professeur en théologie, 3 heures par semaine.
- 2°. Professeur en hébreu, comme ci-dessus 4 heures.

Somme, 7 heures.

### 3.4. Proposition de Sinner visant à séparer les études séculières des études ecclésiastiques

Je ne m'étendrai pas ici en observations sur ce plan, sur lequel il y auroit bien des choses à dire, par exemple qu'il ne contient aucun cours d'histoire Ecclésiastique, et passant directement à l'objet de mon travail, je vais tracer le cours d'études Académiques que je regarde comme devant être en commun pour la plus grande partie aux deux ordres d'étudiants, les séculiers et les Ecclésiastiques. Ce cours qui finira et achèvera l'éducation publique des séculiers doit être de 4 années. S'il pouvoit avoir l'agrément du Souverain, ce seroit alors une chose à régler de quels encouragemens et de quelles récompenses devroient jouir ceux qui auroient achevé ce cours. Je l'ai déjà dit, sans les motifs tirés de quelque avantage réel, on ne doit rien espérer d'aucune institution publique. Si celui qui aura passé sa jeunesse à ne rien faire est en droit d'aspirer à tous les emplois et à tous les bénéfices civils comme celui qui a travaillé : qui voudra s'appliquer, hors un petit nombre de génies rares ?

*Pauci, quos aequ[o]s amavit*

*Jupiter, et ardens evexit ad aethera virtus*<sup>621</sup>.

### 3.5. Etudes des séculiers fondées sur la morale (4 années)<sup>622</sup>

Plan des quatre[s] années Académiques pour les séculiers.

---

<sup>621</sup> « Quelques-uns seulement l'ont pu [remonter des Enfers], fils des dieux que favorisa l'amitié de Jupiter ou que leur ardente vertu éleva jusqu'au ciel. » VIRGILE, *L'Enéide*. Livre VI, 129-130, Trad. par A. Bellessort, Belles Lettres, Paris, 12<sup>e</sup> édition, 1966, p. 168.

<sup>622</sup> Les trois premières années (éloquence et philosophie) sont en fait les études qui peuvent être suivies en commun par les séculiers et les ecclésiastiques. Seule la quatrième année (droit) est réservée aux seuls séculiers. Voir p. 191.

*Etudiants en Eloquence, 1[ère] année.*

La Religion et la morale devant être le premier et le principal objet d'une bonne éducation<sup>623</sup> : étant les fondemens de la société et de nôtre vrai bonheur, elles doivent aussi faire le premier objet du cours de nos études Académiques. Pour cet effet, je voudrais que le Professeur en grec, qui est actuellement chargé d'enseigner la morale, lut avec ses Auditeurs le Livre du Baron de Puffendorf<sup>624</sup>, intitulé *des devoirs de l'homme et du citoyen*, avec le commentaire de Barbeyrac<sup>625</sup>, publié à Amsterdam en 1718. Cet abrégé de son grand ouvrage *du droit de la nature et des gens*, contient les propositions fondamentales du droit naturel et de la morale, selon la division naturelle de nos devoirs envers Dieu, envers nous mêmes et envers les hommes. On trouve les principales vérités de la Religion naturelle et les préceptes qui en résultent, depuis la pag. 75 jusques 92, et la lecture de ce Traité faite avec attention suffiroit seule pour faire un bon citoyen, si la Théorie régloit toujours la conduite. Qu'on me permette ici de transcrire un passage de *l'Education Nation[n]ale*<sup>626</sup>, c'est de la page 191 :

« La Révélation<sup>627</sup> est un fait ; la Morale gît toute en droit.

La Révélation est un droit divin positif ; la Morale est un droit divin, éternel et immuable.

La Révélation ajoute des motifs surnaturels, elle promet des récompenses, et elle annonce des peines : mais quand elle n'annoncerait ni peines, ni récompenses, l'obligation morale n'en subsisterait pas moins, même dans la fausse hypothèse de l'incrédule.

<sup>623</sup> Sinner reprend ici ce thème abordé à la première page de *l'Essay* à propos des *vertueux* Romains.

<sup>624</sup> Samuel von Pufendorf (1632-1694), auteur du *De Iure Naturae et Gentium*, édité en 1672 (8 vol.) (très nombreuses réimp. tout au long du XVIII<sup>ème</sup> s.) aussi appelé le « grand » Pufendorf. Son abrégé dont il est question ici, s'intitule le *De officio hominis et civis prout ipsi praescribuntur lege naturali*, paru en 1673 (2 vol.) (au moins 5 rééd. entre 1701 et 1769), aussi appelé « petit » Pufendorf. La traduction française que Barbeyrac en a donné a connu un énorme succès (huit éd. entre 1706 et 1771. *BUAM* XXXVI, 283-289 ; *DBE* VIII, 89 ; *IM Hof* (1993) 185-186 et *NUC* CDLXXV, 77-86 . Voir aussi Introduction, note 132, p. 40 ci-dessus.

<sup>625</sup> Jean Barbeyrac (1674-1744), a traduit en français les deux ouvrages de Pufendorf (le *Grand* et le *Petit Pufendorf*). Ses deux traductions sont annotées, et précédées d'une très bonne introduction. Elles figurent parmi les ouvrages les plus remarquables de Barbeyrac et contribuèrent grandement au succès des théories de Pufendorf. Les deux ouvrages annotés par Barbeyrac ont rapidement été traduits en anglais. La traduction des *Devoirs de l'homme et du citoyen* (*De officio hominis et civis...*) dont il est question ici est parue en 1707 (376 p.) (5<sup>ème</sup> éd. en 1734). Barbeyrac y « avait fortement attaqué le goût des saints Pères pour les allégories, sans épargner celles de l'Écriture-Sainte ». Or, c'est justement cet ouvrage que Sinner propose d'introduire dans les études académiques réservées aux séculiers. Ce choix montre clairement le détachement de Sinner par rapport au dogmatisme religieux. Voir *BUAM* III, 345-346 ; *DHBS* I, 596 ; *NUC* XXXIV, 631-633 et *CDLXXV*, 81-86. Voir aussi Introduction, note 134, p. 41 ci-dessus.

<sup>626</sup> Sur cet ouvrage, voir note 497, p. 132.

<sup>627</sup> Voir note 541, p. 147.

Il s'ensuit de-là (comme dit l'Abbé GÉDOUIN) que l'on fait trop dépendre les mœurs de la Révélation. Quelque soin, dit-il, que l'on prenne d'inspirer des sentimens de Religion aux enfans, il vient un âge où la fougue des passions, le goût du plaisir, les transports d'une jeunesse bouillante étouffent ces sentimens. Si on leur avoit dit que les mœurs sont de tout pays et de toute Religion, que l'on entend par ces mots les vertus morales que la nature a gravées dans le fonds de nos coeurs, la justice, la vérité, la bonne foi, l'humanité, la bonté, la décence, - un jeune homme en secouant peut-être le joug de la Religion, ou s'en faisant une à sa mode, conserveroit au moins les vertus morales, qui dans la suite pourroient le rapprocher des vertus chrétiennes : mais parce qu'on ne lui {a} prêché qu'un Evangile austère, tout tombe avec cette Religion.

A cet âge dont parle l'Abbé Gédouin<sup>628</sup>, toute l'érudition acquise par un jeune homme dans les congrégations et dans les retraites, succombe sous la moindre objection spécieuse d'un incrédule, et malheureusement tout l'édifice d'une morale mal étayée s'écroule. »

Si nous comparons la jeunesse de l'ancienne Rome, celle de Sparte et des anciens Perses, avec la jeunesse Chrétienne de nos jours, l'insuffisance de nôtre instruction et la nécessité d'une morale fondée sur la raison paroitra dans un plus grand jour.

1°. Exercices de stîle latin, par des compositions libres.

Lecture des six premiers Livres de *l'Eneide*, avec les explications mythologiques et critiques, ayant toujours l'attention d'accoutumer les étudiants à bien reciter, en observant la cadence du vers et les cesures.

Lecture de quelques unes des harangues de CICERON, et application des principales règles de l'art oratoire, avec l'Abregé de Quintilien par ROLLIN<sup>629</sup>, deux ou trois heures par semaine, pour cette première partie.

2°. Exercices de stîle allemand par des compositions libres, 1 heure par semaine.

3°. Histoire universelle, d'après le *Rationarium* du P. PETAU<sup>630</sup> et les tables chronologiques de [L]ENGLÉ<sup>631</sup>, 3 heures par semaine.

<sup>628</sup> Abbé Gedouin (1667-1744), prêtre français et traducteur de Quintilien et de Pausanias. Ses *Oeuvres diverses* (en un vol.) ont été publiées posthume en 1745. Elles contiennent notamment un traité *De l'éducation des enfans* (476 p.). *BUAM* XVII, 16-19; *NUC* CXCI, 411.

<sup>629</sup> Charles Rollin (1661-1741), pédagogue français, partisan d'un enseignement humaniste, prof. de rhétorique, puis d'éloquence au Collège Royal. Il introduisit quelques réformes, et s'engagea pour l'enseignement du français et de ses chefs d'œuvres littéraires. Il publia en 1726-1728 le *Traité des études*, qui eut un grand retentissement. Son abrégé de Quintilien, intitulé *Institutionum oratorum libri duodecim*, est paru à Paris en 2 vol. en 1715. Il a été réédité 5 fois jusqu'en 1812. *BUAM* XXXVIII, 479-484 et *CGLI* CLV, col. 31 et *CGLI* CXLIV, col. 1005-1006.

<sup>630</sup> Denis Petau [Dionysius Petavius] (1583-1652), jésuite français, savant distingué, enseigna la rhétorique à Reims et la théologie positive à Paris 1621-1644. Bibliothécaire, éditeur de nombreux textes anciens. Passionné d'histoire et de chronologie, il publia à Paris en 1633-1634 son *Rationarium temporum. In quo aetatum omnium sacra profanaque historia chronologicis probationibus munita summam traditur* en 2 vol. Cet abrégé connu de nombreuses éditions au XVIII<sup>ème</sup> siècle, de même que plusieurs traductions, notamment en français. *BUAM*, XXXIII, 458-462; *NUC* CDLII, 413-415.

<sup>631</sup> Nicolas Lenglet Dufresnoy (1674-1755), abbé et érudit français passionné d'histoire, il publia et édita de nombreux ouvrages. Les tables chronologiques dont il est question ici sont soit ses *Tables chronologiques de l'histoire universelle*

4°. Leçons d'Histoire Helvétique et droit public de la Suisse, d'après SIMLER<sup>632</sup> avec les notes de LEU, 3 heures par semaine.

NB. Il seroit bon de charger de cette dernière tâche un maître particulier ; il seroit aisé de trouver en offrant des appointemens modiques, un Séculier en état de remplir cette vocation, sans qu'il eut grade de Professeur.

5°. Leçons de mathématique pratique et physique expérimentale. Architecture civile et militaire, 4 h. par semaine.

6°. Leçons d'Histoire naturelle par l'inspection d'un cabinet, et d'agriculture d'après l'agriculture chymique de Wallerius<sup>633</sup> & Home<sup>634</sup>, 3 heures par semaine sous le Régent chargé de ce département qui, ne donnant que deux heures par semaine dans cette partie à la huitième classe, auroit les étudiants dans d'autres heures.

### 3.5.2. Eloquence et philosophie (2<sup>e</sup> année)

#### Etudiants en Philosophie et Eloquence, 2 années.

publiées en 1729 (quatre grandes feuilles ouvertes), et réimpr. en 1733, soit ses *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée et profane* de 1744-1745, en 2 vol., qui furent encore réimprimées en 1778 et 1808 (éd. augm., en 3 vol., qui contient de nombreuses erreurs). BUAM XXIV, p. 85-90; NUC CCCXXVI, 189-190 (seules les *Tablettes* y figurent).

<sup>632</sup> Josias Sim(m)ler (1530-1576), humaniste, historien zurichois, pasteur et prof. d'exégèse du Nouveau Testament au Carolinum de Zurich. Son *De republica Helvetiorum libri duo*, paru en 1576 (205 p.), a constitué jusqu'en 1798 l'ouvrage de référence en histoire politique suisse. Il a été réédité au moins à 28 reprises jusqu'en 1738. Il a été traduit en plusieurs langues, notamment en allemand, français (7 éd. entre 1576 et 1639) et hollandais. La meilleure édition latine est réputée être celle augmentée par Fuessli, et éditée à Zurich en 1734. Cet ouvrage devait à la base constituer un fragment d'une Encyclopédie sur la géographie, l'histoire et la politique de la Suisse (Collection des *Républiques* imprimée en Hollande), pour laquelle Simmler avait demandé la participation de plusieurs savants (Tschudi, Campell, Platter), mais il est décédé avant d'avoir pu achever son projet.

La version annotée et continuée par Leu parut en 1722, rééditée avec des additions en 1735. Haller considère cette dernière éd. comme la meilleure parue en allemand. BUAM XLII, 372-373 ; DHBS VI, 193 ; HALLER (1981) IV, p. 59 et 208 ; NUC DXLVI, 556-557 ; REICHLER/RUFFIEUX (1998) 1662-1663 ; SL X, 354.

<sup>633</sup> Johan Gottschalk Wallerius (1709-1785), savant suédois, adjoint à la faculté de médecine (après 1740), prof. de chimie, métallurgie et de pharmacie à l'université d'Uppsala 1750. « Ayant heureusement appliqué la chimie à l'agriculture, il a fait voir comment les principes élémentaires contribuent, chacun pour sa part, au développement du corps végétal ; il a indiqué l'influence qu'ont les huiles, les sels, etc., sur les productions naturelles, sur la fertilité ou la stérilité du sol ». Il a publié de nombreux ouvrages sur ce sujet. Celui dont il est question ici doit être l'*Agriculturae fundamenta chemica, åkerbrukets kemiska grunder* (321 p.), paru à Upsala en 1761, d'abord en suédois, puis dans une version augmentée par l'auteur en latin. Il a été traduit en allemand, sous le titre : *Chymische Grundsätze des Ackerbaues*, et publié à Berlin en 1764. Une traduction française par de Félice suivra, en 1766, sous le titre : *Elémens d'agriculture physique et chymique*, publiée à Yverdon, puis à Paris en 1774. BUAM L, 127-129; NUC DCXLVI, 523-526.

<sup>634</sup> Francis Home (1719-1813), célèbre médecin anglais, prof. de médecine et de matière médicale à l'université d'Edimbourg. Il s'intéressait également à l'agriculture et publia à Edimbourg, en 1755 et 1757, ses *Principles of agriculture and vegetation* (179 p.), réédité à Londres avec des additions en 1759, 1762 et 1776 (207 p.). L'ouvrage a été traduit en français en 1761 sous le titre : *Les principes de l'agriculture et de la végétation*, à Amsterdam (192 p.) et à Paris (301 p.), et en allemand en 1762 et 1779 à Berlin : *Von den grundsätzen des feldbaues und des wachstumes der pflanzen*. BMGC CVI, col. 49-50; BUAM XX, 500; NUC CCLII, 654-655.

#### Première année.

1°. Exercice d'éloquence, en langue allemande. Je voudrais qu'on obligeât les jeunes gens à composer et à déclamer avec grace des discours, sur quelque sujet tiré de l'histoire de la patrie, à l'imitation d'un institut qui a réuni tous les suffrages et qui n'a qu'un défaut, que d'être renfermé dans un seul acte public par année. C'est le discours prononcé annuellement dans l'état extérieur à B...<sup>635</sup>.

Je voudrais faire prononcer toutes les semaines un discours de cette espèce aux étudiants en Phi{lo}sophie, à tour de rôle, sans excepter ceux qui se vouent à l'état Ecclésiastique. L'art de parler en public, entièrement négligé aujourd'hui dans l'éducation séculière, est ou devrait être particulièrement recommandable dans les Gouvernemens Républicains.

2°. Continuation de l'Histoire universelle, et de celle de la patrie, 3 heures de chacune par semaine.

3°. Physique expérimentale et mathématiques pratiques continuées, 4 heures par semaine.

4°. Histoire naturelle, par l'inspection d'un cabinet ; élémens de la chymie théorique<sup>636</sup>, et agriculture chymique, 3 heures par semaine.

5°. Logique, 3 heures par semaine.

### 3.5.3. Philosophie (3<sup>e</sup> année)

#### Philosophie

#### Seconde année.

1°. Exercices d'éloquence en allemand, comme dans la première année, en choisissant des sujets plus recherchés et même des matières morales et politiques, qui aient toujours rapport à notre patrie.

2°. Histoire de la patrie, et droit public helvétique continué, 3 heures par semaine.

3°. Histoire naturelle et Histoire des arts, d'après un bon abrégé, qui peut-être reste à faire. Les trois derniers tomes du *Spectacle de la nature*<sup>637</sup> pourroient y être employés, en le réduisant de beaucoup. Je voudrais ajouter dans le cours de cette année un abrégé de physiologie et d'anatomie, rien n'étant plus convenable que d'avoir une teinture de cette science essentielle à la conservation de la santé<sup>638</sup>. Le cours d'anatomie pourroit se faire sous la direction d'un de nos

<sup>635</sup> Sinner fait ici allusion à l'*Aeussere Stand* (état extérieur), sorte d'institut politique chargé de préparer de manière pratique les fils de patriciens à leur future carrière politique. Voir l'Introduction, p. 61 ci-dessus.

<sup>636</sup> Germanisme.

<sup>637</sup> Il s'agit du *Spectacle de la nature*, ou *Entretiens sur l'histoire naturelle et les sciences* de l'Abbé Pluche, publié à Paris en 1732-1750 (8 tomes en 9 vol.). Noël Antoine Pluche (1688-1761), littérateur, prof. d'humanités puis de rhétorique au collège de Reims, principal du collège de Laon. Il doit quitter ce poste à cause de ses opinions religieuses. Lord Stafford lui confie l'éducation de son fils, à Rouen : il lui enseigne surtout la physique. C'est ce poste qui lui donne l'idée de rédiger cet ouvrage, « agréable et instructif, qui renferme des notions simples et claires des principaux phénomènes de la physique, de l'histoire naturelle et des procédés des arts mécaniques. Rollin l'aurait conseillé quant à la conception de l'ouvrage, qui « remonte des effets à la cause et signalant, dans ses moindres productions, la sagesse et la bonté du créateur ». Selon la description donnée dans la BUAM, le vol. VII parle de la paléographie française, les deux parties du tome VIII sont intitulées *Préparation et Démonstrations évangéliques*. L'ouvrage a été traduit en anglais (1733), italien (1737), hollandais (1737), allemand (1746) et espagnol (1752). Voir BARBIER (1824) III, 275-276, BUAM XXXV, 89-92 et NUC CDLXII, 92-97.

<sup>638</sup> Cette proposition, qui doit donner des notions d'anatomie et de soins élémentaires aux futurs pasteurs, est reprise par le *Vorschlag* de 1766. Elle n'est malheureusement pas acceptée par le Grand Conseil. Elle aurait permis aux pasteurs de dispenser des soins médicaux de base et de donner des conseils élémentaires dans ce domaine à leurs fidèles. Il ne faut en effet pas

Médecins pensionnés, qui se contenteroit d'une récompense modique du Souverain, le tout 3 heures par semaine.

- 4°. Droit naturel ou morale, d'après l'abregé de PUF[F]ENDORF<sup>639</sup>, ou d'après BURLAMAQUI<sup>640</sup>, sous le Professeur en Philosophie, 3 heures par semaine.

### 3.5.4 Droit (4<sup>e</sup> année)

#### *Jurisprudence.*

##### *Une année pour les Séculars seuls.*

- 1°. *Droit public de l'Europe*, d'après ACHENWALL<sup>641</sup> et l'Abbé de MABLY<sup>642</sup>, 1 heure par semaine, sous le Professeur en droit.  
2°. Droit civil Romain, 1 heure par semaine, sous le même.  
3°. Droit statutaire de notre pays, 2 heures par semaine, sous le même.  
4°. Histoire des arts, continuée et achevée, sous un Professeur extraordinaire, 2 heures par semaine.

oublier que les pasteurs constituent au XVIII<sup>ème</sup> siècle les diffuseurs par excellence des nouvelles sciences et découvertes, de par leur position d'intermédiaires entre les érudits et savants (de la ville) d'un côté, et le peuple, qu'ils côtoient tous les jours à la campagne de par leur charge, de l'autre côté. Haag pense voir en Albert de Haller l'initiateur de cette proposition. Voir HAAG (1903) 144.

<sup>639</sup> Sur cet ouvrage, le *De officio hominis et civis prout ipsi praescribuntur lege naturali*, paru en 2 vol. à Lund en 1673 voir note 624, p. 185. Sur la traduction de cet ouvrage et son annotation par Barbeyrac, voir note 625, p. 185.

<sup>640</sup> Jean-Jacques Burlamaqui (1694-1748), juriste, prof. de droit 1720-1740, puis homme d'Etat 1740-1748 à Genève, protecteur des arts, était très lié avec Barbeyrac (voir note 625, p. 185). Ses *Principes du Droit naturel* ont été publiés à Genève en 1747 (305 p.). Il a connu 16 éd. entre 1747 et 1850. Cet ouvrage a l'avantage de présenter de manière claire, concise et entièrement théorique les principes énoncés par Grotius et Pufendorf. Il a été souvent réimprimé et traduit en italien et en anglais langues. L'ouvrage a longtemps servi de texte aux leçons des professeurs de Cambridge. Une édition réunissant cet ouvrage aux *Principes du droit politique*, paru initialement en 1751 à Genève en 2 vol., est parue en 1763 à Genève, sous le titre *de Principes du droit naturel et politique*, en 3 vol. De Felice en a encore donné, en 1766-68, une édition plus complète (8 vol.), sous le titre *Principes du droit de la nature et des gens*, avec la suite du *Droit de la nature*, qui n'avait pas encore paru : elle contient de nombreuses notes de l'éditeur d'Yverdon. *BUAM* VI, 325-326 ; *DHBS* II, 366 ; *NUC* LXXXV, 425-429.

<sup>641</sup> Gottfried Achenwall (1719-1772), historien et juriste allemand, professeur de philosophie puis de droit à Göttingen (1748-1753), puis nommé *Ordinarius* pour la philosophie (1753) et le droit naturel (1761). Considéré par ses élèves comme le père de la statistique, ses travaux sont aujourd'hui plutôt classés dans le domaine de la géographie économique. Plusieurs de ses traités connurent un grand succès et leurs titres ne me permettent pas de déterminer avec certitude celui auquel pense Sinner. Il peut s'agir soit de son *Abriss der neuesten Staatswissenschaft der vornehmsten Europäischen Reiche und Republicken zum Gebrauch in seinen Academischen Vorlesungen* (Göttingen, 1749, 324 p.), de son *Jus naturae in usum auditorum* (Göttingen, 1754, 222 p.) ou de sa *Staatsverfassung der europ. Reiche im Grundrisse* (Göttingen, 2<sup>e</sup> éd. 1752, 435 p. Six rééditions entre 1756 et 1790/98). Ces trois ouvrages eurent de multiples éditions. *DBE* I, 18 et *NUC* II, 652-654.

<sup>642</sup> Gabriel Bonnot, Abbé de Mably (1709-1785). Il s'agit du *Droit public de l'Europe, fondé sur les Traités*, de 1746, « manuel de diplomatique à l'usage des hommes d'état. Il enseigne l'art de gouverner, dont le maître est incontestablement Machiavel ». Mably y expose, en 2 vol., les principes, la marche et les révolutions de la politique européenne, y compris les traités commerciaux, à partir de la paix de Westphalie (1648). L'ouvrage a été réédité et complété (1790 et 1803). 2<sup>e</sup> trad. anglaise 1761. *NUC* DCCXLIV, 248. C'est Sinner qui introduit cet ouvrage dans les cours de l'Académie, qui ne figurait auparavant pas au programme. Sur Mably, voir note 444, p. 114 ainsi que Introduction, p. 29.

J'ai achevé le tableau du cours d'études Académiques pour les séculiers ; selon moi, les trois premières années pourroient réunir les deux états, n'y ayant aucune étude de celles que j'ai nommées, j'en excepte l'architecture civile et militaire, qui ne puisse être aussi utile à l'un qu'à l'autre. La quatrième année est uniquement relative aux séculiers. Je n'ai point compris la langue grecque dans ce tableau, cela n'empêchera pas les jeunes gens qui se sentiront du goût pour cette étude de fréquenter les leçons du Professeur en grec, quoique je n'y prétende obliger que l'état Ecclésiastique.

### 3.5.5. Des bienfaits de la pratique de l'agriculture et des récompenses distribuées par l'Etat

La variété des études que je présente n'exigera, pour le tableau Académique, qu'un seul Professeur de plus : c'est un Professeur en Histoire naturelle et chimie, partie très importante, et dont il est inutile de faire sentir les avantages. On a commencé de nos jours à tourner les études et les travaux même des Académies du côté des sciences usuelles : Vienne en Autriche jouit d'un institut, où l'on enseigne publiquement l'agriculture. S'il plaisoit au Gouvernement de favoriser des écoles de cet art, d'assigner et de donner sous un tribut modique quelques terres cultivables à des sociétés occupées de cette étude, on auroit une école pratique et la nature seroit le meilleur recueil d'observations. Je sais bien qu'il n'est guères possible de réunir dans le même espace de tems des études Ac[c]adémiques avec la vie rustique et les travaux de la campagne<sup>643</sup>. Mais ne pourroit-on pas faire de l'agriculture<sup>644</sup> un objet de récréation pour les Etudiants ? Je demande une campagne aux portes de la ville, de quarante à cinquante arpens de terre, cultivée d'après les principes de l'agriculture perfectionnée, ayant des plantations d'arbres fruitiers, un jardin, une vacherie, des ruches à miel, tout cela dirigé par des fermiers intelligens sous les ordres d'une commission établie. Dans les beaux jours, les Etudiants feroient leurs promenades de ce côté, avec le professeur en Histoire naturelle et agriculture : on s'instruiroit en questionnant les fermiers, les observations se feroient sur la place. On apprendroit en s'amusant<sup>645</sup> à greffer des arbres, à donner un labour. Un jardin de botanique pourroit suivre avec le tems et serviroit à la connoissance des plantes. On verroit dans quelques années le résultat de diverses expériences, faites sous la direction d'une société

<sup>643</sup> C'est pourtant ce que Philipp Emanuel de Fellenberg (1771-1844), ancien élève de l'école militaire de Pffel à Colmar, réalisera dès 1799, en transformant sa propriété de Wilhof en un institut devenu célèbre, qu'il appela Hofwil. S'inspirant des pensées philanthropistes sur l'éducation, il y basait son enseignement sur l'éducation morale, sur le travail aux champs et sur les connaissances dites "scolaires" (lecture, chants). Cette formation, variée et saine, devait contribuer à former des hommes meilleurs par le biais d'une éducation différente à celle dispensée jusqu'alors. BONSTETTEN (1826) 198, note 7 ; *DHBS* (1926) III, 80-81 ; GUALTIERO (1971) 69-71 ; Im HOF / DE CAPITANI (1983) II, 157 et SCHIBLER (1982) 26. Voir également le récit du passage à Hofwil, le 20 juillet 1817, de Louis Simond (1767-1831), in REICHLER/RUFFIEUX (1998) 1159-1161.

<sup>644</sup> Tout le passage qui suit et qui clôt l'Essay représente un véritable plaidoyer en faveur des activités de la *Société Economique de Berne*, que Sinner aurait présidée en 1764 (voir Introduction, Chap. 2.1.3., p. 31 ci-dessus). L'agriculture est alors l'un des nouveaux domaines de la science qui passionne les esprits éclairés.

<sup>645</sup> Le mot d'ordre de Rousseau est repris ici : apprendre en s'amusant.

d'agriculture, et le Souverain ne devrait pas regretter d'avoir cédé pour cela quelques terres incultes : car on ne demande pas autre chose. Qu'on se contente de donner par exemple à défricher quelque portion de ces bois de sapin, dont nôtre ville est entourée et qui ne font que nuire aux terres voisines.

### 3.5.6. Encouragements et récompenses

Je reviens à mon sujet. Les examens des diverses classes d'Etudiants et les promotions se feroient comme du passé sous les yeux du conseil Académique. Mais c'est encore ici que je désire des prix et des encouragemens. Les médailles, fussent-elles n'être que de cuivre ou d'étain, seroient la marque de l'approbation du Souverain et de son attention à couronner les progrès de la jeunesse. Pourquoi ne donneroit-il pas quelques prix annuels, pour celui qui auroit livré le plus beau plan d'un bâtiment, d'une Eglise, ou d'une fortification ; pour celui qui auroit construit un modèle de machine. Il sera aisé aux curateurs de l'Académie de déterminer les objets de ces prix ; et pl[us]tôt que de n'en point établir, qu'ils y employent annuellement une petite portion des fonds qui sont à leur disposition.

### 3.6. De l'avis de Sinner au sujet de l'organisation actuelle des études de théologie

Je n'ai point prétendu toucher au cours Académique actuel pour les Etudiants qui se vouent au Clergé, quoique je ne doute pas qu'il ne fut très utile d'y faire quelques changemens. Je voudrois surtout que Messieurs les Professeurs fussent plus libres qu'ils ne sont dans le choix des Livres élémentaires, sur lesquels ils arrangent leurs cours. Que la Philosophie surtout ne fut pas absorbée par la métaphysique et l'art de disputer, qu'on substituât dans le cours le droit naturel, qui s'enseigne séparément dans toutes les Académies et qui ne doit pas faire partie de la jurisprudence, assés chargée par le droit civil et national.

## III. Conclusions

On n'auroit jamais fini si l'on vouloit discuter cette matière. Si mon plan pouvoit être adopté, du moins en partie, et surtout pour celles des études séculières, je désirerois qu'aucun jeune homme ne put obtenir une place dans nos bureaux de chancellerie, commissariat, etc. sans avoir fait son cours de jurisprudence et de philosophie. Qu'aucun emploi militaire, ou pension pour l'artillerie et le génie ne fut donné, qu'à ceux qui auroient fait au moins 3 années du cours de mathématique, savoir deux années dans les classes

et une année sous les Professeurs. Que de même aucun emploi civil ne fut donné à celui qui n'auroit pas passé au moins les trois dernières années dans les classes, depuis 12 à 15 ans, pour apprendre le latin. Qu'aucun ne put être reçu Notaire, ni admis à plaider, sans avoir fait son cours de latin et de droit. Il est inutile d'observer qu'il faut excepter de cette loi ceux qui, ayant reçu leur éducation dans l'étranger, se soumettroient à des épreuves publiques ou qui auroient apporté des témoignages d'une Académie étrangère. L'éducation Académique des jeunes gens nés dans la fortune exige encore le manège<sup>646</sup>, les armes<sup>647</sup>, la danse<sup>648</sup> ; c'est aux peres de famille à consulter leur situation et l'état auquel ils destinent leurs fils. Le Gouvernement fait assés en faveur de ces Exercices, c'est aux particuliers à faire le reste.

Je finis : si cet essai pouvoit servir à faire naître des idées utiles pour ma patrie, fussent-elles être différentes des miennes, je croirai n'avoir pas perdu mon tems. Encourageons les talens, ils ne nous manqueront pas. Les étrangers même sont revenus du préjugé national, qui pendant longtems faisoit tort à nôtre Suisse : disons-le franchement, on y trouve plus aisément des Virgiles que des Mecenes.

<sup>646</sup> La pratique du manège n'était appréciée que depuis peu par le patriciat bernois, qui a longtemps dédaigné les plaisirs de l'art équestre. C'est la venue, en 1720, d'un maître d'équitation de Hannover qui avait réussi à provoquer un engouement durable parmi la jeunesse patricienne pour cette pratique. Le gouvernement fit alors construire un manège, derrière la nouvelle *Kornhaus*. Le tir était par contre apprécié depuis fort longtemps et constituait un passe-temps de prédilection pour les patriciens bernois. Voir FELLER (1974) III, 712 et SCHMIDT (1932) II 54\*, note 70.

<sup>647</sup> Selon Henzi, le gouvernement patricien aurait volontairement délaissé l'entraînement et la valeur éducative des concours de tir, « *um die Bürgerschaft in die Hand der obrigkeitlichen Stadtwache zu geben* ». Cité in SCHMIDT (1932) II 53\*, note 69. Cette citation ne mentionne pas si cette phrase est tirée d'un texte ou des recueils du procès de Henzi.

<sup>648</sup> Longtemps méprisée et pratiquée qu'à de rares occasions et dans un cadres bien défini (mariages), la danse s'impose dans la seconde moitié du siècle à Berne, au point de former un lien entre gens de bonne société. Les bals donnés à l'Hôtel de Musique par les autorités, en l'honneur de princes étrangers ou de personnalités en vue, de passage à Berne, ont parfois été comparés à ceux donnés à la cour de France, comparaison qui ne pouvait plus flatter les imitateurs bernois des fastes de Versailles (voir notamment FELLER, 1974, 716). Les jeunes patriciens devaient donc apprendre les pas de danse à la mode, afin de pouvoir faire fureur lors de leurs apparitions publiques. Sinner néanmoins confie ce domaine à la sphère privée, de même qu'il n'introduit pas de cours de gymnastique : il ne se préoccupe ainsi pas du tout de ce qui touche à l'éducation du corps. Ce fait me paraît tout de même un peu étonnant, vu l'engouement de nombreux pédagogues du moment pour l'éducation physique. Voir ENY XV, 312-332 (éducation physique).

2. INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DES TITRES D'OUVRAGES CITES DANS L'ESSAY SUR  
L'EDUCATION PUBLIQUE DE SINNER DE BALLAIGUES (1765)

Académie, 143, 174, 176, 177, 184, 185, 189, 190, 195, 196, 197  
Achenwall, 195  
adolescence, 137, 139, 184  
adolescencia, 139  
Anglois, 146, 152  
armes, 172, 197  
Barbeyrac, 184, 190, 194  
Bédouin, l'Abbé, 190, 191  
Breitinger, 187  
Burlamaqui, 184, 194  
Capella, 158  
Catéchisme raisonné, traduit de l'anglois, 146  
Caton, 132  
Cellarius, 145, 146, 151, 155, 160, 168, 169  
Chiron, 179  
Ciceron, 132, 134, 135, 137, 139, 140, 151, 153, 155, 165, 166, 169, 172, 175, 176, 185, 189, 191  
Cordier, 151, 155  
Cosmographie, 167, 170, 175, 187  
Donat, 144, 146, 147, 151, 157, 160, 166, 169  
Droit, 131, 134, 136, 148, 184, 185, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 197  
Droit public de l'Europe, 195  
éducation des, 136, 138, 139, 140, 191  
emploi militaire, 197  
enfance, 135, 139, 140, 142  
enfance (petite), 140  
Erasme, 133, 136, 145, 151, 155, 156, 168, 182  
Euclide, 165, 166  
Eutrope, 146, 156, 160, 162, 166, 168, 175  
femmes, 135, 140, 142  
Filles, éducation des, 140  
Flore, 162, 163, 169  
français, 141, 142, 146, 152, 157, 169, 170, 175, 183, 187, 190, 191, 192  
françoise, langue françoise, 183  
Gellert, Christian, 142, 155, 167  
géographie, 136, 143, 145, 150, 156, 160, 163, 167, 170, 175, 186, 187, 192, 195  
Gesner. Conrad, 187  
Girardon, 164  
grecque,  
langue, 143, 147, 149, 160, 162, 163, 167, 168, 171, 172, 173, 175, 180, 184, 185, 187, 188, 189, 195  
Hébraïque,  
langue, 162, 168, 173, 178, 180, 184, 185, 186, 187, 188  
Heidelberg, 141, 144, 145, 146, 147, 151, 160, 177  
histoire naturelle, 150, 181, 184, 185, 194  
Home, Francis, 192, 193  
Homere, 172  
Horace, 135, 139, 155, 156, 165, 187  
Inigo Jones, 164  
Institutions chrétiennes, 147  
Justin, 172, 175  
Kyburz, Abraham, 144, 147  
La Fontaine, Fables, 142  
Langius, 145  
langue, 134, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 153, 158, 160, 162, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 173, 174, 175, 178, 180, 183, 184, 185, 186, 187, 193, 195  
Latine,  
langue, 132, 133, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 156, 158, 162, 163, 165, 166, 167, 169, 171, 173, 174, 175, 177, 180, 182, 185, 186, 187, 191, 192, 197  
Leu, 192  
Locke, 153  
Lycurgue, 138, 139

Mably, l'Abbé de, 195  
maîtresse, 142  
manège, 197  
mathématiques, 136, 147, 155, 156, 159, 163, 165, 166, 167, 170, 175, 181, 187, 193  
mémoire, 134, 140, 141, 144, 147, 150, 151, 152, 155, 156, 158, 159, 162, 163, 165, 166, 167, 170, 172, 175, 176, 182  
Mémoire, plan d'éducation, 175, 180  
mere, 140, 148, 149  
Michel Ange, 164  
moeurs, 142, 179, 183, 190  
Montaigne, Les Essais, 149  
morale  
(éducation), 136, 137, 139, 147, 153, 183, 184, 185, 187, 189, 190, 191, 194, 196  
musique, 158, 178, 179, 180, 196  
nature, 133, 139, 152, 153, 158, 164, 166, 190, 193, 194, 195  
Nepos, Cornelius, 160, 168  
nourrice, 140, 149  
Nouveau Testament, 146, 162, 169, 187, 192  
Ostervald, Jean-Frédéric, 146, 147, 155  
Ovide, 167, 170, 175  
Pagit, 147  
Palladio, 164  
Perse, Les Satires, 175, 176, 187  
Petau, Rationarium, 191  
Phédre, Fables, 155, 160, 167, 168  
philosophie, 134, 142, 147, 163, 185, 188, 189, 193, 195, 197  
Platon, 179  
Pline le Jeune, Lettres choisies, 133, 166, 169  
Plutarque, 136, 139  
Pomey, 169  
Poussin, 164  
Priscien. grammaire, 157, 158, 159  
Prosodie latine, 160, 170  
Psaumes, 142, 169, 179, 180  
Pufendorf, 184, 190, 194  
Puget, 164  
Pythagore, 179  
Quintilien, 133, 152, 153, 157, 179, 191  
Raphaël, 164  
récompense, 138, 194, 196  
rhétorique, 133, 169, 187, 191, 194  
Rollin, 191, 194  
Rome, 131, 132, 133, 148, 155, 163, 183, 187, 191  
Rousseau, 133, 136, 139, 180, 196  
Salluste, 150, 172, 175  
Scioppius, 153  
Senéque, 139, 182  
Simler, 192  
sociétés, d'agriculture, 195  
Sparte, 138, 191  
Tacite, 171  
théologie, 133, 134, 144, 145, 147, 152, 163, 181, 185, 188, 191, 197  
Tite Live, 150, 163, 186  
Turselin, 187  
vertu, 131, 132, 133, 139, 142, 148, 167, 189  
Virgile, 132, 137, 150, 151, 155, 156, 166, 167, 168, 170, 172, 174, 175, 185, 186, 189, 191  
Vocabulaire latin, 145, 160  
Wallerius, 192  
Wolf, 168  
Xenophon, 170, 172

## V. BIBLIOGRAPHIE

### 1. OEUVRES DE SINNER DE BALLAIGUES

- Sinner (1759a) **SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe, Die italiänischen Kriege.** Veröffentlicht in *Die Patriotische Reden gehalten vor dem hochlöblichen aussern Stande der Stadt Bern.* Hrsg. von Beat Ludwig Walthard. Bern, 1773, pp. 23-56.
- Sinner (1759b) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Extraits de quelques poésies du XII. XIII. et XIV. Siecle.* Lausanne, 1759, 96 p. [S]
- Sinner (1759c) *Le Train du Monde. Comedie en prose. Traduite de l'anglois de Congreve* [par Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES]. *Précédée d'une dissertation sur la Comedie Angloise.* [Lausanne], 1759, 132 p. [S]
- Sinner (1760-1772) I-III **SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe, Catalogus codicum manuseriptorum Bibliothecae Bernensis.** Bernae, 1760, 1770 et 1772, 3 vol. [S]
- Sinner (1764) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Bibliothecae Bernensis Librorum.* Bernae, 1764. [S]
- Sinner (1765a) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *L'Essay sur l'éducation publique.* [Lausanne], 1765, 119 p. [S]
- Sinner (1765b) *Auli Persii Flacci Satyræ : Les Satires de Perse.* [Traduit en français] avec des notes par Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES. Bernae, 1765, 184 p. [S]
- Sinner- Haller- Wilhelmi (1766a) *Vorschlag zu einer besseren Einrichtung unserer Schulen, insonderheit in Absicht auf die politische Auferziehung der jungen Burgerschaft.* Verfasset von Prof. Samuel Anton Wilhelmi, Albrecht von Haller und Herrn Sinner von Ballaigues<sup>649</sup>. Bern. 1766, 164 p. [S]
- Sinner- Haller- Wilhelmi (1766b) *Verkürzter Inhalt des Vorschlag zu einer besseren Einrichtung unserer Schulen, in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend.* Bern, 1766, 16 p. [S]
- Sinner (1768a) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Ist est denn auch möglich, bei gegenwärtigen Umständen, unter uns eine gute Unterweisung in den öffentlichen Schulen zu erhalten ?* Rostok, 1768, 16 p. [S]
- Sinner (1771) *Essai sur les dogmes de la metempsychose et du purgatoire, enseignés par les Bramins de l'Indostan ; Suivi d'un recit abrégé des dernieres Revolutions et de l'Etat present de cet Empire,* tiré de l'Anglois par Mr. Sinner Bibliothecaire. [Avec une traduction d'un fragment de l'histoire de l'Indostan d'Alexander Dow]. Berné, 1771, [XXXVI]-163-139 p. [S]

<sup>649</sup> In G.-E. Haller (1787) II 35-36, n° 127.

- Sinner (1793) *La religion des Bramins de l'Indostan. Sur le purgatoire et la Metempsychose.* Par Mr. Sinner, Bibliothecaire de Berne. Nouvelle édition, Berne, 1793, [XXXVI]-163-139 p. [S]
- Sinner (1796) *Anecdotes des Bramins de l'Indostan. Suivi d'un récit abrégé des dernieres révolutions et de l'état présent de cet empire.* Tiré de l'Anglois par M. Sinner, Bibliothécaire de Berne. Troisième édition, Berne, 1796, [XXXVI]-163-139 p.). [S]
- Sinner (1773) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Bibliothecae Bernensis Codicum.* Bernae, 1773. [S]
- Sinner (1775) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Les Malheurs de l'Amour. Drame.* Berne, 1775, 61 p. [S]
- Sinner (1776) *Voyage en Portugal et en Espagne fait en 1772 et 1773 par Richard Twiss gentilhomme anglois membre de la Société Royale.* Traduit de l'Anglois [par Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES]. Orné d'une Carte des deux royaumes. Berne, 1776, XIII - 380 - 51 p. [S]
- Sinner (1780) I-III *Les Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre.* Edité par [Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES]. Berné, 1780, 3 vol. [S]
- Sinner (1792) I-III *Les Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre.* Edité par [Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES]. 2ème édition, Berne, 1792, 3 vol. [S]
- Sinner (1781) I-II [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale.* Neuchâtel, 1781, 2 vol. [S]
- Sinner (1787) I-II [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale.* Nouvelle édition augmentée. En Suisse [Neuchâtel], 1787, 2 vol. [S]
- Sinner (1853) **SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe, Berne au XVIII<sup>ème</sup> siècle.** [Extrait d'un volume inédit du *Voyage dans la Suisse occidentale* (1781)]. Publié avec une notice biographique par Félix Bovet. Tiré à part de la *Revue Suisse*, t. 16, Berne / Neuchâtel, 1853, 38 p. [S]

## 2. FONDS D'ARCHIVES

### Burgerbibliothek Bern (BBB)

- B 6.3. 1748-1785 *Regimentsbüchlein. Oder Verzeichnis der Vorgesetzten im Weltlichen und Gesitlichen Stand Loblichen Stands Bern. Cum Gratia et Privilegio Magistratus Bernensis.* Bern, 1748 à 1785.
- B XIII-XIV-XV Burger Taufrodel. Vol. XIII (Jahr 1730-1746), vol. XIV (1746-1766) et vol. XV (1767-177?).
- B XXVIII 280 *Recueil de Généalogies Vaudoises.* Publié par la Société vaudoise de généalogie, Lausanne 1926, tome II/III.
- Mss. H.H. III. 182, 190, 195, 197 Dix lettres de J. R. SINNER à G. E. de Haller, de 1763 à 1779.
- Mss. H.H. X. 100-106 *Handschriftlicher Nachlass VON JOHANN RUDOLF SINNER VON BALLAIGUES*, 7 vol.
- Mss. H.H. VII ou XII. 314 VON WERDT, Samuel, *Stammtafeln Bernischer Geschlechter.* Bd. 2.1 : L-Sprüngli. Bern.
- Mss. H.H. XIV.151 Lettres de J. R. SINNER à :  
- G. E. de Haller (21.2.1780)  
- B. Mercier de Saint Léger (18.1.1773)  
- Arthur de Villettes (11.05.1766)
- Mss. H.H. XIV.165 Lettre de J. R. SINNER à :  
- Anonyme, à Soleure (15.03.1768)  
- Christian Adolf Klotz (10.12.1763)
- Mss. H.H. XVII. 47 GRÜNER, Johann Rodolph, *Genealogia. Sinner/Steck/Fellenberg.* 1752, (n. n.).
- Mss. H.H. XVII. 101 *Studentenverzeichnis ou Catalogus Promotionum ad Lectiones Publicas et omnium Studiosorum*, (n. n.).
- Mss. H.H. L.75 Deux lettres de J. R. SINNER à Ch. Steiger von Tschugg, (15.05.[1769] et [après 1776]).
- Mss. H.H. L. 76 Lettre de J. R. SINNER à Ch. Steiger von Tschugg (20.01.1748).
- N[achlass] Albrecht von Haller, Korr. Johann Rudolf v. Sinner an A[lbrecht] v[on] H[aller] [1766], O.D. 1, 953.

## 3. SOURCES IMPRIMEES ET TRAVAUX

- ADB I-LVI *Allgemeine deutsche Biographie.* Hrgs. durch die historische Commission bei der Königlichen Akademie der Wissenschaften. Leipzig, 1875-1912, 56 vol.
- Balthasar (1758) [BALTHASAR, Franz Urs von], *Patriotische Träume eines Eydgnossen, von einem Mittel, die veraltete Eydgnoßschafft wieder zu verjüngerem.* Freystadt [i.e. Basel], 1758, 39 p. [S]
- Barbier (1806-1809) I-II **BARBIER**, Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes. Composés, traduits ou publiés en français, avec les noms des Auteurs, Traducteurs et Editeurs, Accompagné de Notes historiques et critiques.* Paris, 1806-1809, 2 vol.
- Barbier (1822-1827) I-IV **BARBIER**, Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes. Composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des Auteurs, Traducteurs et Editeurs, Accompagné de Notes historiques et critiques.* Seconde édition revue, corrigée et considérablement augmentée. Paris, 1822-1827, 4 volumes.
- BUAM (1811-1862) I-LXXXV *Biographie universelle ancienne et moderne ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes.* Ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savants. Ed. par Louis-Gabriel Michaud. Paris, 1811-1862, 85 vol.
- BB (1974) *Bibliotheca Bernensis 1974.* Festgabe zur Einweihung des umgebauten und erweiterten Gebäudes der Stadt- und Universitätsbibliothek und der Burgerbibliothek Bern am 29. und 30. August 1974. Hrsg. von der Burgergemeinde Bern. Berne, 1974, 189 p.
- Blöesch (1932) *Die Stadt- und Hochschulbibliothek Bern. Zur Erinnerung an ihr 400jähriges Bestehen und an die Schenkung der Bongarsiana im Jahr 1632.* Hrsg. Dr. Hans Blöesch. Bern, 1932, p.18-28.
- BMGC I-CCLXIII *British Museum General Catalogue of printed books.* Photolithographic edition to 1955. London, 1964-1966, 263 vol.
- BNS V10c Education et Instruction. Publié par le Bureau de la Commission centrale pour la Bibliographie suisse. Rédigé par Albert Sichler, in *Bibliographie nationale suisse. Répertoire méthodique de ce qui a été publié sur la Suisse et ses habitants.* Publiée avec le concours des autorités fédérales et d'administrations fédérales et cantonales et en collaboration avec de nombreux savants, par la Commission centrale pour la Bibliographie suisse. Fascicule V10c, Berne, 1905-1919, 4 tomes en 6 vol.
- Bonstetten (1826) **BONSTETTEN**, Karl Viktor von, *Erinnerungen aus Bonstettens Jugendleben.* In *Briefe – Jugenderinnerungen [1826].* Ausgewählt und mit einer Einleitung und Anmerkungen hrsg. von Willibald Klinke. Bern, 1945, p. 161-198. [S]

- Bonstetten (1831) **BONSTETTEN**, Charles Victor de, *Souvenirs écrits en 1831*. Préface de Christophe Calame. Paris, 1991, 93 p. [S]
- Bräker (1788) **BRAEKER**, Ulrich, *Le pauvre homme du Toggenburg [1788]*. Préface de Michel Dentan. Lausanne, 1978, 269 p. [S]
- Braun (1988) **BRAUN**, Rudolf, *Le Déclin de l'Ancien Régime en Suisse. Un tableau de l'histoire économique et sociale du 18<sup>e</sup> siècle*. Lausanne, 1988, 251 p.
- Brunot VIII/I **BRUNOT**, Ferdinand, Le français dans les pays qui forment aujourd'hui la Suisse. In *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Paris, 1967, vol. VIII/I, pp. 139-187.
- Burdet (1963) **BURDET**, Jacques, *La musique dans le pays de Vaud sous le régime bernois (1536-1798)*. Bibliothèque historique vaudoise XXXIV, Lausanne, 1963, 692 p.
- Burri (1912) **BURRI**, Adolf (von Rapperswil), *Johann Rudolf Sinner von Ballaigues (1730-1787)*. Inaugural-Dissertation der philosophischen Fakultät der Universität Bern zur Erlangung der Doktorwürde. Bern, 1912, 197 p.
- Candaux (1993) **CANDAUX**, Jean-Daniel, Les "sociétés de pensée" du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question, in *L'Encyclopédie d'Yverdon. Bilan et perspectives*. Actes de la Table Ronde (Yverdon 26-27 octobre 1992). Tiré à part des Annales Benjamin Constant, No 14, Lausanne/Paris, 1993, p. 63-73.
- Capitani / Bächtiger (1983) **CAPITANI**, François de, et Franz **BÄCHTIGER**, *Lire, écrire, calculer : L'école publique bernoise et son histoire*. Une exposition à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'École normale (Musée d'histoire de Berne). Berne, 1983, 124 p.
- Capitani (1983) **CAPITANI**, François de, Vie et mort de l'Ancien Régime 1648-1815. In *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*. Lausanne, 1983, tome II, pp. 97-170.
- Capitani (2000) **CAPITANI**, François de, *Der erzwungene Müssiggang – Lebenskreise eines jungen Patriziers. Das Tagebuch Rudolf Ludwig Sinners 1775*. Konferenz vom 13. Oktober 2000 vorgetragen vor dem Historischen Verein des Kantons Bern. 2000, 11 p. [non publié].
- CDNB I-III *The Concise Dictionary of National Biography from earliest times to 1985*. Oxford/New York, 1992, 3 vol.
- CGLI I-CCXXXI *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*. Auteurs. Paris, 1924-1981, 231 vol.
- Chopin (1992) **CHOPPIN**, Alain, *Les manuels scolaires. Histoire et actualité*. Paris, 1992, 223 p.
- Corsini (1984) **CORSINI**, Silvio, *Fieffé fripon ou libraire de génie ? La percée de François Grasset à Lausanne (1754-1767)*. Mémoire de licence

- présenté sous la direction de M. le Prof. Alain Dubois, juillet 1984, 84 p.
- Corsini (1993) *Le livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie 1493-1993*. Sous la direction de Silvio Corsini. Lausanne, 1993, VIII-391 p.
- DBE I→ *Deutsche Biographische Enzyklopädie*. Hg. von W. Killy und R. Vierhaus. München, 1995→, vol. 1→.
- DBFI→ *Dictionnaire de biographie française*. Sous la direction de J. Balteau, M. Barroux, puis M. Prevost, R. D'Amat, H. Tribout de Morembert et J.-P. Lobies. Paris, 1933→, vol. 1→.
- DEL (1997) *Dictionnaire européen des Lumières*. Publ. sous direct. de M. Delon, Paris, 1997, 1128 p.
- DHBS I-VIII *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Neuchâtel, 1921-1934, 8 vol.
- Diderot I→ **DIDEROT**, Denis, *Oeuvres complètes*. Ed. critique et annotée présentée par H. Coulet, R. Desné, J. Gérard, G. Dulac, Paris, 1975→, vol. 1→ [S]
- Dierauer (1913) IV **DIERAUER**, Johannès, *Histoire de la Confédération Suisse*. Traduit de l'allemand par Aug. Reymond. Lausanne, 1913, tome IV.
- DKP I-V *Der kleine Pauly (DKP). Lexikon der Antike*. Auf der Grundlage von Pauly's Realencyclopädie der classischen Altertums-wissenschaft. Unter Mitwirkung zahlreicher Fachgelehrter bearbeitet und Herausgegeben von K. Ziegler und W. Sontheimer. Stuttgart, 1964-1975, 5 vol.
- DNP I→ *Der neue Pauly (DNP). Enzyklopädie der Antike*. Hrsg. von H. Cancik und H. Schneider. Stuttgart-Weimar, 1996 →, I →.
- Donato (1987) I-III **DONATO**, Clorinda, *Inventory of the « Encyclopedie d'Yverdon » : a comparative study with Diderot's « Encyclopedie »*. Los Angeles, 1987, 3 vol.
- Donato (1992) The letters of Fortunato Bartolomeo De Felice to Pietro Verri. Edited by Clorinda Donato. In *Modern language notes (MLN)*. Vol. 107/N° 1, Baltimore, 1992, pp. 74-111.
- DWB IV *Dictionary of World Biography*. Ed. by F. N. Magill. Chicago, London, 1999, vol. IV : The 17<sup>th</sup> and 18<sup>th</sup> Centuries, 1491 p.
- ENP (1751- 1780) I-XXXV *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres. Mis en ordre & publié par M. Diderot [...] & quant à la Partie Mathématique, par M. D'Alembert. Paris, 1751-1780, 35 vol. [Reprint : Stuttgart, Bad Cannstatt, 1966]. [S]
- ENY (1770-1780) *Encyclopédie ou dictionnaire universel raisonné des connoissances*

- I-LVIII *humaines*. Mis en ordre par M. [Fortuné- Barthélémy] de Felice. Yverdon, 1770-1780, 42 vol. + 6 vol. suppléments + 10 vol. de planches. [S]
- Erne (1988) **ERNE**, Emil, *Die schweizerischen Sozietäten. Lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*. Zürich, 1988, 422 p.
- EY (1993) *L'Encyclopédie d'Yverdon. Bilan et perspectives*. Actes de la Table Ronde (Yverdon 26-27 octobre 1992). Sous la direction d'Etienne Hofmann. Tiré à part des Annales Benjamin Constant, No 14, Lausanne / Paris, 1993, pp. 53-123.
- Feller (1974) III **FELLER**, Richard, *Geschichte Berns*. [3. Auflage]. Bern, Frankfurt am Main, 1974, Bd. 3.
- Fluri (1905) **FLURI**, Adolf, *Die Anfänge des französischunterrichts in Bern*. Halle, 1905, 22 p.
- Fluri (1910) **FLURI**, Adolf, *Die Berner Schulpfennige und die Tischlivierer 1622-1798. Ein Beitrag zur Münz-, Geld- und Schulgeschichte*. Bern, 1910, 178 p.
- Francillon (1996) I *Histoire de la littérature en Suisse romande*. Publ. sous la direction de Roger Francillon. Neuchâtel, 1996, vol. I., pp. 167-223.
- Furetière I-III *Dictionnaire universel, Contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*. Recueilli et compilé par feu Messire Antoine Furetière. Paris, 1690, 3 vol. [Reprint : La Haye/Rotterdam, 1978]. [S]
- Furrer (2000) I-III **FURRER**, Norbert, *Die vierzigsprachige Schweiz. Sprachkontakte und Mehrsprachigkeit in der vorindustriellen Gesellschaft (15. - 19. Jahrhundert)*. Habilitationsschrift zh. der Philosophisch-historischen Fakultät der Universität Bern. Bern, 2000, 3 vol. (unveröffentlicht)
- GDUI-XXXIV *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle [1866-1879]*. Par Pierre Larousse. Paris, 1875, XVII tomes en 34 vol. [Reprint Genève / Paris, 1982].
- Geiser (1890a) **GEISER**, Karl, *Die Bestrebungen zur Gründung einer eidgenössischen Hochschule (1758-1874)*. Bern, 1890, 198 p.
- Geiser (1890b) **GEISER**, Karl, Beiträge zur Bernischen Kulturgeschichte des XVIII. Jahrhunderts. In *Neujahrs-Blatt der Litterarischen Gesellschaft Bern auf das Jahr 1891*. Bern, 1890, 38 p.
- Gellert (1746-1748) **GELLERT**, Christian Fürchtegott, Fabeln und Erzählungen. [1746-1748] in *Gesammelte[n] Schriften*. Hrsg. von U. Bardt und B. Witte, Bd. 1 [Reprint : Berlin / New York, 2000]. [S]
- Giddey (1974) **GIDDEY**, Ernest, *L'Angleterre dans la vie intellectuelle de la Suisse romande au XVIIIe siècle*. Lausanne, 1974, 260 p.

- Godet (1895) **GODET**, Philippe, *Histoire littéraire de la Suisse française*. Neuchâtel, 1895, 631 p.
- Gsteiger (1989) **GSTEIGER**, Manfred, Les écrivains alémaniques francophones de l'Ancien Régime. In *Etudes de Lettres*. Lausanne, 1989, n° 2, pp. 41-49.
- Gualtiero (1971) **GUALTIERO BORNATICO**, Dino, *Die Bedeutung der ökonomischen Gesellschaft in Bern*. Bern, 1971, 100 p.
- Haag (1900) I/2 **HAAG**, Friedrich, *Beiträge zur Bernischen Schul- und Kulturgeschichte*. Bern, 1900, vol. I/2.
- Haag (1903) **HAAG**, Friedrich, *Die Hohen Schulen zu Bern in ihrer geschichtlichen Entwicklung von 1528-1834*. Bern, 1903, 234 p.
- Haeberli (1952) **HAEBERLI**, Hans, *Gottlieb Emanuel von Haller. Ein Berner Historiker und Staatsmann im Zeitalter der Aufklärung (1735-1786)*. Bern, 1952, 294 p.
- Haller (1729) **HALLER**, Albrecht (von), *Die Alpen [1729]*. Stuttgart, 1965 (Neue Ausgabe basiert auf dem Text von Ludwig Hirzel. Frauenfeld, 1882). 1965, pp. 3-22. [S]
- Haller I-VII **HALLER**, Gottlieb Emanuel von, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte und aller Theile, so dahin Bezug haben : Systematisch-Chronologisch geordnet*. Bern, 1785-1788, 7 vol. [Reprint : Vaduz, 1981]. [S]
- Hannoun (1995) **HANNOUN**, Hubert, *Anthologie des penseurs de l'éducation*. Paris, 1995, 349 p.
- Haywood (1999) **HAYWOOD**, John, *Atlas historique du monde*. Cologne, 1999, 240 p.
- HBS I-VIII *Historisch-biographisches Lexikon der Schweiz*. Neuenburg, 1921-1934, 8 vol.
- HHI *Les Hommes et leur Histoire*. Sous la dir. de P. Maubourguet. Encyclopédie Larousse Théma. 1994, vol. 1.
- Hofstetter (1998) **HOFSTETTER**, Rita, *Les lumières de la démocratie. Histoire de l'école primaire publique à Genève au XIXe siècle*. Berne, Berlin, Frankfurt/M., New York, Paris, Wien, 1998, passim.
- Hofstetter (1999) **HOFSTETTER**, Rita, Charles MAGNIN, Lucien CRIBLEZ et Carlo JENZER (éds), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire en Suisse au 19<sup>ème</sup> siècle*. Berne, 1999, passim.
- HSA (1998) *Historisch-Statistischer Atlas des Kantons Bern 1750-1995. Umwelt-Bevölkerung-Wirtschaft-Politik*. Hrsg. von Ch. Pfister und H.-R. Egli. Bern, 1998, 151 p.
- Im Hof/Capitani (1983) **IM HOF**, Ulrich et François de **CAPITANI**, *Die Helvetische Gesellschaft. Spätaufklärung und Vorrevolution in der Schweiz*. Frauenfeld, Stuttgart, 1983, 2 vol.

- +Im Hof (1967) **IM HOF**, Ulrich, *Isaak Iselin und die Spätaufklärung*. Bern, München, 1967, 372 p.
- Im Hof (1984) **IM HOF**, Ulrich, Zur Geschichte der bernischen Hochschule : Hohe Schule – Akademie - Universität. 1528–1805–1834-1984, in *Hochschulgeschichte Berns (1528-1984)*. Hrsg. im Auftrag des Regierungsrates des Kantons Bern. Bern, 1984, pp. 23-127.
- Im Hof (1992) **IM HOF**, Ulrich, Bildungsgeschichte am Beispiel der Hochschulen. In *Geschichtsforschung in der Schweiz. Bilanz und Perspektiven – 1991*. Hrsg. von der Allgemeinen Geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz. Basel, 1992, pp. 214-219.

- Im Hof (1993) **IM HOF**, Ulrich, *Les Lumières en Europe*. Paris, 1993, 290 p.
- IV (2000) *Inventaire Voltaire*. Sous la direction de J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur. Paris, 2000, 1479 p.
- KHSB (1895) *Katalog der Handschriften zur Schweizergeschichte der Stadtbibliothek Bern*. Hrgs. von E. Bläsch, Bern, 1895, 846 p.
- KHSB (1989) II *Katalog der Handschriften. Abteilung Helvetica/Bernensia*. Burgerbibliothek Bern. Hrgs. von H. Haeberli et H. Wäber, Bern, 1989, Bd. 2.
- Kraut (1945) **KRAUT**, Dora, *Die Jugendbuecher in der deutschen Schweiz bis 1850*. Bern, 1945, 89 p.
- Kummer (1874) **KUMMER**, J.-J., *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Berne*. Berne, 1874, pp. 3-18.
- La Chalotais (1763) **LA CHALOTAIS**, Louis-René de Caradeuc de, *Essai d'éducation nationale ou Plan d'études pour la jeunesse [1763]*. Ed. critique présentée et commentée par Robert Grandroute. Paris, 1996, 124 p. [S]
- Le Coultre (1926) **LE COULTRE**, Jules, *Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française : 1530-1564*. Neuchâtel, 1926, 536 p.
- Leu I-XVI Hans Jakob **LEU**, *Allgemeines helvetisches Eidgenössisches od. Schweizerisches Lexikon*. Zürich, 1747-1795, 16 vol. [S]
- Leu (1791) V Hans Jakob **LEU**, *Supplement zu dem allgemeinen helvetisch-eidgenössischen oder schweizerischen Lexicon*, Zürich, 1791, vol. V.
- LL I-XV *Literatur Lexikon. Autoren und Werke deutscher Sprache*. Hrsg. von W. Killy. München, 1988-1993, 15 vol.
- LR (1989) *Lexikon der Renaissance*. Hrgs. von G. Gurst, S. Hoyer, E. Ullmann und Ch. Zimmermann. Leipzig, 1989, 797 p.
- Lutz (1812) **LUTZ**, Markus, *Nekrolog denkwürdiger Schweizer aus dem achtzehnten Jahrhundert*. Aarau, 1812, 599 p.
- Maccabez (1903) **MACCABEZ**, Eugene, *F. B. de Félice 1723-1789 et son Encyclopédie. Yverdon 1770-1780 (d'après des documents inédits)*. Bâle, 1903, 203 p.
- Meiners (1785-1786) I-III **MEINERS**, Christoph, *Briefe eines Sachsen aus der Schweiz an seinen Freund in Leipzig*. Leipzig, 1785-1786, 3 vol.
- Michel (1985) **MICHEL**, Hans A., *Das wissenschaftliche Bibliothekswesen Berns vom Mittelalter bis zur Gegenwart*. Zum Jubiläum 450 Jahre Stadt- und Universitätsbibliothek Bern 1535-1985. Bern, 1985.
- Montaigne (1588) **MONTAIGNE**, Michel de, *Essais*. Edition conforme au texte de l'exemplaire de Bordeaux[1588] par Pierre Villey. Lausanne, 1965. [S]

Montet I-II **MONTET**, Albert de, *Dictionnaire biographiques des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger par leurs talents, leurs actions leurs œuvres littéraires ou artistiques, etc.* Lausanne, 1877-1878, 2 vol.

MPNS (1787) *Monatliche politische Neuheiten aus der Schweiz.* Gesammelt im Jahr 1787, Zürich, 1787-1788-1789. [S].

Müller (1915) **MÜLLER**, August, *Der Neuhumanismus in Bern. Ein Beitrag zur bernischen Schulgeschichte des 18. Jahrhunderts.* Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde an der Philosophischen Fakultät der Universität Bern. Bern, 1915, 75 p.

Müller (1904) **MÜLLER**, Karl, *Die Geschichte der Zensur im alten Bern.* Bern, 1904, 208 p.

Muralt (1770) **MURALT**, J. B. de, *Projet de souscription en faveur d'un Séminaire pour l'Éducation de la Jeunesse.* Berne, 1770, 32 p. [S]

NUC 1-754 *The National Union Catalogue : Pre-1956 Imprints.* A cumulative Author List Representing Library of Congress Printed Cards and Titles Reported by Other American Libraries. London, 1968 – 1981, 754 vol.

OCD (1996) *The Oxford Classical Dictionary.* Ed. by S. Hornblauer and A. Spawforth, 3<sup>rd</sup> edition, Oxford / New York, 1996, 1640 p.

Ousby (1993) *The Cambridge guide to Literature in English.* Ed. by I. Ousby. Cambridge, 1993.

Panchaud (1952) **PANCHAUD**, Georges, *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois.* Lausanne, 1952, 375 p.

Perrochon (1939) **PERROCHON**, Henri, Le « Voyage » de Sinner de Ballaigues : Introduction à notre histoire littéraire. Tiré à part de *Études de Lettres.* n° 37, Lausanne, 1939, 24 p. (pp. 57-81).

Perrochon (1946/47) **PERROCHON**, Henri, Fribourg et la Suisse romande vers 1780 d'après Sinner de Ballaigues, Tirage à part des *Annales fribourgeoises.* Fribourg, 1946/1947, n° 2, 9 p. (pp. 51-59).

PR (2000) *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.* Sous la dir. de J. Rey-Debove et A. Rey. Paris, 2000, 2841 p.

PRNP (2000) *Le Petit Robert des noms propres. Alphabétique et analogique.* Rédaction dirigée par A. Rey. Paris, 2000, 2300 p.

Pulver (1937) **PULVER**, Paul, *Samuel Engel. Ein Berner Patrizier aus dem Zeitalter der Aufklärung 1702-1784.* Bern und Leipzig, 1937, 338p.

Quérard I-X **QUERARD**, J[oseph] M[arie], *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique des savants.* Paris, 1827-1839, 10 vol.

Reichler/Ruffieux **REICHLER**, Claude, **RUFFIEUX** Roland, *Le voyage en Suisse.*

(1988) *Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XXe siècle.* Paris, 1998, 1745 p.

Reynold (1909) **REYNOLD**, Gonzague de, *Histoire littéraire de la Suisse au XVIIIe siècle.* Lausanne, 1909, tome 1.

ROP (1962) *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI<sup>ème</sup> siècle (Bibliothèques de Paris et des départements).* Paris, 1886. 733 p. [Reprint Nieuwkoop, 1962].

Rossel (1894) **ROSSEL**, Virgile, *Sigismond Louis de Lerber. Un jurisconsulte Bernois au XVIII<sup>e</sup> siècle.* 1894, 21 p.

Rossel (1903) **ROSSEL**, Virgile, *Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours.* Neuchâtel, 1903, 262 p.

Roulet (1950) **ROULET**, Louis-Edouard, *Voltaire et les Bernois.* Neuchâtel, 1950, 239 p.

Rousseau (1762) **ROUSSEAU**, Jean-Jacques, *Emile ou de l'éducation.* [1762]. Chronologie et introduction par Michel Launay. Paris, 1966, 629 p. [S]

SBB (1896) I-VII *Sammlung Bernischer Biographien.* Hg. von dem Historischen Verein des Kantons Bern. Bern, 1884-1906, 5 vol.

Schibler (1982) **SCHIBLER**, Peter, Schulalltag im alten Bern. In *Berner Jahrbuch 1982.* Bern, 1982, pp. 3-32.

Schmidt (1932) **SCHMIDT**, Georg C.L., *Der Schweizer Bauer im Zeitalter des Frühkapitalismus. Die Wandlung der Schweizer Bauernwirtschaft im achtzehnten Jahrhundert und die Politik der Ökonomischen Patrioten.* Bern. 1932, 2 vol.

Serrai (1997) **SERRAI**, Alfredo, Johann Rudolf Sinner. In *Il Bibliotecario. Rivista di biblioteconomia, bibliografia e scienze dell'informazione.* Rome, 1997, vol. I, pp. 9-44.

SII → *Schweizerisches Idiotikon. Wörterbuch der schweizerdeutschen Sprache.* Frauenfeld, 1881 →, vol. I →.

SL I-XII *Schweizer Lexikon. Volksausgabe.* Chefredaktor W. Ziehr. Visp, 1998-1999, 12 vol.

Steiger (1960) **STEIGER**, Christoph (von), Aus der Geschichte der Bongars-Handschriften der Burgerbibliothek Bern. Sonderabzug aus «*Librarium*»: *Zeitschrift der Schweizerischen Bibliophilen-Gesellschaft.* 3. Jahrgang, Heft II, 1960, pp. IV– 86 à 92.

Stoye (1954) **STOYE**, Enid, *Vincent Bernard de Tschärner 1728-1778. A study of swiss culture in the eighteenth century.* Fribourg, 1954, 262 p.

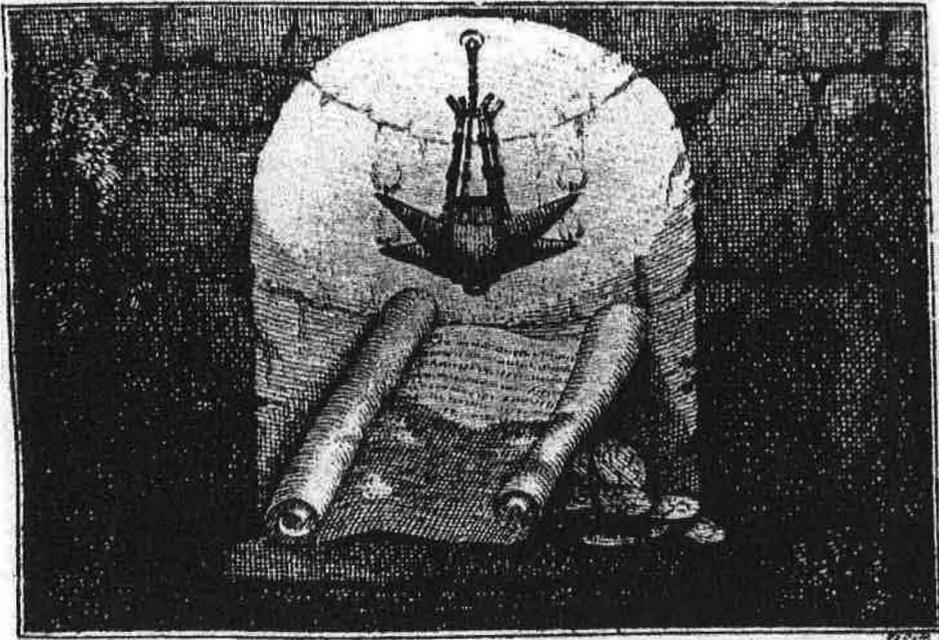
Strahm (1974) **STRAHM**, Hans, Die Berner Bibliotheken von ihren ersten Anfängen bis zur grossen Reorganisation von 1693. In *Bibliotheca Bernensis 1974. Festgabe zur Einweihung des Umgebauten und erweiterten Gebäudes der Stadt- und Universitätsbibliothek und der*

*Bürgerbibliothek Bern am 29. und 30. August 1974.* Bern, 1974, pp. 13-52.

- Streit (1873/1874) **STREIT**, Armand, *Geschichte des bernischen Bühnenwesens vom 15. Jhd bis auf unsere Zeit. Ein Beitrag zur schweizerischen Kultur- und allgemeinen Bühnengeschichte.* Bern, 1873/1874, 2 vol. en 1 tome.
- Teucher (1960) **TEUCHER**, Eugen, *Fortunato Bartolomeo de Felice und seine Enzyklopädie von Yverdon.* Bern, 1960, 30 p.
- Tourdanov (1995) **TOURDANOV**, Dimtcho-Hristov, *Die Helvetische Gesellschaft und die Herausbildung einer aufklärerischen bürgerlichen Öffentlichkeit in der Schweiz im 18. Jahrhundert. Eine sozialhistorische Untersuchung.* Abhandlung zur Erlangung der Doktorwürde der Philosophischen Fakultät I der Universität Zürich. Zürich, 1995, 287 p.
- Unpartheyische* (1765) *Unpartheyische Gedanken.* Anonym erschienen. 1765, 7 p. [S]
- Vial (1995) **VIAL**, Jean, *Histoire de l'éducation.* Paris, 1995, 119 p.
- Viguerie (1981) II **VIGUERIE**, Jean de, Le mouvement des idées pédagogiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. In *Histoire mondiale de l'éducation.* Publiée sous la direction de Gaston Mialaret et Jean Vial. Paris, 1981, vol. 2, pp. 273-299.
- Vuilleumier I-IV **VUILLEUMIER**, Henri, *Histoire de l'église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois.* Lausanne, 1927-1933, 4 vol.

## ANNEXES

*L'Essay sur l'éducation publique*  
de Jean Rodolphe Sinner de Ballaigues  
(1765)



«Frontispice tiré du *Bibliothecae Bernensis Librorum* de Sinner (1764)

Die Gaben des Geistes werden ans Licht gesetzt.»

[In MICHEL (1985) page de garde]

Mémoire de licence présenté  
Sous la direction de M. Norbert Furrer,  
Présenté par Sandrine Wenger

**Anonym, *Unpartheyische Gedanken, über die Verbesserung der Obern u. Untern Schulen in Bern. 1765, 7 p.***<sup>651</sup>

Die Schulen einer Stadt sollen natürlicher weise zur Unterweisung und Erziehung der ganzen Jugend eingerichtet seyn. Alle Väter, welche Bürger darinn sind, haben das gleiche Vorrecht, ihre Söhne in die XXX öffentlichen Schulen zu schicken, und sich der Sorge für ihre Unterweisung auf die Vorsteher derselben zu entladen. Bisdahin haben die hiesigen Obern und Untern Schulen nach der Einsicht aller Kenner diesen Hauptfehler gehabt, daß sie meistens nur zum Vortheile derer, welche sich dem geistlichen Stande wiedmen, dienen konnten. Also haben sie insonderheit in dieser Absicht eine Verbesserung nöthig. Aber die Frage ist, wie diese Verbesserung anzustellen sey. Darf ich aus Ueberzeugung und Kenntniß dieser Sachen meine aufrichtigen und wohlgesinnten Gedanken darüber eröffnen, so bitte ich die, denen das beste der Jugend angelegen ist, dieselben zu prüfen, und wenn sie ihnen gefallen sollten, die Vollziehung derselben zu bewürken.

Ich setze einige Grundsätze voraus, darauf sich die folgende Einrichtung gründen wird.

1) Eine Schule und jede Classe derselben mit allzuvielen Knaben anfüllen, ist sowohl der Unterweisung als den guten Sitten hinderlich. Wenn ein Lehrmeister 30. bis 40. Lehrjünger auf einmal hat, so werden sie insgemein wenig lernen, und wenig gehorchen.

2) Es ist schädlich, wenn Knaben von verschiedenem Stande, von verschiedener Bestimmung und Lebensart, die gleiche Schule besuchen. Die Unterweisung der einten hält die andern auf; die einten müssen wegen den andern versäumt werden; bald lernen diese von jenen, bald jene von diesen schlimme Sitten, und anstatt Freundschaft zwischen ihnen zu pflanzen, wird nur Neid und Eifersucht unter ihnen von Jugend auf erregt.

3) Es ist billich, daß die Väter, welche das Vermögen haben, einen geringen Theil der Unkosten tragen, die zur Unterweisung und Erziehung ihrer Söhne angewendet werden.

<sup>650</sup> Toutes les annexes données dans ce volume sont retranscrites sans aucun changement d'orthographe ou de ponctuation par rapport aux originaux sur lesquels je me suis basées. J'ai donné quelques indications en note de bas de page, lorsque cela me semblait utile à la compréhension. Les documents ne sont sauf exception, pas annotés.

<sup>651</sup> G. E. Haller le cite dans sa *Bibliothek der Schweizer Geschichte*, avec la remarque suivante : « *Sind pia Desideria* ». HALLER (1787) II, 35, n° 126.

Nach diesen Grundsätzen, die vielleicht niemand in Zweifel ziehen wird, würde ich folgende Einrichtung der Schulen anrathen.

## 1. VON DEN UNTERN SCHULEN

Es sollten nach meinen Begriffen drey verschiedene Untere Schulen seyn.

Die ERSTE, in welcher die Väter monatlich 2. Thaler bezahlen.

Die ZWEYTE, in welcher die Väter monatlich 15. Bazen bezahlen.

Die DRITTE, in welcher die Väter nichts bezahlen.

DIE ERSTE sollte einzig für diejenigen Knaben bestimmt seyn, die sich den politischen Wissenschaften widmen. Ich seze, diese würde durch und durch von 50. Knaben besucht. Die Anzahl derselben könnte vielleicht bisweilen grösser oder kleiner seyn, welches aber die Einrichtung derselben nicht ändern würde. Sie müßte in drey Classen abgetheilt und drey verschiedene Lehrer; weltliche, wenn man tüchtige finden könnte, oder aus Mangel derselben, geistliche dazu bestellt werden. Einer für die lateinische und griechische Sprache. Einer für die Historie, Geographie und Mathematik. Einer für die Religion samt der Morale, die deutsche Sprache, und die übrigen Theile der Gelehrtheit, die diesem Alter nothwendig sind. Die Einrichtung der Pensorum könnte ich auf Begehren leicht entwerfen. Neben diesen Lehrern müßten drey Aufseher über die Knaben bestellt werden, welche aussert der Schule die Aufsicht über dieselben haben, mit ihnen spazieren, bey ihren Spielen gegenwärtig seyn, und des Winters den Abend mit ihnen zubringen würden. Daneben würden noch ein Schreibmeister, ein Meister für die Vokal- und Instrumentalmusik, einer für die Zeichnung und Mahlerey, ein Tanzmeister, und wenn man es für nöthig hielte, ein französischer Sprachmeister erfordert. Es wäre auch ein besonderes Gebäude zu dieser Schule nothwendig, und man könnte zu diesem Ende entweder auf der Ankenwag einige Gemächer zurüsten, oder auf der Schule das Einkommen der Alumnorum in Geld verwandeln, und einem jeden die Freyheit lassen, an einem andern Orte für dieses Geld eine Kost zu suchen, welches sehr nützlich wäre. Man hätte in diesem Falle 10. Stuben, davon etliche von einem der hiezu bestimmten Lehrer könnten bewohnt werden. Und wenn man mit der Zeit weiters gehen, und eine sogenannte Ritterschule oder Pädagogium, darinn die Knaben die Kost, die Unterweisung, die Aufsicht und alle nöthige Abwart geniessen würden, aufrichten wollte, welches vielleicht das beste wäre, so könnte man dem Präpositus eine andre Wohnung verzeigen, und auf dem zweyten Stockwerk noch 10. Gemächer bauen, welches zusammen 28. Stuben ausmachen würde. Der Ort, wo jezund die Schaal steht, wäre auch sehr bequem dazu. Doch dieser Projekt ist noch entfernt und vielleicht den künftigen Zeiten aufbehalten. Ich komme deßwegen wieder zu unsrer Schule zurücke. Wenn mehr als 50. Knaben dieselbe besuchten, denn es ist niemand von der Burgerschaft davon ausgeschlossen, so müßten auch nach der gleichen

Verhältniß mehrere Lehrer bestellt werden, (ich rechne nemlich allezeit 16. Knaben für einen Lehrer) und dieses könnte leicht geschehen, weil bey einer grössern Anzahl Knaben das Einkommen der Schule beträchtlicher wäre. Diese Lehrer müßten von einem hiezu bestimmten Ausschuß der Väter, deren Knaben die Schule besuchen, erwählt werden, damit die tüchtigsten allezeit den Vorzug erhielten, und die gleiche Commißeion sollte auch die Aufsicht über dieselben haben. Die Pädagogi aber könnten von den Lehrern gesezt werden, damit sie von ihnen abhängen müßten.

Wenn 50. Knaben diese Schule besuchen, so würde dieses, monatlich 2 Thaler für einen gerchnet, das ganze Jahr eine Summe von 1440. Kronen ausmachen. Daraus würde ich einem jeden Lehrer 400.

bezahlen,	1200	
Einem jeden Pädagogo	100	300
Dem Schreibmeister		150
Dem Musikinformator		150
Dem Reißmeister <sup>652</sup>		150
Dem Tanzmeister		150

Summ 2100

In diesem Falle würde die hohe Obrigkeit ohne zweifel einer solchen wohleingerichteten und nützlichen Schule die Gnade erweisen und einen jährlichen Zuschuß von 660. Kronen nach ihrem ruhmlichen Eifer für das gemeine Beste darreichen; oder Sie könnte zwey Reise-Stipendia, die sehr wenig Nutzen schaffen, und jährlich 768. Kronen ausmachen würden, dazu bestimmen. Allein wenn die Anzahl der Knaben, wie ich hoffe, grösser wäre, und das Monatgeld auf zween und ein halben Thaler gesezt würde, (denn welcher Vater, der das Vermögen hätte, könnte einen jährlichen Aufwand von 30. Thalern für die ganze Unterweisung seines Sohnes bereuen?) so würde diese Schule ohne einige Unkosten der hohen Obrigkeit aufgerichtet werden.

Dieses ist nur der allgemeine Entwurf einer Schule für die politische Jugend, die besondre Einrichtung der Pensorum, der Stunden und dergleichen, könnte von dem Verfasser dieser Gedanken leicht gemacht werden.

Die Zweyte Schul ist diejenige, in welcher die Väter monatlich 15. bazen bezahlen. Die Knaben, welche dieselbe besuchen, widmen sich meistens dem geistlichen Stande, doch soll die Unterweisung auch für diejenigen eingerichtet seyn, die zu andern Künsten und Wissenschaften bestimmt sind, also daß ein Jüngling in derselben überhaupt alles lernen kan, was zu seinem künftigen Berufe nöthig ist, nemlich die Religion, die todten Sprachen,

<sup>652</sup> Maître de dessin.

die deutsche Sprache, die Anfänge der Mathematik, der Historie und der Geographie. Diese Schule ist wirklich vorhanden, und ich wollte sie mit einigen kleinen und nöthigen Abänderungen, deren Nutzen leicht kan gezeigt werden, in dem gleichen Zustande lassen, wie sie jezund ist ; denn grosse Veränderungen bringen insgemein mehr Schaden als Nutzen, und die Erfahrung zeigt, daß diese Schule zu ihrem gegenwärtigen Zwecke ziemlich wohl eingerichtet ist, indem geschickte Lehrer darinn sind, und die Knaben nach Beschaffenheit ihrer verschiedenen Genies dasjenige lernen, was ihnen nöthig ist. Diese Schule soll auch einzig das Vorrecht haben die Mußhäfen zu geniessen.

Die Dritte Schul ist diejenige, in welcher die Väter nichts bezahlen. Sie soll denen bestimmt seyn, welchen die todten Sprachen und die Gelehrtheit unnütz sind, und die sich den Handwerken wieden. Diese ist auch wirklich in der sogenannten Knabenlehr<sup>653</sup> vorhanden. Man könnte in derselben einige nöthige Aenderungen machen, die leicht können gezeigt werden, und sie daneben ungefehr in dem Zustande lassen, in welchem sie sich jezund befindet. Es wäre genug, wenn die Knaben darinn die Religion, das Lesen und Schreiben, die deutsche Sprache, die Anfänge der Mathematik, der Historie und der Geographie lernen würden. Das übrige ist ihnen zu ihrem künftigen Berufe unnöthig.

## 2. VON DEN OBERN SCHULEN

Die Obern Schulen sind theils für die bestimmt, welche sich den politischen Wissenschaften, theils für die, welche sich den geistlichen Wissenschaften wieden. Für die leztern sind sie ziemlich wohl eingerichtet, und die jungen weltlichen Herren könnten auch von einigen Cathedern, nemlich dem Eloquenzischen, dem Griechischen, dem Philosophischen, dem Mathematischen, einen grossen Nutzen ziehen. Allein gewisse Vorurtheile, die Gewohnheit, der Mangel von Zwangmitteln, und andre Gründe machen, daß es hier unmöglich ist, die politische Jugend mit den Studenten in die gleichen Lezgen<sup>654</sup> zu schicken, und alle Verbesserungen der Akademie, die sich auf diese Hofnung gründen, alle Bemühungen, die man dafür anwenden wird, werden vergeblich seyn.

Also müssen sie ihre eigenen Professoren, weltliche, wenn es möglich ist : ihre eigenen Lezgen : ihre eigenen Pensa haben, die nach der Beschaffenheit der Wissenschaften, welche sie lernen müssen, eingerichtet sind. Sie haben wirklich einen Professor, der den weltlichen Herren einzig bestimmt ist, nemlich den Professor Juris. Es wären aber noch zween nöthig, einer, der die Literatur und die Wissenschaften, die dazu gehören, und einer, der die Philosophie, die Mathematik und die Wissenschaften, welche damit verknüpft sind, lehren würde. Die Unterweisung in der Religion könnte einem geistlichen Professor übergeben werden.

Wenn also die Jünglinge, die zum politischen Stande bestimmt sind, das fünfzehente Jahr zurückgelegt haben, so würden sie von den Untern zu den Obern Schulen übergehen, und unter der Anleitung ihrer Professoren noch diejenigen Wissenschaften lernen, die ihnen zu ihrem künftigen Stande nöthig sind. Allein man müßte Mittel

<sup>653</sup> En évidence dans le texte original.

<sup>654</sup> Lezgen: Lektion *od.* Vorlesung In *SI* III, Col. 1572

finden, um sie dazu zu verpflichten, oder die Väter selbst müßten Eifer genug haben, um ihre Söhne dazu anzuhalten. In diesem Falle könnte man meinem Bedünken nach auf das wenigste 25. junge Herren zählen, welche diese Lezgen besuchen würden. Wenn jeder, wie in der Untern Schule, monatlich 2. Thaler bezahlte, so würde dieses jährlich eine Summ von 600. Thalern ausmachen ; und wenn die hohe Obrigkeit eine Vermehrung von 200. Thalern gnädigst darreichte, so könnte man neben dem Juridischen noch zwey neue weltliche Catheder, jedes von 400. Thalern, aufrichten, die zur Unterweisung der politischen Jugend genugsam wären.

ANNEXE 2

Wilhelmi, Sinner, *Vorschlag zu einer besseren Einrichtung der Schulen in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend.* Bern, 1766, 164 p.

*Ordines.*

St. VIII. VII. VI. V. IV. III. II. I.

v. M	I	Hebr.	Relig.		Interpr. hist.	Interpr. phil. poet	Untwsgb.	Histor.	
	2	Relig.	Hebr.	Thema.	Interpr. phil. poet	Interpr.	Geogr.	Untwsgb.	Bibbel.
	3	Histor.	Zeichnen.			histor.	Voc. lat.	lehren.	Deutsche Grammat
	4	Zeichnen.	Musik.	Schreiben.	Arithm.	Excerpta poet. lat.	Excerpta deut. poet		
n. M	I		Antiq. R.	Histor.	Relig.	Schreiben.	Interpret.	Paradigmata lat.	Untwsgb.
	2	Thema.	Interpr. philol. poet	Relig.	Schreiben.	Untwsgb.	histor.	Schreiben.	Deutsche Grammat
	3		Geometr.	Musik.	Relig.			Schreiben.	Latin lesen.
	4	Archit. milit.							
v. M	I	Græc.		Interpr. phil. poet	Relig.	Voc. lat.	Histor.	Excerpta deut. poet	Schreiben.
	2	Interpr. poet.	Thema.	Græc.	Excerpta poet. lat.	Histor.	Untwsgb.	Schreiben.	Deutsche Grammat
	3	Interpr. philol.	Zeichnen.	Voc. lat.	Untwsgb.	Schreiben.	Geogr.	Fabeln.	
	4	Mechan.		Voc. lat.	Untwsgb.				
n. M	I	Zeichnen.	Græc.	Musik.	Histor.				
	2	Archit. milit.	Untwsgb. repet.						
v. M	I	Græc.	Relig.	Interpr. phil. poet		Interpr. histor.	Excerpta deut. poet	Voces. Element.	Catechil. II.
	2	Relig.	Græc.	Interpr. histor.	Thema.	Zeichnen.	Voc. lat.	Deutsche Gramm.	Untwsgb.
	3	Vocab. lat	Interpr. histor.	Relig.		Geogr.	Zeichnen.	Schreiben.	Deutsche Grammat
	4	Musik.	Histor.	Excerpta poet. lat.	Zeichnen.	Arithm.	Schreiben.		
n. M	I		Vocab. lat	Interpr. phil. poet	Græc.	Relig.	Interpr. histor.	Deutsche Grammat	Schreiben.

woch.	2	Thema.	Interpr. poet.	Untwsgb. repet.	Geogr.	Schriftl. Uebersetzung ins Deutsche.	Relig.	
	3		Zeichnen.	Geograph	Arithm.		Untwsgb.	
	4	○	Arbit. civ.	○	○	○	○	
	v. M	I	Hebr.	Relig.		Interpr. histor.	Interpr. phil. poet	Voc. lat.
2		Relig.	Hebr.	Thema.	Interpr. phil. poet	Voc. lat.	Interpr. hist.	
v. M	3	Untwsgb. repet.	Interpr. histor.		Relig.	Zeichnen.	Geogr.	
	4	Mechan.	Musik.	Zeichnen.	Geogr.	○	○	
	n. M	I	Antiq. gr.	Interpr. phil. poet	Græc.	Voc. lat.	Geogr.	Relig.
		2	Interpr. histor.	Antiquit. Rom.	Histor.	Excerpta poet. lat.	Relig.	Schreiben.
v. M	3	Interpr. phil. poet	Vocab. lat.	Interpr. histor.	Histor.	Schreiben.	Arithm.	
	v. M	I	Græc.	Relig.	Interpr. phil. poet		Interpr. histor.	Untwsgb.
2		Relig.	Græc.		Thema.	Untwsgb.	Interpr.	
3		Interpr. phil. poet	Geometr.	Relig.		Histor.	histor.	
4		Musik.	Zeichnen.	Geogr.	Interpr. phil. poet	Arithm.	○	
n. M	I	Interpr. phil. poet		Geometr.	Græc.	Interpr. histor.	Voc. lat.	

Nochden.	2	Thema.	Interpr. poet.	Untwsgb. repet.	Geogr.	Schriftl. Uebersetzung ins Deutsche.	Relig.	Paradigmata lat.	Excerpta deut. poet.
	3		Zeichnen.	Geograph	Arithm.		Untwsgb.		Tafeln.
	4	○	Archit. civ.	○	○	○	○	○	○
v. M. Sonntags	1	Hebr.	Relig.		Interpr. histor.	Interpr. phil. poet.	Voc. lat.	Catechif. I I.	Bibbel.
	2	Relig.	Hebr.	Thema.	Interpr. phil. poet.	Voc. lat.	Interpr. hist.	Untwsgb.	Deutsche Grammat
	3	Untwsgb. repet.	Interpr. histor.		Relig.	Zeichnen.	Geogr.	Paradigm lat.	Schreiben.
	4	Mechan.	Musio.	Zeichnen.	Geogr.	○	○	○	○
n. M. tag.	1	Antiq. gr.	Interpr. phil. poet.	Græc.	Voc. lat.	Geogr.	Relig.	Bibbel.	
	2	Interpr. histor.	Antiquit. Rom.	Histor.	Excerpta poet. lat.	Relig.	Schreiben.	Deutsche Grammat	Untwsgb.
	3	Interpr. phil. poet.	Vocab. lat.	Interpr. histor.	Histor.	Schreiben.	Arithm.	Untwsgb.	Excerpta deut. poet.
	4	Græc.	Relig.	Interpr. phil. poet.		Interpr. histor.	Untwsgb.	Bibbel.	Schreiben.
v. M. Frey	1	Relig.	Græc.		Thema.	Untwsgb.	Interpr.	Excerpta deut. poet.	Geogr.
	2	Interpr. phil. poet.	Geometr.	Relig.		Histor.	histor.	Catechif. II.	Excerpta deut. poet.
	3	Musio.	Zeichnen.	Geogr.	Interpr. phil. poet.	Arithm.	○	○	○
	4	Interpr. phil. poet.		Geometr.	Græc.	Interpr. histor.	Voc. lat.	Untwsgb.	Schreiben.
n. M. tag.	1	Antiq. gr.		Voc. lat.	Zeichnen.	Relig.	Bibbel.	Schreiben.	Untwsgb.
	2	Histor.		Zeichnen.	Relig.	Voc. lat.	Schreiben.	Untwsgb.	Deutsche Grammat
	3		Relig.	Græc.	Interpr. histor.	Bibbel.	Histor.	Untwsgb.	
	4	Subit.	Interpr. phil. poet.	Græc.	Interpr. histor.	Untwsgb.	Histor.	Paradigm lat.	Bibbel.
v. M. Samstag	1		Histor.	Interpr. phil. poet.	Zeichnen.	Excerpta poet. lat.	Interpr. histor.	Arithm.	Schreiben.
	2	Zeichnen.	Geometr.	○	○	○	○	○	○
	3	○	Arabib. civ.	Musio.	Interpr. phil. poet.	○	○	○	○
	4	○							
Sa.	41	39	39	37	37	33	32	30	30

## TABELLE

über die academische Curfus für die politische Jugend, in vier Jahre abgetheilt.

	1. Jahr.	2. Jahr.	3. Jahr.	4. Jahr.
Unterrichtung in der Religion.	* 1 Stund alle Wochen.	* 1 st. Stund alle Wochen.	○	○
Latemische Sprache, und Classische Autores.	* 1 st. Versionen und Compositionen. 2 st. Lesung der Classicorum. 1 st. Quinctilian nach Rollin.	* 1 st. Version und Composition. 1 st. Quinctilian.	○	○
Griechische Sprache.	* 2 st. Alle Wochen Interpr. und Version. aus Thucydides und Xenophon.	2 st. Alle Wochen Version und Interpretation aus Demosthenes und Thucydides	○	○
Universalsonderlich die neue Historie.	2 st. Nach Büschings Vorbereitung, oder P'Englet Methode d'etudier l'histoire.	2 st. Nach Achenwall Kenntnis der Europäischen Staaten	1 st. Nach Mablis Droit public de l'Europe, und Ziefeld Institutions politiques.	○
Historia-Patria und Jus publ. Helvetia.	* 3 st. Nach Simler und Waldkirch.	* 3 st. Nach gleichen Autoren.	○	○
Mathesis & Physica.	3 st. Nach Wolfs deutschen Anfangsgründen. 4 Physica Ex-	2 st. Nach Wolfs u. 1 st. Physica Ex-		

Phyfica.	grunden.	1. st. Phyfica Experimentalis.	1. st. Phyfica Experimentalis.	
Historia Naturalis besonders die Mineralogie.	3 st. Ueber alle drey Regna. 1 st. Agricultura nach du Hamel und Home.	3 st. Ueber alle drey Regna. 1 st. Mineralogie nach Wallerij Mineralogia . und Agricultura.	1 st. Mineralogie 2 st. Geschichte der Künste nach Spectacle des laNature , und Sulzers Encyclopedie.	2 st. Geschichte der Künste.
Exercitia Oratoria in teutscher Sprach.	* 1 st. Unter dem Professore Eloquentia.	* 1 st. Ueber Politica und Historica.	1 st. Ueber die vaterländische Geschichten.	1 st. Exercitia forensia oder Playdoyers.
Philosophia	1 st. Logic.	* 1 st. Logic. 1 st. Ethic. 1 st. Metaphysic.	2 st. Metaphysic. sonderlich Psychologie.	
Studium Juris.	O	* 4 st. Jus natura & historia, Legum.	4 st. Jus civile & Patrium.	
Gymnastica	2 st. Alle Wochen Exercitia militaria 4. Monat im Jahr.	2 st. Exercitia wie im ersten Jahr.	2 st. Exercitia militaria. NB. Sowohl diesen Exercitien als den übrigen Erziehungstunden sollen Inspectores beywohnen.	2 st. Exercitia militaria. Erst in diesen 4. Jahren, sollen die jungen Leute von der Inspection der Pädagogen entlassen werden.

### ANNEXE 3

WILHELMI, SINNER, *Verkürzter Inhalt des Vorschlags zu einer besseren Einrichtung der Schulen in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend.* Bern, 1766, 16 p.

#### PRAECISUM, ODER

#### VERKÜRZTER INNHALT DES VORSCHLAGS ZU EINER BESSEREN EINRICHTUNG DER SCHULEN HIESIGER HAUPTSTADT.

Dieser Vorschlag enthält,

Erstlich, eine neue Einrichtung der unteren Schulen, sowohl in Ansehen der Präceptoren als in Absicht auf die Unterweisung selbst; und

Zweytens, gehen die Gedanken auch auf die Verbesserung der Academie, und zwar sowohl in Ansehen der wirklich errichteten Lehrstühlen als auf einige neu zu errichtende Stellen, die zum besten derselben unentbehrlich geglaubt werden.

#### I. Neue Einrichtung der unteren Schulen.

- 1) In Ansehen der Präceptoren glaubet man, daß es den Schulen vortheilhafter seyn würde, wenn ein jeder derselben mit einem besondern *Penso* beladen würde, welches er mit allen Classen betreiben würde

Vide Vorschlag pag. 33-36

Man hoffte dadurch den Fehler zu verbessern, daß alle Jahre die Schüler zu einem neuen und ihnen ganz unbekanntem Lehrer befördert werden, wo eine geraume Zeit verfließet, ehe sie einander bekannt werden, und ehe sie sich an eine Art der Unterweisung gewöhnen, die von der vorhergehenden allemahl verschieden ist, dabey dann auch ein jeder Lehrer fertiger, geschickter und gründlicher werden würde.

Pag. 20 & seq.

- 2) In Ansehen der Unterweisung selbst, machet man die Unterweisungsstunden eine von der anderen unabhängig; Jeder Schuler kan sich diejenige auswählen, die ihm am nützlichsten sind; da bisdahin ein jeder Schüler alles lernen mußte, was in den Schulen gelehret wird; dadurch kann die öffentliche Unterweisung am besten mit den Privat-Unterweisungen zu Hause betrieben werden; und es ist gar niemand, der sich dieselbe nicht im Ganzen oder zum Theil zu Nutzen machen könnte.

Pag. 24. 37. 39.

3) Wird die ganze Unterweisung in den Schulen durch diese Einrichtung auf das genaueste miteinander verbunden, indeme man die Schüler nach ihrer verschiedenen Fähigkeit in denen verschidenen *Pensis* bey einander hat und auch nach ihrer Fähigkeit in jedem *Penso* besonders promoviert. Bisdahin war jede Claß eine besondere Schule: der fertige Schüler mußte mit dem von langsamen Gaben die gleiche Zeit aushalten ; Nach der gegenwärtigen Einrichtung aber wird er so gleich dahin weiter gehen, wozu er geschickt und fähig ist, und da stille stehen, wo er nicht genugsame Kräften erhalten. Bis dahin wurden die Schüler auf einmal von allen *Pensis* einer Claß zu allen *Pensis* einer andern Claß versetzt ; da aber kein Schuler, auch nicht ein einziger, in allen Theilen seines *Pensi* die gleichen Progressen machet, so entsteht dadurch eine Verwirrung, die die allerschädlichsten Folgen haben muß, und auch wirklich hatte

Pag. 21 und 22. Item 35-36

Die neue Einrichtung geht weiter auf die Theile der Gelehrsamkeit selbst, die in den Schulen gelehret werden, sie führet

4) In der Religion ein ander Unterweisungsbuch ein, als der Heidelbergische Catechismus.

Pag. 40-43 und eliminirt

5) Die Kyburzische Kinderbibel aus derselben

pag. 34

6) Schlagt sie einen verkürzten, und wie es scheint, geschwindern Weg vor, die todten Sprachen und insonderheit die lateinische Sprache zu erlernen.

pag. 52-57

7) Die Schreibstunden, sowohl zur Schreibkunst überhaupt, als insonderheit zur Rechtschreibung werden verdoppelt und um ein namhaftes vermehret ; da bisdahin der Schreibmeister allen Classen zusammen in einer Wochen mehr nicht als sieben Stund in allem gewidmet hatte

pag. 50

8) Die Stunden in der Arithmetik und den mathematischen Wissenschaften, als der Geometrie, Mechanik, *Architectura civilis* und *militaris* werden desgleichen eher angefangen und weiters geführt.

pag. 51

9) Wird in dieser Einrichtung eine geraume Zeit der Historie und Geographie gewidmet, worinn bisdahin in den Schulen zum Theil nichts, zum Theil sehr wenig, gethan worden.

pag. 51 und 52.

Endlich werden einige neue *Studia*, die in unseren Schulen gar niemals betrieben werden, hinzu gesetzt, als

10) Die Kenntnis der deutschen Sprache, die von einem unentbehrlichen Nutzen und Gebrauch allen Ständen seyn muß.

pag. 44-46

11) Die Zeichnung als das nöthigste Hilfsmittel der Künsten, und eine der nützlichsten Beschäftigungen junger Menschen.

pag.48-48

12) Die Anfänge der Naturhistorie, die dem Alter der oberen Schülern sehr angemessen, und der menschlichen Gesellschaft von dem allergrößten nutzen ist.

pag 47. und 50.

Alles in der Absicht und zu dem Endzweck, wie die Aufschrift des Vorschlags vorweist, daß die Schulen nicht nur zukünftigen Geistlichen, wie bis hiehin, sondern der ganzen Jugend aller Ständen und Begangenschaften nützlich und vortheilhaft seyn könnten.

pag. 14. und 18.

Ueber die Verbindung aller *Pensorum* unter einander, und ihre Vertheilung in Stunden und Tagen der Wochen, werden die Tabellen den nöthigen Bericht ertheilen.

13) Damit aber diese öffentliche Schulen eine Auferziehung der Jugend heissen können, so ist auch für die Aussicht auf die Sitten derselben gesorget worden, indeme für die Schuljugend *Inspectores morum* vorgeschlagen worden, wie pag. 58-63 zu sehen, wobey man auch angemessene Leibsübungen und militarische Exercitia anrathet, damit die Jugend stark und gesund erhalten werde.

pag. 63. und 64.

14) Dieser Plan von Studien und ihre genaue Befolgung aber kan nicht Platz haben, ohne daß die Schulen mit einer neuen Claß, nach der Schul-Ordnung von Anno 1616. und dem Project von 1753. wieder vermehrt wurden

pag. 32. und 33.

15) Hiedurch wurde die Jugend um ein Jahr länger in den Schulen aufgehalten, und das abgelegte vierzehende Jahr zu dem gewohnten Ziel der Schuljahren gesetzt werden.

pag. 33.

## Umkosten dieser Einrichtung.

Diese Einrichtung der Schulen wurde aber nachfolgende Ausgaben unumgänglich nothwendig machen, als

- 1) Einen neu zu erwählenden Provisoren welchem die gewohnte Pension der 200. Crn. nebst 60. Crn. Hauszins zukommen wurden.  
pag. 154 und 155
- 2) Ein *Præceptor extraordinarius* für die Repetitionen und diejenigen Schüler, die mit auswendiglernen beschäftigt werden, nach pag 83. Diesem könnte man wohl nicht weniger als 120. Crn. Gehalt beylegen.  
pag 155.
- 3) Ein Meister der Zeichnung 150 Crn. die Schüler aber, die seine Lectionen besuchen wurden, müssen ihm monatlich 10 Bzt. bezahlen.  
pag. 157. N°. VI
- 4) Die Vermehrung der Schreibstunden wurden eine Vermehrung der Besoldung des Schreibmeisters nach sich ziehen von 100. Crn.  
pag. 156.
- 5) Der Magister Matheseos erforderte eine Vermehrung seiner Pension von 80. Crn. da seine Arbeit verdoppelt worden. Man sehe  
pag. 157. N°. V.
- 6) Die Schul-*Præmia*, die zu der Nacheiferung der Jugend so nöthig und nützlich sind, davon geredt wird, pag. 64-67 erfordern keine neue Ausgaben, sondern nur eine Veränderung der Bestimmung der alljährlich darzu gnädigst ertheilten Gutthaten.  
pag. 158-160.

Endlich ist die Naturhistorie, die einen neuen Lehrer vonnöthen hat, eher auf die Rechnung der Academie als auf der Schulen zu setzen, und wird in derselben erscheinen.

## II. Einrichtung der Academie.

Nach abgelebtem vierzehendem Jahre solten die *Studiosi* des weltlichen Standes noch vier Jahr die academischen Studia betreiben, wo sie in einem *Cursu* von eben so viel Jahren die weitere Erkenntnis

und Wissenschaft dessen erhalten könnten, davon sie die ersten Anfänge in den Schulen erlernt. Dazu sind

- 1) Die wirklich gesetzten Catheder der Professoren so eingerichtet, daß diese *Cursus* bey denselben können gefunden und befolget werden.  
pag. 126. 134. und 139. 140.
- 2) Werden die *Studiosi* noch 3. Jahr unter der Inspection ihrer *Pædagogen* gelassen, worfür dann noch 2. neue *Pædagogi* nöthig seyn, und ihre Anzahl in allem auf 6. ansteigen wurde.  
pag. 61. und 62.
- 3) Wurde zu Erlernung dessen, was zu der Erziehung der politischen Jugend unumgänglich nöthig ist, mit recht gehören, die Kenntnis der vatterländischen Geschichten. Einen solchen Lehrer, da bisdahin derselbe gänzlich gefehlet, hoffet man von der Gnade der Oberkeit zu dem Besten Ihrer Söhnen, pag. 142. 143. Eine jährliche Pension von 150. Crn. wurde seine Belohnung seyn.  
pag. 160. N°. IX.
- 4) Ein *Professor Ordinarius* in der Naturhistorie und Mineralogie, da dieses Studium einem Land so nützlich, und bey uns noch so unbekannt ist, wurde eine der nöthigsten Stellen in unserer Academie bekleiden. Dieses weitläuffige und köstliche Studium aber wurde auch ein stärkeres Gehalt nothwendig machen, und kaum könnte man einem tüchtigen Professor dieser Wissenschaft minder als 400. Crn. jährliches Einkommen anweisen.  
pag. 143.-147.
- 5) Wird in dieser neuen Einrichtung der academischen Studien die Beredsamkeit insbesondere betrieben, und durch die verschiedenen Orationen, welche die geistlichen und weltlichen *Studiosi* alle Wochen halten sollen, dieser in einer Republik so wichtige Theil der Erziehung, welcher bisher ziemlich verabsäümet worden, in acht genommen.

### Berechnung der gesamten Ausgaben in den unteren Schulen

Dem neuen Provisor	nach N°. I.	Crn. 260
Dem <i>Præceptor Extraordinario</i>	nach N°. II	120
Dem Zeichnungsmeister	nach N°. III.	50
Dem Schreibmeister Vermehrung	nach N°. IV.	100
Dem <i>Magister Matheseos</i> Vermehrung	nach N° V	80
		Crn. 710

**In der Academie.**

Dem Lehrer der vatterländischen Geschichten	nach N°. III.	Crn. 150
Dem <i>Prof. Hist. Nat.</i>	nach N°. IV.	400
Denen 6. Inspectoren oder <i>Pædagogis</i> jedem 30. Crn. thut		180
		Crn. 730
	<i>Summa</i>	Crn. 1410

Den Beyschuß der Particularen für diese *Pædagogos* hat man für jeden Schülerknab auf eine, und für jeden *Studiosum* auf zwey neue Dupplonen gesetzt.

Diese Ausgaben, die in allem, nach vorhergehenden *Numeris, 1440*. Crn.ausmachen, erforderte die neue Einrichtung, die in der Academie, eben wie in den Schulen, das Beste aller Ständen und der politischen Jugend besonders vor Augen hat, unumgänglich.

Solte man aber weiters gehen, so wurde die Anlegung eines *Musæi* oder einer *Galerie* wo die Productionen und sonderlich die Mineralien des Landes nach ihren Klassen aufbehalten wurden, nicht nur, sondern von einem besondern Nutzen für die Jugen seyn. Ein solches *Musæum* könnte auch ohne grosse Unkosten des Staats angelegt und nach und nach in Stand gebracht werden. Man lese hierüber pag. 145. bis 147.

Desgleichen ist ein *Collegium Anatomicum* und *Physiologicum* in einem policirten Staat vast unentbehrlich. Die Gesundheit und das Leben der Menschen soll billig von dem allergrößten Werth für denselben seyn. pag. 147.

Endlich, da es sehr wichtig scheint, daß alle die, so in öffentlichen Bedienungen, entweder dem Staat oder der Gesellschaft dienen, die nöthige Geschicklichkeit zu ihrem Beruf erhalten, so wurde eine Art Verbindung für die politische Jugend zu einem academischen *Cursu* von drey Jahren von dem allergrößten Nutzen für den Staat und für die Gesellschaft seyn. pag. 149 und 150.

Und da alle Bemühungen zu der Verbesserung der Schulen vergebens wären, wenn sie nicht mit rechtschaffenen und gelehrten Männern versehen sind ; Niemand aber sich so leicht dieser beschwerlichen Arbeit widmen wird, ohne einen sicheren Vortheil dabey zu gewinnen, so wurde die Ausführung dieser neuen Einrichtung schlechterdings unmöglich seyn, wenn es nicht der Hohen

Oberkeit noch ferners gefallen solte, das Sprechrecht auf die Pfarreyen der zweyten Claß nach einer Arbeit von zehen Jahren den Schuldienereu gnädigst zu continuiren, der neu zu *établirende* Provisor aber wurde davon ausgeschlossen seyn, bis er eine der sechs alten Stellen bekleiden wurde.

pag. 153-155.

## ANNEXE 4

[SINNER DE BALLAIGUES, Johann Rudolf], *Ist est denn auch möglich, bei gegenwärtigen Umständen, unter uns eine gute Unterweisung in den öffentlichen Schulen zu erhalten ?.*

Rostok, 1768, 16 p.

*Damnosa quid non imminuit dies ?*

*Aetas parentum pejor avis tulit,*

*Nos nequiores, mox daturos*

*Progeniem vitiosiore.*

Horatius

Wann eine öffentliche Schule ihren Zweck erreichen, und der Jugend nuzlich seyn soll, so werden zum Voraus drey wesentliche Dinge erfordert.

- 1) Schuz, Beystand und Zutrauen von Seiten der Regierung.
- 2) Beystand und Zutrauen von Seiten der Hausväter.
- 3) Eifrige, wolgesinnte, uneigennütige und geschikte Lehrer.

### 1) Artikel

Die Regierung muss nicht nur die nöthigen Lehrer einsetzen und bezahlen, sondern in Auswahl derselben, ohne Ansehen der Person, ohne Privat-Interesse, ohne Recommandationen, allezeit solche Lehrer auswählen, welche zu diesem Amt die tüchtigsten sind. Kein Vorrecht der Geburt oder der Burgerschaft soll hier einfließen. Die Regierung muss ferners Oberaufseher bestellen, welche ihre Bemühungen nicht spahren, die Schulen zu besuchen, die Arbeit sowohl der Lehrer als der Schüler zu beurtheilen, den erstern in Ausübung ihres Amts, mit Ansehen beyzustehen, und hingegen auch die Knaben gegen die Gewaltthätigkeiten, und oft aus Unwillen oder grober Gemüthsart, mehr als aus Billigkeit veranlassete Züchtigungen zu schirmen; sonderlich niemals zu erlauben, dass Zerstreungen eines lebhaften Geistes, oder langsame Gaben, mit Bosheit und Trägheit unter gleiche Bestrafung gesetzt werden. Die Regierung muss ferners nicht auf jeden einlaufenden Particular-Bericht, noch weniger auf ausgestreute Vorurtheile, oder unwissender Hausväter leichter Dingen gefasste Begriffe, die eingeführte Lehrart verfallen und verwerffen. Sie muss sorgfältig unterscheiden, ob der schlechte Fortgang der Schulen einer irrigen Methode, oder viel eher dem wenigen Eifer, und dem Mangel an gutem Willen der Lehrer, vielleicht auch dem wenigen Zutrauen des *Publici* zuzuschreiben seye? Sie muss sich gründlich berichten lassen, ob ein jeder Lehrer zu seinem Penso die erforderliche Tüchtigkeit besize, ob keiner

unter ihnen blosser Dingen als ein armer und des Allmosens der Regierung bedürftiger Mensch seine Stelle genieße. Die Aufseher und Vorsteher der Schulen und Academie müssen es ferners als ihre pflicht ansehen, die von der Regierung einmal approbirte und anbefohlene Einrichtung der Schulen, dem *Publico* und den Hausvätern beliebt zu machen und anzurühren, um dadurch das so nöthige Zutrauen zu gewinnen, ohne welches kein Nuze geschaffet wird. Wie sollte man ohne dieses einigen Fortgang hoffen? Man seze, die Regierung lasse ein Mittel oder Recept wider die rothe Ruhr öffentlich ausschreiben, und die *Medici* zu Stadt und Land würden den Kranken sagen, dieses Mittel tauge nichts, sollte man wol verhoffen, daß die Kranken dasselbe mit Zutrauen gebrauchen würden.

Man siehet ein merkwürdiges Beyspiel von dem Einfluss, welchen das Zeugniß öffentlich bestellter Leute auf alles hat, was das Heil des Volks ansiehet; es ist dasjenige, was mit der *Einpfröpfung* der Blatern in Frankreich vorgegangen, da diese durch die Erfahrung so heilsam erfundene Methode dennoch durch das Zeugnis einiger *Medicorum* zu Paris unterdrucket worden. *V. Rapport sur l'inoculation, par la Faculté de Paris 1765.* Die Regierung muß ferners zwey Sachen in Schulen handhaben, ohne welche alles vergeblich ist. Wetteifer und Emulation, und gute Disciplin. Das erstere muß mit öffentlichen Belohnungen und Ehrenbezeugungen erhalten werden; dann ein Knab, der weiß, daß seine Progressen seiner Obrigkeit und seiner Verwandtschaft bekannt werden, wird dadurch zur Arbeit aufgemuntert. Weiß er, daß keine Augen über ihn offen sind, als seiner Lehrmeister und Mitschülern, so liget ihm nicht so viel daran. Die guten Sitten und Disciplin der Jugend sind unumgänglich, und können bey gegenwärtigen Umständen nicht verhoffet werden. Wie soll ein Knab sittsam, gehorsam und wolgeartet seyn, der etwann 6 Stunden des Tages mit seinen Lehrern zubringet, wo er eben von Höflichkeit nicht viel erlernen kan, die übrige Zeit auf den Strassen herum raset, wo und wie er will, ohne Aufsicht, ohne Züchtigung, auch nicht einmal bey Haus, weil die meisten Hausväter glauben, mit 1/2 Thag *per* Monat solle für alles gesorget seyn. Glückselige Burgerschaft, wo man die Religion, gute Sitten, die griechische und lateinische Sprache, schreiben, rechnen, alles auf einmal in der gleichen Schule, und in so billichem Preise erlernen kan? Aus diesen Betrachtungen hat man in dem Project für die Einrichtung der Schulen die *Paedagogos* angerathen, welche auf die Schulknaben beständige Aufsicht haben sollten, ohne welche niemal keine Sittsamkeit zu hoffen ist. Dieser Vorschlag hat aber nicht gefallen, vielleicht, weil man schwerlich solche Leute hätte finden können, die zu diesem Amt die erforderliche Eigenschaften besessen hätten, und fremde Leute liebet man hier nicht, wenigstens nicht fremde Talenten. So lange also diese Anarchie unter der Jugend fortdauret, so lange wird in der Schule keine Disciplin seyn.

## 2) Artikel

Der Beystand und Zutrauen der Hausväter ist ferners zu einem glüklichen Fortgang der Schulen unumgänglich nöthig. Beydes fehlet gänzlich; das Zutrauen, weil man dasselbe gleich bey Anfang der neuen Einrichtung zu vernichten getrachtet, ja sogar in öffentlichen Anlässen. Der Beystand fehlet desgleichen; als das historische und geographische Pensum eingeführt worden, so waren nicht 10 Hausväter, die ihren Knaben einige geographische Charten oder Bücher angeschaffet hätten; man kauffet lieber eine Galone auf den Huth; man siehet besser, was auf dem Kopf als in denselben gehet. Es fehlet ferners das Zutrauen der Väter zu den Lehrern. Ein boshafter, oft lügenhafter Knab wird in der Schule bestraft; er verleidet bey Haus seine Lehrer, erzehlt die Sache nach seinem Kopf, und zu seinem Vortheil. Der Vatter nimmt alles für bekannt an; ein Glück, wenn er sich nicht selbst auf den Lehrer des Faustrechts bedienet. Kein Wunder! wer kennet die Schulen? Wer besucht sie? Der Begriff, den man sich von einem Provisor oder Magister machet, hat etwas ähnliches mit dem Begriff eines Scharfrichters, oder besser zu reden, eines Nachrichters, *propter posteriora*, und man muß es gestehen, es ist etwas barbarisches und knechtisches, daß man die Schulen, diesen Vorhof der Musen, mit solchen Executionen verunreiniget. Die Unwissenheit der meisten Hausväter ist ein anderes Uebel, welches alles Zutrauen unmöglich machet, wie sollen sie ein *Institutum* billichen, welches die mehreren niemal begriffen haben? Sonst wäre die Klage nicht geführt worden, man überlade die Knaben mit Lehrstunden und *Pensis*; vergeblich hat man es mundlich und in gedruckten Schriften deutlich gesezt, ausgenommen die Religion, und die lateinische Sprache, seyen die übrigen *Pensa* frey, so dass ein jeder nach seinem zukünftigen Beruffe, die griechischen, hebräischen, mathematischen, historischen, Schreib- und Zeichnungsstunden zu besuchen, oder nicht zu besuchen, frey seyn sollte.

## 3) Artikel

Endlich ist unstreitig das fürnemste Bedinge einer wolbestellten Schule, daß die Lehrer die Anfangs dieser Schrift gemeldeten Eigenschaften besizen. Man wird hierüber wenig sagen, das nöthigste zu bemerken ist dieses, daß es sehr nuzlich seye, treue Arbeiter zu belohnen; daß aber eine Belohnung erst in dem Falle würksam ist, wann sie kein *Jus quaesitum* ausmachet. Hat aber der fleißigste Lehrer die gleiche Belohnung, wie der schlechteste, so ist kein Eifer mehr da. Wer sich der Schule nur in dieser Absicht widmet, daß er nach 10 Jahren mit einer guten Pfarren daraus kommt, der wird schwerlich ein eifriger Schulmann seyn. Das heißt 7 Jahre die Schaafte hüten, die Rahel zu heyrathen. An den Schaafen ist indessen nicht vieles gelegen. Wenigstens sollte man im Zweifel stehen, ob man nicht die Lea haben müßte, wann man schlecht gehütet hätte.

Endlich wie hat man bey der neuen Einrichtung der Schulen die verschiedenen *Pensa* unter die Lehrer austheilen müssen? Auf Glück und Unglück hin? Es ware ungefehr, wie ein Schauspiel, da man die verschiedenen *Rôles* oder Personen durch das Loos oder auf eines jeden Willkuhr austheilen würde. Der eine muß der König, der andere ein Staatsminister, der dritte ein General seyn, und wäre schon keiner, der jemals sich zu seiner *Rôle* gerüstet hätte. So ware es bey der Einrichtung der Schulen. Sie, mein Herr Provisor! werden die Historie und Geographie dociren. Sie, die deutsche Sprache, die zwar ihnen bisher unbekannt ware; wenigstens die Gramatic davon. Sie, werden die lateinischen Poeten auslegen, und sonderlich die Knaben gewöhnen, die Verse wol auszusprechen, und auf den *Numerus* und *Accent* acht zu geben, obschon vielleicht sie, Herr Magister selbst, niemals keinen Vers recht ausgesprochen haben. Endlich fraget man, haben denn alle diese *Magistri* ihren besten Fleiß auf die Progressen der Jugend angewendet? Haben sie ihre Lehrstunden ohne Zeitversaumniß, ohne unnöthige Gespräche mit ihren Collegen angewendet? Hat ihnen einige Vermehrung der Arbeit in dem neuen *Instituto* keinen Unwillen verursacht? Hat die anderwärtige Eintheilung der Monatgelter, dabey einige unter ihnen etwas verlohren, keinen widrigen Willen erweket?

Bey allen diesen Umständen wird man freylich die neue Einrichtung verlassen müssen. Nimmet man die alte wieder, so kommet alles *in pristinum Statum* zurücke. Man wird nemlich alle Jahre ad *Lectiones publicas* promoviren, weil man *Studiosos* haben muß, sie mögen nun seyn wie sie wollen. Findet man keine Soldaten, die sechs Schuhe hoch sind, so wirbet man Kinder oder Zwergen. Das lateinische *Thema* wird, wie ehemals, der Probierstein der Progressen und Fähigkeiten der Schüler seyn müssen. Das bedeutet nemlich so viel, wenn ein Knabe 12 oder 15 Zeilen aus einer Schaffhauser-Zeitung, oder aus einem Calender in die Sprache der alten Römer zu versiren weiß, worinnen oft Wörter vorkommen, die bey den Römer zu existiren; als *ex[empli] gr[atia]* ein Pistolet, eine Masquerade, ein Pulvermagazin, ein Fernglas; wenn er in einer solchen Uebersetzung, sie mag nun so barbarisch seyn als sie will, nicht mehr als 5 *Soloecismos* hat, oder, welches nach einer andern Barbaren so viel giltet, 10 *Barbarismos*, so wird er ad *Lectiones publicas* promovirt, und wird ein *Studiosus Eloquentiae*. Dann dieses ist eine Schulregel, zwey *Barbarismi* gelten so viel *in latinis* als ein *Soloecismus*. Ich wollte so gerne sezen, 2 *Provisores* gelten so viel, als ein Profeßor. So ist endlich unser Schüler ein *Studiosus*; da muß er erst lernen, was er schon wissen sollte, den T. Livius, oder den *Sallustius* verstehen; von der *Eloquentia* und von der Historie, saget ihm der Profeßor *Eloquentiae & historiarum* nichts. Er genießet auch den Vortheil, wann er will, die *Lectiones* des *Professoris Matheseos et Physices* anzuhören. Da kan er die 4 Reglen der Arithmetik wieder lernen, wenn er sie in der Schule vergessen hat. Die *Leges motus*, und die *vim elasticitatis*, oder andere physische Lehrsätze kan er besser auf dem *Billard* studieren. Zulezt ist es gleichgültig; dann entweder soll er ein Geistlicher werden, in solchem Falle kan er sich mit einem *Compendio Theologiae*, und Altmanns *Oratoria sacra* behelffen; in höhern Jahren schreibt er Saks und Cramers Predigten zusammen. Er wird doch zulezt eine gute Pfarren bekommen; geschiehet es nicht durch eine Heyrath oder ein *Præceptorat*, so kan es doch nicht fehlen, nach dem neuen Reglement,

wann er nur die Kunst besitzt, lange zu leben. Soll er ein Weltlicher werden, so hat er nicht viel Studierens nöthig ; die griechische Sprache kan ein jeder ermangeln. Die lateinische muß nur ein *Medicus* oder ein *Advocat* wissen, daß sie doch *recepte* und *regulas Juris* in ihre *Praxis* einflicken können. Die *Eloquentia* ist auch nicht nöthig ; man redet ohne dieselbe ; ja sie ist sogar gefährlich, wie viele glauben, und man hat diesen Feind zimlich vertrieben. Wir bleiben bey dem Orakel des *Virgilii* :

*Excudent alii spirantia mollius aera,*<sup>655</sup>  
*Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,*  
*Orabunt causas melius &c. &c.*  
*Tu regere imperio populos, Romane, memento.*

Diese leztere Kunst ist eigentlich eine Inspiration, und kommt auf einmal ; es ist also unnöthig sich darauf zu bereiten. *Valete & plaudite.*

<sup>655</sup> Burri voit dans la phrase : « wir bleiben bey dem Orakel des *Virgilii* » et l'emploi du « etc. etc. » à la troisième ligne de la citation, la preuve que l'auteur de *l'Essay sur l'éducation publique* et du *Ist es denn möglich*, ne forment bel et bien qu'une seule et même personne. Voir *l'Essay* p. 130 note 489.

*Extraits de:*

**J[ohann] B[ernhard] DE MURALT<sup>656</sup>, *Projet de souscription en faveur d'un séminaire pour l'éducation de la jeunesse. 1770, 32 p.***

« La nécessité d'une bonne Education et de l'Instruction de la Jeunesse est une de ces vérités invariables qu'on ne prouve point. C'est d'elle que dépend le bonheur public, et particulier des Villes et des Peuples, la Conduite et la Conservation des grands et des petits Etats. La plus grande marque de sagesse qu'ait donnée le LEGISLATEUR des Spartiates, c'est d'avoir rapporté à l'éducation presque toute sa Législation. On ne peut rien dire de neuf, non plus, sur les fautes qui se commettent dans un Ouvrage si important, sur les défauts de la plûpart des Méthodes reçues, et sur la nécessité de prendre de tems en tems de nouvelles mesures, à proportion du changement des Mœurs. On a la-dessus d'excellens Ouvrages ; on s'en rapporte sur-tout, à ce qu'on en dit, il y a long-tems, le fameux Chancelier Bacon, Montagne et Mr. Locke, et de nos jours l'Auteur des Considérations sur les Moeurs de ce Siècle, Chap. Education; Mr. le Chancelier d'Aguesseau, Rollin, l'Abbé de St. Pierre et particulièrement Mr. de la Chalotais, dans son admirable Essai d'Education Nationale. » p. 3

« Il y a peu de Villes, où il y ait une plus belle et plus nombreuse Jeunesse, avec plus d'avantages et de dons de la nature pour l'esprit et le corps, que la nôtre. Si elle ne les fait pas valoir, ce n'est pas tant à elle qu'il faut s'en prendre, qu'à ses Instituteurs. (...) Il est démontré que toute bonne éducation doit être relative aux circonstances de chaque Pays et aux constitutions de l'Etat. Et ce principe adopté, il sera aisé de prouver qu'il n'y a point de Jeunesse qui exige avec plus de raison une éducation nationale et civile que la nôtre, et que peut-être il n'y en a point qui soit moins élevée dans ce point de vue... On ne sauroit employer trop de moyens pour les guérir de cette hauteur et de cet orgueil qui fait notre vice national ». pp. 4.

« Toute notre Jeunesse en général est destinée au Gouvernement, elle y vise, et elle y aspire plus ou moins. (...) Si le Bien public demande que chaque génération naissante soit préparée à remplir avec succès les différentes professions de l'Etat, dans quelle étendue cea se trouve-t-il vray, à l'égard d'une vocation aussi sérieuse et aussi importante que l'est le Gouvernement, de toutes les Sciences la plus

<sup>656</sup> Johann Bernhard von Muralt (1709-1780), bailli de Thoun 1760, PC 1768, trésorier des pays de langue allem. 1777. Selon Haag, il est l'auteur du *Projet de souscription en faveur d'un séminaire pour l'éducation de la jeunesse (1770)*. *DHBS* V, 56 ; *ERNE* (1988) et *HAAG* (1900) 384 ss.

difficile et de laquelle dépend le bonheur de la Patrie et plus ou moins le sort et le bien-être des Citoyens de l'Etat?

On ne peut ignorer ni méconnoître, que cette Jeunesse aura un jour des devoirs à remplir, des devoirs de conséquence. Il faut donc lui apprendre à les connoître; Il faudroit lui donner une éducation dirigée sur ces vues. On devroit d'abord donner plus de soin qu'on ne fait à l'éducation générale qui doit servir de base à la particulière, s'appliquer à leur cultiver l'esprit, à leur former le coeur, à en faire des hommes, c'est-à-dire des êtres qui aient les nobles attributs de l'humanité; Il faudroit leur enseigner la Religion dans son véritable esprit, et sur-tout leur faire comprendre toute la beauté de sa morale et les sentimens sublimes qu'elle inspire, qui sont si propres à former d'excellens Citoyens. » p. 4-5

« L'esprit, le bon sens et la raison naturelle ne suffisent pas sans étude pour décider des questions difficiles et importantes; les injustices qui sont occasionnées par la malice ou l'ignorance d'un Juge, mettent très-peu de différence entre un Juge méchant ou un Juge ignorant. Il faut donc s'appliquer à l'étude dès sa plus tendre jeunesse. Ceux qui ont passé leur jeunesse dans la mollesse et l'oisiveté sont peu en état dans la suite de s'adonner à une vie laborieuse.

Outre les fonctions de Juge, ils ont sur les Bailliages bien des parties de la Magistrature à remplir, ils sont à bien des égards des Dépositaires de l'Autorité Souveraine, et peuvent faire beaucoup de bien et beaucoup de mal. Ils sont les Exécuteurs des Loix et des Réglemens; Ils doivent être les Peres et les Protecteurs des Peuples, qui par leur canal peuvent faire parvenir au Souverain leurs représentations sur tout ce qui leur tient à cœur, ainsi qu'ils forment une espèce de Pouvoir intermédiaire entre le Souverain et le Peuple.

Les Bailliages se donnent par le sort. La République par cette sage constitution a prévenu des inconvéniens plus grands encore que ceux qui peuvent en resulter. Ainsi l'Etat ne distribue pas à son choix les Provinces à ceux qui doivent les gouverner; toute notre Jeunesse joue le jeu d'avoir les Bailliages les plus importans.

Il est donc de la dernière conséquence de la préparer un peu à tout, et de lui former autant qu'il est possible, un caractère et un tour d'esprit conforme à notre constitution, et que la rende propre à remplir les différens emplois qui peuvent lui tomber entre les mains. Il faudroit les mener et les mettre sur les voyes d'étudier peu-à-peu les constitutions et les usages du Pays, la police et son économie, l'agriculture, et devenir un peu Observateurs, pour juger quel changement, et quels nouveaux réglemens peuvent être utiles; cela est d'autant plus essentiel, que les différentes Provinces du Pays se ressemblent aussi peu que les Nations les plus éloignées par le genie des habitans, le sol, leurs circonstances, leurs privilèges, usages et droitures, et leurs constitutions féodales, de la différence et des principes desquelles il faudroit aussi se former une idée, parce que chez nous, comme dans toute l'Europe, une grande partie des constitutions sont une suite du Gouvernement féodal.

C'est de la négligence à tous ces égards que résultent fréquemment des inconvéniens en faisant des Réglemens généraux, là où il n'en faudroit que de particuliers; de permanens, où il ne les faudroit que limités. Ainsi il faudroit continuellement s'instruire, de l'administration intérieure, de même que de la vraie politique étrangère, sur-tout à l'égard de nos Alliés et de nos voisins. » pp.7-9.

« Des essais d'Ecrivains se donnent le mot à l'envi, de sapper les fondemens de la Morale, et de donner des atteintes mortelles aux liens les plus sacrés de la Société, par un style séduisant où il ne brille que de l'imagination, d'autant plus dangereux que le Bien y est toujours mêlé avec le mal, tout est traité de préjugé, et la moralité des actions humaines est rendue douteuse.

De quelle importance est-il donc de guider la Jeunesse de bonne heure, non-seulement dans le choix des Livres et de leur former un goût de Lecture, mais de leur apprendre à tout lire avec examen, à ne pas se livrer aveuglement sur des choses qui intéressent si fort leur bonheur, à des Maîtres dangereux, parce qu'ils ont la vogue; mais de suivre le symbole que s'étoit choisi, après avoir mis de côté sa lyre, un des plus beaux esprits de l'antiquité.

*Quod verum atque decens, cur et rogo et omnis in hoc sum.*

*Nullius addictus jurare in Verba Magistri.* » p. 18-19.

« Le grand art de la première éducation ne devroit pas tant consister à faire étudier la jeunesse, que lui apprendre à étudier, les Maîtres ne peuvent que montrer le chemin, mais il faut marcher et travailler soi-même, il faudroit pour cela pourvoir à pousser les premières études un peu plus loin qu'on ne fait, et pendant leur cours former aux jeunes Gens un plan qu'ils puissent dans la suite poursuivre d'eux-mêmes, qu'ils auroient toujours devant les yeux avec de courtes maximes qu'ils reliroient continuellement, et une note des différens Auteurs qui leur seront toujours nécessaires suivant leur vocation, pour suivre l'excellente Regle de Quintilien : *Habeamus semper quod imitamur.* » p. 20.

« Nous avons nos Ecoles publiques, sur lesquelles on ne s'arrêtera pas long-tems, le Souverain n'a épargné ni soin ni dépense pour les perfectionner; et elles sont bonnes pour une Education générale conforme à l'institution de ces Ecoles; mais il s'en faut beaucoup qu'elles puissent remplir un plan d'Education civile et politique, telle que nos moeurs l'exigent. On n'a qu'à y jeter les yeux pour être persuadé, que par différentes raisons, elles n'en sont pas susceptibles; (...) Nous sommes donc réduits à l'Education domestique et privée. p. 21-22.

« On prendra autant de soin de l'éducation du corps que de celle de l'esprit, en tâchant de le rendre robuste par toutes sortes d'exercices, et on cherchera même à mettre à profit leurs amusemens et leurs récréations en diversifiant les études et les différens arts et exercices ». p.26.

« On croit qu'un Etablissement formé sur de tels principes, quand même il ne changera pas l'éducation générale, produira pourtant des vertus, formera des Peres de familles, des Magistrats, des Militaires, enfin des Citoyens propres à remplir pour le Bien public les différentes professions qu'ils embrassent. » p. 30.

« S'il étoit assez heureux de réussir (ce projet de souscription pour un établissement), peut-être qu'avec le tems on hazarderoit d'en proposer un pour *l'éducation de l'autre Sexe* de ce bel Ornement du Genre humain, dont l'éducation n'importe pas moins à l'Etat, et qui, ne leur en déplaît, a encore bien plus besoin de correction. Il rouleroit sur un plan tout différent, mais il n'est pas encore tems de parler de cela. » p. 31.

2) EXTRAITS D'AUTRES TEXTES DE SINNER DE BALLAIGUES PORTANT SUR LE THEME DE L'EDUCATION

ANNEXE 6

SINNER DE BALLAIGUES, *Die italiänischen Kriege. Rede gehalten den 23. April 1759. In Patriotische Reden, gehalten vor dem hochlöblichen aussern Stande der Stadt Bern. Bern. Hrsg. von B. Walthard. Bern, 1773, p. 54-55.*

Wenn ich von dem wichtigsten Gegenstand der Gesäzgebung reden wollte, so wurde ich hier von der Auferziehung reden; sie gehört zwar unter die fürnehmsten Pflichten eines jeden Hausvaters; allein die bürgerlichen Beschäftigungen, das zärtliche Vaterherz, die gelinde Regierung der Mutter, schwächen die Ausübung dieser Pflicht. Der Gesäzgeber thut deßwegen am besten, wenn er die Jugend, die des Staates Eigenthum ist, in öffentlichen Schulen auferziehen läßt; diesen Schulen aber sollten allezeit Männer von Verdienste vorstehn; Leute die alle zu dem wichtigen Amt der Auferziehung nöthigen Eigenschaften besitzen, und solche Leute sollten ohne Sparsamkeit belohnt werden.

Der fürnehmste Zweck öffentlicher Schulen ist eigentlich, sowohl den Leib als den Geist stark zu machen, und die häusliche Auferziehung hat keinen größern Fehler, als ihre allzugroße Zärtlichkeit. – Es wäre besser, wenn unsere jungen Leute den Hunger und Schlaf überwinden lernten, als alle die todten Sprachen, mit welchen man sie martert. – Sie könnten unter bestellten Meistern im fechten, reiten und andern kriegerischen Uebungen sich erzeigen. – Man könnte die fleißigsten durch Belohnungen aufmuntern. – Die Gewohnheit, seine Kräfte zu üben, wurde bis in die ältern Jahre fortwähren; man wurde jederman beschäftigt sehn, und die Beschäftigung der Burger ist das Heil eines Staates, da die Trägheit die Mutter aller Laster ist.

## ANNEXE 7

**SINNER DE BALLAIGUES, Abbaye de Bellelay. Séminaire de noblesse. Bibliothèque. Règle des religieux. In *Le Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*. Neuchâtel, MDCCLXXXI., tome 1, Chap. VIII, pp. 78-82.**

L'Abbaye de Bellelay est située au nord de Tavannes, dans le bailliage de Delemont. Ce monastere de l'ordre de Prémontré doit sa fondation à Sigeland, prévôt du chapitre de Motier en Grandval, qui en jeta les fondemens en l'an 1136. La table copiée sur l'original qui se trouve dans la bibliothèque de l'abbaye en rapporte quelques circonstances. Le nom de Bellelay, ou Bellelaye, lui fut donné par son fondateur en mémoire de ce que Sigeland s'étant égaré dans ces déserts à la poursuite d'un sanglier ou d'une laie, fit voeu de bâtir une chapelle à Saint Augustin, comme on le voit dans la table.

(...)

Ce monastere mérite d'être vu à cause de ses bâtimens considérables et de la beauté de ses jardins, environnés de grandes terrasses. On doit à l'abbé qui gouverne aujourd'hui, l'établissement d'un séminaire composé de jeunes gens de qualité d'Alsace et de Franche-Comté, digne des plus grands éloges ; rien n'est plus propre à faire chérir les instituts religieux<sup>657</sup>. De vastes maisons, où d'ordinaires on ne fait autre chose que de remplir tous les exercices religieux que la regle prescrit, deviendroient par là utiles à la société. La jeunesse éloignée des séductions et des distractions du monde est plus aisée à élever dans ces retraites. On se souvient encore des avantages qu'un ordre aujourd'hui proscrit dans presque tous les états a procurés à l'humanité. Les maisons religieuses abondent en provisions de toute espece ; la nourriture y est salubre, les lieux d'exercice spacieux et commodes ; le corps et l'esprit y trouvent ce qui leur est nécessaire. Ce seroit, à mon avis, la meilleure réforme à faire des ordres religieux, que de les obliger à établir des séminaires, dont les pensions pourroient être modiques, la vie étant peu coûteuse, et les moines enseignant eux-mêmes la plupart des arts et des sciences. L'abbé de Bellelay s'occupe avec succès à perfectionner son séminaire, où les pensionnaires sont actuellement au nombre de soixante. Le prix annuel de la pension, les maîtres compris, n'excède la somme de dix-huit louis. L'instituteur ayant jugé que le succès de son établissement dépendroit en grande partie du choix des pensionnaires, et qu'il falloit le rendre attrayant pour la noblesse, a su sagement lui donner la forme d'une école militaire. Le Pere Placide, autrefois officier de dragons, exerce tous les jours ses jeunes soldats, et se rappelle sans doute avec plaisir son premier métier. La physique étant la science la plus utile à l'humanité, comme son étude est la plus propre à attacher la jeunesse, un autre religieux est chargé de cette partie et du soin des expériences. On électrise aujourd'hui dans ce couvent, où dix

<sup>657</sup> FRANCILLON (1996) I, 210 a retranscrit ce passage dans son chapitre consacré à l'éducation au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il nous apprend que ce pensionnat a été ouvert en 1772 et qu'il «constituait sans doute l'unique institution scolaire publique de Suisse romande fondée sur des principes pédagogiques à la page et adaptés aux besoins de la communauté».

années auparavant les moines languissoient sous l'austérité de la regle et l'ennui des études obscures et peu utiles de la théologie scholastique. La bibliothèque de l'abbaye commence à prendre une forme plus humaine, quoique sa première institution tienne de l'esprit monacal. Les voyageurs qui abondent ici sont accueillis avec bonté, la musique est bonne, et fait une des principales récréations. Un jardin immense est uniquement destiné à nourrir les religieux. Les caves qu'on ne manque pas de faire voir aux curieux, sont un objet très-important dans tous les monasteres. Un caveau attaché à l'église offre un spectacle plus sérieux ; c'est là qu'on dépose dans des cellules voûtées les restes de ces bons peres. Une inscription simple et modeste marque le nom du défunt, son âge et la date de sa mort. La regle de l'ordre est sévère, et exige journellement plus de sept heures d'exercices spirituels, qui sont distribués de la manière suivante :

### A l'église

A minuit, ou matines, une heure et demie.

A six heures, priere, une heure.

A neuf heures et demie, chapitre, tierce et grand'messe, une heure et demie.

A midi, une demi-heure.

A trois heures, vêpres, trois quarts d'heure.

A sept heures du soir, complies, de même.

Somme six heures.

*Au couvent.*

Méditation, examen, lecture, examen général, en tout une heure et demie.

Ces méditations, ces examens de soi-même, semblent devoir exiger plutôt la disposition de l'ame qu'une heure fixe. Un religieux fatigué par des exercices si fréquens, peut-il apporter à chaque moment prescrit par la regle, comme un soldat à l'exercice, seul et sans témoins, l'attention qu'exige une pareille conversation de lame avec son Dieu ? Qu'attendre de cet examen de soi-même, un moment avant de se mettre à table, où l'estomac demande des subsides matériels ? Admirons la ferveur des premiers instituteurs des ordres, qui mesuroient les forces de l'homme d'après celles que l'enthousiasme seul peut donner à une ame exaltée au-dessus de sa nature.

## ANNEXE 8

**SINNER DE BALLAIGUES, Montmirail. Séminaire de Herrenhut en cet endroit. In *Le Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*. Neuchâtel, MDCCLXXXI, tome 1, Chap. XII, pp. 158-1.**

A environ mille pas du pont l'on voit à côté du grand chemin de Neuchatel, sur un coteau dont la vue domine sur les marais, et sur un horizon immense, terminé par la chaîne des Alpes, une maison isolée, entourée d'ombrages, habitée aujourd'hui par une petite colonie de la secte des Moraves ou de Herrenhut, dont l'établissement est dû à la générosité de deux gentilshommes Bernois, du nom de Vatteville, retirés depuis quelques années à Herrenhut, où leur postérité réside encore. Leur zèle pour les progrès de la secte les engagea à destiner la maison de Montmirail, qui jusques là n'avoit été qu'une jolie campagne, à loger de jeunes demoiselles dirigées selon les principes d'une éducation pieuse et modeste, dont le plan est renfermé dans l'avis suivant.

### *Plan de la pension établie à Montmirail pour de jeunes filles.*

Le but que l'on s'est proposé en établissant cette pension, c'est d'avancer le vrai christianisme, en tâchant, selon la grace que Dieu nous dispense, de planter dans le coeur de nos élèves les vérités de l'évangile, tant par l'instruction que par l'exemple. Nous croyons que la méthode la plus sûre pour obtenir ce but, est de suivre la règle que Notre-Seigneur nous a donnée lui-même : *Laissez venir à moi les enfans*, Ec. (?) Marc 10.14.

Ainsi notre point de vue constant, est d'amener les enfans qu'on nous confie, à celui qui les a rachetés par son sang, et à qui ils ont été consacrés dans le baptême. C'est à cet objet que se rapportent particulièrement nos dévotions domestiques et les instructions cathéchistiques dans lesquelles on suit le cathéchisme de Heidelberg, combiné avec l'écriture sainte. Si l'une ou l'autre apporte un autre cathéchisme usité dans l'endroit d'où elle vient, on leur fait remarquer que de tels livres se trouvent d'accord quant au fond et à l'essence de la religion, et qu'il n'y a de la différence que dans la méthode et dans les expressions.

Nous sommes agrégés à la paroisse de Cornaux, qui est à une petite lieue d'ici ; nous y allons au sermon aussi souvent que le tems et les chemins le permettent, et nous y communions quatre fois l'année.

Avec cela nous tâchons d'occuper utilement nos pensionnaires, en leur enseignant les choses nécessaires à la vie présente. Elles peuvent apprendre à faire les ouvrages du sexe, comme à tricoter, à broder, à faire la dentelle et les gants à jour. On leur enseigne à lire et à écrire en françois et en allemand, l'arithmétique, la musique vocale pour le chant des cantiques, et le clavessin.

Elles ont tous les jours leurs heures de récréation, soit à la promenade, soit à d'autres exercices, toujours sous les yeux de leurs gouvernantes.

Les frais de la pension sont, pour la table, logement et leçons, vingt-deux livres dix sols par mois, argent de Berne.

Le blanchissage se paie à part, et est porté en compte aux parens, avec les autres dépenses pour linge, habits et autres articles. Ce compte leur est envoyé de six en six mois.

La pension se paie six mois d'avance.

Chaque pensionnaire a son propre lit. Ces lits sont placés dans deux chambres contiguës. Il faut que chaque pensionnaire apporte le sien, c'est-à-dire le dedans du lit, ainsi que les draps, serviettes, essuie-main et service de bouche.

On leur donne pour le déjeuner de la soupe, pour le dîner soupe, bouilli et jardinage ; à goûter deux fois la semaine du café au lait avec le pain ; et les autres jours, du lait ou du beurre, du miel du fruit, selon la saison ; à souper, soupe, rôti, fruit cuit, salade ou autre chose, selon la saison ; et aux deux repas, du vin avec de l'eau.

« Au reste, comme le succès de toutes notre vigilance et de toutes nos peines dépend uniquement de » la grace et de la bénédiction de Dieu, c'est à lui que nous avons recours dans le sentiment de notre » insuffisance ; et nous supplions les parens qui nous confient leurs enfans, de nous seconder par » leurs prieres. »

Un pareil séminaire n'est pas fait pour réussir parmi les gens du monde ; l'éducation qu'on y donne éloigne trop de ce qu'on appelle belles manieres : mais il est aisé d'imaginer des moyens de former, en changeant un peu son plan, quelque chose de plus généralement utile.

Cette singulière colonie réunit à l'éducation un établissement pour quelques dames avancées en âge, que la dévotion et l'amour de la retraite y ont attirées. On voit que l'institut a quelque rapport avec Saint-Cyr. Actuellement il y a trente pensionnaires de l'âge de dix à quatorze ans. La situation agréable de ce lieu, la paix et le bon ordre qui paroissent y régner, inspirent le desir de voir naître dans les pays protestans, des instituts de cette espece, qui, protégés par les gouvernemens et bien dirigés, seroient de la plus grande utilité. Une salle assez spacieuse y sert aux exercices spirituels, aux lectures et à la musique. Le directeur de la maison reçoit de Herrenhut un Journal chrétien, dont la lecture se fait en commun. Il contient quelques détails sur l'état des missions de la secte dans les isles Caraïbes, l'histoire du baptême de quelques négresses, la fin édifiante d'un nouveau converti, la pénitence d'un autre. On reconnoît dans tous ces écrits le style affectueux et tendre du quiétisme.

## ANNEXE 9

SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe, Berne au XVIII<sup>e</sup> siècle. [Extrait d'un volume inédit du *Voyage dans la Suisse occidentale* (1781)]. Publié avec une notice biographique par Félix Bovet. Tiré à part de la *Revue Suisse*, t. 16, Berne / Neuchâtel, 1853, p. 26-27.

« Les écoliers apprennent pendant sept années les éléments des langues et des sciences, après quoi ils sont reçus étudiants. Ordinairement ces sept années ne suffisent pas même à apprendre le latin ; on n'y fait pas assez usage de la méthode des Anglais qui ont soin d'orner la mémoire des jeunes gens de poésies d'Horace, de Virgile et d'Homère. J'ai connu un des plus grands seigneurs de l'Angleterre, âgé de 50 ans, qui, à la vue d'un tableau représentant l'enlèvement d'Europe, se mit à réciter une épigramme de l'Anthologie grecque, dont il se souvenait depuis le collège. Après ces sept années vient le *cours académique* : le plan d'études qu'on y suit ne semble propre qu'à former des ecclésiastiques : aussi ne voit-on guères d'autres étudiants fréquenter ces leçons. On passe deux années en Eloquence, deux années en Philosophie, et six années en Théologie. Pendant les deux premières années, qu'on a mal à propos désignées par le mot d'Eloquence, on explique aux étudiants quelques passages de Tite-Live ou d'un autre auteur latin ; le professeur établit pour cette classe y ajoute quelques leçons d'Histoire qui ne méritent pas qu'on en parle. Les éléments de la logique, enseignés avec toute la pesanteur de la méthode allemande et suivis de quelques définitions métaphysiques, constituent le cours auquel on a donné le beau nom de Philosophie. La Physique et l'Histoire naturelle sont presque entièrement abandonnées : un professeur en Mathématiques, chargé de la Physique expérimentale<sup>658</sup>, n'a d'autres auditeurs que quelques étudiants destinés à l'état ecclésiastique, et que l'on oblige, sous peine d'amende, à fréquenter ses leçons. L'étude de la Jurisprudence est fort négligée. »

<sup>658</sup> Il s'agit sans doute de Nicolas Blauner, professeur ordinaire de mathématiques dès 1748, dont les cours n'étaient pas réputés fameux de Berne. Voir MACCABEZ (1903) 10, *SBB* III 1896.

## 3) Lettres conservées de la correspondance privée de Sinner (bbb)

### 3.1. Lettres écrites par Sinner de Ballaigues

## ANNEXE 10

Lettre de Sinner de Ballaigues à un anonyme, membre de la Société Helvétique de Schinznach, à Soleure (15.03.1768)  
Mss. H.H. XIV. 165 (S)

Berne, ce 15 mars 1768

Monsieur et tres honoré Confrere en Schinznach,

Permettés que je me serve des droits de notre ancienne Connaissance, pour avoir l'honneur de me rappeler a votre souvenir, et vous recommander, si les affaires d'Etat vous permettent toujours de donner des momens à la musique, une chanteuse de Manheim, nommée Signora Neüer, qui est pensionnée de notre Grand Concert, et à qui je voudrois procurer de pouvoir se faire entendre, et faire quelque petit profit, dans votre ville. C'est une fille de merite, eleve de Holsbauer, qui chante, a mon jugement, et a celui des connoisseurs, dans un excellent gout Italien, et au dessus de ce que jamais nous avons eu en Suisse. Nous lui donnons 150 Sequins pour l'hyver et c'est peu, en raison de son talent; elle a l'organe de la voix argentin, et gracieux au possible.

Si vos affaires vous permettoient de venir passer le Samedy prochain chés nous, c'est le jour ordinaire du grand Concert, vous l'entendriez! Si vous ne pouvés faire cette course, ou cependant moi et les amis de Schinznach seroient bien enchantés de vous faire notre Cour, et de vous faire passer ces momens aussi agreablement que possible. Honorés moi au moins d'une reponse, et dites moi, Mons[ieu]r et tres honoré Ami et Confrere, si l'on n'auroit pas envie à Soleure de donner un Concert a cette D<sup>lle</sup> Neuer. elle est de l'Eglise Catholique Romaine et seroit peut etre bien aise de faire en même tems ses Paques chés vous.

Le Comandant d'Arbourg, Watteville de Montbercy est à Berne, il est devenu tout militaire. Nous sommes fort occupés de ce metier depuis quelque tems, et nos Milices travaillent fortement au maniement des armes et a l'exercice.

Je compte aller ce Printems a Schinznach, faites moi l'honneur de me dire, si j'aurai le bonheur de vous y voir. Agréer l'assurance de la consideration parfaite avec laquelle j'ai l'honneur d'etre, Monsieur et très honoré Confrere.

V. T. humble et obeis.  
Serviteur  
Sinner de Balaigue  
Bibliotecaire

Reproduction de la lettre de Sinner de Ballaigues à un anonyme, à Soleure.

Jeune le 15<sup>e</sup> Mars  
1764.

Monsieur et très honnorable Compere en Schinraucht

Permettez que je me serve de l'intermédiaire de votre  
confiance, pour avoir l'honneur de me rappeler à votre  
souvenir, et de vous recommander, si les affaires d'Etat vous  
permettent toujours de donner des moments à la musique  
une chanteuse de Mankheim, nommée Signora Neuer,  
qui est persennée de votre grand Concert, et à qui je  
voudrais procurer de pouvoir se faire entendre, et faire  
quelque petit profit, dans votre ville. C'est une  
fille de mérite, élève de Holzbauer, qui chante, et  
son jugement, et à celui des compositeurs, dans un excellent  
gout Italien, et au delà de ce que jamais nous avons  
eu en Suisse. Elle a pour son loyer 150 Sequins pour l'hiver  
et en hiver. Elle a pour son talent, elle a le langage de la  
voix argentine, et gracieux au possible.  
Si vos affaires vous permettent de venir passer le Samedi  
prochain chez moi, c'est le jour ordinaire du grand  
Concert, et le lendemain. Si vous ne pouvez faire

cette course, ou cependant moi et les amis de Schinraucht  
devrions bien souhaiter, si vous pouvez nous faire  
faire passer les moments auj. assemblant que possible  
honnors moi au milieu d'un regon, et d'ites moi, honne  
et très honnorable Ami et Compere, si l'on n'auroit pas envie  
à Soleure de donner un concert à cette fille Neuer.  
elle est de l'Eglise Catholique, et n'a point de  
bien aise de faire en même temps les bagues d'un vin  
le Commandant d'Arburg, Waterstein de Mumburg, et  
à Rome, il est d'ailleurs tout militaire. Non l'on ne  
occupe de ce métier depuis quelque temps, et nos Suisses  
travaillent fortement au moment de la guerre et  
à l'exercice.  
Je compte aller ce Printemps à Schinraucht, faites moi  
l'honneur de me dire, si jamais le bonheur de vous y voir  
après l'expiration de la commission que j'ai faite avec le  
Sieur Wernner de  
Monsieur et très honnorable Compere.  
N. S. Humbrecht Ober  
Saniteur  
Sinner de Ballaigues  
Bibliothecaire

Cere ciere viros, Bachumque accendere cantu.

Quo non praestantior alter,

P.S. Si vous  
pouvez venir  
5 ou 6. fois  
quoique si n

**Lettre de Sinner de Ballaigues à G. E. Haller (24.11.1779)**  
**Mss. H.H. III. 197, p. 374-377**

Cerlier, 24<sup>e</sup> nov.

Monsieur, aiant appris par Mons. Hug que vous desirés quelques exemplaires de mon Prospectus, je vous prie d'accepter ces deux ci joints, avec quelques avis dont je vous supplie de faire usage en ma faveur. Le premier est de ne pas en parler comme d'un ouvrage que j'avance, etant obligé de vous prevenir, qu'on m'a deja averti de Berne que je ferois mieux de supprimer l'ouvrage même, dont je risquois d'essuier des chagrins. Quoique j'aie certain conviction de n'y avoir rien mis dont je ne puisse repondre au tribunal de la religion et de la patrie. Je ne sais a quoi je dois m'attendre de la part de certains Censeurs. Vous voudres bien, Monsieur, etre de mes partisans, et me juger en homme éclairé et tolerans, tel que je crois avoir l'honneur de vous conaitre. Si l'on est inquiet de la publication de mon livre, je crois qu'on a tort. Mais si l'on croit que la patrie est interessee a ce qu'il soit supprimé, on n'a qu'a m'en donner 45 louis que les libraires leur donerons, et l'enfermer ou l'on voudra. Mais je dis ceci pour plaisanter. Serieusement, Monsieur, mon livre est le fruit de 15 ans de remarques de tout genre et je crois qu'il n'est pas mal fait. Dites moi votre avis du Prospectus. Je suis encor le maître de mon manuscrit, que je peux (- ?) changer et supprimer. Mais je gémis sur l'intolerance de ma patrie, qui du religieux paroît s'être tourner contre le politique. Les gens d'Eglise sont aujourd'hui plus tolerans que les magistrats.

Observez s'il vous plaît que j'ai changé les pages 11 - 14. du Prospectus, a cause du grand itineraire, au quel j'en ai substitué un autre qui est plus court et borné au Plan de mon livre. Si ma santé me permettoit d'aller à Berne, je vous dirois encore bien des choses, pour en apprendre de vous, qui etes si instruit. Une note de livres relatifs à la Suisse<sup>659</sup>, que j'annonce dans le Prospectus et beaucoup plus courte que votre brochure, intitulée Conseils etc.<sup>660</sup> auroit besoin d'être retouchée. Je ne juge pas tout a fait aussi severement que vous d. certains ouvrages, tels que l'*Atlas* de Walser<sup>661</sup> etc.

Agréé, l'assurance d. la consideration parfaite avec la quelle je suis, Monsieur,

v. t. h. et ob. serviteur  
 R. Sinner

<sup>659</sup> Cette note, intitulée *Notice des livres les plus utiles pour l'étude de la géographie et de l'histoire de la Suisse*, figure au début du *Voyage* (1781, t. I, p. xv à xxx).

<sup>660</sup> Il s'agit de la brochure de G.E.Haller, intitulée : *Conseils pour former une bibliothèque historique de la Suisse* (168 p.), parue à Berne en 1771.

<sup>661</sup> Il s'agit de l'*Atlas novus Reipublicae Helveticae XX mappis compositus*, publié à Nuremberg en 1769. Quinze des cartes qui y figurent sont dues à Gabriel Walser (1695-1776), que Sinner mentionne à la page xviii de sa notice (SINNER, 1781). Il en donne la description suivante : « M. Haller a jugé cet ouvrage trop sévèrement. Walser s'est donné beaucoup de peine. Le texte contient un tableau assez curieux de la géographie et de la politique, avec une instruction pour les voyageurs sur les Alpes et les passages des montagnes. » Sur Walser, voir *DHBS* VII, 212-213.

**Extraits d'une lettre de Sinner à Christoph Steiger von Tschugg (20.01.1748)**  
**(Mss. H.H. L. 76, p. 81)**

C'est dans la chambre de Lerber que je vous écris, Mon cher ami, ainsi vous devés vous attendre à une Lettre mêlée de Poesie et de Prose caustique; vous vous tromperiez cependant, puisque ma lettre ne sera que Prosaique et du plus bernois ; je vous donnerai la Liste des Elections de capitaines, en y joignant les autres grands evenemens de notre Etat et ce que l'on y fait de plus interessant.

*(Énumération des capitaines susceptibles d'être élus.)*

La musique et la Danse sont beaucoup en train cet hyver. Il y a Concert public entre nos musiciens, Concert domestique et cert (?) l'ouvrage des deux hommes dont vous recevés ces Lettres; c'est l'opéra de Berne, la musique commence et la danse finit, tout cela est entremelé des Dialogues de Mlle Bibi chés qui l'on s'assemble, avec ses adorateurs.

Lady- (?) Bondely est actuellement -ercêteur (?) de ces fetes. Mais il sonne Midy ce qui me fait fermer ma Lettre. Je finis par vous assurer que mon amitié pour vous n'est jamais refroidie, et que les temoignages frequens que vous me donés de la votre me font que ranimer toujours la mienne. Adieu mon cher. Je suis tout à vous

Sinner

Comme Lerber me dit que l'on n'envoie les lettres qu'a deux heures je profite de la place qui me reste<sup>662</sup> pour vous entretenir du sujet qui a fait le commencement de votre lettre. J'ai bien sçu que les chagrins auxquels vous avés donné occasion, et les bruits qui ont couru, vous avoient touché sensiblement ; pour moi, que la chose regarde de plus près, croiés, que si je savois l'auteur de ces infames calomnies, je ne vous donerois pas la peine de nous en tirer satisfaction et reparer le tort quil nous a fait ; mais come il n'est pas aisé d'aller à la source d'un bruit qui a couru par toute la ville, je crois qu'il n'étoit pas aisé d'en tirer d'autre satisfaction, que d'aller comme D. Quichotte la lance en arret et la salade en tete defier les passans dans les carrefours ; ce qui ne m'a pas convenu ; surtout je n'ai jamais songé à me choquer de tels discours qui ne me sembloient pouvoir venir que de supposts de cuisine (?).

Berne ce 20 janvier 1748

<sup>662</sup> Sinner avait déjà signé sa lettre et devait être prêt à l'envoyer. Ce passage forme donc une sorte de P.S.

## ANNEXE 13

Lettre de Sinner à Christoph Steiger von Tschugg (après 1776)

Mss. H.H. L. 75, p. 315

Cerlier, jeudy soir

Votre lettre, mon cher Amy, m'a affligé, surtout l'exode. Vous me rendrés la justice, j'espere, de croire, que je n'ai jamais eu les doutes dont vous etes offensé avec raison. Je condamne ma Sœur ; je l'ai écrit a ma femme il y a deux jours ; et j'ai fort a cœur de faire cette paix. Pourriez vous penser qu'en un instant (...), une défiance déplacée, dut rompre dans un instant une amitié de 25 ans ? Non, il faut vous racomoder, et j'y perdrais mes peines, ou l'on vous dira, qu'on a été injuste. J'ai vû ces soupçons et ces nuages sortir du sein de la tempête de lundy (?) passé. Rien n'est si conus a Berne que ces defiances là. Ce n'est pas que je prétende les excusés. On a raisonné d'après les idées bernoises, on auroit mieux fais de croire à l'amitié. S. Exc. S. n'a t il pas été également soupçonné d'avoir sacrifié mon beau pere a d'autres interets ? La difference entre vous et lui, c'est qu'on vous là fait entendre. Songés d'ailleurs combien il est aisé de se laisser aller aux insinuations de ceux qui n'aiment pas quelqu'un quand on est dans l'instant du premier ressentiment de sa defaite. Pardonner donc a vos amis, la religion veut qu'on pardonne a ses enemis même<sup>663</sup>. Je hais tous les jours plus nos brigues et nos cabales. Si nous observions, au moins 24. heures ce que nous jurons le lundy de Pâques, les choses iroient mieux. Reprenons, enviés moi, nos plaisirs champestres ; vivons avec Horace et Virgile

*Beatus ille qui procut negotiis  
Forumque vitat et superba civium  
potentiorum liminæ.*

Je me réjouis de votre arrivée, le ciel rit, et la campagne s'embellit.

*diffugere nives, redeunt jam gramina campis.*

J'ecris sur ma terrasse et je vois qu'il n'y a que le Jolimons entre vous et moi. Nous n'aurons que faire de transporter des montagnes, et nous croirons a l'amitié : Pour des tromperies, il est impossible de les éviter toujours : j'ai été bien aise de m'en aller de Berne, pour n'en point entendre.

Adieu mon cher Ami. je suis très sincerement et pour toujours. Tout a vous. Sinner

<sup>663</sup> Le discours annuel de l'assemblée annuelle de Schinznach de 1774, prononcé par Niklaus Emanuel Tschamer, avait justement débattu de cet aspect de la religiosité, lors de sa définition du caractère national des Suisses : « *Das Schweizer Volk zeichne sich durch seine "Redlichkeit" und "Frömmigkeit" aus. Seine Frömmigkeit sei sowohl bei Freunden als auch bei Feinden beachtet, und die Geschichte zeuge auch von seiner Gottesfurcht, unverfälschter Treue und Gerechtigkeit* ». Voir TOURDANOV (1995) 153.

## ANNEXE 14

Lettre de Sinner de Ballaigues à l'Abbé Bartholomé Mercier de St Légier<sup>664</sup> (18.01.1773)

Mss. H.H. XIV. 151 (S)

Berne ce 18<sup>e</sup> Janvier 1773

Quoique vous paroissiés, Monsieur, m'avoir oublié, je ne laisse pas de vous envoyer par occasion un Exemplaire de mon troisieme Tome du Catalogus Mss. Bernensium. J'espere que vous y trouverés des choses interessantes. Je travaille a mon ouvrage sur les Poetes françois du moien age. Mr. de S<sup>te</sup>. Palaye n'a point repondu a ma derniere letere, qui contenoit quelques questions a ce sujet. J'ai fort envie de joindre a mon livre une notice complete des anciens Romans de chevalerie, manuscrits et imprimés. Cette notice ne peut etre exacte sans le secours de vos Bibliothecaires. S'il étoit possible d'obtenir de chaque Bibliotheque de Paris une note des Romans qui s'y trouvent, je pourrais remplir cette tache. Mais je connois la difficulté d'obtenir de pareils secours.

J'ai des raisons de croire qu'on s'est trompé sur l'année du mariage de Jeanne, Sœur du Roy Richard I. Veuve du Roy Guillaume de Sicile, avec Raymond, Conte de Toulouse. On connoit la chanson que Richard I. fit dans la prison ou le Duc d'Autriche le tenoit renfermé vers l'an 1192. Dans cette chanson, ce Prince s'adresse a une dame, qu'il appelle Contesse Sœur. Les historiens mettent le mariage de cette Jeanne avec le Conte de Toulouse a l'année 1197. Si cette date est juste, elle ne portoit pas le titre de contesse en 1192 ou 93 quand cette chanson fut faite. La difficulté consiste a savoir quelle autre Contesse le Roy Richard I. pouvoit appeller Sœur. Ceux qui ont dit que c'etoit une Beatrix, contesse de Provence, se fondent sur une erreur, en disant que Richard avoit epousé sa sœur Leonore, contesse de Provence; ce Prince avoit epousé en 1190 la fille du Roy Sanche de Navarre. On doit etre en etat de resoudre ce Probleme, en consultant les genealogistes.

Le Poeme du vourdit (?) Heros dit que le Roy Edouard III d'Angleterre s'appelloit Edouard Louis. Il n'est jamais nommé qu'Edouard chés les historiens. Vous savés que ce Prince etoit neveu de Louis Hutin. Auroit il eu ce surnom de cet oncle, qui pouvoit avoir été son parrain?

Voilà une seconde question, peu importante, ainsi que la I<sup>ere</sup> mais qui appartient a la critique et a l'histoire.

Je n'ose plus abuser de votre tems, Monsieur, cependant je serois flatté de renouveler notre correspondance.

On viens de m'apprendre qu'on a decouvert a Basle un Exempl. du Vocabulaire, imprimé par Bertold, dont on avoit nié l'existence. Voilà votre assertion confirmée. Je n'ai encore pu trouver aucun des livres que vous desirés. Agrées Monsieur l'assurance de mon devouement distingué.

Sinner de Balaigne  
Bibliothecaire à Berne  
et du Souverain conseil

P.S. Le Journal Encyclopedique a annoncé, en novembre 1772 un nauvis (?) très interessant traduit de l'anglois, sur un remede decouvert en Angleterre, qui consiste a impregner de l'eau, avec une certaine quantité d'air fixe. On ajoute que M. Trudaine, Conseiller d'Etat a ordonné qu'on fit des experiences sur cette decouverte. Elle seroit de la plus haute importance, s'il étoit vray, comme on dit, que ce remede est souverain contre la fievre palude et le scorbut. La chose interesse tout le genre humain. Je serois charmé d'en apprendre quelque chose de precis.

<sup>664</sup> Bartholomé Mercier de Saint Légier (1734-1799), Abbé, bibliothécaire de Ste-Geneviève (Paris) et bibliographe.

Reproduction de la lettre de Sinner de Ballaigues à l'Abbé Mercier de St Léger.

Paris  
 à Monsieur l'abbé de St Léger  
 Rome le 18<sup>e</sup> Janvier 1793  
 rep. le 22 Mars

Excusez-moi, Monsieur, mais j'ai oublié, je ne sais pas, de vous envoyer par courrier un exemplaire de mon ouvrage sur les Rois de Catalogne, ms. B. Remerciez-m'en, j'espère que vous y trouverez des choses intéressantes. La bataille de Marston sur les bords de la mer, de mon ouvrage sur les Rois de France, de mon ouvrage sur les Rois de Sicile, ne peut être regardé que comme un ouvrage de détail, qui contient quelques questions sur ce sujet. J'ai fait en outre de joindre à mon livre une notice complète de quelques Rois de chevalerie, manuscrits et imprimés. Cette notice ne peut être exacte sans le secours de vos Bibliothèques. Il est tout possible d'obtenir de chez M. l'abbé de Paris une note des Rois qui ont régné sur le premier empire, mais je conçois la difficulté d'obtenir de pareils secours.

J'ai des raisons de croire que le mariage de Jeanne, sœur du Roy Richard 1. avec le Roy Guillaume de Sicile, avec Raymond, comte de Toulouse, on croit, la chanson que Richard 1. fit dans la prison du Duc d'Aubray, le tenoit vers l'an 1192. Dans cette chanson, le Prince s'adresse à une Dame, qui est appelée Contesse Soeur. Les historiens mettent le mariage de cette Princesse avec le Comte de Toulouse à l'année 1197.

593

Si cette date est juste, elle ne pourrait pas le titre de Contesse en 1192 ou 93. quand cette chanson fut faite. La difficulté consiste à savoir quelle autre Contesse le Roy Richard 1. pouvoit appeler Soeur. Ce qui est sûr est que c'est une Princesse, contesse de Provence, le produit d'une erreur, en disant que Richard avoit épousé sa sœur Leonor, contesse de Provence; ce Prince avoit épousé en 1190 la fille du Roy Sanchez de Navarre. on voit dans un état de résoudre ce problème, en consultant les généalogies de la France du Roy de France, et que le Roy Richard III d'Angleterre s'appelloit Edward Louis. Il n'est pas possible d'ignorer quand chez les historiens. Vous savez que le Prince étoit neveu de Louis Hutin. avoit-il en le surnom de son oncle, qui pouvoit avoir été son oncle. Voilà une seconde question, peu importante, ainsi que le sera peut-être celle qui appartient à la critique de l'histoire. Je ne puis plus abuser de votre temps, Monsieur, cependant je serois flatté de recevoir votre correspondance. on vient de m'apprendre que le Duc de Savoie a Besle un exemplaire de votre ouvrage, imprimé par Bertold, dont on avoit déjà l'opinion. Voilà votre affection confirmée. Je n'ai encore que l'honneur de vous adresser mes respects. après Monsieur l'abbé de mon souvenir et de l'abbé de Ballaigues  
 Bibliothécaire  
 à Rome  
 et de l'abbé de conseil

P. J. le Journal Encyclopedique a paru, en novembre  
1772. un memoire tres interessant traduit de l'Anglois, sur  
un remede nouveau ~~pour la peste~~ en Angleterre, qui  
consiste a inspirer du laan, avec une certaine quantite  
d'air fixe. on ajoute que M. Trudaine, Conseiller  
d'Etat a ordonne qu'on fit des experiences sur cette decouverte.  
Elle sembleroit de la plus haute importance, si elle étoit vraie, car  
on sait que la peste est communement contagee, par le flegme  
de la scorbut. Le ches est infecte tout le long de la riviere  
Je serois charmé d'en apprendre quelque chose de pres,

## ANNEXE 15

Lettre de Sinner de Ballaigues<sup>665</sup> à Arthur de Villettes<sup>666</sup> (11.05.1766)

Mss. H. H. XIV. 151 (S)

Le Sr. Gougginsperg m'ayant dit qu'il partoit pour Londres pour tacher de s'accomoder le plus avantageusement possible avec la Famille de feu Lord J. Sackville, je n'ay pu resister a l'envie de profiter de cette occasion pour me procurer le bonheur d'avoir directement des nouvelles d'une Maison, dont le souvenir ne s'effacera jamais de mon cœur, et à laquelle je me fais un honneur et un devoir d'être dévoué pour la vie avec la plus parfaite, la plus respectueuse et la plus tendre gratitude. J'ay bien Monsieur de tems en tems de vos nouvelles par le Canal de Mr Cato (?); des nouvelles qui ne peuvent que me rejouir lors qu'elles m'annoncent vôtre bienêtre: mais de combien cette joye ne seroit elle pas superieure si elle m'étoit procurée par Vous même! Vôtre Mémoire est et restera toujours en Bénédiction chez nous. Jamais vôtre nom n'est prononcé qu'il ne soit acompagné de tendres Eloges, tant pour la Personne privée que pour la publique et caracterisée; et je ne doute que jamais comparaison avec un successeur quelqu'onque Vous ote la preséance dans nos cœurs. Mr Collenbrooke malgré sa Bonté, n'a presque eu pour lui que les Amateurs de la bonne chère, du Jeu, et de la Chasse. Son foible pour son fille (comme il s'exprimoit, a rebuté même les gens les moins scrupuleux. L'auriez Vous crû Monsieur?

Mr Norton est estimé et aimé par tous – ceux qui le connoissent à cause de ses mœurs et de sa modestie: ses manieres sont douces et tres polies, son Commerce fort aisé et tres obligeant, sa conversation des plus aimables. Les personnes qui pensent bien, voudroient qu'il se repandit plus dans les differentes Assemblées pour se faire connoitre et dès là, estimer et aimer plus généralemt. Elles souhaiteroient aussi qu'il conut plus à fond le caractere et la Réputation de certains personnages qui se sont emparés de lui, et dont la présence perpétuelle empeche des personnes qui valent mieux, de le frequenter. (...)

Vous voyez Monsieur qu'il y a là des Si et des Mais: pour Vous il n'y a qu'un Seul Si. Si seulement la Cour nous avoit laissé Monsieur de Villettes! Madame de Villettes partage égalemt, avec Vous Monsieur, et general, nos Sinceres Regrets. En un mot, vos noms si chers ne mourront ici qu'avec nous.

Depuis quelque tems en ça nous voyons plus d'étrangers ici que jamais; desorte que, quoique condamné à ne jamais sortir de ma Patrie, j'y fais des connoissances que, peut-être de longs voyages ne m'auroient jamais procurées. Les plus distinguées sont celles de Leurs Altesses, le Prince Louis de Wirtemberg, et les 2. Princes de Holstein Gottorp, Germains de S: M: l'Imperatrice de Russie. Le premier Vous aura été conu brillant dans le Militaire, dans le Faste, dans les Plaisirs. Retiré à Lausanne avec Mad. son Epouse, nous ne le connoissons que comme un Mortel né pour s'attacher tous les cœurs par sa bonté distinguée, par sa familiarité la plus respectable, par une Bienfaisance aussi prompte qu'eloignée de la moindre ostentation. Le nécessaire (!) a un droit acquis sur sa Bourse, et l'honnête homme sur son cœur, de quel rang et de quelle naissance qu'il soit. Il est Membre de quelques Sociétés établies depuis environ un An, à Zurich, ici, et à Lausanne, dont la loy fondamentale est, d'assister leur Prochain quelqu'onque, de tous les secours qui sont en leur pouvoir (d'argent, de Victuailles, de conseils, de Recommandations, etc.) sans égard ni à la Naissance, ni au Sexe, ni à l'aage, ni à la Religion de la personne. Ces Sociétés se nomment morales, la plupart de leurs Membres est inconnu, ils se cachent avec tout le soin possible, parce qu'il n'y a que le Secret qui les mette en etat d'agir sans gêne: les Secourus ignorent toujours leurs Bienfaiteurs, et ceux-ci ne sont bien conus qu'entre eux. Pour être

<sup>665</sup> Cette lettre n'est pas de la main de Sinner, mais a très certainement été dictée à un copiste. Les caractères plus grands apparaissaient déjà tels quels dans la lettre originale.

<sup>666</sup> Arthur de Villettes (1749-1762), ministre de Grande-Bretagne en Suisse, puis à Turin. *KHSB* (1895) et (1989) II. Constant d'Hermanches n'avait pas brossé un portrait très sympathique de cet homme dans l'une de ses lettres (11 mars ?) à Sinner (BBB Mss. H. H. 105. 54, p. 239-240).

moins trompés, et pour ne pas risquer de placer trop à l'aventure leurs bienfaits, le membre qui fait son rapport, ou qui risque le moins de faire soupçonner et deviner ses associés, est chargé de tâcher à se convaincre par ses yeux de l'Etat du Nécessiteu; fonction souvent tres dégoûtante chez des pauvres malades. Malgré tout ce dégoût le Prince n'a pas dédaigné de visiter beaucoup de gens – attaqués d'une maladie épidémique qui a fait un grand Ravage à Lausanne: jamais Il ne les quittoit sans y laisser des marques de sa générosité bienfaisante, suivie d'une Attention continuée pour eux. que cette humilité augmente la Grandeur de ce Prince! Ou Lui trouver un Pendant? Aussi est-il adoré sans que l'on craigne d'être idolatre.

Les 2. jeunes Princes de Holstein Gottorp sont ici depuis près d'une Année, sous le nom de Comtes d'Oldenbourg, et par ordre exprés de s.M. l'Imperatrice de Russie leur Germaine, et Ils y resteront environ encore autant de tems. Devions nous jamais soupçonner seulemt. que cette Princesse pensat à nôtre Ville pour y faire élever en partie ses Parents? Mais depuis que j'ay vu l'instruction qu'Elle a donnée à leur excellent Gouverneur, Mr. le Collonel de Stahl, je comprends – qu'Elle a été tres bien instruite sur nôtre compte, et qu'Elle ne pouvoit guere mieux choisir pour arriver à son But. Une politesse non rempante dans les bonnes Compagnies, fondée sur nôtre independance; Le Bienêtre des sujets, effet de la Liberté et de la douceur du Gouvernement (observation que le digne Gouverneur ne néglige jamais de faire a Ses Eleves) Les persuadera mieux par leur propre expérience que mille discours politiques et moraux, que le globe terrestre n'a pas été créé pour une douzaine de familles seulemt., et que le vray bonheur des Grands se trouve plutôt dans le bien être que dans la misere de leurs inferieurs. L'excellent caractere de ces deux jeunes Seigneurs, et leur Attention à tout, fait esperer tout le bien de l'education qu'on leur donne. Leur Maison est sans faste, mais tres digne; pendant tout l'hyver il y avoit les Samedis concert chez Eux, et chaque fois Ils invitoient 3 ou 4. des Auditeurs à Soupér. Ils fréquentent beaucoup les Compagnies, mais heureusemt. au'cune de jeunes Gens; Ils font souvent des visites particulieres, et se font beaucoup aimer par leur aimable familiarité.

J'ai l'honneur Monsieur de Vous entretenir de tout ceci, parce que je sai par experience combien Vous Vous interessez pour nôtre Ville; et le Cas qu'une Imperatrice, des Princes, et d'autres personnes de haut Rang comencent à faire de Nous, et d'aimer le séjour d'ici, ne peut que nous faire honneur. Je souhaite que nous puissions soutenir et même augmenter la bonne Opinion que l'on prend de nous.

Ma femme, en Vous priant Monsieur d'agréeer ses respects, Vous demande aussi la Grace de les presenter à Madame de Villettes avec l'assurance de son parfait dévouement, et de son indélébile Reconnoissance pour toutes ses bontés, j'ay l'honneur j'y joindre les mêmes assurances et sentiments les plus vifs de ma part, et d'être avec la plus respectueuse Consideration

Monsieur

Vôtre tres humble et tres obeissant serviteur J. R. Sinner

Berne, le 11°. de May 1766

Le S<sup>r</sup>. Gougginsparg Vous priera Monsieur de lui donner une attestation de sa conduite avec feu Lord J. Sackville, condition exprimée dans l'obligation de feu My lord Duc de Dorset. Vous pouvez hardiment Monsieur la lui faire tres avantageuse, il la merite telle: les dernieres années de Lord John, ont été tres penibles pour le Sr Gougginsparg et execrablement dégoûtantes.

### 3.2. Lettres adresseés a Sinner de Ballaigues

## ANNEXE 16

**Lettre de Richard Twiss, auteur du *Voyage en Portugal et en Espagne*, adressée à Sinner de Ballaigues (23.02.1776)<sup>667</sup>**

**Mss. H. H. X. 106. 53, p. 239–241.**

Monsieur,

J'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et suis fort flatté de la bonne opinion que vous avez de mon ouvrage. Afin de rendre la traduction que vous en voulez bien faire plus complete, je vous indiquerai quelques petites remarques. L'Elephant est très veritablement de la grandeur que je dis: toute la ville de Lisbonne peut le certifier. –

Je crois positivement qu'on m'a dit la verité par raport à l'oranger en question, c'est l'arbre le plus prodigieux du Portugal, et que j'aye jamais vu; tous les habitans d'Oporto (?) en sont temoin; d'ailleurs, en reflechissant que seize mille oranges peuvent être contenues dans une caisse cubique de quatre pieds de coté, le nombre ne paraîtra plus si surprenant.

Je prefererais d'omettre ce que j'ai omis du gentleman Magarine (?) et de laisser ce que j'ai tiré du voyageur français; parce que le premier est superflu; de plus tous ceux qui entendent le français n'ont pas ce dernier livre.

**Au reste, vous êtes le maitre d'écrire ce que vous voudrez, mais pour l'ordinaire quand un traducteur veut changer l'original, ou y mettre du sien, cela se fait en notes, et le texte se conserve. Je vous ferai les remarques suivantes.**

- p. 9. l'article touchant Madame May doit être omis, puisque cette Dame a quitté Lisbonne pour toujours
- p. 64. après le mot Hoopoes (?), il ne serait pas mal de faire dans une note, une petite description de cet oiseau, d'ailleurs peu commun.
- p. 76. il faut lire, the flesh and wool of a flock produce yearly, et omettre of ten thousand sheep. et dans l'article suivant, corriger les fautes ainsi, (même page 1.17) « amounts to sixty millions of sixpences (?), a little more or less, of which then is about five millions for the owners about fifteen millions enter into the treasury and forty millions go to the benefit of the public. »
- p. 99 rayer la phrase « I never see a broiled beefstake without thinking of the Escorials ».
- p. 112. Mr. Henry s'appelle Joseph et non pas Jean.
- p. 227. avant-derniere ligne, liser sept jours au lieu de cinq.
- p. 212. après infallible at the long run, placer un point, et rayer tout le reste de cet article, qui [est] superflu.
- p. 260. retrancher les quatre lignes, dont le commencement est, the only good picture etc. puisque ce tableau est actuellement à Londres.

Voila Monsieur tout ce qui me parait ncessaire de vous indiquer, et il ne s'agit plus que de repondre à la lettre de Mr. Chappuis. Premierement les huit planches m'ont couté trois cent livres sterling; celle que Bartolorri a gravé me revient seule à quatre vingt guinees: j'en ai fait tirer mille exemplaires; autre mille certainement n'abonnifieraient pas ces planches, jugez donc si je ne dois pas trouver bien singuliere, la proposition que Mr. Chappuis me fait, de lui faire tenir seulement quinze cens exemplaires, et qu'il aura la bonté de me rembourser mes frais; demande conforme à la modestie ordinaire d'un libraire. On a fait une Edition en deux volumes in 12<sup>mo</sup>. de mon livre, sans planches; la traduction

<sup>667</sup> Tous les soulignés et le passage en gras figurent tels quels dans le texte de Twiss.

française pourra paraître de même. Si absolument on veut des planches, je ne puis en livrer mille impressions de chacune à moins de deux cent guinees ; sans cela, les planches ne se verront jamais que dans mes propres Editions. J'attendrai l'honneur de votre reponse, que je vous prie de m'adresser dans great Busselstrath, Bloomsbury, London.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération  
v.t.h. Serv.  
Rich. Twiss

Londres 23 fev. 76

## ANNEXE 17

**Lettre de Richard Twiss, auteur du Voyage en Portugal et en Espagne, adressée à Sinner de Ballaigues (07.05.1776)**  
Mss. H. H. X. 106. 55, pp. 243-244.

Londres 7 Mai 1776

Monsieur

En reponse à la Lettre dont vous m'avez honoré, je dis que par raport à l'oranger, je n'ai fait aucune remarque excepté celle que j'ai imprimé.

Le titre du Livre que vous mentionnez est simplement Lettres portugaises<sup>668</sup> en un vol. 12<sup>mo</sup> imprimé à Amsterdam. Les Canaux de Valence ont seulement été projecttés ; c'est une bagatelle qui ne merite pas qu'on en parle.

C'est dans le second tome du voyage de la Puenta que vous trouverez la critique du tableau, par Mr. Henry.

Il y a deja des planches gravées des vues de Lisbonne et de Mafra, comme je l'ai mentionné dans l'appendix et il m'a paru inutile de les faire copier.

Dans ma preface vous verrez que j'ai deja été en Suisse. Mr. de Vautravers qui est ici, m'a donné le prospectus de votre traduction ; mais pourquoi voulez vous changer mon nom, c'est Twiss, et non pas Twyss, comme vous l'avez imprimé. Lundi prochain mon nouvel ouvrage paraîtra. c'est en un volume 8<sup>vo</sup> de 204 pages, avec une carte et une autre planche ; le titre est, A Tour in Ireland in 1775. avec un appendix de 32 pages, contenant des reflexions sur les voyages en general.

Je serai charmé de savoir quand votre traduction paraîtra, et vous aurez la bonté de m'adresser chez Mr. Lathom à Rotterdam en Hollande, où j'espere être en moins de trois semaines, ensuite je passerai quelque tems à Paris. apres quoi je m'amuserai à assister aux vendanges en Bourgogne et en Champagne pour etre de retour à Londres environ le mois de novembre prochain.

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur

votre très hble Serv.  
Rich. Twiss

## ANNEXE 18

**Lettre de Johann Rudolf Vautravers adressée à Sinner de Ballaigues (26.06.1772)**  
Mss. H. H. X. 105. 33, p. 125-129.

Londres, le 26 juin 1772

Sir,

I receive your commands of the 13<sup>th</sup> instant with great Joy. They would have given me still more, had you extended your Journey as far as this Place, when you was so near, and delivered them by Words of Mouth. No Endeavors of mine would have been wanting, to render your seconde Stay with us, as agreable and as instructif as that of Paris. Our Turn however will come some other Time.

Mr. Norton<sup>669</sup> is not in Town; as he delights in sporting, racing, visiting his many friends, now dispersed all over the Kingdom, it is impossible to direct to him with any certainty ; All I can do, and what I shall do tomorrow morning, is to leave your Messages in writing at his father's house, to be delivered to him

<sup>668</sup> Tous les soulignés sont de Twiss.

<sup>669</sup> Sans doute Norton Fletcher (1716-1789), Baron Grantley, avocat et magistrat anglais.

as soon as he returns home, to prepare for his journey to Berne, which, he told me, would take place next Month.

B. Engel<sup>670</sup> has told you the Truth in assuring you that there is now a tolerable Account printed at Berlin of Mess. Banle's and Solander's late Circumnavigation. The Publisher came on purpose over last Winter to collect his materials. D<sup>r</sup>. Hawkesworth<sup>671</sup> is appointed by our Admiralty to write a much fuller and more authentic Relation of the Same Voyage, from the Journals of the adventurers, and from their original Maps, Views, Drawings etc. which will fill 2 or 3 Vol.<sup>s</sup> 4°. Besides this historical Account of D<sup>r</sup>. Hawkesworth's, D<sup>r</sup>. Solander and M<sup>r</sup>. Banks propose publishing separately all the Animals, Plants and Minerals observed in those remote Parts of the Globes, of which they Shewed me upwards of 2000. exquisite Drawings. This will be a long, laborious and expensif Task. M<sup>r</sup>. Banks and D<sup>r</sup>. Solander don't go on the intended second Expedition, having quarell'd with our Admiralty, about the Choice of Ships and the Command over them, which they wanted to wrest out of the hands of Capt<sup>n</sup>. Cooke, the King's officer. The 2. Ships, the Industry and the Adventure, filled out by the Government with 140. Men, for Mess.<sup>s</sup> Banks and Solander, at a large Expense, are now sailing down to Plymouth, under the Command of the same Captain Cook<sup>672</sup>, who has conducted the first Voyage, assisted by M<sup>r</sup>. Ryn.<sup>d</sup> Foster and his Son, instead of Mess.<sup>s</sup> Banks and Solanders, for geographical, physical, historical, bothanical and other philosophical and mathematical observations; which Task they are likely to fullfill to the satisfaction of his Majesty, who has paid him, as a Reward and Encouragement, the Summ of L. 4000. Sterl. beforehand. This Foster is a Polander by Birth, well versed in Literature and Philosophy, a great Traveller, and Publisher of several Works. He has been recommended to the King by our royal Society, of which he was unanimously elected member last Winter. He leaves a Wife and 7. Children behind, under the Care of D. Barrington, Bishop of Landaff; for M<sup>r</sup>. Foster was formerly a protestant Priest at Dantzig. His Course prescribe by the Admiralty is, to fetch Cape Goodhope, and from thence strait down to the Cape of Circumcision, then to examine all the Coasts, Lands, Islands etc. of the Southern hemisphere, and return home by the East Indies, under Convoy, in Case of War.

I have given him a Copy of B. Engel's memoirs, which he will pay due attention to, and Sketch out a Plan for a third Voyage, to be laid before the Admiralty, in Which the North-East Passage shall be attempted. Captain Roger's Instructions are to sail to the North of California to seek a Passage from thence to Hudson's Bay, or to some other Lakes in the N. Western Parts of America. You will oblige me much, Sir, by imparting these news to our worthy G. Engel. – The anecdote you heard at Paris, of Adm. Anson's Nephew having got Possession of his uncle's MS. Plans etc. is false. One Copy is in the Admiralty, and the other in the hands of the Admiral's Brother, the young Gentleman's Father, who knows their Importance, is very rich and would never part with them, whilst living, on any Account; still less to send them to our Ennemies. – B. Martin makes now the best, and newest improved Globes. But as every War, and every new Discovery requires new amendments, these should be traced on the globe, by a skilful hand, as often as they happen. He makes them from 2. to 50. Guineas, the Pair. The largest Diameter 2. 1/2 feet. -

M<sup>r</sup>. De Hondt<sup>673</sup> is dead since about 3. Years. - I shall try to get you a Copy of Scrafton's Performance, on the Bramin-Religion, if to be found; and shall write to you on that Subject the next Time. – Kennicot<sup>674</sup> goes on with his tedious, expensive and insignificant Collations, which will certainly not

<sup>670</sup> Ne s'agit-il pas plutôt de S[amuel] Engel (1702-1784), le prédécesseur de Sinner au poste de bibliothécaire? Connaissant la passion de Engel pour les livres et la géographie, il semblerait plus que plausible que ce soit lui qui communique cette information à Sinner.

<sup>671</sup> John Hawkesworth (1715 ?-1773), auteur et éditeur, notamment des oeuvres de Swift (1755). A publié une relation de voyages dans les mers du Sud en 1773, lorsqu'il devint directeur de l'East India Company, in (CDNB), vol. 2, 1992.

<sup>672</sup> Sur le détails des trois expéditions de James Cook (1728-1779?), voir *BUAM* IX, 527-536.

<sup>673</sup> Libraire de Londres qui avait envoyé une caisse de livres à Sinner à Berne en août 1755 (Mss.h.h 105. 47)

<sup>674</sup> Benjamin Kennicott (1718-1783), biblical scholar ; spent much time in the collation of Hebrew manuscripts ; his great work, the *Vetus Testamentum Hebraicum, cum variis lectionibus* (vol. I, 1776 ; vol. II, 1780).

enrich, neither him, nor the World. He has begged and obtained 2. more Years to finish it. P. Fabricy's Work at Rome on that Subject is not yet known here. - D<sup>r</sup>. Tissot<sup>675</sup> goes to Spaa<sup>676</sup> with the D<sup>r</sup>. of Northumberland, to get money, not to analyse the Waters, whose constituent Parts are already intimately known. - G. Haller<sup>677</sup> is much in the Right to assist and encourage the Yverdon-Encyclopedists, rather than those of Paris, on many accounts. – My best Respects waite on you,

Vautravers

To Rodolph Sinner Esg (?)  
Member of the Sovereign Council of the Republick of Bern

P.S. Pray, give my Duty to our worthy Presid.<sup>t</sup> G. Haller and to all other enquiring friends.

<sup>675</sup> Dr. Tissot (1728-1797), célèbre médecin lausannois, auteur de nombreux ouvrages et traducteur.

<sup>676</sup> « Spa : commune de Belgique (région wallonne). Station thermale (mise en bouteilles d'eaux minérales), assez célèbre au XIXe pour fournir un nom commun à l'anglais (spa = ville thermale). (Petit Robert).

<sup>677</sup> Gottlieb Emanuel Haller (1735-1786), fils d'Albert, (sous-)bibliothécaire à Berne (1763), membre des Deux-Cents et bailli de Nyon 1785, il a contribué à l'*Encyclopédie* d'Yverdon (de Felice Fortuné-Barthélemy (Rome 1723 – Yverdon 1789), avec V. B. Tschärner, plus précisément sur le *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse*, en 2 vol. qui en est extrait.

## ANNEXE 19

## BIOGRAPHIE DE SINNER DE BALLAIGUES

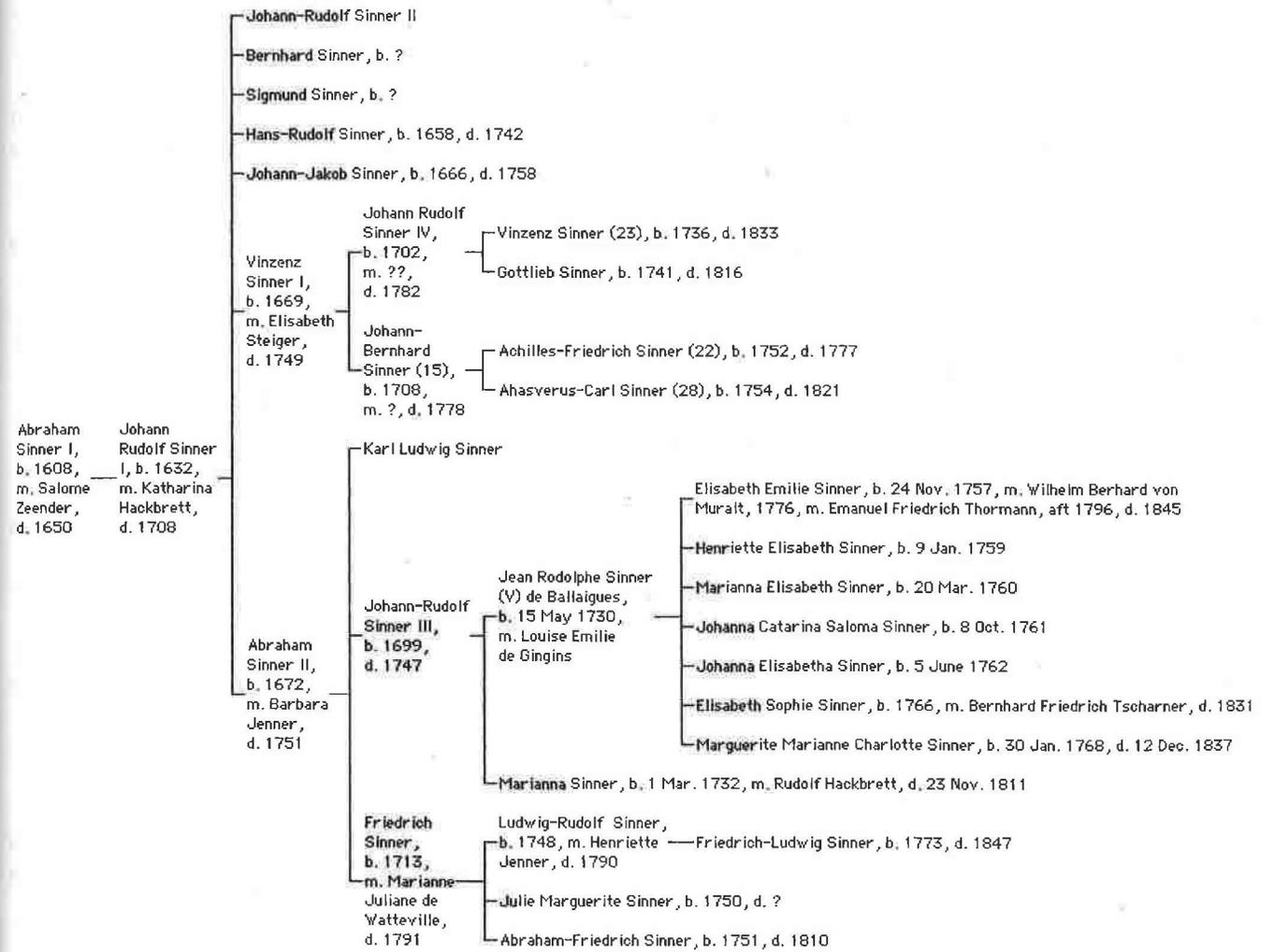
- 15 mai 1730 Naissance de J. R. Sinner à Berne. Il est baptisé le 22 mai à la *Münsterkirche*.
- Janvier 1740 Sinner assiste à un spectacle à Berne, qui lui donne le goût de la langue française.
- 1741 Sinner passe l'examen d'entrée à l'Académie de Berne.
- 1744-1748 Son père est bailli à Buchsee.
- env. 1746 Sinner a lu Perse "avec goût et plaisir ", Plutarque l'enthousiasme.
- 1746-1747 Il lit Voltaire avec admiration.
- 16 sept. 1747 Décès de son père.
- 16 sept. 1748 Nomination par les Conseils de Sinner au poste de conservateur de la BBB. Il prête serment le jour même.
- automne 1748 Il quitte Buchsee pour Berne avec sa mère et sa soeur Marianne.
- 1749 Burgerlärm, exécution de Henzi.
- Pâques 1752 Sinner est admis au comité de l'Etat extérieur
- 1752 Il publie le catalogue de la collection numismatique de la BBB.
- mai 1753 Demande congé au Conseil de la Bibliothèque, afin de partir en voyage, ce qui est accepté.
- 1754-1755 Voyage par la Hollande en Angleterre. Séjour à Londres, puis à Paris
- 1755 Nommé *Banneret du Quartier des Tanneurs (Venner im Gerberenviertel)* de l'Etat extérieur
- 5 nov. 1756 Sinner épouse Louise Emilie de Gingins à Kirchberg. Ils auront huit filles, dont trois seulement atteindront l'âge adulte.
- 30 juin 1757 Conseil académique souhaite faire imprimer catalogue des oeuvres de la BBB.
- 14 nov. 1757 Conseil académique demande inventaire complet et exact de la BBB, avant de décider de la suite (54)
- 24 nov. 1757 Baptême de la première des filles de Sinner, Elisabeth Emilie (1757-1845).
- 1758 Sinner devient seigneur de Ballaigues, grâce au don de cette seigneurie par sa belle-mère.
- 1758 Sinner certainement membre de la Commission de l'Etat extérieur, qui décide de l'introduction d'un discours public annuel.
- 1759 Sinner publie ses *Extraits de quelques poésies du XIIe, XIIIe et XIVe siècles* chez François Grasset. Il donne une traduction française de la comédie de W. Congreve *The Way of the World*.
- 8 avril 1759 Fondation de la Grande Société de Berne, dont Sinner est membre.
- 23 avril 1759 Sinner prononce le deuxième discours public de l'Aeussere Stand sur les *Guerres d'Italie*.
- 20 avril 1764 Admis au Conseil des Deux Cents.
- 21 mai 1764 Elu assesseur de la Commission des monnaies (Münzkommission), puis directeur des monnaies (Ober-Wardein) le 5 sept. 1764
- 1775 Il recommande au Conseil de frapper de nouvelles monnaies, ce qui est immédiatement effectué.
- déc. 1764 Parution de *l'Essay sur l'éducation publique* et de la traduction des *Satires* de Perse. La même année, il se rend pour la seconde fois à Paris.
- 1765 Sinner est admis à la Société économique de Berne (SEB). Il fait déjà partie de la Société morale (SM) de Berne.
- 2 mars 1765 Sinner est admis à la Société Helvétique de Schinznach (SHS).
- mai 1765 Sinner est nommé en tant qu'adjoint à la Commission scolaire chargée de la révision de la proposition de réforme scolaire (Président A. L. von Wattenwyl, D. Fellenberg, S. A. Wilhelmi et A. de Haller).
- 22 août 1765 Le nouveau projet de réforme (*Verkürzter Inhalt des Vorschlags...*) est présenté pour délibération à la séance du Conseil académique. Il est accepté, et son application votée en avril 1766 par les Deux Conseils.
- 6 fév. 1766 - Sinner est nommé membre du Conseil académique.
- 17 avril 1766 - Sinner est nommé membre du Conseil académique.
- 1776 Sinner est (officiellement) nommé membre de la Commission scolaire.
- 12 mai 1766 La réforme scolaire élaborée sur la base de *l'Essay sur l'éducation publique* entre en vigueur.
- 5 janv. 1767 Sinner est à Mannheim. Il est certainement en Italie (dès le mois d'août ou sept.).
- 1767 La réforme scolaire entrée en vigueur le 5 janv. 1767 est abrogée par le Grand Conseil.
- 5 fév. 1768 Sinner publie, suite à cet échec, *le Ist est denn möglich... ?*
- 1768 Sinner siège à la Chambre du Commerce (*Commerzienrath*)
- 1769-1770 Sinner est membre de la Chambre des Appellations allemandes (Deutsche Appellationskammer), suite à la réussite de son examen d'entrée au notariat, le 4 avril 1770.
- 27 avril 1770 - Sinner est membre de la Chambre des Appellations allemandes (Deutsche Appellationskammer), suite à la réussite de son examen d'entrée au notariat, le 4 avril 1770.
- 1775 Parution de son *Essai sur les dogmes de la métempsychose et du purgatoire*.
- 1771

1772  
 3 fév. 1774  
 1774-1787  
 11 avril 1776  
 15 juillet 1776  
 1780  
 1781  
 1781  
 1785  
 12 février 1787

Troisième voyage à Paris.  
 Sinner remet un rapport détaillé au Conseil académique concernant la collection des livres de la BBB: il constate que de nombreux livres ont disparu depuis la parution des *Catalogues*. Sinner présiderait la Société Typographique de Berne.  
 Sinner est désigné en tant que Bailli de Cerlier. Il quitte toutes ses charges.  
 Sinner a déjà élaboré le plan de son *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*. La même année paraît sa traduction du *Voyage en Portugal et en Espagne* de R. Twiss.  
 Sinner édite les *Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre*.  
 Parution du *Voyage historique à Neuchâtel* en 2 vol.  
 Sinner doit quitter sa fonction de bailli pour raisons de santé (goutte) (ou 1782?).  
 La dégradation de sa santé oblige Sinner à démissionner du Grand Conseil.  
 Sinner meurt à Berne.

ANNEXE 20

Généalogie de Sinner de Ballaigues



## ANNEXE 21

### Liste des oeuvres publiées de Sinner de Ballaigues

- Sinner (1752) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Elenchus numismatum*. Berne, 1752.
- Sinner (1759a) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Extraits de quelques poésies du XII. XIII. et XIV. Siecle*. Lausanne, 1759.
- Sinner (1759b) *Le Train du Monde. Comedie en prose. Traduite de l'anglois de Congreve* [par Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES]. *Précédée d'une dissertation sur la Comedie Angloise*. [Lausanne], 1759.
- Sinner (1760-1772) I-III SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe, *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Bernensis*. Bernae, 1760, 1770 et 1772, 3 vol.
- Sinner (1764) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Bibliothecae Bernensis Librorum*. Bernae, 1764.
- Sinner (1765a) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *L'Essay sur l'éducation publique*. [Lausanne], 1765.
- Sinner (1765b) *Auli Persii Flacci Satyræ : Les Satires de Perse*. [Traduit en français] avec des notes par Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES. Bernae, 1765.
- Sinner- Haller-Wilhelmi (1766a) *Vorschlag zu einer besseren Einrichtung unserer Schulen, insonderheit in Absicht auf die politische Auferziehung der jungen Burgerschaft*. Verfasset von Prof. Samuel Anton Wilhelmi, Albrecht von Haller und Herrn Sinner von Ballaigues<sup>678</sup>. Bern. 1766.
- Sinner- Haller-Wilhelmi (1766b) *Verkürzter Inhalt des Vorschlag zu einer besseren Einrichtung unserer Schulen, in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend*. Bern, 1766.
- Sinner (1768a) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Ist est denn auch möglich, bei gegenwärtigen Umständen, unter uns eine gute Unterweisung in den öffentlichen Schulen zu erhalten ?* Rostok, 1768.
- ?Sinner (1768b) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Historische Nachricht von verschiedenen Steinkohlen*, Bern, 1768. [S]
- Sinner (1769) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Verzeichnis aller geschriebenen Werke, welche die Schweizerische Geschichte angehen, und auf der öffentlichen Bibliothek in Bern sich befinden*. Bern, Hortin, 1769.
- Sinner (1771) *Essai sur les dogmes de la metempsychose et du purgatoire, enseignés par les Bramins de l'Indostan ; Suivi d'un recit abregé des dernieres Revolutions et de l'Etat present de cet Empire*, tiré de l'Anglois par Mr. Sinner Bibliothecaire. [Avec une traduction d'un fragment de l' *histoire de l'Indostan* d'Alexander Dow]. Berne, 1771.

- Sinner (1793) *La religion des Bramins de l'Indostan. Sur le purgatoire et la Metempsychose*. Par Mr. Sinner, Bibliothecaire de Berne. Nouvelle Édition. Berne, 1793.
- Sinner (1796) *Anecdotes des Bramins de l'Indostan. Suivi d'un récit abrégé des dernieres révolutions et de l'état présent de cet empire*. Tiré de l'Anglois par M. Sinner, Bibliothecaire de Berne. Berne, 1796 (3<sup>ème</sup> édition).
- Sinner (1773) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Bibliothecae Bernensis Codicum*. Bernae, 1773.
- Sinner (1775) [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Les Malheurs de l'Amour. Drame*. Berne, 1775.
- Sinner (1776) *Voyage en Portugal et en Espagne fait en 1772 et 1773 par Richard Twiss gentilhomme anglois membre de la Société Royale*. Traduit de l'Anglois [par Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES]. Orné d'une Carte des deux royaumes. Berne, 1776.
- Sinner (1780) I-III *Les Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre*. Edité par [Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES], Berne, 1780, 3 vol. [S]
- Sinner (1792) *Les Nouvelles de Marguerite, Reine de Navarre*. Edité par [Jean Rodolphe SINNER DE BALLAIGUES], Berne, 1780, 3 vol. (2<sup>ème</sup> édition)
- Sinner (1781) I-II [SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe], *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*. Neuchâtel, 1781, 2 vol.
- Sinner (1787) I-II *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*. Nouvelle édition augmentée. [Neuchâtel], 1787, 2 vol.
- Sinner (1853) SINNER DE BALLAIGUES, Jean Rodolphe, Berne au XVIIIe siècle. [Extrait d'un volume inédit du Voyage dans la Suisse occidentale (1781)]. Publié avec une notice biographique par Félix Bovet. Tiré à part de la *Revue Suisse*, t. 16, Berne / Neuchâtel, 1853.

<sup>678</sup> In G.-E. Haller (1787) II 35-36, n° 127.

## ANNEXE 22

### Liste des bibliothécaires de la Bibliothèque de la ville de Berne

Amtsantritt als Oberbibliothekar	Biographisches: Lebensdaten, Bildungsgang und Laufbahn, besondere bibliothekarische Leistungen
1726-1734	Franz Ludwig Steiger (1704-1755). Politiker (Grossrat 1735, Landvogt 1741, Ratsherr 1751, Seckelmeister 1754)
1735-1736	Albrecht von Haller (1708-1777). Mediziner und Universalgelehrter (Prof. Göttingen 1736, Grossrat 1745). Katalogbearbeiter, Rezensent und Berater seiner Nachfolger
1736-1748	Samuel Engel (1702-1784). Ökonom und Geograph, Grossrat 1745, Landvogt 1748 und 1760. Grosser Bibliophiler, wissenschaftlicher Herausgeber und Katalogbearbeiter
1748-1776	Johann Rudolf Sinner (1730-1787). Gelehrter und Publizist, Grossrat 1764, Landvogt 1776. Hervorragender Bearbeiter von gedruckten Katalogen von Büchern und Handschriften
1776-1777	Achilles Friedrich Sinner (1732-1777). Theologe
1778-1786	Johann Samuel Ith (1747-1813). Theologe, Studien in Bern, Göttingen, Leipzig, Berlin. Professor 1781, Pfarrer 1797 (Siselen und am Münster), Kurator der Akademie 1805
1786-1827	Bernhard Friedrich Tschärner (1754-1827). Vermutlich politische Wahl. Bibliotheksleiter in ausserordentlich schwierigen Zeiten. Führte um 1811 die alphabetische Katalogisierung ein
1827-1830	Johann Rudolf Wyss der Jüngere (1781-1830). Theologe, Professor 1803. Herausgeber der «Alpenrosen», Dichter von «Rufst du, mein Vaterland»
1830-1849	Johann Friedrich Trechsel, von Burgdorf (1776-1849). Theologe und Mathematiker, Professor 1805, Ehrenburger 1822, Schulrat 1829
1850-1877	Karl Ludwig von Steiger (1813-1877). Studien in Deutschland, weit gereist, Bergunfall 1845. Unterbibliothekar 1849. Verfasser einer handschriftlichen Bibliotheksgeschichte
1877-1878	Johann Franz Fetscherin (1808-1887). Theologe, Kantonsschullehrer, Unterbibliothekar. Rücktritt krankheitshalber
1879-1900	Emil Blösch (1838-1900). Sohn des Eduard Blösch. Theologe, Pfarrer in Laupen 1864, Archivgehilfe und Dr. phil. h. c. 1875, a. o. Professor für Kirchengeschichte 1891. Bürgerrecht durch Schenkung 1891. Sehr bedeutender Förderer der Kataloge (Anlage des heutigen alphabetischen Kapselkatalogs 1880; Handschriftenkatalog 1895) und Promotor der Bibliothekskoordination von 1903
1900-1917	Wolfgang Friedrich von Mülinen (1863-1917). Historiker, Professor für Geschichte (Hilfswissenschaften). Inhaber der bedeutenden Familienbibliothek von Mülinen (heute in der Bürgerbibliothek)
1917-1927	Heinrich Theodor Steck (1857-1937). Entomologe, Unterbibliothekar 1900
1927-1945	Hans Blösch (1878-1945), Sohn des Emil Blösch, Dr. phil., Schriftsteller, Unterbibliothekar 1919. Zielbewusster Bibliotheksleiter in krisenvollen Zeiten
1945-1972	Hans Strahm (1901-1978). Dr. phil. 1929 (Philosophie und Geschichte), Prof. hon. 1957 (Bibliothekswesen und bernische Geschichte). Bibliothekar 1927, Promotor der Stiftung von 1951 und des Umbaus von 1967
seit 1973	Hans Armin Michel (geb. 1924). Dr. phil. 1954 (Geschichte), Prof. hon. 1978 (berni-sche Geschichte). Archivar 1962

In IM HOF (1984), p. 776.

## ANNEXE 23

### CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DES IDEES AU XVIII<sup>ème</sup> SIECLE

- 17<sup>ème</sup> siècle Main-mise de l'Eglise sur l'enseignement : importants efforts d'alphabétisation des couches populaires.
- 1684 • Chaire d'Eloquence fondée à la Haute Ecole de Berne.
- 1698 • Fondation définitive de la seconde chaire de Théologie à la Haute Ecole de Berne.
- 18<sup>ème</sup> siècle La moitié environ de la population est alphabétisée au cours du siècle, mais seule une très faible proportion sait écrire. La profession d'enseignants ne s'exerce généralement que comme une activité accessoire et n'est valorisée ni socialement ni économiquement.
- 1700 • Environ 1'200'000 habitants (estimation) en Suisse.
- 1718 • Introduction définitive d'une chaire de droit à l'Académie de Berne.
- 1726 • Fondation des *Ecoles de Charité* à Lausanne.
- mai 1730 • Naissance de Jean Rodolphe Sinner à Berne.
- 1736 • Débuts de l'enseignement des Mathématiques et des sciences naturelles. La chaire ne sera établie définitivement qu'en 1749.
- 1745 • Début de l'entreprise de l'*Encyclopédie* de Paris.
- 1748-1776 • Sinner est bibliothécaire de la Bibliothèque de la ville de Berne.
- 1750-1780 • Période culturelle dite de l'*Age d'or* à Berne.
- 1751-1772 • Parution de l'*Encyclopédie, Dictionnaire raisonné des Sciences, Arts et Métiers* de Diderot et D'Alembert.
- 1753 • Création de la *SOCIETE AGRICOLE* de Florence.
- 1757 • Crise de l'agriculture en Suisse.  
• Arrivée de de Félice à Berne, qui donne l'impulsion au développement des Lumières à Berne.
- 1757 • Premier décret visant à restreindre l'usage de bijoux et de vêtements luxueux (répété en 1767).  
• Loi interdisant de perdre plus de quatre couronne au jeu, et de jouer aux cartes le dimanche, même chez soi.  
• Orphelinat ouvert à l'intention des fils de bourgeois à Berne (en 1765 pour

	les filles).	1766	• Emeutes à Genève.
1758	• Création de la <i>SOCIETE TYPOGRAPHIQUE</i> de Berne, par V. B. Tscharner et de Félice (soutenus par Elie Bertrand et A. de Haller), qui publie 2 journaux littéraires (rédacteur en chef : de Félice).	1767	• Renforcement du dispositif de la censure à Berne.
1759	• Fondation de la <i>SOCIETE ECONOMIQUE</i> (SE) de Berne par Samuel Engel et Jean Rodolphe Tschiffeli. • Création de la <i>GRANDE</i> et la <i>PETITE SOCIETE</i> à l'intention de l'élite masculine bernoise.	1770-1771	• Famine en Suisse.
1760	• Parution de la brochure <i>Guillaume Tell, une fable danoise</i> , qui provoque un tollé et est brûlée en Suisse centrale. • Création du <i>CAFE LITTERAIRE</i> par de Félice.	1770-1780	• Publication de l' <i>Encyclopédie d'Yverdon</i> par Fortuné Barthelemy de Felice en 58 vol. Elle est tirée à 2'500 ou 3'000 ex.
1761	• Le Grand Conseil bernois interdit aux Sociétés l'usage des votes secrets en leur sein et les restrictions d'accès. • Publication de <i>Julie ou la Nouvelle Héloïse</i> de Rousseau, et de <i>l'Avis au Peuple sur la Santé</i> du Docteur Auguste Tissot. • Première réunion de la <i>SOCIETE HELVETIQUE</i> à Schinznach (SHS), qui sera officiellement fondée l'année suivante. • Fondation de <i>SOCIETES ECONOMIQUES</i> secondaires en Suisse. • Création du séminaire de Haldenstein par le Prof. de Planta.	1770 1772	• Nouvelle danse qui fait fureur : la valse. • Ouverture du pensionnat de Bellelay dans le Jura.
1762	• La publication de <i>L'Emile</i> et du <i>Contrat social</i> vaut condamnation et exil à son auteur. • Création de la <i>SOCIETE DES CITOYENS</i> (SC) ( <i>Patriotische Gesellschaft</i> ) à Berne, par D. Fellenberg et I. Iselin. • Ouverture du pensionnat de de Félice à Yverdon.	déc. 1774	• Basedow ouvre son <i>Philanthropinum</i> à Halle.
1763	• Caradeuc de la Chalotais publie son <i>Essai d'Education nationale</i> .	1775	• Le médecin Jean-André Venel ouvre la première école de sages-femmes de Suisse, à Yverdon.
1764	• Publication à Livourne de l'oeuvre de Cesare Beccaria, <i>Des délits et des peines</i> , où la peine de mort est pour la première fois remise en cause. L'auteur se verra attribuer une distinction par la SC de Berne en 1765.	mai 1775	• Ouverture du <i>Philanthropin</i> de Salis-Marschlins.
1764	• Edit contre le jeu à Berne, obligeant les magistrats à être délateurs.	1776	• Révolution en Amérique. • Parution du premier manuel de lecture non religieux en allemand « <i>Der Kinderfreund</i> »
1764/65	• A. Kirchberger crée la <i>SOCIETE MORALE</i> (SM) de Berne (aussi nommée Société Helvétique ou Société des bonnes actions, en allem. <i>Moralische Gesellschaft</i> ).	1778	• Mort de Sinner à Berne. • Pestalozzi crée son école à Yverdon.
1765	• Parution de <i>l'Essay sur l'Education publique</i> .	1778-1781	• Publication de l'édition de poche (in-octavo) de <i>l'Encyclopédie</i> de Paris, par les Sociétés typographiques de Lausanne (STL) et de Berne (STB), en 36 vol. de texte et 3 vol. de planches. Tirage : 6'000 exemplaires. Corsini (1993) 62.
1766	• Répression des autorités bernoises à l'égard des diverses Sociétés économiques, morales et sociales. • Les prières du matin sont supprimées à la <i>Münsterkirche</i> . • Fondation de l'Internat des Frères moraves pour jeunes filles à Montmirail (Neuchâtel)	1779	• Ouverture de l'école artistique ( <i>Kunstschule</i> ) à Berne.
		1782	• Exécution d'Anna Göldin, à Glaris.
		1787	• Ouverture de l'Institut politique ( <i>Politisches Institut</i> ) à Berne
		1792	• Ouverture d'un institut pour sourds et muets à Berne.
		25 fév. 1795	• En France, décret établissant des Ecoles centrales, où doivent être enseignés les maths, la physique, les sciences expérimentales, morales et sociales.
		1798	• République helvétique. • Environ 1'700'000 habitants (recensement très incomplet).
		1799	• Philippe Emanuel Fellenberg ouvre son Institut d'Hofwil

- 19<sup>ème</sup> siècle Le gouvernement démocratique devient responsable de l'instruction de tous les citoyens. L'accent est particulièrement mis sur l'apprentissage de l'écriture.
- 11 mars 1833 • En France, loi Guizot, obligeant les communes à fonder et entretenir une école primaire.
- 26 avril 1833 • Inauguration de l'Université de Zurich.
- 1833 • Création du premier séminaire chargé de former les enseignants bernois, à Münchenbuchsee.
- 15 nov. 1834 • Inauguration de l'Université de Berne.
- 1848 • Constitution fédérale.
- 1874 • Art. 27 de la Constitution fédérale de 1874 exige des cantons qu'ils ouvrent des écoles primaires gratuites et laïques, obligatoires pour tous les enfants.
- 1875 • Institution, par la Confédération, des examens pédagogiques des recrues, qui oblige les cantons à prendre leur système éducatif en main.
- 1877 • Interdiction du travail des enfants dans les fabriques (Loi sur les Fabriques). L'enfance devient alors spécifiquement l'âge de la scolarité.
- 1880 • Début de l'enseignement de l'histoire et de la géographie ; l'enseignement littéraire et scientifique gagnent du terrain.
- 16 juin 1881 • Loi décrétant l'obligation de fréquenter l'école publique pour tous les enfants.
- 21 mars 1882 • Loi décrétant la gratuité de l'école obligatoire.
- 30 oct. 1886 • Loi décrétant la laïcité de l'enseignement public.
- 20<sup>ème</sup> siècle Décrété « siècle de l'enfant », il voit l'apparition d'une pédagogie de l'enseignement basée sur le développement individuel de chaque enfant, rendu possible par une réduction de l'effectif des classes. Le statut social des enseignants est enfin valorisé, et la profession peut dorénavant s'exercer à temps complet.

## ANNEXE 24

Liste de quelques ouvrages traitant de l'éducation, parus au XVIII<sup>ème</sup> siècle

Année 1 <sup>ère</sup> parution	LIEU	DE	PUBLICATION	DE L'OEUVRE
1687	BERNE	autres "cantons" germanophones	autres "cantons" francophones	Europe FENELON, François de Salignac de Lamotte, <i>Traité de l'éducation des filles.</i> J. LOCKE, <i>Some thoughts concerning education.</i>
1693				
1714	SCHOR, Abraham, <i>Apologia Scholastica, od. Schuzschrift für die öffentlichen Schulen, gestellt an ein Wohl-Ehrsame Burgerschaft der Stadt Bern.</i>		Christophe-Louis POTTERAT, <i>Programme d'enseignement novateur.</i> Jean-Pierre de CROUSAZ, <i>Traité sur l'éducation des enfants.</i> Gabriel SEIGNEUX DE CORREVON, <i>L'Education du pauvre peuple. 1738.<sup>679</sup></i>	J. M. GESNER, <i>Schulordnung für die Braunschweigisch-Lüneburgischen Lande.</i>
1715				
1722				
1738				
1742	<i>Ein kurzer Entwurf, Einer Neuen Einrichtung der Untern Schulen zu Bern, Darin Auf drey Fragen geantwortet wird. Bern.</i>			

<sup>679</sup> In NORDMANN, Paul, Seigneux de Correvon, Ein Schweizerisches Kosmopolit (1695-1775), 1947, p. 77.

1745		J. G. SULZER, <i>Versuch von der Auferziehung und Unterweisung der Kinder.</i> [Rééd. 1748].	
1758		WIELAND, <i>Plan einer Academie, zu Bildung des Verstandes und Herzens junger Leute.</i> Nebst Gedanken über den <i>Patriotischen Traum, von einem Mittel, die veraltete Eidgenossenschaft wieder zu verjüngern</i> <sup>680</sup> .	
1758		[U. BALTHASAR] <sup>681</sup> , <i>Patriotische Träume eines Eydgnossen von einem Mittel, die veraltete Eydgnoschaf wieder zu verjüngern.</i> 1758 <sup>682</sup> [Rééd. 1765].	
1762			J.-J. ROUSSEAU, <i>L'Emile</i>
			BALLEXERD, <i>Dissertation sur l'éducation physique des enfans, depuis leur naissance jusqu'à leur puberté</i> <sup>683</sup> .
1763			LA CHALOTAIS, <i>Essai d'éducation nationale.</i>
1763		DE FELICE, <i>Discours sur la manière de former l'esprit et le coeur des enfans.</i>	<i>Essai d'éducation publique.</i> [Attrib. à DIDEROT ou

<sup>680</sup> IM HOF (1983) 32 et GEISER (1890) 18 ss.

<sup>681</sup> Edité par Isaak Iselin. In IM HOF (1967) 260.

<sup>682</sup> Rédigé en 1744.

<sup>683</sup> MACCABEZ (1903) 113. L'ouvrage est réédité l'année suivante à Yverdon.

1765	Anonym, <i>Unpartheysche Gedanken über die Verbesserung der Oberrn u. Unterrn Schulen in Bern.</i> SINNER, <i>L'ESSAY SUR L'EDUCATION PUBLIQUE.</i>	BODMER, <i>Roher Entwurf einer helvetischen Tischgesellschaft.</i> [SHS] <sup>684</sup> .	CREVIER, <i>L'Éducation des filles.</i>
1766	WILHELMI, SINNER, HALLER, <i>Vorschlag zu einer besseren Einrichtung der Schulen in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend.</i> WILHELMI, SINNER, HALLER, <i>Verkürzter Inhalt des Vorschlags zu einer besseren Einrichtung der Schulen in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend.</i> <i>Bericht über die neue Einrichtung der lateinischen Schule und Gebrauch dieser Tabellen.</i>	de PLANTA, Martin, <i>Geschichte und Beschreibung des Seminarii in der FreiHerrschaft Haldenstein, nahe bei Chur, in Bündten.</i> <sup>685</sup> .	
1768	SINNER, <i>Ist es denn auch möglich bey gegenwärtigen Umständen unter uns eine gute Unterweisung in den öffentlichen Schulen zu erhalten ?</i>		BASEDOW, <i>Vorstellung an Menschenfreunde und vermögende Männer über Schulen, Studien, und ihren Einfluss in die öffentliche Wohlfahrt.</i>

<sup>684</sup> Ce texte est publié par la Société Helvétique (SHS), mais sa rédaction est antérieure de plusieurs années (1758?) à cette publication. DIERAUER IV, 443 et GEISER (1890a) 18, 26.

<sup>685</sup> GEISER (1890a) 29, TOURDANOV (199) 142 et IM HOF / DE CAPITANI (1983) I, 169.

	Johannes STAPFER, <i>Anweisungen zu einer wahren und nützlichen Gelehrsamkeit für die Academische Jugend in Bern</i> <sup>686</sup> .			
1770-1780				<i>Encyclopédie d'Yverdon</i> . Publiée par F.B. de Felice.
1770	J. B. de MURALT, <i>Projet de souscription en faveur d'un séminaire pour l'éducation de la jeunesse</i> .			
1772	Anonyme, <i>Lettre sur le projet de souscription en faveur d'un séminaire pour l'éducation de la jeunesse</i> .			
1772	<i>Plan général du Seminaire de Berne</i> .			
1773	Daniel et Frid. MASSE, <i>Plan d'Education politique pour le nouveau Seminaire, établi à Berne</i> .			
1774				BERTRAND, Louis, <i>De l'Instruction publique</i> .
				SAUSSURE, Horace Bénédicte de, <i>Projet de réforme pour le Collège</i> .
1775	Joh. Jacob DU TOIT, <i>Plan einer Erziehungsanstalt</i> .	Isaac ISELIN, <i>Schreiben an Herrn Ulysses von Salis von Marschlins über die Philantropinen in Dessau und in Graubünden, nebst der Antwort des Herrn von Salis</i> .		
1776		<i>Nachricht von den Zürcherischen Schulanstalten, besonders der Kunstschule</i> .		DIDEROT, <i>Plan d'une université pour le gouvernement de Russie</i> . [1776?].

<sup>686</sup> In Stoye (1954) 22.

1778		<i>Zuverlässige Nachricht von der Erziehungsanstalt armer Kinder des Herrn Pestalozzi im Neuenhof bey Birr</i> .		
1779	<i>Nachricht von unsern neuen Schulanstalten</i> . Aus Befehl Mrhghrrn. des Schulraths. Bern.			
1781		PESTALOZZI, Lienhard und Gertrud.	<i>Réflexion sur l'éducation publique par un anonyme</i> . Genève.	
1785	Karl Viktor von BONSTETTEN, <i>Ueber die Erziehung der Patrizischen Familien von Bern</i> .			
1786	<i>Entwurf einer Erziehungs-Anstalt für die politische Jugend von Bern, vom 14. bis zum 18. Jahr</i> .			
	D. FELLEBERG, <i>Plan der Errichtung einer allgemeinen eidgenössischen Akademie</i> . 1786 <sup>687</sup> .		CHAVANNES, Alexandre-César, <i>Essai sur l'éducation intellectuelle</i> .	

<sup>687</sup> VHG, 1786. (Geiser, 30).

## VII. LISTE DES ANNEXES

### 1. Annexes

#### I. QUELQUES PUBLICATIONS BERNOISES SUR L'EDUCATION (dans l'ordre chronologique de leur parution)

1. ANONYM, *Unpartheyische Gedanken, über die Verbesserung der Obern u. Untern Schulen in Bern.* 1765. page 209
2. [WILHELMI, SINNER, HALLER], *Tabelles du Vorschlags zu einer besseren Einrichtung der Schulen in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend.* 1766. page 214
3. [WILHELMI, SINNER, HALLER], *Verkürzter Inhalt des Vorschlags zu einer besseren Einrichtung der Schulen in Absicht auf die politische Erziehung der Jugend.* 1766. page 219
4. [SINNER DE BALLAIGUES, Johann Rudolf], *Ist est denn auch möglich, bei gegenwärtigen Umständen, unter uns eine gute Unterweisung in den öffentlichen Schulen zu erhalten ?* 1768. page 226
5. J. B. DE MURALT, *Projet de souscription en faveur d'un séminaire pour l'éducation de la jeunesse.* 1770. page 231

#### II. EXTRAITS DU VOYAGE HISTORIQUE ET LITTERAIRE DE SINNER

6. SINNER DE BALLAIGUES, *Die Italiänischen Kriege.* Rede gehalten dem 23. April 1759 vor dem Aeusseren Stand von Bern. page 235
7. SINNER DE BALLAIGUES, *L'Abbaye de Bellelay.* In *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale.* page 236
8. SINNER DE BALLAIGUES, *Montmirail. Séminaire de Herrenhut en cet endroit.* In *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale.* page 238
9. SINNER DE BALLAIGUES, *Berne au XVIIIème siècle.* In *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale.* 1853. page 240

#### III. MORCEAUX CHOISIS DE LA CORRESPONDANCE DE SINNER DE BALLAIGUES (DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE DE LEUR REDACTION)

##### 1. Lettres de la main de Sinner

10. Lettre de Sinner à un anonyme du 15.03.1768 page 241
- 10 bis. Reproduction de la lettre de Sinner à un anonyme du 15.03.1768 page 242
11. Lettre de Sinner à Gottlieb Emmanuel Haller du 24.11.1779. page 244

12. Lettre de Sinner à Christoph Steiger von Tschugg du 20.01.1748 page 245
13. Lettre de Sinner à Christoph Steiger von Tschugg (Jeudy soir, après 1776) page 246
14. Lettre de Sinner à l'abbé Bartholomé Mercier de St Légier du 18.01.1773 page 247
- 14 bis. Reproduction de la lettre de Sinner à l'abbé Bartholomé Mercier de St Légier du 18.01.1773 page 248
15. Lettre de Sinner à Arthur de Villettes du 11.05.1766 page 251

##### 2. Lettres adressées à Sinner

16. Lettre de Richard Twiss à J. R. Sinner du 23.02.1776 page 253
17. Lettre de Richard Twiss à J. R. Sinner du 07.05.1776 page 255
18. Johann Rudolf Vautravers à J. R. Sinner du 26.06.1772 page 255

##### 2. Tables et listes

19. Biographie de Sinner de Ballaigues page 258
20. Généalogie de Sinner de Ballaigues page 260
21. Liste des œuvres publiées de Sinner de Ballaigues page 261
22. Liste des bibliothécaires de la Bibliothèque civile de Berne au XVIII<sup>ème</sup> siècle. page 263
23. Petite chronologie de l'histoire des idées du XVIII<sup>ème</sup> siècle page 264
24. Liste de quelques ouvrages traitant de l'éducation, parues au XVIII<sup>ème</sup> s. page 268